

RECHERCHES
SUR LA VIE ET SUR LES OEUVRES
DU P. MENESTRIER.

8° — n. 27

13967



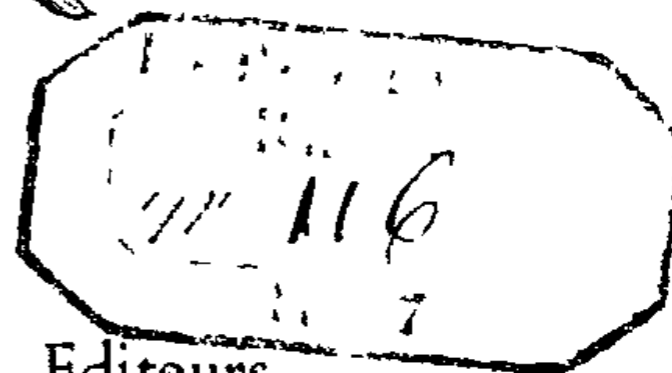
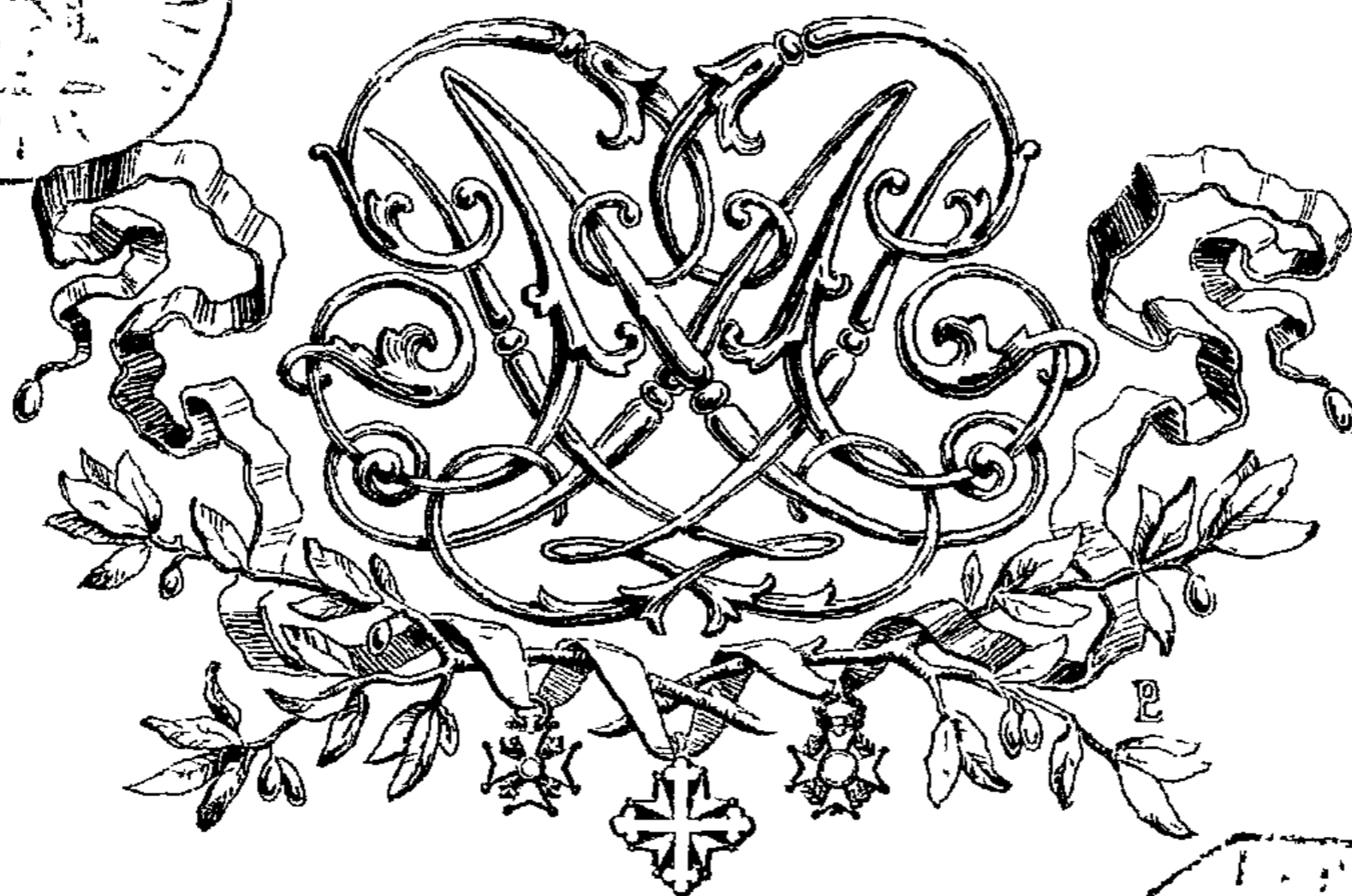
CL FR MENESTRIER

de la Compagne de Jesus

RECHERCHES
SUR LA VIE ET SUR LES OEUVRES
DU P. CLAUDE-FRANÇOIS
MENESTRIER

De la Compagnie de Jésus;

*Suivies d'un Recueil de Lettres inédites
de ce Père à Guichenon, & de quelques autres
Lettres de divers Savans de son temps,
inédites aussi.*



A LYON
Chez N. SCHEURING & C^{ie}, Libraires-Editeurs,
rue Boiffac, n^o 9.

M D C C C I V I
i^o 11

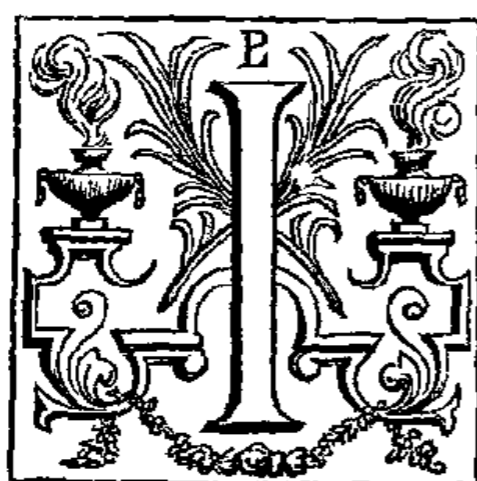


NOTICE

SUR LE COLLEGE

DE LA TRES SAINTE TRINITE.

Ubi sunt omnes illi domini & magistri quos bene novisti dum adhuc viverent & studii florerent? jam eorum præbendas alii possident; & nescio utrum de us recogitant. In vita sua aliquid esse videbantur, & modo de illis tacetur. (DE IMIT. CHRISTI, lib. 1, cap. 3.)



L est si souvent question, dans ces Recherches, du Collège de la Très Sainte Trinité, où le P. Menestrier puisa dès son enfance les vastes connoissances dont il a rempli ses écrits, que j'ai cru que le lecteur lyonnois verroit sans peine ici une courte Notice sur la fondation & les progrès de cette maison, dont

l'histoire fourniroit la matière d'un juste volume, si on vouloit la suivre dans ses phases diverses, ou composer seulement la bibliographie des principaux savants qui s'y sont fait par leurs travaux un nom célèbre dans la république des lettres.

Ce collège dut son origine & son nom à une pieuse confrérie établie à Lyon dès le commencement du quatorzième siècle, sous le vocable de la Très Sainte Trinité. Quelques citoyens notables, dans le but d'étendre la dévotion à ce saint mystère que l'Eglise de Lyon venoit d'honorer d'un culte particulier, formèrent une congrégation pour laquelle ils élevèrent, à leurs frais, un oratoire auprès du cimetière de St-Nizier; ils y tinrent régulièrement leurs assemblées jusqu'à l'édit de 1527, par lequel le roi François Premier détruisoit les confréries, sans doute parce que dans ces temps de discordes civiles elles pouvoient servir de prétexte aux agitateurs pour troubler la paix publique. Cet édit portoit que tous les biens appartenant aux confréries seroient appliqués à l'entretien ou à la fondation d'un collège ou d'un hôpital.

Le Consulat, cédant aux instances & aux pressantes sollicitations de deux hommes éminents par leur savoir & leur mérite, Symphorien Champier & Claude de Bellièvre, & d'accord avec l'archevêque François de Rohan, se décida pour la fondation d'un collège. Déjà la ville étoit redevable à Champier d'un collège ou plutôt d'une agrégation de médecins; Bellièvre, qui devint plus tard premier président du Parlement de Dauphiné, occupoit alors la charge d'avocat du roi, dans laquelle il rendit des services signalés à ses concitoyens qui voulurent honorer sa vieillesse & ses vertus en le nommant pour sa vie échevin honoraire, distinction qui ne fut accordée à nul autre ni avant ni après lui. Jusque-là, Lyon n'avoit pas eu de collège: les jeunes gens qui vouloient se former à l'étude des lettres & de la philosophie, étoient obligés d'aller à Paris, à Montpellier ou à Toulouse, à Bourges, ou même à Pavie & à Padoue dont les universités déjà fameuses attiroient la jeunesse des contrées les plus éloignées, la plupart des villes de France étant dépourvues de tout moyen d'instruction.

À une époque encore barbare, je parle du

quatorzième & du quinzième siècle, où les rares manuscrits des auteurs profanes & des Saints Pères se vendoient au poids de l'or, à peine trouvoit-on, en dehors des écoles cléricales créées par les évêques, quelque rhéteur, quelque grammairien, ou pédagogue hérissé de grec & de latin, passant sa vie à commenter & à glosier, & propre tout au plus à enseigner les premiers rudiments des lettres; & lorsque la découverte de l'imprimerie vint régénérer l'esprit humain en répandant dans le monde entier les chefs-d'œuvre de l'antiquité, un demi-siècle s'écoula encore avant que nos pères, obéissant à l'impulsion donnée par l'édit de 1527 & par les sages conseils de Symphorien Champier & de Claude de Bellièvre, se décidassent à doter Lyon d'un collège. Ces deux grands citoyens, qui aimoient les lettres & qui savoient que par elles seules les hommes peuvent arriver à la connoissance du vrai & du beau, déploroient depuis longtemps l'état d'ignorance où le plus grand nombre étoit comme plongé, & ce fut grâce à leur influence que le Consulat comprit enfin la nécessité d'assurer à Lyon le bienfait de l'instruction & de l'éducation publique.

Les consuls traitèrent de gré à gré avec la confrérie de la Très Sainte Trinité, qui possédait des biens-fonds considérables, entre autres des granges & des vignes sur les bords du Rhône, à l'extrémité de la rue Neuve. Il fut convenu que ces fonds seroient employés à l'établissement & à l'entretien d'un collège public qui recevrait le nom de la Très Sainte Trinité, en mémoire des donataires; que tous les jours de l'année on réciteroit le Salve Regina pour les confrères vivants, & un De profundis à perpétuité pour tous les confrères trépassés; enfin, que, dans le cas où le collège seroit supprimé, tout ce qui constituoit la donation seroit retour à la confrérie, qu'on laissa sans doute végéter lorsqu'on l'eut dépouillée, car je la trouve encore existante en 1562. A cette époque, les Huguenots détruisirent de fond en comble ou ruinèrent les édifices consacrés au culte catholique : la chapelle de la Très Sainte Trinité fut démolie, & la confrérie dispersée. Lorsque les Réformés furent chassés de Lyon en 1563, elle choisit pour le lieu de ses assemblées une chapelle de l'église collégiale de St-Nizier, où elle se maintint encore

quelques années. En 1527, il y avoit eu un accord passé sous forme d'acte entre le Consulat & la confrérie, acte que le P. Colonia dit avoir eu entre les mains.

*On s'occupa sans retard de la fondation du collège. Ce que j'ai dit de la difficulté de trouver des hommes capables d'enseigner étoit si vrai pour Lyon, que le Consulat, dans son embarras, fut obligé de faire venir des professeurs des villes qui possédoient une université; presque tous furent envoyés de Bourges, où Melchior Volmar, luthérien zélé, répandoit adroitement le poison de ses fausses doctrines. L'enseignement de ces nouveaux professeurs, parmi lesquels étoit le fameux Barthelemy Aneau, auteur de *Picta poesis* & de *Lyon marchand*, ne relevant d'aucune autorité supérieure, puisqu'ils étoient laïques & ne dépendoient que du Consulat, ne tarda pas à inspirer des inquiétudes aux bons citoyens. En effet, la réforme y comptoit des adeptes & des propagandistes, non encore hautement avoués, il est vrai, le moment n'étoit pas venu de lever le masque, mais saisissant toutes les occasions de produire les idées nouvelles, & profitant de*

leur ascendant sur les enfants qui leur étoient confiés, pour les corrompre & les entraîner dans les voies de l'erreur.

Les choses furent ainsi jusqu'en 1561. Le parti huguenot, qui n'avoit pas cessé ses menées & ses intrigues, se voyant à la veille d'un triomphe assuré, ne garda plus de mesure. Le 5 juin, jour de la Fête-Dieu, au moment où la procession de St-Nizier tournoit dans la rue Grenette, un homme de métier se jeta comme un furieux sur le prêtre qui portoit le Saint-Sacrement, & s'efforça d'arracher de ses mains le ciboire ou reliquaire dans lequel il étoit placé. Le capitaine des deux cents arquebusiers qui escortoient la procession, plus pour la garder de toute insulte que pour lui faire honneur, s'empara de ce frénétique & le conduisit en prison; la populace s'émut & courut sus à tous ceux qui étoient soupçonnés d'être de la religion. Pour l'apaiser on fut obligé de livrer le coupable à la justice, qui le condamna à être pendu le jour même sur la place St-Nizier, après avoir fait amende honorable à la porte de l'église. Malgré cet exemple, les Huguenots renouvelèrent à diverses reprises

les mêmes attaques contre les processions, & ce fut à ce point que, le même jour, le prêtre qui portoit le Saint-Sacrement fut contraint de se réfugier dans la chapelle de l'hôpital du pont du Rhône, pour soustraire la sainte Hostie aux profanations de ces fanatiques.

Pendant ce temps-là, comme la procession de St-Pierre passoit par la rue Neuve, les Catholiques, irrités de l'insolence des Huguenots, enfoncèrent les portes du collège, qu'on disoit être leur quartier général & le foyer de l'hérésie; le principal, Barthelemy Aneau, fut entraîné sur la place & massacré impitoyablement par la multitude. On a prétendu qu'une pierre avoit été lancée d'une fenêtre du collège contre le Saint-Sacrement; le P. Menestrier & le P. de Colonia racontent ce fait, qu'ils mettent, l'un à la date de 1564, l'autre à celle de 1565: tous les deux se sont trompés, comme on le voit par ce récit extrait du Registre des actes consulaires (1). Les professeurs s'évadèrent pour se soustraire aux colères des Catholiques, & ils ne reparurent que l'année suivante,

(1) V. Notes & documents pour servir à l'histoire de Lyon, par A. Peireaud

lorsque Lyon tomba au pouvoir du baron des Adrets ; en effet, le 21 décembre 1562, l'oraison doctorale fut prononcée dans l'église de St-Nizier, transformée en prêche, par André Martin, qui avoit remplacé Barthelemy Aneau comme principal du collège.

En 1563, les Calvinistes ayant quitté la ville de Lyon, & les Catholiques reprenant le dessus, le collège fut sans doute fermé & les professeurs furent renvoyés. Le Consulat se souvint alors de la recommandation faite par le cardinal de Tournon lorsqu'il occupoit le siège de Lyon, & dont une expérience récente n'avoit que trop prouvé la sagesse, à savoir : qu'on devoit incessamment & sans relâche combattre l'hydre de l'hérésie toujours prête à reparoître sous toutes les formes, & que le plus sûr moyen de mettre la jeunesse à l'abri de ses séductions, étoit de la confier au zèle, à la vigilance & aux lumières des Pères de la Société de Jésus, qui, placés par leur institut à l'avant-garde, sauroient veiller sur l'intégrité de la foi catholique. Antoine d'Albon, alors archevêque de Lyon, étoit dans les mêmes opinions que son prédécesseur, & il proposa au Consulat d'appeler

les Jésuites à Lyon & de leur céder le collège de la Sainte Trinité. Le Consulat ayant déféré à la proposition du prélat, reçut du pape Pie IV un bref dans lequel le Saint Père louoit sa fidélité au Saint-Siège, & sa résolution de conserver pure & intacte la religion de ses aïeux. Mais ce qui contribua davantage à la décision prise par les consuls, fut le souvenir des immenses services rendus à la cité par le P. Emond Auger & par le P. Possevin : ce dernier, durant les troubles, avoit prêché tous les jours dans l'église des Dominicains, & n'avoit pas craint d'affronter les menaces & les vengeances des Calvinistes, qui plus d'une fois l'insultèrent dans la chaire de vérité & ourdirent des complots pour se défaire d'un adversaire qui les réduisoit à l'impuissance. Il falloit, dit le P. de Colonia, que deux chevaliers de St-Jean de Jérusalem, bien armés & postés au pied de la chaire pendant qu'il prêchoit, veillassent à son insu pour le préserver de leurs tentatives criminelles. En 1562, lors de la surprise de Lyon par les Réformés, il avoit été arrêté & jeté dans un cachot. Sa qualité d'étranger le sauva ; les négociants italiens éta-

blis à Lyon le réclamèrent au nom du duc de Savoie, & il dut son salut à leur entremise : le comte de Sault, tout puissant en ce moment, favorisa son évafion (1). Le P. Emond Auger n'avoit pas moins de droit que le P. Possevin à la reconnoissance des Lyonnois : il avoit conservé & rétabli la religion catholique en 1563, après le départ des Calvinistes, & bien souvent au péril de sa vie, environné qu'il étoit d'embûches & de périls. Lors de la peste de 1564, qui, au rapport des historiens, emporta 50 à 60,000 habitants, il avoit fait preuve d'un dévouement & d'une énergie qui arrachèrent à la mort un grand nombre de malheureux. A l'apparition du fléau, il offrit ses services au Consulat & se voua tout entier aux pestiférés, au milieu desquels il s'établit, pour les soutenir, les soigner, les consoler, les instruire & leur administrer les sacrements ; il fonda une Société de dames pieuses pour le soulagement des pauvres & des malades, & ses soins charitables s'étendirent sur les dissidents avec le même amour que sur les Catholiques ; il in-

(1) Histoire littéraire de Lyon, t. II, p. 676-79

diqua des précautions & des mesures sanitaires, & veilla lui-même à leur exécution; enfin, il ne rentra dans sa retraite que lorsque la contagion eut entièrement disparu. Plus tard, en septembre 1567, il devoit sauver encore Lyon d'un danger qui auroit causé sa ruine sans sa fermeté : je veux parler de la conspiration préparée dans l'ombre & le secret par les Calvinistes pour s'emparer de nouveau de la ville. L'heure de minuit sonnée à l'horloge de St-Nizier étoit le signal auquel ils devoient se précipiter en armes dans les rues, surprendre les postes catholiques & les égorger. Le P. Emond Auger, ayant eu connoissance de ce projet, fit détraquer pendant cette nuit la sonnerie de toutes les horloges de la ville; celle de St-Nizier fut arrêtée. Les conjurés, déroutés par les différentes sonneries & surtout par le silence de l'horloge de St-Nizier, tombèrent dans l'indécision & crurent que la prise d'armes étoit ajournée. Pendant qu'ils délibéroient sur ce qu'ils avoient à faire, les Catholiques eurent le temps de s'armer & de se réunir, & les Calvinistes, pris au dépourvu, furent dispersés & forcés de fuir à la faveur de la nuit. Le P. de

Colonia dit que cet expédient du P. Emond Auger est digne de figurer parmi les stratagèmes de Frontin (1).

Le P. Emond Auger, alors provincial à Lyon, avoit tant fait pour la défense de l'ordre & de la religion, que le Consulat n'hésita plus à lui offrir le collège : les clefs lui en furent remises le 1^{er} mai 1565, sous la réserve que tous les ans, à la fête de la Trinité, le recteur présenteroit un cierge au Consulat en signe de redevance. Le premier recteur fut le P. William Creighthon, jésuite écossais. A son retour de Rome où il étoit allé pour les affaires de la Société, le P. Emond Auger ramena le P. Per-

(1) « Ne voila-t-il pas un singulier
« eloge applique a une chose aussi im-
« portante? (a dit a ce sujet M. A.
Jal, l'auteur du *Résumé de l'histoire
du Lyonnais*; Paris, 1826, in-12, page
280, note 2). Le nom d'un valet
« fripon sous la plume d'un jésuite est
« une de ces bizarreries qui éton-
« nent, il y a, dans ce rapprochement
« des stratagèmes de Frontin & de la
« scene dont il s'agit, scène qui finit
« par le sang, la mort & la terreur,
« quelque chose de burlesque & d'o-
« dieux qui repugne. Les facéties des
« bons Peres ne furent pas toujours
« d'un goût très delicat »

Ne voila-t-il pas, pourroit-on dire
aussi, une étrange préoccupation pour
un homme qui a la prétention d'être un
historien grave? M. Jal ne connoissoit
pas sans doute les *Strategemata* de Sext.
Jul. Frontinus, à moins qu'on ne veuille
dire qu'il a fait semblant de les ignorer
pour avoir un prétexte de noircir les
Jésuites. Ce qu'on peut croire, c'est
que si le P. de Colonia connoissoit
mieux les *Strategemata* de Frontin que
M. A. Jal, en revanche les ruses de
Frontin, valet de comédie, étoient plus
familieres a M. A. Jal

piñà, plus connu en France sous le nom de Perpiniën. Ce fut le 3 octobre suivant que le collège de la Sainte Trinité fut inauguré solennellement; le P. Perpiniën prononça le discours d'ouverture, qui a été imprimé parmi ses Oeuvres, sous le titre: De retinenda veteri religione, ad Lugdunenses. On raconte que le jour où les consuls introduisirent les Jésuites dans le collège pour les mettre en possession, ils lurent, écrit en gros caractères sur le trumeau de la cheminée de la chambre de Barthélemy Aneau: Intus vinum, foris ignis, & que le P. Perpiniën fit inscrire à la place de cette sentence un peu trop épicurienne: Intus preces, foris labor.

Le collège des Jésuites ne tarda pas à avoir de nombreux élèves, & à justifier pleinement les espérances que le Consulat avait fondées sur la Compagnie de Jésus. Mais une tempête que celle-ci n'avait pu prévoir vint fondre tout-à-coup sur elle, au moment où elle la redoutoit le moins, & lorsqu'elle s'occupoit de réaliser les améliorations qu'elle avait méditées pour la conduite des études. Trente années s'étoient écoulées à peine, & le 29 décembre 1594, le Parlement de Paris rendoit un arrêt par lequel

les Jésuites étoient condamnés à quitter leurs collèges dans un délai de trois jours, & à vider le royaume dans les quinze jours qui suivroient la publication. Cet arrêt fut rendu à l'occasion de l'exécrable attentat de Jean Chatel, qu'on prétendoit avoir été élevé dans les collèges de la Compagnie. Les Jésuites, accusés d'enseigner la doctrine abominable du régicide, sortirent de Lyon le 31 janvier 1595 & se retirèrent dans les terres papales, à Avignon : tous leurs biens furent confisqués. Le Consulat avisa aussitôt à la reconstitution du collège, mais le choix qu'il avoit à faire n'étoit pas sans difficulté. Il est certain qu'il ne voulut pas remplacer les Jésuites par des laïques, car, le 4 février suivant, il écrivoit au chanoine Minières, du Chapitre de St-Just, pour le prier de se mettre à la tête du collège. Celui-ci n'accepta pas alors la mission qui lui étoit offerte, ce ne fut que plus tard qu'il se rendit à l'appel du Consulat ; car Jacques Severt, théologal de l'Eglise de Lyon, auteur de la Chronologie de nos archevêques, étoit encore principal du collège, le 10 novembre 1596, & le 17 avril 1597 il avertissoit le Consulat qu'il

étoit rappelé par ses supérieurs au collège de Sorbonne. Le 17 décembre de cette année le Consulat renouvela ses propositions au chanoine Minières, qui lui répondit le 27 du même mois qu'il acceptoit (1). Je ne trouve plus aucun document sur notre collège jusqu'au rappel des PP. Jésuites. En septembre 1603, un arrêt du même Parlement qui les avoit chassés, les rappela; & le 3 juillet 1604, le Consulat traitoit de nouveau avec eux pour leur rendre la direction du collège de la Trinité. Pendant les neuf années de leur exil, cet établissement étoit tombé dans un tel état d'abandon & d'avilissement, qu'en 1603 il y avoit un économe qui ne savoit ni lire ni écrire, & que, en 1604, au retour des Jésuites, le nombre des élèves se trouvoit réduit à neuf.

Ce ne fut pas chose facile de réparer le mal qui avoit été fait; cependant, à force de zèle & de dévouement, & avec l'aide du Consulat, on eut bientôt porté remède au plus pressé. Les études furent restaurées, la discipline fut rétablie; il y eut quatre classes de

(1) Notes & documents pour servir à l'histoire de Lyon sous le règne de Henri IV.

grammaire & une classe d'humanités, une chaire de rhétorique & trois de philosophie. Les élèves reparurent bientôt, & les Jésuites, en mémoire de leur rétablissement, firent graver l'inscription suivante au-dessus de la porte d'entrée du collège :

HOC SS. TRINITATIS COLLEGIUM
HENRICO IV CHRISTIANISSIMO REGE
PHILIBERTO DE LA GUICHE GUBERNATORF
MERCAT. PRAEPOSITUS COSS. Q. LUGD.
PIETATIS DOCTRINAEQUE CAUSA
SOCIETATI JESU ADDIXERUNT.
M. DC. IV

Les bâtiments, d'abord élevés sur l'emplacement qui avoit appartenu à la confrérie de la Très Sainte Trinité, devinrent insuffisants, on fut obligé de les agrandir. La première pierre du collège fut posée en 1607, celle de l'église en 1617; les constructions, telles qu'on les voit aujourd'hui, ne furent achevées que vers 1660. On construisit aussi sur les dessins du P. Martel-Ange le magnifique vaisseau de la Bibliothèque, qui devint, par les soins des PP. Jésuites, une des plus riches & des plus considérables de l'Europe: c'est la Bibliothèque

de la Ville. Mais Dieu ménageoit une autre épreuve aux PP. Jésuites, au milieu de leurs travaux. La peste, qui reparut à Lyon en 1628, leur fournit l'occasion de renouveler, au prix de leur vie, les miracles de charité & de dévouement aux pauvres dont le P. Emond Auger avoit donné un si grand exemple au monde lors de la terrible contagion de 1564. Au premier signal de l'invasion, les ordres religieux avoient offert leur concours au Consulat, & ils s'étoient partagé les divers quartiers de la ville. Tout l'espace compris entre les deux fleuves, depuis St-Nizier jusqu'aux remparts d'Ainay, fut le lot des PP. Jésuites; les PP. Recollets, les Minimes, les Carmes déchaussés, les Capucins payèrent aussi largement leur tribut: sur quarante religieux qui s'étoient consacrés au service des pestiférés, trente tombèrent victimes de leur héroïque dévouement (1). Dans ce nombre, huit Pères Jésuites succombèrent en accomplissant leur œuvre de miséricorde; parmi eux étoit le savant P. François Bouton. Il avoit composé un grand Dictionnaire hébraïque, une Théologie

(1) Voyez *Lugdunum lue affectum & refectum, &c.*, par le P. Jean Grillot, Lyon, 1629, in-8, & M. l'abbé Cahou, *Notre-Dame de Fourvière*.

spirituelle, & traduit saint Dorothee de grec en latin: à sa mort, il laissa inachevé un grand Dictionnaire syriaque (1).

Lorsque le bras de Dieu appesanti sur notre malheureuse cité se fut enfin retiré, les Jésuites, tout entiers à l'œuvre qu'ils avoient entreprise, furent libres de s'occuper exclusivement de ce qui pouvoit former le cœur & développer l'intelligence de la jeunesse. Les rebelles tombés impuissants devant les armes triomphantes de Louis XIII, & le glorieux règne de Louis XIV, leur permirent, après tant de traverses, de jouir de quelque tranquillité; pendant près d'un siècle & demi le collège de la Trinité brilla de tout l'éclat de la science & de la piété. Mais l'esprit de mensonge & d'erreur, longtemps comprimé par une main puissante, n'avoit pas renoncé à ses projets de réforme ou plutôt de destruction; il n'attendoit qu'une occasion favorable, elle ne lui manqua pas. Un jour vint où la France, corrompue & avilie par les débauches & les impudicités de la Régence, étoit mûre pour l'impiété. Les hommes qui préparoient la sanglante régéné-

(1) Le P. Meneftrier, *Eloge historique de la ville de Lyon*, p. 45.

ration de 93 comprirent d'avance que, bien que la révolution fût déjà faite dans les mœurs, elle seroit impossible dans l'Etat & dans la Religion, tant que la jeunesse continueroit à être élevée par la savante corporation qui ne croyoit pas possible de faire de bons citoyens avant d'avoir fait de bons chrétiens. Ces hommes n'ignoroient pas que tous leurs efforts seroient vains, & que leur hypocrite philanthropie seroit toujours démasquée, aussi longtems que cette corporation resteroit debout & tiendrait dans ses mains les destinées de la jeunesse. Toutes les batteries du parti philosophe & antireligieux furent donc dressées contre la Société de Jésus; le mot d'ordre fut donné partout, & les vieilles calomnies, exhumées & propagées par de nombreux adeptes, reprirent cours dans le monde des esprits forts. On vouloit, lorsque le moment seroit venue de frapper les grands coups & d'écraser l'Infâme, que le corps social désarmé fût livré sans défense à la merci des novateurs & des prétendus régénérateurs de l'humanité; dans ce but il falloit ne rien négliger pour se défaire des courageuses sentinelles qui veilloient incessamment au salut de tous.

Le 6 août 1762, un arrêt du Parlement prononça la dissolution de la Société de Jésus. On connoît cette histoire, on fait comment la Royauté, s'abdiquant elle-même, s'abandonna au bon plaisir de ses ennemis qui devoient, de concessions en concessions, l'entraîner à sa perte & inaugurer l'ère nouvelle qu'ils avoient promise à la France, en faisant tomber par la main du bourreau la tête du saint roi Louis XVI.

Tant que les Jésuites n'avoient eu à lutter que contre les fureurs des Calvinistes & contre la peste, ils purent faire face à l'ennemi ; car, lorsque l'un succomboit aux atteintes du fléau, il étoit bientôt remplacé par un autre. Mais cette fois, c'étoit au nom de la loi qu'on les frappoit, il fallut céder. Dans l'alternative où ils furent placés de renoncer, par une sorte d'apostasie, aux vœux qui les lioient devant Dieu, ou d'être persécutés, tous préférèrent la persécution, & ils reprirent le chemin de l'exil qui leur étoit connu & qu'ils devoient reprendre encore plus tard. Ceux de Lyon quittèrent donc le collège où ils avoient donné si longtemps à nos pères l'exemple de toutes les vertus, & dont ils avoient fait comme un foyer

de lumière d'où les lettres, les sciences & les arts se répandoient au loin & exerçoient une influence salutaire sur les mœurs, sur les liens de famille & les relations sociales, sur le commerce même, en un mot sur la civilisation. Ils se retirèrent à Avignon.

Deux mois ne s'étoient pas écoulés & déjà le Consulat s'entendoit le 1^{er} octobre avec les PP. de l'Oratoire, & leur conféroit les dépouilles de la Compagnie de Jésus; héritage onéreux pour les nouveau-venus, dans ce sens que le bien qui avoit été opéré étoit pour eux une obligation impérieuse de se tenir à la hauteur où leurs devanciers s'étoient placés, & de maintenir envers & contre tous le dogme & la discipline dans toute leur pureté & dans toute leur vigueur : ce qui pouvoit leur être difficile à cause des circonstances violentes dans lesquelles ils venoient prendre possession en vertu du droit du plus fort; plus encore peut-être par suite des tendances, qu'on leur attribuoit à tort ou à raison, vers les doctrines jansénistes. Quoi qu'il en soit, & l'histoire a déjà prononcé, les Jésuites furent bannis & les Oratoriens s'installèrent dans le collège fondé par le P.

Emond Auger. Peu de jours après, le collège de *Notre-Dame*, appelé aussi le *Petit-Col-lège*, fut remis à la *Congrégation des prêtres de St-Joseph*, qui ne le conservèrent pas long-temps. Un édit du 5 février 1763, suivi de lettres-patentes du 29 avril & d'un concordat entre le *Consulat* & les *PP. de l'Oratoire*, confia à ceux-ci les deux collèges; celui de la *Très Sainte Trinité* dut être desservi par eux à dater du 1^{er} novembre. Ainsi finit la *Compagnie de Jésus* comme corps enseignant à *Lyon*.

Quels que fussent le savoir & l'expérience des *Oratoriens*, le collège si péniblement fondé par les *Jésuites* déchet graduellement de son ancienne splendeur; la pensée qui avoit présidé à son organisation, pensée constamment & invariablement appliquée & développée pendant deux siècles, n'étoit plus la même, & elle ne pouvoit l'être. Si l'on avoit prétendu continuer l'œuvre du *P. Emond Auger* telle qu'il l'avoit transmise à ses successeurs, ce n'eût pas été la peine d'expulser les *Jésuites*; d'ailleurs, on le fait, & je l'ai dit déjà, les *Oratoriens* avoient leurs idées & leurs systèmes à eux. Je suis loin

toutefois de vouloir incriminer leurs intentions, ce n'est pas à moi qu'il appartient de les juger; je rends trop justice aux hommes éminents par leur savoir & leur piété qui ont appartenu à cette Congrégation. Ce qu'il sera permis de dire, c'est que l'expulsion de la Société de Jésus fut une victoire & un triomphe pour les prétendus philosophes, qui préludoient ainsi au renversement de la religion & de la monarchie; tandis que les Oratoriens, prenant la place des proscrits, ne portèrent pas ombrage aux persécuteurs, qui les flattèrent au contraire & leur promirent leur appui.

Les Oratoriens conservèrent la direction du collège jusqu'en 1793; lorsque vinrent les jours mauvais, plusieurs prêtèrent serment à la constitution civile du clergé. Ce gage, arraché à leur faiblesse ou à leur engouement pour les idées du jour, ne les sauva pas cependant: ceux qui l'avoient refusé furent traînés plus tard sur les échafauds dressés par la Convention, & parmi ceux qui l'avoient prêté, plus d'un subit le même sort.

Durant ces jours de terreur & de démence, où toute loi divine & humaine avoit fait place

aux instincts féroces d'une horde de cannibales, il n'y eut plus pour la jeunesse d'autre enseignement que celui des clubs & les vociférations d'une multitude effrénée; les droits de Dieu sur sa créature avoient disparu devant les droits de l'homme ravalé à la condition de la brute; les lettres, les sciences & les arts qui avoient civilisé le monde, en un mot, tout ce qui élève l'âme & ennoblit l'intelligence fut enveloppé dans la proscription générale, & la France, naguère si grande, si belle, si glorieuse par les merveilleux chefs-d'œuvre qu'elle avoit enfantés, étoit menacée de retomber dans les ténèbres de l'ignorance & de la barbarie.

Lorsque enfin la lassitude & le dégoût eurent mis fin à ces hideuses saturnales, on songea à déblayer les ruines amoncelées & à reconstituer la société. Un des premiers soins des magistrats fut de rétablir le collège; &, le 15 septembre 1796, l'Ecole centrale fut inaugurée, avec les restes de la défroque voltairienne, dans l'ancienne abbaye des Dames de St-Pierre, aujourd'hui le Palais des Arts. Cette école éphémère subsista jusqu'à l'installation du Lycée dans les bâtiments du collège de la Trinité, le 4

juillet 1803. Sous l'Empire, il reçut le nom de Lycée impérial; en 1814 il devint Collège royal, & conserva cette dénomination jusqu'en 1848, où on lui rendit celle de Lycée; aujourd'hui c'est encore le Lycée impérial.

Telles furent les vicissitudes de cette institution qui dut son existence à l'humble confrérie de la Très Sainte Trinité, & qui rendit pendant deux siècles de si grands services à notre cité, soit par les bons citoyens qu'elle lui donna, soit par les hommes illustres dans toutes les branches des connoissances humaines qu'elle appela du dehors ou qu'elle forma dans son sein. Ces hommes, tout en enseignant la jeunesse, trouvoient des loisirs pour composer des livres dont le temps, ce grand maître qui réduit tout à sa juste valeur, n'a fait qu'accroître le mérite aux yeux de la postérité. Sans rappeler encore le P. Emond Auger, le P. Possévin, le P. Perpina, ces trois grandes & vénérables figures de la Société de Jésus au seizième siècle, qui posèrent les bases de l'enseignement dans le collège de la Très Sainte Trinité, quelle longue liste ne pourroit-on pas donner de ces

doctes religieux qui prirent une part si active au grand mouvement littéraire du dix-septième siècle, illustré par leurs travaux dans tous les genres utiles : dans les belles-lettres, la poésie & l'éloquence, l'archéologie & la numismatique, les mathématiques, la cosmographie & la géographie, la philosophie & la théologie morale ou scolastique? le P. Milieu, lyonnais, recteur, puis provincial, auteur du Mofes viator; le P. Coissard, aussi recteur, auteur, entre autres ouvrages, du Thesaurus Virgilii; le P. Philibert Monet, connu par son Delectus latinitatis, & auteur d'un Traité de l'origine & de la pratique des armoiries; le P. Fichet qui, sous le titre de Chorus, fit imprimer un vaste recueil de ce que les poètes latins de l'antiquité & du Bas-Empire contiennent de plus remarquable, y compris les poètes chrétiens : c'est le Corpus poetarum expurgé. Bien que le P. de Colonia ait reproché au P. Fichet d'avoir poussé le scrupule & la délicatesse jusqu'à l'excès dans ses retranchements & ses corrections, c'est toujours un livre utile. Pour l'histoire civile & ecclésiastique de Lyon, on trouve encore : le P. Bullioud, auteur du Lugdunum sacropro-

phanum, le P. Jean Guesnay, le P. de Busfières, le P. de St-Aubin, le P. Menestrier, le P. Théophile Raynaud dont le P. Bertet (1) nous a donné les œuvres en dix-neuf volumes in-folio, avec un volume de tables; le P. Labbé, le P. Columbi qui a écrit sur les antiquités des églises de Viviers, de Valence & de Die, & sur la ville de Manosque sa patrie; le P. Bouton, les PP. Foubert & Pomey, à qui les études doivent de bons Dictionnaires latin-françois; le P. Cotton, le P. de La Chaize, tous deux lyonnois & confesseurs de nos rois, le dernier savant numismatiste; les PP. Milliet de Chales, Rabuel, Laval & Richard, grands mathéma-

(1) Le P. Bertet, né à Tarascon, professa au collège des Jésuites les belles-lettres, la philosophie, les mathématiques, la théologie & la controverse. Il composoit en prose & en vers avec une égale facilité, en grec, en latin & dans presque toutes les langues de l'Europe; aussi un poète, faisant un sonnet à sa louange, lui demandoit-il ingénieusement de quel pays il étoit, ne pouvant s'imaginer qu'il ne fût pas né dans tous les pays dont il parloit si parfaitement la langue

C'est le P. Bertet qui fit ce joli quatrain provençal sur la prise de Maestricht, qui, assiégé le jour de la fête de saint Pierre, se rendit par capitu-

lation le jour de la fête de saint Paul :

San Peyre eme sa testo razo,
Dignet devant Maestric l'autre jour à san Pau,
Pour combattre aujourd'hui presto me toun espazo,
Din dous jours per intra te pi estaray ma elau.

Le P. Bertet ayant eu la curiosité d'aller visiter une devinresse qui faisoit parler d'elle dans tout Paris, il reçut l'ordre de ses supérieurs de quitter la Société, quoiqu'il en fût partie depuis quarante-quatre ans & qu'il fût profès des quatre vœux depuis plus de vingt ans. (Voyez sa Vie par le P. Bougerel, *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence*. Paris, 1752, 10-12.)

ticiens & profondément versés dans tout ce qui se rattache à cette science ; le P. de Colonia, qui a écrit l'Histoire littéraire de Lyon ; & cent autres encore qui, dans la retraite du collège de la Trinité, ont bien mérité des lettres divines & humaines, sans autre vue que le bien public, sans autre récompense que la conscience d'avoir fait valoir le talent que Dieu leur avoit confié pour le bien des âmes. Les noms de ces bienfaiteurs de la jeunesse lyonnaise & de l'humanité tout entière au service de laquelle ils s'étoient dévoués, aujourd'hui oubliés, ignorés parmi nous comme par un sentiment d'humilité ils auroient voulu l'être de leur vivant, sont cependant consignés à jamais, par leurs écrits, dans les annales de la science.

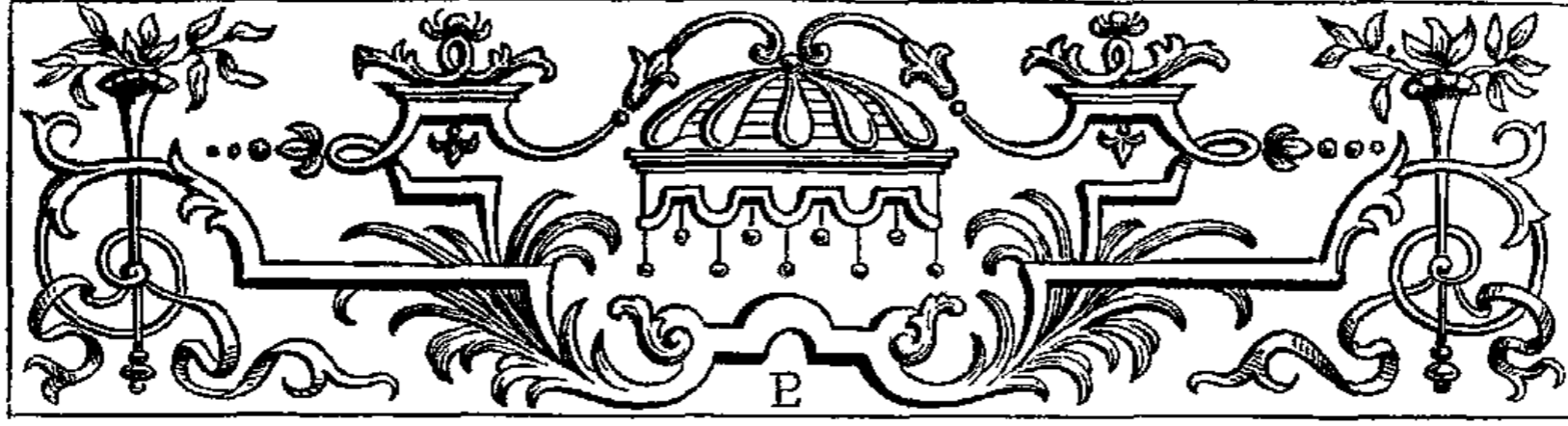
Si cet aperçu rapide & bien incomplet, si cet hommage sincère rendu à la mémoire de ces doctes & pieux religieux qui jetèrent dans le cœur de nos pères les semences de foi, de vertu & de charité qui, malgré les révolutions, font encore de Lyon la ville catholique par excellence, si ces foibles efforts, dis-je, pouvoient atténuer des préventions injustes & ranimer dans les cœurs lyonnais des sentiments de respect &

de reconnoissance qui n'auroient jamais dû s'éteindre, ce petit écrit ne seroit plus seulement une œuvre littéraire, en supposant qu'on lui fasse l'honneur de l'accueillir comme telle, il deviendrait encore une œuvre utile.



RECHERCHES

SUR LA VIE DU P. MENESTRIER



RECHERCHES

SUR LA VIE DU P. C.-F. MENESTRIER



TOUS les biographes du P. Menestrier, depuis le P. de Colonia, le P. Nicéron, Perneti & les continuateurs de Moreri, jusqu'à nos jours, ont puisé tour à tour dans les Mémoires de Trévoux du mois d'avril 1705, qui contiennent l'éloge de ce savant Religieux. On seroit même tenté de croire qu'ils se sont bornés à se copier servilement les uns les autres, pour s'épargner la peine de remonter aux sources; au moins est-il certain qu'aucun d'eux ne s'est inquiété d'ajouter un fait nouveau à ce qui avoit été dit avant lui.

Je comprends que le barnabite Nicéron, qui travailloit pour un mince pécule & à prix fait, eût hâte d'en finir avec chacun des Illustres (1) dont son libraire lui de-

(1) V. *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*. Paris, 1729-45,

44 vol. in-12 L'article du P. Menestrier se trouve t. 1, p. 69.

mandoit la Vie, il lui en donnoit pour son argent; les auteurs des additions au Dictionnaire de Moreri avoient à remplir un cadre immense, & je comprends aussi qu'ils se soient contentés le plus souvent de compiler & mettre en ordre ce qui leur tomboit sous la main. D'ailleurs, leur dessein n'avoit rien de spécial, il embrassoit non-seulement l'histoire des savants françois, mais celle des hommes célèbres de l'Europe entière. Le P. Menestrier n'étoit donc pour eux qu'un sujet de plus, & fût-il né en Allemagne ou en Italie, ils n'auroient dit de lui ni plus ni moins qu'ils n'ont fait. Mais le P. de Colonia n'avoit pas les mêmes raisons pour s'en tenir à des banalités, & l'on ne fauroit l'excuser d'avoir été si bref lorsqu'il a parlé du P. Menestrier. Il avoit vécu avec lui; bien plus, il avoit assez largement mis à profit ses écrits imprimés & manuscrits pour se croire obligé de rendre un hommage complet à sa mémoire & d'acquitter envers lui la dette de la reconnaissance, en conservant à la postérité l'histoire détaillée d'une vie de labeur consacrée tout entière à l'étude, & si honorable pour la Compagnie à laquelle ils appartenoient tous les deux.

Le même reproche peut être adressé à Pernetti : lyonnais, écrivant à Lyon & pour ses compatriotes ses Recherches sur les Lyonnais dignes de mémoire, n'étoient-ce pas là des motifs suffisants pour qu'il crût devoir nous transmettre, sur la vie & sur les travaux littéraires d'un de ses plus illustres concitoyens, des particularités & des détails que nous aimerions à connoître, & qu'il lui eût été si facile de recueillir de la bouche même de ceux qui avoient connu le P. Menestrier? Tout en déplorant la négligence

de ces deux écrivains, il est juste d'ajouter qu'ils ont pleinement reconnu le mérite de ce savant homme, dans le peu de lignes qu'ils ont accordées à sa mémoire. Le P. de Colonia n'hésite pas à le placer au nombre des auteurs les plus célèbres que Lyon eût vus naître depuis plusieurs siècles : « On peut dire de lui avec justice
 « qu'il a été l'homme de tous les talents, & cet homme
 « universel dont on a tant parlé de nos jours, à l'occa-
 « sion de Gracien (1). Un esprit vaste & orné d'une infi-
 « nité de connoissances, une imagination brillante & fé-
 « conde, une mémoire qui alloit jusqu'au prodige, un
 « travail assidu continué pendant près de soixante
 « années, une merveilleuse facilité à s'exprimer, à écrire,
 « à parler en public, une infinité de recherches & de dé-
 « couvertes sur les monuments anciens & modernes, un
 « naturel heureux, une physionomie folaire (2), une cen-

(1) Le P. de Colonia veut parler ici du P. Balthazar Gracian, jésuite espagnol, né à Calatayud, & mort à Tarragone en 1658. Entre autres livres qui eurent un immense succès en Espagne & à l'étranger, où ils furent traduits en presque toutes les langues de l'Europe, il a écrit *El Discreto*, dont le P. de Courbeville a donné une traduction française sous le titre : *l'Homme universel*. Paris, 1723, in-12. Nicolas Antonio, dans sa *Bibl. Hispan. nova*, a donné la liste exacte de tous les ouvrages de Gracian : ils parurent successivement à Madrid, à Huesca, à Saragoffe & à Bruxelles, sous le nom de Lorenzo Gracian son frère, qui, après sa mort, les réunit & les

publia encore sous son nom, en 2 vol. in-4. Madrid, 1664. On a cru que c'étoit par un sentiment d'humilité que ce Pere n'avoit pas voulu se faire connoître ; toujours est-il que c'est ce qui a induit en erreur quelques bibliographes : le véritable surnom de l'auteur étoit Balthazar, & non pas Lorenzo.

(2) Par cette expression aujourd'hui inusitée, le P. de Colonia a vraisemblablement entendu une physionomie ouverte, un air radieux. L.-J. Leclerc, dans une note manuscrite en marge de son exemplaire de *l'Histoire littéraire de Lyon*, dit : « L'abbé d'Olivet
 « est, je pense, le premier qui nous
 « ait donné ce mot dans l'Eloge de

« taine d'ouvrages composés sur des matières singulières,
 « sur les principes héraldiques & l'art du blason, sur l'ico-
 « nologie, sur la noblesse, les tournois, les carroufels,
 « les médailles, les décorations publiques, les entrées des
 « princes, les pompes funèbres, sur les ballets, les hiéro-
 « glyphes, les talismans, sur l'histoire générale & parti-
 « culière; tout cela ensemble le fit rechercher & chérir
 « des gens de lettres, surtout des étrangers dans les ou-
 « vrages desquels on le trouve éternellement cité & tou-
 « jours avec éloge (1). »

Voilà, certes, un beau panégyrique, d'autant plus impartial & digne de foi, que le P. de Colonia avoit eu à souffrir en plus d'une occasion de la critique un peu vive du P. Menestrier qui ne ménageoit rien lorsqu'on alloit sur ses brisées, ou lorsqu'il s'agissoit de combattre l'ignorance & l'erreur.

Pernetti n'a pas été moins explicite que le P. de Colonia, lorsqu'il a parlé du P. Menestrier : « On venoit à lui de
 « toute part, dit-il, pour les fêtes & les cérémonies éclatantes. Dans plus de trente desseins qu'il donna de suite,
 « il ne se copia jamais; il avoit une abondance d'idées
 « neuves qui étoit admirable. La fête que le Collège des
 « Jésuites donna au feu roi en 1658, lui fit beaucoup

« M. de Harlay. Je voudrois que cet
 « abbé, ou le Père (Colonia) son co-
 « piste, nous eût dit ce que c'est
 « qu'une physionomie solaire. »

Les auteurs du *Dictionnaire de Trevoux*, au mot SOLAIRE, ajoutent, après avoir rapporté la phrase de d'Olivet :

« On ne parle plus ainsi. On dit par
 « plaisanterie, d'un homme qui se
 « plaît au soleil, qu'il est *animal*
 « *solaire*. »

(1) Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, t. II, p. 724.

« d'honneur ; il l'inventa & la conduisit tout seul, quoi-
 « qu'il n'eût alors que vingt-sept ans.....

« Ses occupations littéraires ne l'empêchèrent pas de
 « donner à la théologie toute l'application qu'elle mé-
 « rite.... On ne croiroit pas qu'il ait été prédicateur, ce
 « fut son métier pendant vingt-cinq ans. Son amour pour
 « l'histoire paroît l'avoir emporté sur tout le reste, il pro-
 « fita de toutes les occasions qui se présentèrent pour s'y
 « perfectionner.... Rien ne lui échappoit, il étoit aussi
 « heureux dans ses recherches que dans les conjectures
 « qu'il en a tirées pour établir des points d'histoire in-
 « certains & même inconnus avant lui (1). »

Ces louanges méritées témoignent assez que les contem-
 porains du P. Menestrier avoient su apprécier dignement
 son noble caractère, son immense savoir & son génie ;
 mais elles ne répandent aucun jour sur ses habitudes litté-
 raires, sur ses relations avec les érudits de son temps, &
 on le regrette, parce que ces particularités, quelque futiles
 qu'elles puissent paroître à certains esprits, en nous faisant
 connoître l'homme, nous auroient initiés au mouvement
 intellectuel & à la transformation qui se préparoit dans
 nos provinces vers le milieu du dix-septième siècle, alors
 que les lettres, les sciences & les arts, dégagés enfin, après
 de longs & pénibles efforts, des ténèbres qui les avoient
 enveloppés durant tant de siècles, commençoient à briller
 d'un vif éclat autour d'un prince dont ils devoient illustrer
 le règne. Réduit à la même pénurie que les écrivains dont
 j'ai déploré l'infouciance, j'avoue que, si j'avois eu seule-

(1) *Lyonnois dignes de mémoire*, t. II, p. 149

ment en vue d'écrire la Vie du P. Ménéfrier, ce n'étoit guère la peine de prendre la plume pour répéter ce que d'autres ont dit avant moi. Cependant, en parcourant les œuvres de ce docte Religieux, j'ai rencontré çà & là quelques faits qui ont échappé aux biographes, ou qu'ils ont négligé de relever. Ces faits, peu importants par eux-mêmes, ne font pourtant pas entièrement dénués d'intérêt, ne fût-ce que parce qu'ils donnent une idée de la vie littéraire à une époque déjà bien éloignée de nous. Alors, quand deux auteurs se rencontroient fur le même terrain, pour peu qu'ils envisageaffent fous des aspects différents les matières traitées par eux, il s'enfuiroit une guerre de plume à outrance qui dégénéroit d'ordinaire en personalities violentes. C'est ce qui eut lieu entre le P. Ménéfrier & l'ancien Prévôt de l'Ile-Barbe, Claude Le Laboureur. Leur querelle, à peine mentionnée par les biographes, fut poulfée fi loin, elle eut un tel retentiffement, que, quelque peu glorieufe qu'elle ait été pour eux, on ne pouvoit la paffer fous f Silence, & qu'elle exigeoit des éclairciffements, ne fût-ce que pour montrer à quels égarements les fufceptibilités de l'amour-propre froiffé purent entraîner deux efprits élevés, & qui fembloient par là même devoir être à l'abri de ces rivalités mefquines & vulgaires.

Les documents fur cet incident font à la portée de tous, je n'ai eu qu'à les réunir pour les placer fous les yeux du lecteur. En lifant ce qui a été écrit à ce fujet de part & d'autre, on affignera à chacun le rôle qui lui appartient dans cette miférable lutte. Mais ce n'eft là qu'un incident, je le répète; pour le refte, les matériaux manquent, ou ils font d'une rareté décourageante. Ce n'eft donc pas la

vie du P. Menestrier que je prétends écrire; tout en essayant d'en esquisser les principaux traits, le but de ces Recherches est surtout de présenter aux bibliophiles lyonnais & aux nombreux collecteurs de ses œuvres un catalogue, aussi complet qu'il m'a été possible de le faire, de tout ce qu'il a publié & de ce qu'il a laissé manuscrit. Plusieurs de ses livres sont peu communs, quelques-uns sont introuvables, & je ne connois pas un cabinet où l'on soit parvenu à les réunir tous; le Catalogue même de la Bibliothèque de la ville, qui devrait être le plus riche, offre encore un grand nombre de lacunes. Je n'ose donc espérer de les avoir signalés tous; mais ce que je puis dire, c'est que je n'ai épargné ni peines, ni soins, pour que rien n'échappât à mes investigations.

A la suite de la partie bibliographique je reproduirai deux opuscules du P. Menestrier qu'on sera bien aise de retrouver ici, les recueils auxquels je les emprunte étant peu connus. J'y joindrai une nomenclature des groupes & des statuettes qui décoroient la façade d'un grand nombre de maisons de notre ville au dix-septième siècle. Ce relevé fut fait sur les lieux par le P. Menestrier; il y a ajouté le nom des artistes qui ont taillé ces images: on peut le voir écrit de sa main à la fin d'un manuscrit de la Bibliothèque de la ville, d'où je l'ai extrait. Aujourd'hui que la plupart de ces monuments ont disparu sous le marteau des niveleurs, il est bien, ce semble, d'en conserver la mémoire.

Ce volume sera terminé par une série de lettres inédites du P. Menestrier, qui m'ont fourni des renseignements précieux sur ses études & ses travaux, & sur son différend avec l'ancien Prévôt de l'Île-Barbe. Je suis redevable de la

connoissance de ces lettres à M. Henri Bordier, que diverses publications historiques ont placé au premier rang parmi les jeunes érudits formés à l'École des chartes d'où font sortis tant de sujets éminents. Elles font partie de la volumineuse correspondance de Guichenon, qui se trouve à la Bibliothèque de l'Institut, & que son conservateur, M. Landresse, a bien voulu mettre à ma disposition avec une obligeance que je suis heureux de reconnoître ici.

Claude Menestrier naquit à Lyon, rue de la Lanterne, le 9 mars 1631, & il fut baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de Notre-Dame de la Platière, ainsi qu'il résulte de l'extrait du registre des baptêmes de cette paroisse, déposé aux archives municipales, vol. 1629-1634, fol. 44 v^o, ainsi conçu : « Claude, fils de sieur Loys Menestrier
« & de Suzanne Gachot, a esté baptisé le 10 du susdit.
« Fut parrain sieur Didier Bresson, marraine Catherine
« Fasson. Signé BARBIER. »

Sa famille, originaire de la Franche-Comté, exerçoit le négoce à Lyon où son père étoit venu s'établir. Nous apprenons, par une lettre de Capré (1) à Guichenon, en date du 30 décembre 1659, qu'il étoit apothicaire. « Je me gouvernerai envers le Menestrier, écrit-il, comme vous le désirez... Mais je vous promets que ce Menestrier, pour

(1) François Capre, président de la Chambre des comptes du duche de Savoie, mort en 1705. On a de lui. *Catalogue des Chevaliers de l'Ordre de l'Annonciade de Savoie, depuis son institution en 1362 jusqu'au regne de Charles-Emmanuel* Lyon, 1654,

in-fol., 542 pl. de blason gravees sur bois, & *Traité historique de la Chambre des comptes de Savoie, justifié par titres*. Lyon, 1662, in-4. — Voyez la Correspondance manuscrite de Guichenon, Bibl. de l'Institut.

être fils d'apothicaire, fait trop le grand seigneur & trop le héros, & je trouverai mille choses à dire en son fait quand je voudrai le corriger. » La mauvaise humeur de Capré provenoit de ce que le P. Menestrier, dans le *Véritable art du Blason* qu'il venoit de publier, avait fait la remarque que Capré s'étoit trompé en donnant aux ducs de Savoie pour cimier deux demi-colonnes couronnées d'où sortent des plumes de paon, qui est de Saxe : « car le cimier, ajoute le P. Menestrier, étoit souvent fait d'une masse de plumes de paon ou de héron, que les anciens livres de tournois appellent plumails ou plumarts. C'est ce que le sieur Capré n'avoit pas observé ; que feroient des plumes sur des colonnes ? & pourquoi des colonnes pour cimier sur des armes qui n'en ont point dans l'écu ? »

Quelle que fût la modération des termes dans lesquels l'observation avoit été formulée, Capré s'en étoit vivement ému, & de là son inimitié contre le jeune jésuite. « Je vous remercie, écrivoit-il encore à Guichenon, d'avoir demandé un livre (1) au P. Menestrier pour moi, en ayant un de Lyon pour mon argent, où j'ai vu dans les pages 167 & 168 qu'il a parlé de moi comme d'un ignorant, aussi bien que de beaucoup d'autres. Je ne pense pas qu'il y ait un esprit plus vain ni plus téméraire au monde que celui-là, de n'avoir épargné personne & désobligé tous ceux qui ont écrit en ce siècle. »

En dépit de son extraction roturière, le P. Menestrier avoit des prétentions à la noblesse : il dit quelque part que sa famille avoit été anoblie par les ducs de Bourgogne :

(1) *Le Véritable art du Blason*. Lyon, 1659

dans une de ses lettres à Guichenon, il parle de J.-B. Le Menestrier comme d'un de ses auteurs, bien que le nom ne fût pas le même (1), & il invoque à ce sujet le témoignage de d'Hozier & de Paillot pour prouver que sa famille avoit fourni des officiers aux états de Bourgogne. Je ne fais jusqu'à quel point pouvoient être fondées ses prétentions, n'en ayant vu aucun titre. Ce qu'il y a de certain, laissant de côté ses aïeux quels qu'ils aient été, c'est qu'il étoit issu d'une famille honnête, mais obscure, puisqu'il reconnoît lui-même (2) qu'il étoit petit-neveu de Claude Menestrier(3). Quoi qu'il en soit, il fut le fils de ses œuvres,

(1) Ce J.-B. Le Menestrier étoit conseiller du roi, secrétaire de la Chambre, antiquaire & numismatiste. Pappillon, *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*, donne son épitaphe qu'on voyoit autrefois sur une verrière de l'église de St-Médard, à Dijon :

Ci-gît Jean Le Menestrier.
L'an de sa vie soixante-et-dix
Il mit le pied dans l'estrier
Pour s'en aller en paradis.

Né en 1564, il mourut en 1634. On a de lui : *Médailles, monnoies & monumens antiques d'impératrices romaines*. Dijon, 1625, in-fol. ; & *Médailles illustrées des anciens empereurs & impératrices de Rome*. Ces ouvrages sont dépourvus de toute valeur scientifique & littéraire.

(2) Voyez *Divers Caractères des ouvrages historiques & Factum justificatif*.

(3) Né à Vauconcourt pres de Jussey, en Franche-Comte, d'une famille de pauvres artisans, & non à Dijon, comme on le dit dans Moreri,

qui se trompe encore en l'appelant Le Menestrier. Il passa une partie de sa vie à Rome, où il mourut en 1639, antiquaire & bibliothécaire du cardinal Barberini qui devint pape sous le nom d'Urban VIII. On a de lui : *Symbolicæ Dianæ Ephesiæ Statua à Claudio Menestreo, ceimelothecæ Barberinæ præfecto exposita*. Romæ, 1657, in-4. On l'a confondu quelquefois avec J.-B. Le Menestrier, & avec son neveu le P. Menestrier, qui, n'ayant reçu comme lui au baptême que le nom de Claude, y ajouta plus tard celui de François pour se distinguer. Il y a eu vers le même temps un abbé Perrenin Menestrier, né aussi dans le comté de Bourgogne, qui établit au village de Pin une imprimerie destinée surtout à reproduire & à multiplier les copies des ouvrages liturgiques que les ecclésiastiques ne pouvoient se procurer que difficilement. Il a écrit quelques ouvrages de piété en français & en latin

& ne dut qu'à lui seul la célébrité attachée à son nom , ce qui l'honore bien plus que s'il avoit compté une longue fuite d'ancêtres.

Il apprit les premiers éléments des lettres au collège de la Trinité, & dès l'âge de quinze ans il fut admis dans la Compagnie de Jésus où sa vocation l'appeloit ; ce qui témoigne de ses heureuses dispositions & du succès qu'il avoit eu dans ses études. Il eut pour maître le P. de Buffières, qui mit tous ses soins à développer cette jeune intelligence. Plus tard , l'élève lui paya le tribut de son respect & de la reconnoissance qu'il conserva toute sa vie des enseignements de ce docte & bon Religieux. Voici en quels termes il parle de lui dans l'Épître dédicatoire de la *Philosophie des images énigmatiques* :

« Ne pouvant reconnoître d'autre manière les soins que prit de mon éducation dans les lettres ce savant homme , j'ai voulu en conserver le souvenir dans quelqu'un de mes ouvrages , afin que s'ils font de quelque utilité à ceux qui les liront , ils en couronnent la source & rapportent aux soins d'un si bon maître tout ce qui peut être de quelque usage dans les écrits du disciple , qui en fait un monument à la mémoire de ce grand homme , lequel s'en est dressé lui-même d'éternels dans ses ouvrages. »

Les supérieurs du P. Menestrier le destinèrent d'abord à l'enseignement , & il fut envoyé dans les collèges de la Compagnie comme professeur , à un âge où d'ordinaire on est encore sur les bancs. Il occupa tour à tour les chaires d'humanités & de rhétorique à Chambéry , à Vienne & à Grenoble , & partout il se fit distinguer par son aptitude. Rappelé à Lyon pour y suivre un cours de théologie &

achever la dernière année de son noviciat, on trouva en lui les talents nécessaires pour la prédication ; mais auparavant on voulut qu'il professât la rhétorique au collège de la Trinité, ce qu'il fit aux applaudissements de tous ceux qui l'entendirent.

Dans le but de s'accoutumer à parler devant un auditoire nombreux & de s'exercer aux mouvements oratoires, pendant son séjour à Vienne & à Grenoble, il choisissoit, pour sujet de ses harangues d'ouverture de l'année scolaire, des événements contemporains qui lui permettoient de donner un libre cours à son éloquence & à sa brillante imagination. C'étoient tantôt (c'est lui qui nous l'apprend) les premières campagnes du roi, tantôt la levée du siège d'Arras, la prise de Mardick, la maladie & le rétablissement du roi. Ces exercices l'avoient familiarisé avec le public, & il y puisa le germe du talent qu'il déploya plus tard dans la prédication, en même temps que le goût des représentations & des solennités religieuses & littéraires dont la conduite lui fut confiée à l'occasion des canonisations, des naissances, des décès & des entrées des rois & des princes. Avant d'être rappelé à Lyon, le P. Ménétrier avoit été choisi par le P. de Saint-Rigaud pour lui servir de second dans les conférences qu'il étoit chargé de soutenir contre les prétendus réformés, à Die, où leurs ministres avoient convoqué un synode, dans l'intention de faire triompher leurs doctrines & de confondre celles de l'Eglise catholique. La controverse s'engagea vivement sur les matières dogmatiques mises en question, & le jeune novice, disent les journalistes de Trévoux, justifia pleinement l'opinion qu'on avoit de lui. Les dissidents, qui

comptoient sur une victoire certaine , restèrent stupéfaits de la facilité avec laquelle il repoussa, par des thèses presque improvisées, les arguments sur lesquels ils avoient fait le plus de fond pour foudroyer leurs adversaires, &, voyant leur infériorité, ils avouèrent leur impuissance en abrégant la durée de leur synode brusquement interrompu & qui n'aboutit, contre toutes leurs espérances, qu'à leur entière confusion (1).

A son retour, il s'appliqua à la théologie, aux Saintes Ecritures & à la langue hébraïque, dont l'étude étoit considérée alors avec raison comme la base des connoissances humaines. Doué d'une mémoire prodigieuse & d'un infatigable amour du travail, il eut bientôt surmonté toutes les aspérités de l'école, & ce qui pour d'autres n'étoit qu'un sujet de dégoût devint pour lui, dès le début, une source intarissable de jouissances intellectuelles. Il acquit dans cette étude une rectitude de jugement & une maturité qui, en le préservant des écarts où son imagination auroit pu l'entraîner, le maintinrent invariablement dans cet amour sincère du vrai qui est resté son caractère distinctif. Nourri dès son enfance à l'école des savants hommes que la Compagnie de Jésus comptoit alors dans son sein, & à celle des bons auteurs de l'antiquité grecque & romaine, les langues modernes ne furent plus pour lui qu'un amusement dont il se servoit utilement pour enrichir ses diverses compositions, & nous voyons par les nombreux emprunts qu'il a faits aux au-

(1) *Memoires de Trevoux*, aviii 1705

teurs allemands, italiens, espagnols, &c., qu'il possédoit parfaitement leur langue & leur littérature.

Sa mémoire étoit si sûre, que ce qu'il avoit appris, jamais il ne l'oublioit; &, pour apprendre ainsi, il lui suffisoit de lire une fois, tant il y avoit de puissance & de volonté dans cette organisation privilégiée. On raconte à ce sujet que, lors du passage à Lyon de la reine Chrifline de Suède en 1657, il avoit alors vingt-six ans, les Pères Jésuites la prièrent d'honorer leur collège d'une visite, & de vouloir bien assister à leurs exercices littéraires. La reine y consentit: ayant ouï parler des rares qualités mnémoniques du P. Menestrier, elle désira en faire l'essai elle-même. En conséquence, elle fit écrire à la suite l'un de l'autre trois cents mots barbares, les plus bizarres qu'on pût imaginer & ne présentant aucun sens. Ils furent mis sous les yeux du jeune novice qui, après les avoir lus une seule fois, les récita couramment & sans hésitation, dans l'ordre où ils avoient été rangés, à l'extrême étonnement de Chrifline & de sa suite; puis il proposa de les répéter en commençant par la fin, ou dans tel autre ordre qu'on voudroit les placer. C'est à propos de ce tour de force que Sabatier de Castres (1), dont les jugements sont loin de faire autorité, il est vrai, n'a rien trouvé de mieux à dire du P. Menestrier, si ce n'est qu'il étoit *un grand reteneur de mots*, & que sa mémoire étoit encore plus célèbre que ses ouvrages. Un juge plus compétent, Voltaire, qui n'est pas suspect lorsqu'il rend justice à un jésuite, a pensé autrement, aussi n'a-t-il pas hésité à placer son nom

(1) *Les Trois siècles de notre littérature*, t. II, au mot MENESTRIER.

entre ceux des quatre auteurs lyonnais qui figurent dans son catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV.

L'étude de la théologie n'absorboit pas tellement le P. Menestrier qu'elle l'empêchât de se livrer à d'autres occupations moins sérieuses, considérées par lui comme un délassement; il trouvoit du temps pour tout. En 1658, le roi étant venu à Lyon, les Pères Jésuites firent représenter devant lui par leurs élèves, sur le théâtre du collège, le ballet des *Destinées de Lyon*, de l'invention du P. Menestrier, qui fut chargé aussi de diriger la mise en scène. La Cour admira l'ingénieuse idée du ballet & la beauté des décorations; on remarqua surtout l'ordonnance & la composition des peintures improvisées pour l'ornement de la grande cour du collège, desquelles il avoit fourni le dessein, & dont il reste encore sur les murs quelques traces échappées aux injures du temps. Ce fut aussi à cette occasion qu'il fit représenter devant le roi le ballet de l'*Autel de Lyon*, élevé à Auguste par les soixante nations des Gaules & de nouveau consacré à Louis Auguste.

Le Consulat avoit fait venir de Rome le peintre Chapron pour les décorations des fêtes offertes au jeune roi pendant son séjour à Lyon. Cet artiste étant mort, il fut remplacé par Thomas Blanchet, qu'on appela aussi de Rome sur la proposition du peintre ordinaire de la ville, Panthot. C'est de cette époque que datent les belles peintures murales du grand escalier & celles des plafonds qu'on admire encore à l'Hôtel-de-Ville, & qui donnèrent droit de cité parmi nous au peintre Blanchet (1). Le

(1) Ce qui reste des peintures de Blanchet est assez important & assez bien conservé pour qu'on puisse espérer que celles des plafonds seront

P. Menestrier, dont le génie inventif avoit fait ses preuves, étoit du nombre des savants & des artistes que le Consulat avoit chargés d'étudier & de proposer les sujets propres à embellir les fêtes royales & à en augmenter la solennité. Telle étoit la fécondité inépuisable de son imagination, la pureté de son goût, que ses projets furent toujours préférés; il composa encore cette année les emblèmes de la jeunesse d'Alexandre comparée à celle du roi, peints par Blanchet dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Jusque-là, le P. Menestrier avoit joui de la vie modeste & paisible du collège, tout entier à ses études & à ses devoirs envers la jeunesse confiée à ses soins & à ses enseignements. Une circonstance imprévue vint tout-à-coup jeter le trouble dans cette existence intérieure, & commencer pour lui les déceptions de la célébrité en l'entraînant malgré lui sur le théâtre du monde, alors qu'il y pensoit le moins peut-être. Je veux parler de la querelle qui s'éleva entre lui & Claude Le Laboureur. L'ancien Prévôt de l'Île-Barbe avoit publié : *Discours de l'Origine des armes & des termes receus & usitez pour l'explication de la science héraldique*. Lyon, 1658, in-8, tiré à cinq cents exemplaires & sans nom d'auteur. Lorsque ce livre parut, il ne fit ni plus ni moins de sensation que tant d'autres publiés alors sur ces matières; on ne s'en préoccupa ni en bien ni en mal, & Le Laboureur jouissoit en paix de

maintenues dans les restaurations projetées de l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, ce qui fera plus difficile peut-être pour la magnifique fresque du grand escalier (représentant l'incendie

de Lyon sous Neron) qui est très maltraitée. Voyez la description de ces peintures, par le P. Menestrier, à la suite de *l'Eloge historique de Lyon*

sa paternité, attendant patiemment que son volume s'écoulât peu à peu de la boutique de Barbier, son imprimeur-libraire, & ne se défiant point des nuages qui s'amonceloient sur un point inaperçu de l'horizon pour venir bientôt éclater sur sa tête. Il y avoit un an à peine que son livre étoit publié, lorsque parut le *Véritable art du Blason*, où les règles des armoiries sont traitées d'une nouvelle méthode plus aisée que les précédentes; Lyon, Benoist Coral, 1649, in-32. Ce petit volume ne portoit pas le nom du P. Menestrier, mais on ne tarda pas à savoir qu'il étoit de lui. C'est une critique passablement dure du *Discours de l'Origine des armes*, dont les assertions y sont combattues & les erreurs relevées sans aucun ménagement & avec une assurance que l'âge de l'auteur pouvoit faire taxer d'outrecuidance. Le Laboureur, qui n'étoit pas préparé à cette attaque, fut piqué au vif en se voyant ainsi maltraité par un jeune inconnu qui débutoit dans la carrière. Au lieu de se tenir à l'abri sous le manteau de l'anonyme & de laisser passer l'orage, il se jeta étourdiment dans l'arène pour défendre ses *Origines*, &, dans son dédain, il menaça son contradicteur de le confondre & de le réduire à néant s'il ne se hâtoit de se rétracter. Mais celui-ci tint ferme & persista dans sa critique peu bienveillante, bien que Le Laboureur lui eût laissé tout le temps nécessaire pour en venir à un accommodement. Loin de s'effrayer des menaces & de faire un pas en arrière, le P. Menestrier, excité par des amis imprudents, répliqua sur le même ton. Ce ne furent plus dès lors qu'épigrammes, bons mots & quolibets, circulant dans le public aux dépens du pauvre Prévôt, qui, poussé

à bout & ne sachant de quel bois faire flèches, écrivit & publia son *Epistre apologétique*, petit in-4 de 119 pages. Quoique ce factum, tiré aussi à cinq cents exemplaires, & dont le frontispice ne porte que les initiales de l'auteur, soit sans énonciation de lieu ni de date, il est évident qu'il vit le jour à Valence en 1660; Le Laboureur en convient lui-même (1): « Et quoi, qu'y a-t-il donc? la presse de V. roule, & pour cela falloit-il tant appréhender? » Le P. Menestrier le dit aussi dans une lettre à Guichenon, du 26 juillet 1660, en lui annonçant l'apparition de ce pamphlet. Comme les Jésuites y sont fort maltraités, il est probable qu'aucun imprimeur de Lyon ne consentit à s'en charger, dans la crainte de se brouiller avec eux & de s'attirer quelque mauvaise affaire, & que si, comme le soupçonnoit le P. Menestrier, l'imprimeur Barbier y fut pour quelque chose, il n'osa pas prêter ses presses & se borna prudemment à recommander Le Laboureur à son confrère de Valence. Le papier, les caractères employés, les fautes grossières dont le livre fourmille, tout concourt à prouver qu'il n'est pas sorti des presses lyonnoises. Il paroît aussi que cette pièce, véritable libelle diffamatoire, étoit destinée surtout à être répandue au dehors, & que l'ancien Prévôt, soit crainte, soit scrupule, ne se soucioit pas qu'elle fût vendue à Lyon, où elle ne fut débitée que clandestinement, s'il est vrai que pour la lire le P. Menestrier fut obligé d'en faire acheter des exemplaires à Valence, ainsi qu'il l'écrit à Guichenon, & le rappelle encore page 12 de l'*Art du Blason justifié*.

(1) *Epistre apolog*, p 4

L'Apologie de Le Laboureur, remplie de récriminations violentes & d'insinuations compromettantes pour le caractère du P. Menestrier, ne pouvoit qu'accroître les rancunes & rendre tout rapprochement impossible. Une simple divergence d'opinion sur les origines du blason & sur l'interprétation de certains termes héraldiques avoit dégénéré en personnalités honteuses; de part & d'autre les injures tinrent lieu de raisons, & dans ce duel acharné, où toutes les armes étoient bonnes aux deux champions, on est embarrassé de décider lequel eut le triste avantage de l'emporter sur son adversaire, car ils échangèrent à qui mieux mieux les invectives, les grossiers sarcasmes & les accusations calomnieuses qui, fort heureusement pour l'un comme pour l'autre, n'avoient de fondement que dans la passion du moment. Le Laboureur, réduit aux abois par des attaques incessantes & par les traits aigus qui pleuvoient sur lui de toutes parts, fut le premier, il faut en convenir, à donner à une controverse littéraire le ton & les allures d'une dispute des halles; il dépassa, en effet, toutes les bornes de la décence. Le P. Menestrier, entraîné par les fâcheuses inspirations d'un amour-propre blessé, oubliant ce qu'il se devoit à lui-même aussi bien qu'à l'âge & au caractère de l'ancien Prévôt, le suivit sur ce terrain : son *Art du Blason justifié* (1) est rempli de persifflages & d'allusions qui écrasèrent Le Laboureur sous le poids du ridicule. Il inventa & fit graver une suite d'emblèmes & de devises, dans lesquels, jouant sur le nom de son adversaire, il ne mit que hereses, char-

(1) Page 10

rues, jougs, aiguillons. Il est vrai que l'ancien Prévôt étoit entré le premier dans cette voie, en plaisantant sur le nom du P. Menestrier, qu'il qualifioit de flûteur, de jongleur, d'histrion, & d'autres épithètes aussi peu féantes entre des hommes sérieux.

Ces aménités de mauvais goût égayoient les oisifs aux dépens des deux acteurs. Le P. Menestrier décochoit épigrammes sur épigrammes contre Le Laboureur, qui ne se piquoit nullement d'être poète & n'avoit pas la repartie aussi prompte & aussi vive. Ces incartades rimées étoient d'ailleurs dépourvues des formes spirituelles qui auroient pu les rendre supportables & les faire excuser ; c'étoit l'injure toute nue dans l'appareil du carrefour.

Lorsque l'*Epistre apologétique* parut, le P. Menestrier répondit par ce distique :

Monstrat Aratorem facundia digna juvenis,
Namque illud plenum est rusticitatis opus.

Le Laboureur avoit daté son Epître de l'Ile-Barbe, le P. Menestrier lui adressa cet autre distique qu'il prétendoit lui avoir été envoyé par un ami :

Scriptoris ne quære locum, res obvia cuique est,
Insula barbariem hanc Barbara sola tulit.

Et sur-le-champ il répondoit à cet ami, faisant ainsi la demande & la réponse :

Haccine Parthenio male prudens edita censes
Scripta loco, Paphio formice digna magis?
Barbaries ibi nulla, suos ibi Diva penates
Constituit, votis templa superba pus.
Nullum virus alit terra illa, venena propinat
Nulla seris, non est infidiosa virus.

Barbara Præposito fuit illa sub hospite quondam,
Sancta sed ejecto rursus ab hospite fuit (1).

A propos du terme *gueules* sur la définition duquel ils n'étoient pas d'accord, le P. Menestrier lui envoya ce méchant quatrain qu'il supposoit toujours avoir été fait par le même ami :

On vous attend sur le passage,
Ariste, il vous faut filer doux,
Car cet illustre personnage
Est plus fort en *gueule* que vous.

Le P. Menestrier se répondit à lui-même par cette autre épigramme aussi insipide que les précédentes :

Lycidas, ne crains point de funeste aventure
Des coups qui me sont préparés,
Je vois que le Prévôt avecque sa fourrure
Ne fera que des coups fourrés.

Pour comprendre cette mauvaise pointe, il faut savoir que Le Laboureur avoit soutenu dans son *Discours de l'Origine des armes*, & qu'il avoit maintenu dans l'*Epistre apologétique*, que le Gueules & le Sable sont fourrures. Très satisfait apparemment d'avoir rencontré ce pitoyable jeu de mots sur les fourrures, le P. Menestrier supposa encore que son ami Lycidas lui avoit répliqué par ces quatre bouts-rimés, comme pour excuser l'ancien Prévôt sur son âge :

(1) Le Laboureur avoit accusé le P. Menestrier de lui avoir écrit en des termes qui sentoient plutôt le b.... qu'une académie chrétienne; celui-ci lui riposta sur le même ton, & lui dit

que son Epitre est sortie non de l'ile-Barbe qui est un lieu sanctifié, mais de quelque bouge impur (*Paphio fornice*).

Excusez un défaut qui vient de la nature,
 Un sexagénaire en ce temps,
 A besoin de plus de fourrure
 Qu'un homme de vingt-neuf ans.

C'étoit finir par un outrage que de s'en prendre aux années de son adverfaire & de lui opposer ses vingt-neuf ans, c'est-à-dire de louer l'imprudencé & la légèreté du jeune âge au mépris de l'expérience & de la maturité acquises à la vieillesse. L'ancien Prévôt n'étoit pas assez vieux pour radoter, il avoit à peine cinquante-neuf ans, & il s'agissoit non des travaux d'Hercule, mais d'une question purement scientifique & littéraire. Le P. Menestrier, encore sur les bancs du collège, auroit dû ne pas oublier ce qu'il avoit lu plus d'une fois dans le *Traité de la vieillesse*, où Caton l'Ancien dit à son interlocuteur : « Les vieillards n'agissent pas de même que les jeunes gens, & il est certain qu'ils font de meilleures & plus grandes choses : car ce n'est point par la force & par la légèreté du corps que les entreprises importantes s'exécutent ; c'est par le bon sens, l'expérience & la sagesse dont non-seulement les vieillards ne sont pas dépourvus, mais qu'ils possèdent d'ordinaire à un plus haut degré que les jeunes gens (1). »

La querelle ainsi engagée devoit durer longtemps, car chaque jour ajoutoit aux griefs qu'on se renvoyoit de part & d'autre. A cette époque, comme du temps d'Ho-

(1) « Non facit ea quæ juvenes. Et vero multo majora & meliora facit. Non enim viribus aut velocitatibus, aut celeritate corporis res magnæ ge-

runtur, sed consilio, auctoritate, sententia, quibus non modo non orbat, sed etiam augere senectus solet »
 (Cicero, *de Senectute*)

race, la bile des gens de lettres étoit prompte à s'échauffer : quelques exemples, pris au hasard parmi les pièces du procès, mettront le lecteur à même d'en juger.

J'ai parlé des prétentions nobiliaires du P. Menestrier : étoient-ce ces velléités qui l'avoient porté à l'étude du blason, ou bien lui furent-elles suggérées par un goût inné pour tout ce qui se rattache à la science héraldique ? Quoi qu'il en soit, Le Laboureur n'eut garde de les laisser passer inaperçues ; il en profita au contraire pour lui infliger les railleries les plus sanglantes, les sarcasmes les plus insultants : « Vous m'appellez au combat, & c'est une plaisante histoire, que celui qui n'aguères s'offensoit d'estre traité de Paladin contrefasse aujourd'huy le Don Quixote ou le chevalier errant & cherchant les aventures. En un mot, vous m'invitez à toucher vos escuts, ce que je n'entends pas bien ; car, n'estant pas gentilhomme, vous usurpez un mestier qui ne vous est pas séant. J'ay bien pris garde que vous vous vantez de vos majeurs annoblis, qui est déjà une mauvaise affaire : *Quem enim indulgentia principis liberat, notat* ; & ce qu'il y a de plus fâcheux est que cet annoblissement est émané d'un duc de Bourgogne que vous qualifiez souverain de vos annoblis. Et en outre vous errez doublement ; car comme il n'y a qu'un souverain en France, à parler proprement, aussi n'y a-t-il que ce souverain qui est le roy qui puisse annoblir, suivant les arrêts des cours souveraines.

« Mais quand le duc de Bourgogne auroit eu ce droit par concession de nos rois ou autrement, vous avez dégénéré, & partant vous voilà réduit à la cartouche par vos propres loix & à la marque des marchands par l'or-

donnance, & ne devez porter escuts ny armoiries. Que si par tolérance on vous permet l'usage de celles de vos annoblis, comme elles sont déjà ridicules (1) & très dignes de vostre chapitre des *Rebus de Picardie* (2), vous les accompagnerez de mesme. Vous tymbrez de la bassine du bonhomme (son père), ou, si bon vous semble, du mortier à broyer les espices : si de la bassine, un bras armé tenant la cullière à jeter ; si du mortier, le mesme bras brandissant le pilon ou le piston, comme on parle en vostre rue, servira de cimier. Pour lambrequins, une douzaine de flambeaux peris en queue de paon faisant la rouë. Je ne dis rien du vollet ni des ordres de chevalerie, qui se trouveront aisément dans la boutique sans aller plus loin. Pour cry de guerre, *Respice finem*, sans proie & sans poupe (3). Et ainsi adoubé, je vous verray volontiers & ne vous craindray guieres. Car comme

(1) Il paroît que le P. Menestrier avoit pris les armes des Le Menestrier de Dijon, qui sont armes parlantes, un lion tenant de la pate droite un etrier. Voyez, note 2, lettre du 7 juillet 1660, du P. Menestrier a Guichenon, a la fin de ce volume.

(2) Il fait allusion au chapitre XXI du *Vritable art du Blason* qui a pour titre : *De la Devise*, & dans lequel le P. Menestrier en a cite un grand nombre. Le Laboureur les qualifie de Rébus de Picardie, pour donner à entendre qu'elles sont triviales & amassees sans goût ni discernement.

(3) Au chapitre *de la Devise* cite plus haut, le P. Menestrier avoit raconte qu'un anobli, fils d'un mar-

chand, ayant pris pour devise : *Respice finem*, un malin effaça la première & la dernière lettre (ce que Le Laboureur appelle la proue & la poupe), de sorte qu'il ne resta plus que *Espice fine*, qui faisoit une devise très appropriée au P. Menestrier; car, d'après toutes ces railleries sur la bassine du bonhomme, sur le pilon, le mortier à broyer les drogues & sur la rue de la Lanterne, quartier général des droguistes en ce temps-là, comme l'est encore aujourd'hui la rue qui en est le prolongement, on ne peut pas douter que son père ne fût apothicaire ou ne fît le commerce de la droguerie.

je vous ay déjà dit , outre que vous estes nouveau au mestier des armes & assez maladroit, vous estes estourdy comme un hanneton. »

Il n'étoit guère possible d'être plus mordant & plus incifif; la vanité du P. Menestrier dut être mortifiée cruellement lorsqu'il se vit « ainsi adoubé. » Les hostilités ne pouvoient plus s'arrêter en si beau chemin.

Le Laboureur avoit fait graver , p. 32 de son *Discours de l'Origine des armes* , les armes parlantes de la maison Coglione; le P. Menestrier, dans le *Véritable art du Blason*, le tança vertement de cette incongruité, & il y revint encore dans l'*Art du Blason justifié*, où il allègue à ce propos contre l'ancien Prévôt les fulminations des conciles, & force exemples tirés de l'histoire sacrée & profane, l'accusant d'impudicité, non-seulement pour avoir reproduit ces obscénités, mais bien plus encore pour y avoir employé le burin d'une fille. Les planches de ce livre ont été gravées, en effet, par Claudine Brunant (1).

Le crime n'étoit pas irrémissible pourtant : en faisant graver ce curieux blason , dans lequel il est du reste bien difficile de reconnoître ce qu'on a eu l'intention d'y représenter , Le Laboureur s'étoit entouré de toutes les précautions oratoires , afin d'éviter qu'on ne lui attribuât méchamment une pensée perverse. Ces Coglioni, dont les armes parlantes ont été échangées contre trois cœurs d'argent, & dont le nom est devenu Colleone, lorsque, à défaut

(1) Outre les planches des armoiries du *Discours de l'Origine des armes*, Claudine Brunant a gravé celles du *Véritable armorial des pays de Lion-*

nois, Forez & Beaujolois, publié sous son nom; Lyon, 1668, in-4. On lui doit aussi les figures d'une Vie de sainte Thérèse, imprimée à Lyon

de mœurs, la langue est devenue chaste & pudibonde, ces Coglioni, dis-je, étoient une illustre maison qui a donné de grands capitaines à l'Italie. Leurs armes devoient naturellement trouver place dans un traité des armoiries, & leur singularité, disons plus si l'on veut, leur inconvenance, n'étoit pas un motif pour les exclure. Le nom & la chose étoient peu décents, on ne sauroit le nier, mais ce n'étoit pas la faute de l'ancien Prévôt, qui, discourant de l'origine des armes, étoit bien dans son droit lorsqu'il mettoit sous les yeux de ses lecteurs les blasons qui méritoient d'être remarqués par quelque endroit. Ajoutons qu'il ne fut pas le premier à les faire connoître; le P. Menestrier ne devoit pas l'ignorer: elles sont gravées en tête de la *Vie de Barthelémy Coglioni*, écrite en italien par Pietro Spino, & imprimée à Venise en 1569. Dans cette malencontreuse exhibition qui fut un si grand sujet de scandale pour le P. Menestrier, Le Laboureur avoit encore été précédé par Edouard de La Byffe, éditeur & annotateur du traité de Nicolas Upton (1), publié il y avoit quatre à cinq ans à peine, & où l'on peut voir, p. 57 des notes sur ce traité, les armes parlantes des Coglioni telles qu'elles étoient autrefois. Edouard de La Byffe avance même à ce sujet que plusieurs de cette famille sont nés munis des trois pièces qui figurent dans leur écu (2); & il cite, à l'appui de cette

(1) *De Officio militari*. Londini, 1654, in-fol.

(2) *Multi enim ex hac familia tres habuisse testes perhibentur*. S'il faut en croire Coelius Rhodiginus, le polygraphe François Philelpho étoit aussi

προφχης : *Francisco Philelpho*, dit-il, *tres fuisse testes proditum scio*. Naude, p. 223 de son *Muscurat*, prétend qu'un membre de la maison Colleoni avoit été dans le même cas, & que telle étoit l'origine de ces armes

bizarrerie contre nature, l'autorité d'Aldobrandus, *Monstrorum historia*, de Bautrinus, *de Hermaphroditis*, & de Kornmann, *de Miraculis vivorum*. Cette note curieuse de La Byffe a trait à un passage d'Upton, dans lequel il raconte qu'un écuyer de son seigneur Thomas de Montaigu, comte de Sarisbury, portoit *d'argent à trois têtes de bœuf de sable*, « *pro eo quod ipse erat in bello Vernolii cum lancia per membra genitalia totaliter transfixus* (1). »

Tout cela se trouve dans le livre d'Upton, & il n'étoit pas venu dans la pensée des plus timorés de s'en alarmer ni de s'en scandaliser au point d'en faire un crime à son commentateur. On est étonné de toutes les turpitudes qui furent écrites à cette occasion ; je voudrois en faire grâce au lecteur, mais je suis bien obligé de suivre les deux champions sur le terrain où ils se placèrent. Cependant je ne répéterai pas tout ce qui fut dit ou écrit à ce sujet, car le lecteur françois veut être respecté. Ceux qui seroient tentés de favoir jusqu'où la licence & le laisser-aller en ces matières étoient poussés parmi les gens de lettres les plus graves de ce temps-là, pourront s'en assurer en parcourant les lettres du président Capré à Guichenon, particulièrement celles datées de Chambéry, le 24 juin 1658 & le 13 novembre 1659 (2).

L'ancien Prévôt ne voulut pas rester sous le coup d'une accusation qui ne tendoit à rien moins qu'à faire suspecter la pureté de ses mœurs ; voici en quels termes il la renvoie à son auteur : « Mais que fais-je, imprudent que je

(1) *Ut supra*, p. 154

(2) Voyez *Corresp de Guichenon*, Bibl. de l'Institut

fuis? je m'enferme sans y penser, & après avoir blessé vostre veue par un object immodeste, je me mets au hazard d'offenser vos chastes oreilles d'un récit licentieux. Il n'importe, il faut tout dire, vous m'y contraignez. C'est icy que j'ay commis ce grand & énorme crime dont je suis accusé & qui me reste à purger.

« Il est vray que ce blason des Cogliones originaires de Bergame & non de Venise, comme vous l'avez dit, est un peu estrange; il est *couppé d'argent & de gueules, à trois paires de..... l'un dans l'autre*, en quoy pourtant je connois bien que je ne serois pas beaucoup criminel de l'avoir exposé aux yeux de mon lecteur, s'il n'avoit été buriné par une personne du sexe, puisqu'il est public & commun à Venise & à Bergame, & mesme dans les lieux *les plus saints*. Mais ces gravures ayant esté gravées, & comme vous avez voulu dire, dessignées par une fille, ce qui est très faux pour ce chef, vous ajoutez que les impudens font icy une question atroce, & demandent sur quel modèle ce blason deshoneste auroit esté dessiné. Certes, Monsieur, il faut avoir bien de l'impudence & de la malice pour faire cette question. Mais auparavant que d'y répondre, je vous supplie de vous souvenir de ce principe de vostre profession, que les choses atroces sont de difficile créance, & ainsi la prudence vous obligeant d'avérer le crime auparavant que l'exagérer, qui ne voit que ce prétendu reproche & cette insolente question ne peut estre autre chose qu'une vapeur pestilente qui s'est élevée de la sentine d'un cœur corrompu, & peut-estre de vostre? Inhumain que vous estes, qui ne craignez point de perdre l'honneur d'une fille pour venger vos passions.

L'impudence & la malice vous ont-elles fasciné le jugement à ce point de croire qu'on ne puisse tirer ces figures que sur le modèle honteux de votre imagination ? Au fond, qui vous a dit que ces parties soient plutôt d'un homme que d'un lion ou de quelque autre animal ? Mais je veux que ce soit ce que votre malice vous suggère, dont je n'ay pourtant aucune certitude. L'Oracle sacré nous apprend que Dieu a créé l'homme droit : il a vu ses œuvres, & il a trouvé qu'elles estoient toutes très bonnes ; que s'il s'y rencontre quelque chose d'obscène, il ne procède que du désordre de nos passions. *Omnia*, dit le véritablement grand Cassiodore parlant de ces parties, *præconialia creata sunt si peccatis pollutibus non redderentur obscæna*. Ce qu'estant ainsi, permettez-moi à mon tour de vous proposer une question qui fut autrefois faite à nos premiers parents : dites-moi un peu, Monsieur, qui faites tant le délicat, qui vous auroit appris la deshonnesteté & la vergogne de ces figures, si vous n'aviez tâté du fruit défendu ?

« Monsieur mon cher amy, je sçay plus de vos nouvelles que vous ne croyez. Vous parlez beaucoup, comme sçavent tous ceux qui ont l'honneur de vous connoître. Je n'ay point encore peu apprendre ce que vous estes jusques à présent ; mais vous avez dit à quelqu'un qui ne vous a pas esté fidèle, que vous n'estiez point engagé aux ordres sacrés, & ainfty il y a lieu de craindre qu'il ne vous en prenne comme à ces jeunes vefves dont parle S. Paul : *Quæ cum luxuriatæ fuerint in Christo, nubere volunt*.

« Vous estes jeune, grand, fort, robuste & quarré ; vous estes plaissant, agréable & facétieux : après

quoy je ne m'estonne pas si vous avez des pensées qui sentent le cavalier, & si le bruict a couru que vous deviez bientôt suivre cette vollée d'esprits sublimes qui n'ont pu s'affujettir aux maximes trop sévères de la Compagnie que vous sçavez (1). »

Cette sortie étoit foudroyante pour le jeune novice, dont les mœurs, hâtons-nous de le dire, n'étoient pas moins irréprochables que celles de son adverfaire; mais on ne doit pas oublier qu'il l'avoit provoquée par une agression à laquelle son zèle l'entraîna sans doute, mais dont la prudence, le bon goût, & avant tout la charité chrétienne, lui faisoient une loi de s'abstenir, tant le sujet étoit scabreux pour deux hommes de leur caractère.

Le Laboureur avoit encore exaspéré le P. Menestrier en se déclarant le partisan & l'ami de Trifan L'Hermite de Soliers (2), & en prenant hautement sa défense. Le

(1) *Epître apol.*, pp. 9-11.

(2) Ce Trifan, bon gentilhomme d'ailleurs s'il faut l'en croire, étoit un de ces écrivains de bas étage qui, poussés par la faim, couroient le monde comme les marchands d'orviétan, vendant leur plume & leur conscience à tout venant. Guichenon écrivoit de lui à Antoine de Ruffi, auteur de *l'Histoire de Marseille & des comtes de Provence*: « Il y a longtemps que je connois L'Hermite de Soliers, dont la plume est vénale s'il en fut jamais. Obligez-moi de me dire ou il a fait imprimer ce dernier chef-d'œuvre de *La Ligue françoise* & de *La Toscane françoise*; car, quoique je pense bien, par le jugement que vous en faites & par les lumières que j'ai

de son génie, que ce ne doit être rien qui vaille, toutefois il est bon de le voir pour y remarquer les menfonges dont sans doute il est parsemé. Dans une république bien ordonnée, on devroit défendre d'écrire à des gens faits comme cela. » Il écrivoit encore au même Ruffi: « J'ai vu le livre de L'Hermite à Lyon: bon Dieu! quel farrago & quelle fatraserie! Le dessein en étoit assez joli, mais il a été mal menagé; & pourtant ce méchant livre se vend une pistole! L'auteur passa à Lyon à son retour de Provence, & le porta de maison en maison, afin d'en tirer la pièce, dont toutefois il n'eut pas satisfaction. Je mourrois de faim avant de faire un si lâche métier. »

Lorsqu'il s'exprimoit en ces termes

P. Menestrier s'en plaignit avec amertume à d'Hozier, qui prit fait & cause pour lui : « J'ay eu le déplaisir, lui écrivoit ce dernier, d'avoir lu mesme avec horreur l'apologie du Prévoist de l'Isle-Barbe. En vérité la charité chrétienne y est bien offensée, & cela est bien de mauvaise grace qu'un prestre ait écrit avec tant de bile & tant d'animosité contre un autre prestre, & fait un procès, comme les Normands, sur la pointe d'une aiguille..... » Puis il ajoutoit, faisant allusion à Tristan : « Je ne luy sçaurois pardonner aussi, & je me soucie peu qu'il le sçache, au contraire j'en serai bien aise, qu'il ayt pris à tâche de défendre le plus achevé frippon & le plus infigne imposteur & affronteur qui soit au monde. »

Le Laboureur avoit reproché au P. Menestrier d'avoir

& vilipendoit ainsi, non sans raison, un pauvre diable dont l'industrie étoit d'exploiter la sottise & la vanité, Guichenon ne prévoyoit pas que la même accusation de venalite seroit portée contre lui.

La Toscane françoise & La Ligurie françoise furent imprimées en un même volume; Arles, François Mesmer, 1658, in-4. Tristan L'Hermite y donne la généalogie & le blason des familles établies en Provence & à Lyon, & qui avoient la pretention de rattacher leur origine aux grands noms de Florence & de Gênes. Peu soucieux d'être exact & véridique, il mettoit en oeuvre sans examen les memoires & les documents que lui fournissoient les intereffes, ou en forgeoit au besoin lorsqu'ils lui manquoient, on le payoit bien, & il gaignoit sa vie à ce métier de

fauffaire. On en a dit autant de Guichenon, de Guy Allard, de Chorier & de la plupart de ceux qui dresseoient des généalogies pour de l'argent. Cette race de complaisants besoigneux s'est perpétuée jusqu'à nos jours, où les révolutions sembloient en avoir fini avec ce ridicule travers. Aussi longtemps qu'il y aura des vanites disposees a remunerer la flatterie & le mensonge, il y aura des *Livres d'or*, & on trouvera des gens avides qui se vendront a beaux deniers comptants. Il y a déjà un *Dictionnaire des ennoblissements*; Paris, 1788, 2 vol. in-8. Ce seroit un recueil curieux que celui des anoblissements & des titres improvises *motu proprio* depuis cinquante ans, sous les divers regimes qui se sont succedé sur les ruines les uns des autres. Tristan L'Hermite a publié plu-

bassement flagorné le Chapitre de Lyon dans son *Véritable art du Blason*, uniquement pour réparer le tort qu'il croyoit lui avoir été fait par Trifan qui avoit été sur ses brisées en publiant *Les Forces de Lyon* (1) : « Vous n'auriez pas traité aussi indignement une personne du mérite du sieur Trifan, lui dit-il, si l'accueil que la ville de Lyon a fait à ses ouvrages n'avoit déconcerté le dessein que vous aviez conçu de lui présenter une bagatelle, & Dieu sçait à quelle fin (2). » Le P. Menestrier se défendit d'avoir jamais été en concurrence avec le sieur Trifan, qu'il ne connoissoit que de réputation & par les livres qu'il avoit fait imprimer : « Il en présenta un aux officiers des pennonages de cette ville pendant que j'étois en Dauphiné....., & j'ose dire que cet ouvrage n'étoit pas de nature à déconcerter mes desseins..... Je n'ai jamais eu la pensée de recueillir les armoiries des bourgeois & des marchands qui remplissent la plupart de ces charges de pennonages (3). »

L'Hermite de Soliers ne sachant comment se mettre à l'abri des traits mordants du P. Menestrier, ne trouva rien

de ses ouvrages de ce genre. On a de lui encore l'*Histoire généalogique de la noblesse de Touraine*; il a travaillé avec Blanchard aux genealogies des premiers présidents & présidents à mortier du Parlement de Paris & a celles des maîtres des requêtes. Dans un de ses livres il se qualifie chevalier des ordres du roi & l'un des gentilshommes servant Sa Majesté. Il avoit un frère poète, qui fut un des premiers membres de l'Académie française, & de qui il reste quelques méchants vers & la tragédie de *Mariane*

Voyez Pellisson, *Hist. de l'Académie*, & Goujet, *Bibl. franç.*, t. XVI, p. 202.

(1) *Les Forces de Lyon*, avec les noms, armes & blasons de tous les chefs de la milice, du penon, etc., par Messire Jean-Baptiste L'Hermite de Soliers dit Trifan. Lyon, 1658, in-fol.

(2) *Epître apol.*

(3) C'est pourtant ce qu'il fit plus tard lorsqu'il donna à la suite de l'*Eloge historique de la ville de Lyon* les armoiries des Echevins, qui n'étoient pour la plupart aussi que des bourgeois & des marchands.

de mieux à faire que d'écrire à Guichenon pour réclamer son intervention : sa lettre, quelque triviale qu'elle soit dans la forme, donne une idée de la prépondérance de l'historien de Bresse & de Bugey parmi les gens de lettres de la province, & à ce titre il m'a semblé utile de la reproduire. La voici textuellement, avec son orthographe(1) :

« De Lion le 18 août 1660.

« Monsieur,

« Quand vous ne m'auriez pas obligé depuis longtemps à me dire vostre serviteur très passionné, le rang que vous tenez entre nos demi-dieux du Parnasse historique me forceroit à cette juste offrande que je vous fais de mon livre, que toutefois je ne me ferois pas pressé de vous présenter avec le nombre de fautes que l'imprimeur a ajoutées aux miennes propres, n'étoit l'insolence de mes persécuteurs qui, non contents de m'avoir dérobé tout ce qu'ils ont pu de mon travail, veulent encore offenser ma réputation & me taxent d'un excès de flatterie envers des personnes auxquelles je donne des couronnes & des ornements qu'ils n'ont jamais ni possédés ni mérités. Ce sçavant personnage (le P. Menestrier) qui se qualifie dans son livre vostre bon ami ne me fait point appréhender de corrompre l'intégrité de vostre justice en cette occasion, & j'ai tant de confiance en la sincérité de vos actions que je ne doute point que vous ne donniez sur ce sujet un jugement très équitable. M. Le Laboureur a eu la bonté de me défendre

(1) *Corresp. de Guichenon*, t. 1, n° 309 de l'Inventaire.

en mon absence ; je n'appelleré de vostre condamnation , vous reconnoissant très compétent juge de pareils procès. Je vous demande donc très humblement cette grace ou plutôt cette justice , & que vous faciez connoître à ce Révérend Père, soi-disant si fort vostre ami, que l'esprit de présomption sied mal à ceux de sa profession, & que, loin de parestre charitable en ses corrections, il tient plus que du Turc, voulant offencer ceux qui ne lui ont jamais fait ni bien ni mal, & qui sans doute doivent connoître mieux que lui non pas les maréchaux ferrans, mais les maréchaux de France & autres officiers de la couronne, puisque feu mon père ni moi ne sommes nés en autre boutique que celle qui sert de berceau aux gentilshommes dedans la Cour & entre ceux qui sçavent faire la différence de sa condition. Je vous demande pardon si la longueur de ma requeste vous importune ; j'ai sujet d'estre complaignant & de recourir à vostre tribunal en cette rencontre, puisque je ne vous reconnois pas seulement mon souverain en cette matière mais encore celui qui depuis longtemps m'a permis de m'advouer toujours, &c.

« Le Chev^{er} L'HERMITE DE SOLIERS. »

Cette humble requête ne dut pas avoir un grand succès auprès de Guichenon, si nous en jugeons par l'opinion qu'il avoit émise sur le mérite du pauvre Trifan. Il resta donc en butte à ce qu'il appelloit les persécutions du P. Menestrier, sans autre appui que celui de l'ancien Prévôt, qui ne demandoit autre chose que de susciter des inimitiés & des embarras à son adverfaire. Trente ans après, & lorsque le

silence de la tombe avoit mis fin depuis longtemps à ces débats pour l'Hermitte de Soliers, le P. Menestrier s'exprimoit encore sur son compte avec le même dégoût & le même mépris. « Ce Trifan L'Hermitte (*Div. caract. des ouvr. hist.*, p. 262), qui couroit le monde pour faire de l'argent en composant de méchants livres, particulièrement des généalogies qu'il remplissoit de faussetés, présenta au Consulat, l'an 1658, *Les Forces de Lyon*, qui sont les armoiries des capitaines, lieutenants & enseignes des pennonages (1), avec beaucoup de verbiage. »

Cependant les hostilités continuoient toujours avec le même emportement entre le P. Menestrier & l'ancien Prévôt. Celui-ci imagina de répandre le bruit qu'il préparoit chez l'imprimeur Barbier une généalogie burlesque du P. Menestrier, dans laquelle il le faisoit descendre en ligne directe du héros de la Manche, & qu'il intituloit, par dérision, *Jane la jolie* au lieu de Généalogie. Le P. Menestrier, qui s'étoit brouillé aussi avec Barbier, fut très inquiet de cette annonce, & le pire fut que, dans l'impatience où il étoit de connoître cette pièce satirique, il écrivit étourdiment à Le Laboureur : « Que ne m'envoyez-vous cette *Jane la jolie* que vous ne communiquez qu'à vos amis ? » Celui-ci substitua malicieusement au mot *communiquez*, *prostituez*, pour en tirer un sens infâme, dit le P. Menestrier, & pour insinuer que le jeune novice n'étoit pas insensible aux charmes des jeunes filles.

« Que voulez-vous, lui répond brutalement Le Labou-

(1) On appelloit Pennonage les compagnies de bourgeois organisées militairement par quartier ; chaque quar-

tier avoit sa compagnie, son uniforme particulier, & son pennon ou drapeau à ses couleurs.

reur, que je pense d'un homme de vingt-huit ans qui me presse de lui envoyer je ne fais quelle *Jane la jolie*, avec des termes qui sentent plus le b..... qu'une académie chrestienne & religieuse? Vous m'accusez d'yvrognerie par ce même billet (1). Mais vous, frère Claude, estiez-vous sobre quand vous m'escriviez cecy? Que si vous l'avez fait à jeun & de sens rassis, que peut-on espérer de la vie & des mœurs de ceux qui font de telles équipées? Tout de bon, monsieur Menestrier, auriez-vous pris ces leçons du P. Tambourin (2)? Si j'estois orateur, je m'escrierois icy: O Ignace, ô Xavier, ferois-je si malheureux d'estre accusé d'impureté par des efféminez, d'avarice par des clerics marchands, d'yvrognerie par des personnes à qui l'on pourroit attribuer justement ce mot du Prophète: *Fel draconum vinum eorum, & venenum aspidum insanabile*. Le lecteur jugera si cecy est dit par exagération.

« Voicy l'échantillon d'une seconde lettre, par laquelle vous me menacez de m'enyvrer de ce fiel envenimé, un

(1) Le P. Menestrier repond à cela: « Il veut aussi que je l'aye fait passer pour yvroigne par ce même billet. Comme cette façon d'agir est éloignée de la charité chrestienne que je professe, je veux m'en justifier. J'escrivois qu'il me seroit facile de dire par ses escrits (si j'en voulois venir aux armes empoisonnées) qu'il estoit yvre quand il escrivoit ses Origines, & voicy sur quoy je m'appuyois, c'est qu'après avoir dit (dans sa Preface) que sa pièce est *un entretien d'une apres-dînée où l'on dit avec liberté tout ce qui vient en bouche*, il met ensuite en la page 7 de cette même Preface: *A ces habits*

diaprez l'on peut adjouster les écuffons semez de fleurs de lys, entre autres; de fruits comme creques, cerises, pommes de pin, estoilles, &c. Sur quoy je disois par galanterie que de voir les estoilles entre les fruits après le dîner, ce n'estoit pas estre bien sobre. » (*Art du Blason justifié*, p. 15.)

(2) Le P. Tamburini, jésuite, ne a Caltanissetta en Sicile. Il a composé divers traités de théologie morale dans lesquels il fut accusé d'avoir introduit des propositions erronées. Ses œuvres ont été imprimées à Lyon en 1659, in-fol

temps auquel l'Eglise solemnise l'écoulement de ce miel céleste qui a détrempe toutes nos amertumes.

« Vous combattez une ombre , vous chantez victoire de la défaite d'un fantôme. Qu'est devenue votre bravoure; est-ce ainsi que vous parlez à sa R. ? Que ne m'envoyez-vous cette *Jane la jolie* que vous ne profitez qu'à vos amis ? » Et plus bas : « Recevez ce coup d'estocade que je vous porte ; ce sont des épigrammes qui ne m'ont coûté qu'un quart-d'heure , bien loin d'estre fix mois à répondre. » Voyons donc ces épigrammes :

« Infâme auteur, qui dans ton livre
As fais représenter en cuivre
Les sales monuments de ta lubricité..... »

« Maître Menestrier , je vous ay déjà dit que je ne sçay quelle est cette *Jane la jolie* ; mais si j'avois le bien de la gouverner , je me garderois bien de vous la confier , vous la perdriez de l'humeur que vous estes , & vous avec elle. Vous avez beau dire que vous estes ce que l'on sçait assez ; que vous estudiez en théologie ; que vous avez crié , pesté & déclamé contre l'abomination : tout cela ne m'assure pas ny vous non plus. J'ay leu le livre de ce vénérable vicillard de vostre Compagnie , *De sobria alterius sexus frequentatione* (1), & je sçay le danger qu'il y a d'approcher le feu des estoupes, voilà pourquoy je vous conseille de vous abstenir de la conversation de cette *jolie*. Que si toutes fois vous estes

(1) Le P. Theophile Raynaud. *De puella Veneta Gul. Postellum seculo sobria alterius sexus frequentatione , superiore insinuavit. Lugduni , 1653, per sacros & religiosos homines, inædificata narratione deliriorum, quæ* 117-8.

si fort coiffé que vous ne puissiez vous en passer, préparez-vous à cette conférence comme le chaste Combabus (1) au voyage qu'il avoit fait avec la reine Stratonice vers la déesse syrienne, sinon je parie votre perte, si vous n'estes déjà perdu.

« Je ne mets point icy le reste de cet épigramme, ni les suivans qui sont aussi badins comme cettuy-ci est effronté! Advouez-le, frère Claude, & je tâcherai d'y répondre cathégoriquement. Sçachez cependant que tout ce que vous avancez de ce thrésor de calomnie me touche fort peu... ; & vous montrez bien que vous ne sçauriez trouver à mordre sur moy, puisqu'après trente ans de ma vie passez en veuë de toute une grande cité, vous vous en prenez aux cendres des morts dont vous déchirez la réputation pour destruire la mienne. Frère Claude, vous vous empressez, ce semble, pour sçavoir mon origine.... : elle est assez médiocre, & néanmoins la Providence a permis qu'elle ait esté insérée parmi les trophées funèbres de tout ce qu'il y a de grand & d'illustre dans nostre France (2). Que si l'auteur que vous citez quelques fois vous semble suspect

(1) Voyez ce mot dans Moreri, qui a emprunté ce conte à Lucien, *de Dea Syra*.

(2) Le Laboureur fait allusion à Jean Le Laboureur son oncle, qui avoit publié *Les Tombeaux des personnes illustres*, avec leurs généalogies, armes & devises ; 1641, in-4, & 1642, in-fol. Jean Le Laboureur estoit d'Enghien près de Paris, fils & petit-fils de baillis de ce lieu. Il étoit en 1644 gentilhomme servant à la Cour, & fut choisi pour accompagner en Pologne la ma-

réchale de Guebriant : il a donné la relation de ce voyage. On a de lui aussi les *Mémoires de Castelnau*. Il avoit laissé en manuscrit *Tableaux généalogiques ou les seize Quartiers de nos rois*. Cet ouvrage, revu & augmenté par le P. Menestrier, fut publié après sa mort. Il étoit aumônier du roi & prieur de Juvigné. Son frère Louis Le Laboureur est auteur de quelques poésies assez médiocres. *Les Conquestes du duc d'Enghien*, le poème de *Charlemagne*, &c.

en cette occasion, consultez cent personnes d'honneur de tous les ordres de vostre ville fans exception, & je suis certain que vous n'apprendrez rien qui ne vous donne plus d'envie que tout ce que j'ay veü de vous jusques à présent ne me sçauroit faire de pitié (1). »

On a vu que la contestation entre ces deux savants avoit pris des allures assez dégagées, pour ne pas dire plus; mais ce n'est pas tout: afin que rien ne manquât au scandale, il falloit encore que l'injure vînt se mêler au persifflage. Voici en quels termes Le Laboureur exhale sa colère contre le P. Menestrier: « Vous estes Lyonnois & sçavant, & en cette qualité vous ne pouvez ignorer ce qu'un citoyen de Ravenne escrivoit autrefois au docte Sidonius (2) vostre compatriote. Tant y a que c'est à ces brouillards que je m'en prends & non à vous; c'est à ces vapeurs qui s'élèvent du sang de tant de bestes tuées en vostre quartier (3), & à cet air impur & grossier, que j'ay attribué la rudesse de vostre style & la bassesse de vos expressions, qui vous sont tellement naturelles que le commerce & la conversation de tous ces doctes qui sont à vostre solde (4), & la lecture, je ne dis pas d'*Huon de Bourdeaux* & d'*Oberon, roy de Faerie*, mais de toutes les plus belles pièces du temps, n'ont pu vous ôter l'idiome de la Boucherie & le style des Terreaux (5). »

Le P. Menestrier faisoit un crime à l'ancien Prévôt d'avoir couru effrontément de porte en porte toute la rue Mercière,

(1) *Epistre apologétique.*

(2) Voyez *C. S. Apoll. Sidon.*, 1, 8.

(3) La rue de la Lanterne, ou le P. Menestrier estoit ne, touchoit à la Boucherie des Terreaux.

(4) La Bibl. des Jésuites, au collège de la Trinité.

(5) *Ubi supra.*

pour débiter les exemplaires de son *Discours sur l'Origine des armes* ; celui-ci lui répond que s'il l'a fait, on ne peut le considérer comme un marchand ni comme un colporteur, & il prend occasion de là pour invectiver la Compagnie de Jésus tout entière : « Que si c'est une chose glorieuse de composer de bons livres, il sera toujours honneste de les vendre & débiter en gros & en détail. . . . ; mais d'acheter pour revendre, quand ce feroit en gros, risquer & négocier d'espices, de perles & d'or aux Indes, de castors & de pelleteries de toutes sortes en Canada, c'est ce qui n'est permis qu'à ceux qui aspirent à la perfection ; mais de s'abaisser à un vil & chétif négoce, comme d'acheter des drogues, des remèdes, mesme des lavements, je ne veux pas dire le reste, c'est ce qui est extrêmement sale, infâme & fordide, & tellement sale qu'on ne le croiroit jamais, si ceux que vous sçavez n'avoient eu un procès contre les apothicaires de vostre ville pour se maintenir dans leur honteux commerce(1) ; Dieu le permettant ainsi pour justi-

(1) Guy Patin écrit à Spon le 26 octobre 1643 : « J'ai autrefois oui dire que les Jésuites vendoient en leur maison, à tous venans, une certaine confection purgative, comme une espee de lenitif des boutiques, 8 sols l'once ; qu'ils en vendoient en si grande quantité que les apothicaires de Lyon en étoient mal contents, en tant que cela les empêchoit de vendre leur lenitif & leur catholicon ; & que quelques médecins s'en plaignoient aussi, sur ce que divers malades prenoient & ufoient de ce remede à contre-temps & fort mal à propos. Je vous prie me man-

der ce que vous sçavez de cela ; si ces bons Peres continuent ce trafic ; ce que c'est que cette drogue, combien ils la vendent, & sçavoir si les apothicaires ou medecins de Lyon n'ont jamais fait aucune plainte contre eux la-dessus. »

Je n'ai trouvé aucune trace de cette prétendue accusation portée par les apothicaires & les medecins. Si le fait eût été avéré, Guy Patin renseigné par Spon n'eût pas manqué de l'exploiter, & il n'y revient pas. Il se peut donc que tout ce que Guy Patin, grand amateur d'histoires scandaleuses, & en-

fier le docte, pieux & généreux Hipparque (1), traité en prophète par ceux qui trouvent honneste tout ce qui est lucratif, de quelque costé qu'il vienne (2). »

L'Apologie de Le Laboureur est sur ce ton, d'un bout à l'autre; telle étoit l'urbanité qui régnoit entre les gens de lettres à cette époque. A tant d'emportement, on pourroit croire que ces deux hommes avoient été nourris à l'école de Scioppius ou du P. Garasse : l'un cependant avoit vieilli à l'ombre du cloître de l'Île-Barbe, dont il a déploré si amèrement le relâchement & la sécularisation; l'autre étoit admis depuis quelque temps dans le sein d'un institut où

nemi déclaré des Jésuites, écrit à Spon sur ce sujet, soit du nombre des mille contes apocryphes qu'il recueilloit complaisamment dans ses lettres pour égayer ses amis.

(1) Platon a donné le titre d'*Hipparque* à un dialogue dans lequel Socrate traite avec son interlocuteur de l'intérêt permis & de celui qui ne l'est pas. Le P. Théophile Raynaud, à qui Le Laboureur fait allusion, a écrit sur le même sujet : *Hipparchus, de Religioso negotiatore disceptatio Mediastinum inter ac Thimotheum*. Quæ negotiatio a Religioso abhorreat; Lucubratio Renati a Valle magistri in theologia. — Quoique le titre porte Francopolis, ce livre fut imprimé à Chambery, 1642, in-8, sans doute sur le refus des supérieurs d'accorder la permission à Lyon. Il fut publié par un ami de l'auteur, Tripier, qui en donna aussi une traduction française; mais s'étant brouillé dans l'intervalle avec le P. Théophile, il joignit à sa version des notes très piquantes contre les

Jésuites. Elle parut sous ce titre : *Hipparque, du Religieux marchand, dispute entre Mediastin & Thimothee*. Sçavoir, quelle sorte de négociation répugne à l'état religieux, par René de la Vallée, maître en théologie, traduit en français par un des amis de l'auteur, 1645, in-12, sans nom de lieu ni d'imprimeur. La traduction de Tripier fut imprimée à Orange.

Il existe une autre traduction avec ce titre : *Le Moyne marchand*, ou Traité contre le commerce des Religieux, nouvellement traduit du latin, du P. Théophile Raynaud, en français; Amsterdam, Pierre Brunet, 1714, in-12. C'est l'ouvrage d'un protestant qui a traduit à sa guise le texte latin, & en a fait un pamphlet.

Le P. Théophile Raynaud (*Sinagma de libris propriis*, n. XLII) se plaint de ce qu'un ami, à qui il avoit prêté son manuscrit, abusa de sa confiance en le faisant imprimer à son insu.

(2) *Épître apologétique*

le respect des autres & de soi-même fut toujours une loi suprême. La ferveur de la vie religieuse à laquelle le P. Menestrier venoit de se consacrer ne devoit-elle pas tempérer en lui la fougue de l'âge & la passion, & les cheveux blancs de l'ancien Prévôt ne lui faisoient-ils pas un devoir de la modération? Si la violence de Le Laboureur fut inexcusable, le P. Menestrier n'eut pas des torts moins graves, car il fut trop prompt à profiter de l'avantage que son esprit satirique lui donnoit sur l'ancien Prévôt, à la décharge de qui je dois dire cependant qu'il ne publia son *Epistre apologétique* qu'à son corps défendant & à la dernière extrémité, lorsqu'il se vit accablé par un déluge de sarcasmes & de quolibets. C'est ce dont on ne sauroit douter après le témoignage de Capré qui n'aimoit pas le P. Menestrier & se réjouissoit de le voir humilié & maltraité : il écrivoit à Guichenon, le 16 août 1660, que Le Laboureur lui avoit donné l'assurance que s'ils lui avoient écrit à Valence où il se trouvoit pour l'impression de son *Apologie*, lorsqu'ils furent à Lyon pour tenter un raccommodement, il auroit sursis à tout & auroit jeté son pamphlet au feu pour se réconcilier avec le P. Menestrier. Capré ajoute : « Du reste, à mon jugement, je trouve la réponse de M^r Le Laboureur merveilleuse, hors de ce qui touche à la thériaque de Lyon & *Jane la jolie*. Dieu veuille qu'il n'y ait pas quelque farce là-dedans. Mais il a une plume forte, facile, & bon bec. Ils se sont noircis comme des démons, & ne sont pas sages. Véritablement le *Frà* (Menestrier) se pouvoit passer de s'être tant renchéri par dessus les autres, car il faut avoir quelque modération (1). »

(1) *Correspondance de Guichenon*, lettres de Capré.

Le Laboureur avoit écrit déjà de Valence à Guichenon une lettre qui témoigne de ses dispositions pacifiques, & de laquelle il résulte que c'étoit à regret qu'il se décidoit à publier son Apologie : « Si vous eussiez accompagné la courvée que vous voulustes faire aux PP. de la Trinité, d'un petit mot de lettre à Valence où je suis, j'aurois creu que vous preniez quelque part en mes intérêts, & m'auriez peut-être déchargé d'un travail odieux, ingrat & inutile ; néantmoins y estant engagé par la pétulance de ce jeune homme qui me menaçoit de nonante-sept observations sur les *Origines*, pour réparation des charretées d'injures dont il m'a chargé par ses lettres, j'ai creu que je devois cette satisfaction à mes amis & à la mémoire de ceux dont il déchire la réputation pour ne pouvoir noircir la mienne. C'est en cette qualité d'ami que je vous envoie ce projet d'apologie, où je n'ai eu autre peine qu'au choix de la méthode.... (1). »

Le P. Menestrier, comptant sur un triomphe facile, & bien convaincu qu'il sortiroit de cette lutte avec les honneurs de la guerre, à la confusion & aux dépens de l'ancien Prévôt, s'étoit abandonné aveuglément à tous les écarts & à tous les emportements de son humeur impétueuse. A l'apparition de l'*Epistre apologétique* qui tomba sur lui comme un coup de massue, alors qu'après les rudes escarmouches où Le Laboureur avoit eu du pire, il le croyoit terrassé, réduit à l'impuissance & forcé de crier merci, il jeta d'abord feu & flammes avec redoublement d'injures & de menaces, & se posant en matamore, il déclara qu'il

(1) *Corresp. de Guichenon*, lettre de Le Laboureur, 18 juillet 1660.

feroit au Prévôt une longue & cruelle guerre & que, pour commencer, il alloit le jouer sur le théâtre de la foire, où il le représenteroit en prévôt dégradé, en docteur ignorant, en soldat dévalisé & en colporteur de ses œuvres. Mais cette irritation céda bientôt à de sages conseils & à la réflexion ; le P. Menestrier comprit qu'une dispute tombée si bas ne pouvoit se terminer à l'avantage de l'un ni de l'autre, & que le vainqueur, quel qu'il fût, partageroit avec le vaincu la honte d'une lutte achevée dans la boue. C'étoit lui d'ailleurs qui avoit entamé la querelle avec une vivacité qui pouvoit faire croire, il faut bien le dire, que ses contradictions étoient moins fondées sur l'amour de la vérité que sur un sentiment de basse jalousie, comme s'il eût vu avec dépit qu'un autre s'avifât de traiter ce sujet des armoiries sur lequel il se jugeoit seul capable d'apporter des lumières nouvelles. Malgré sa critique toujours acerbe & bien souvent injuste du livre de Le Laboureur, ce livre est resté un bon traité sur l'origine des armoiries ; le sien n'est pas exempt de fautes, il ne tarda pas à le reconnoître lui-même.

Cette ridicule querelle, dans laquelle l'amour-propre étoit bien plus engagé que la science, se prolongea pendant près de deux ans, de 1659 à 1661, au grand scandale des lettres avilies & des gens de bien affligés du déplorable exemple donné par deux hommes oublieux de leur caractère & foulant aux pieds les saintes lois de la charité & de l'humilité chrétienne, desquelles moins qu'à d'autres il leur étoit permis de s'écarter. Ils pouvoient bien, ce semble, prendre la défense de leurs opinions, sans qu'il fût besoin de descendre à des personnalités offensantes ; mais, au lieu

de combattre à armes courtoises, ces deux blasonneurs des tournois, méconnoissant les règles & les usages de la chevalerie dont ils s'étoient établis les interprètes, perdirent toute pudeur & toute retenue; ils se vilipendèrent à l'envi l'un de l'autre, fans s'inquiéter du public qui s'amusa d'abord de la nouveauté du spectacle & finit par siffler les acteurs.

Si l'on veut en faveur davantage sur ces démêlés scandaleux, dont j'aurois voulu abrégé encore plus le récit, il faut lire d'abord le *Discours de l'Origine des armes* qui fut l'occasion de tout ce bruit, puis le *Véritable art du Blason & les Additions*, les lettres du P. Menestrier à Guichenon, l'*Epistre apologétique*, & enfin l'*Art du Blason justifié*. Toutes les pièces du procès sont là (1).

La lassitude & le dégoût vinrent à bout de ce que la raison avoit été impuissante à obtenir. Le moment étoit

(1) On a écrit que l'*Art du Blason justifié* étoit une réplique du P. Menestrier à la critique de son premier ouvrage par Le Laboureur dans son *Discours de l'Origine des armes*: c'est une erreur à laquelle on en a ajoutée une autre, en assignant au *Véritable art du Blason* la date de 1658.

Pour s'affurer qu'au contraire la polémique fut provoquée par la critique que le P. Menestrier fit du *Discours de l'Origine des armes*, il n'étoit pas même nécessaire de lire les deux ouvrages, il suffisoit de confronter les dates. Or Le Laboureur ne pouvoit en 1658, date de la publication de son livre, attaquer celui du P. Menestrier qui ne vit le jour que l'année suivante 1659.

On a donné comme une réimpres-

sion de ce petit volume ceux qui ont paru sur le même sujet en 1661, 72 & 73, avec le même titre ou d'autres qui le rappellent. Ce livre n'a pas eu de deuxième édition: le P. Menestrier, qui avoit trop de sens & de savoir pour s'opiniâtrer à soutenir les erreurs dans lesquelles il étoit tombé, & dont la plupart avoient été signalées par Le Laboureur dans son *Epistre apologétique*, refondit entièrement son premier ouvrage, qu'il défavoua & qu'il ne regarda depuis que comme le coup d'essai d'un jeune homme. Peut-être même fit-il détruire les exemplaires qui restoient encore dans la boutique de Benoist Coral; cela expliqueroit la rareté du volume

venu où les amis communs des deux parties belligérantes alloient pouvoir apporter leur médiation & mettre fin à ces longs débats. Le Laboureur, presque confus des derniers coups qu'il avoit portés, désiroit la paix ; le P. Menestrier, de son côté, encore tout froissé des rudes atteintes de l'*Epistre apologétique*, étoit bien aise d'avoir un prétexte honnête de signer un armistice & de se retirer d'un champ de bataille où, en définitive, il étoit le plus maltraité & où les rieurs n'étoient plus de son côté. Guichenon & Capré n'étoient pas fâchés de voir Le Laboureur & le P. Menestrier aux prises ; ils n'avoient fait pour les rapprocher que de foibles tentatives, comme s'ils eussent craint de recevoir quelque éclabouffure en se mêlant même officieusement à leur querelle. Ils se tinrent donc prudemment à l'écart, « nageant entre deux eaux, » suivant l'avis de Capré, pour ne pas se compromettre, & ils attendirent le dénouement. Chorier & le P. Columbi se présentèrent comme médiateurs. Voici comment l'historien du Dauphiné, dans un ouvrage qu'il a laissé manuscrit (1), raconte la part qu'il prit à ce raccommodement ; je traduis : « Claude Le Laboureur, qui s'étoit démis quelques années auparavant de

(1) Nicolai Choreri Viennensis J. C. *Adversariorum de vita & rebus suis libri III*. Ce manuscrit, assez curieux pour les particularités qu'il contient sur les hommes de lettres contemporains de Chorier, fut trouvé à Valence parmi de vieux papiers & publié pour la première fois en 1845, à Grenoble, pp. 145-288 du t. IV du *Bulletin de la Société de statistique des Sciences naturelles & des Arts industriels du départ.*

de l'Isere. Quelques exemplaires ont été tirés à part sans frontispice, & sont restés en feuilles. Les éditeurs ont eu leurs raisons pour ne pas les livrer à la circulation, un très petit nombre seulement est entre les mains de quelques amateurs. C'est un volume in-8 de 208 pp., 179 de texte, 28 pour les éclaircissements bio-bibliographiques ajoutés par le traducteur.

la prévôté de l'Île-Barbe, avoit écrit en langue françoise un élégant discours sur l'origine des armoiries. Il différoit de sentiment sur plusieurs points avec le P. Menestrier, qui publia aussi vers le même temps un traité sur le blason. Ils m'envoyèrent leur livre l'un & l'autre. Le Laboureur ne put contenir sa mauvaise humeur & son dépit; il se plaignoit d'avoir été méchamment poussé à bout, & il répondit par un pamphlet rempli de fiel & d'amertume. Menestrier, indigné, se dispoisoit à riposter durement à son adversaire; j'écrivis à tous les deux, leur demandant de me permettre de travailler à leur réconciliation & de me prendre pour arbitre. Ils consentirent à accepter mon entremise, avec la promesse de ratifier tout ce que je ferois pour parvenir à un accommodement. Mais comme je fus retenu par des affaires qui ne me permirent pas de me rendre à Lyon aussi tôt que je l'avois espéré d'abord, le P. Columbi intervint d'accord avec moi, & par ses bons offices ils se réconcilièrent enfin de bonne grâce. Rien n'est plus sot, à mon avis, que ces disputes entre savants; rien de plus fâcheux pour les lettres & pour les auteurs qui se donnent ainsi inconsidérément en spectacle à la multitude. »

Durant les négociations, qui ne laissèrent pas de traîner en longueur, le P. Menestrier eut le loisir de publier l'*Art du Blason justifié*, où il ne put s'empêcher de verser à pleins bords les restes de sa bile contre l'ancien Prévôt (1). Dans l'*Abrégé méthodique*, qui parut plus tard & lorsque la paix

(1) « Je lui conseille, dit-il en terminant, d'imiter l'oiseau des Egyptiens qui ne se commet plus à l'air dans sa

vieillesse, & qui demeure paisible dans son nid quand ses plumes commencent à tomber. »

étoit faite , il revint encore sur le passé, avec plus de convenance toutefois , mais avec la même aigreur , tant il avoit été blessé au vif. Il avoua pourtant qu'il avoit corrigé bien des fautes dans son premier essai, desquelles , ajoute-t-il, son contradicteur ne s'étoit nullement aperçu. Cet aveu tardif prouve au moins qu'il y avoit des erreurs dans son livre, & , cela étant, Le Laboureur avoit eu raison lorsqu'il les avoit relevées dans son *Apologie*.

S'il faut en croire Chorier (1), le P. Menestrier eut encore besoin de sa médiation dans un démêlé qu'il eut avec Oronce Finé de Brianville (2), toujours au sujet du blason dont il sembloit qu'il eût la prétention de se faire le roi d'armes exclusivement & de dicter seul les lois absolues : « Claude Oronce Finé de Brianville étoit brouillé avec le P. Menestrier ; comme il étoit à Poitiers lorsque j'arrivai à Paris, il m'écrivit qu'il viendrait m'y voir prochainement & qu'il passeroit quelques jours avec moi, mais il fut retenu par des affaires imprévues.

« Il venoit de paroître un ouvrage sur le blason ; le P. Menestrier crut qu'Oronce Finé de Brianville en étoit l'auteur, & il l'accusa de plagiat. Celui-ci répondit qu'il n'étoit pour rien dans la publication de ce livre, ce qui ne put empêcher que la dispute ne s'échauffât de part & d'autre, sans en venir cependant à des paroles dures & outrageantes. Je voulus les raccommoier ; des arbitres furent choisis, l'abbé de Clermont pour le P. Menestrier & moi pour Brianville, qui m'écrivit qu'il s'en remettoit

(1) *Loc. cit.*, p. 135.

Souverains & estats de l'Europe. Lyon,

(2) Auteur du *Teu d'Armoiries des* 1660.

d'avance à tout ce que je jugerois convenable ; mais le P. Menestrier se montra moins facile & moins traitable avec l'abbé de Clermont. Il n'y avoit pourtant nul ferment de haine entre eux ; je les amenai donc à entendre raison & , en attendant une réconciliation pleine & entière, à s'abstenir de toute parole fâcheuse & de tout écrit malveillant pour l'un comme pour l'autre. Les choses en étoient là lorsque Brianville mourut. Sa mort apaisa la rancune du P. Menestrier (1). »

De ces querelles, faudroit-il conclure que le P. Menestrier étoit d'humeur difficile & tracassière ? on seroit tenté de le supposer, lorsqu'on voit avec quelle rudesse acerbe il défendoit ses opinions , & revendiquoit les idées ou les faits qu'il avoit mis en lumière & dont il croyoit que d'autres vouloient s'approprier l'initiative & le mérite. Quoi qu'il en soit, il est évident qu'il ne supportoit ni la critique ni la

(1) Rien n'étoit plus fréquent alors que ces interminables querelles littéraires, dans lesquelles chacun faisoit assaut de pédanterie & d'érudition à propos des questions les plus futiles & les plus vides d'intérêt. Ces disputes avoient pris la place des pas d'armes & des tournois des siècles précédents ; l'invention de la poudre & des armes à feu avoit anéanti la chevalerie ; la découverte de l'imprimerie inaugura l'ère de la chicane & des disputes de mots, qui, renfermées auparavant dans l'étroite enceinte des écoles, eurent bientôt, grâce à la typographie, un retentissement lointain. Vers la même époque, l'abbé Ménage & le prêtre

Baillet, bibliothécaire du président de Lamoignon & auteur des *Jugements des sçavants* & d'une *Vie des Saints*, donnèrent au public le même spectacle que Le Laboureur & le P. Menestrier. Baillet avoit critiqué les écrits de Ménage ; celui-ci publia contre lui l'*Anti-Baillet*, où, dans son dépit, il épuisa toutes les formules de l'injure. Molière a peint admirablement les ridicules travers de ces erudits ; Vadius & Triflotin sont le type de ces disputeurs pédants, hargneux, hérissés de faux savoir, dont la race, heureusement perdue aujourd'hui, ne soulèveroit plus que le dégoût & le mépris.

contradiction sur les matières littéraires, & qu'il fit preuve, dans ses différends avec plusieurs auteurs, d'un caractère aussi entier & aussi irritable, qu'il se montrait poli & obéqueux toutes les fois que son amour-propre n'étoit pas provoqué.

Soit que Le Laboureur fût aussi d'une nature altière & peu endurante, soit que son esprit eût été aigri par les persécutions auxquelles il fut longtemps en butte, il avoit déjà sur les bras, lors de sa contestation avec le P. Menestrier, des affaires fâcheuses qui l'avoient forcé de se démettre de la prévôté de l'île-Barbe, & qui troublèrent son repos jusqu'à la fin de sa vie. D'une piété sincère, d'une foi vive, de mœurs exemplaires, on pourroit le soupçonner, ne fût-ce qu'à cause de son rigorisme, d'avoir été quelque peu imbu des doctrines de Port-Royal; toujours est-il qu'il n'y avoit pas sympathie entre les Pères Jésuites & lui.

Il avoit présenté au cardinal-archevêque de Lyon, Alphonse de Richelieu, frère du grand cardinal, un écrit intitulé : *Notes & corrections sur le Bréviaire de l'Eglise de Lyon*; Lyon, Jean Champin, 1647, in-8. Dans ce volume il indiquoit les corrections à faire au Bréviaire imprimé par ordre de M. d'Epinaç, archevêque de 1574 à 1599, & depuis par l'autorité de messire Thomas de Meschatin de la Faye, chanoine-comte & vicaire général de l'archevêque Denis-Simon de Marquemont (1613-26). Il étoit échappé à Le Laboureur, dans ses *Notes & corrections*, de manifester son étonnement « de ce qu'une Eglise si sainte & si vénérable pour sa noblesse & son antiquité eût laissé croupir, par un honteux désordre & par sa lâcheté, dans l'ordure & dans la souillure, les oracles de l'auteur de la

vie (1). » Cette attaque de Le Laboureur souleva des tempêtes furieuses contre lui; le Chapitre outragé le prit à partie & le força de renoncer à sa dignité de prévôt, en attendant qu'il eût raison de sa témérité devant les tribunaux ecclésiastiques. Bezian Arroy, docteur de Sorbonne & théologal de Lyon, qui avoit soutenu quelques années auparavant un procès contre le Chapitre (2) & qui étoit désireux de se remettre dans ses bonnes grâces, prit aussi fait & cause contre Le Laboureur, & publia : *Apologie pour l'Eglise de Lyon* contre un libelle intitulé *Notes & corrections sur le Bréviaire de l'Eglise de Lyon*, par un certain qui a caché son nom sous ces caractères muets C. L. L. P.; Lyon, Pierre Compagnon, 1650, in-8. Ce livre ne fut qu'un prétexte pour maltraiter le Prévôt & pour flatter les Comtes de Lyon à ses dépens. Le Laboureur, effrayé de l'orage que son zèle imprudent avoit attiré sur sa tête, & mieux inspiré qu'il ne le fut plus tard dans sa querelle avec le P. Menestrier, ne crut pas devoir répliquer : il dévora en silence les outrages dont il fut accablé par Bezian Arroy. Mais il n'en fut pas quitte pour ce débordement de haine & de colère; ses ennemis le poursuivirent sans relâche, ne négligeant aucune occasion de lui faire expier l'injure dont il s'étoit rendu coupable envers un corps puissant,

(1) Ce reproche d'incurie, adressé par Le Laboureur aux comtes de Lyon, fut renouvelé cent ans après bien plus sévèrement encore par les Bénédictins, auteurs du recueil des *Histories des Gaules*, qui les ont accusés dans la Préface du tome X d'avoir vendu jusqu'aux rares & précieux manuscrits

oubliés depuis des siècles dans la poussière de leurs archives.

(2) La contestation de Bezian Arroy avec le Chapitre étoit fondée sur ce qu'il prétendoit avoir rang parmi les comtes de Lyon, en raison de sa qualité de théologal. Il fut débouté par arrêt du grand Conseil.

dont le ressentiment étoit d'autant plus vif que l'accusation étoit méritée. Longtemps après, & lorsque le scandale causé par les Notes sur le Bréviaire étoit oublié, le théologal reparut dans la lice & recommença ses agressions. Le Laboureur venoit de publier *Les Mazures de l'Isle-Barbe*. Ce livre, qui l'a placé au premier rang des généalogistes & des annalistes lyonnais, réveilla les fureurs mal assoupies de Bezian Arroy, qui écrivit encore contre son auteur : *Briève & dévotte Histoire de l'abbaye royale de St-Martin de l'Isle-Barbe*; Lyon, Mathieu Libéral, 1668, in-12. Ce petit factum enflé de fiel & de déclamations, fort insipide au fond & disgracieux dans la forme, est oublié depuis longtemps, & n'est plus recherché que par les bibliomanes pour qui la rareté d'un livre est le principal mérite; *Les Mazures de l'Isle-Barbe*, au contraire, se trouvent dans toutes les bibliothèques, & elles seront toujours estimées & consultées par ceux qui s'occupent d'études historiques & généalogiques.

Mais je reviens au P. Menestrier.

Au milieu des agitations où le jetèrent ses longues discussions avec l'ancien Prévôt, il n'avoit pas cessé de remplir avec un zèle persévérant les devoirs de son état, & il étoit loin de perdre de vue sa vocation religieuse, à laquelle il se préparoit par une obéissance aveugle à sa règle & aux décisions de ses supérieurs. Voué à l'enseignement, il ne négligeoit aucune occasion de ramener à la foi, par ses instructions, ceux qui vivoient en dehors de la vérité; il catéchisoit même les infidèles, car on voit dans les actes municipaux que le Consulat arrête, le 2 mars 1660, qu'il sera parrain d'un Turc instruit & préparé au baptême par

le P. Menestrier. Ce fut vers ce temps qu'il se lia irrévocablement & qu'il entra dans les ordres sacrés : il fut ordonné prêtre le 28 août 1660 , & dit sa première messe le lendemain (1). Ce fut sa réponse aux perfides insinuations de Le Laboureur (2). Il favoit si bien régler l'emploi du temps , que ses études & ses travaux de prédilection ne furent jamais interrompus un seul instant ; il trouvoit le moyen de suffire à tout. Les heures du recueillement & de la retraite étoient un stimulant pour cet esprit infatigable ; le tumulte & les contrariétés de la vie extérieure , au lieu de le distraire du but vers lequel il marchoit , sembloient au contraire doubler son ardeur & le fixer davantage ; en même temps qu'il achevoit sa troisième année de théologie, il professoit la rhétorique au collège de la Trinité. C'étoit plus qu'il n'en falloit pour absorber les forces d'une intelligence ordinaire ; mais telle étoit la puissante organisation du P. Menestrier , que le travail étoit pour lui un besoin impérieux & qu'il regardoit comme perdues les heures qu'il ne lui donnoit pas. Aussi il avoit déjà publié en moins de trois ans un recueil sur les saints que la ville de Lyon honore d'un culte particulier, plusieurs pièces pour les fêtes données au roi pendant son séjour à Lyon, un volume des réjouissances de la paix , & trois ou quatre traités des armoiries, sans compter le dessein des peintures de l'hôtel-de-ville & du collège , & plus de quatre cents devises sur les premiers événements de la vie du roi , son mariage avec l'infante Marie-Thérèse, la naissance du dauphin , &c. (3).

(1) *Lettre à Gutchenon.*(2) *Epistre apol.*, p. 10.

(3) Ce fut le P. Menestrier qui composa la devise des Anisson, libraires fa-

La renommée du P. Menestrier & le souvenir qu'on avoit conservé de lui à Chambéry où il s'étoit fait connoître par son enseignement, lui valurent l'honneur d'être appelé par Madame de Savoie Chrestienne de France, fille de Henri IV & tante du roi, pour la conduite des fêtes du mariage de Mademoiselle de Valois Françoise d'Orléans avec le duc de Savoie Charles-Emmanuel. Les arcs de triomphe, le carroufel, le feu d'artifice & les peintures de la salle où se firent les noces furent exécutées sur ses desseins. Il y trouva le sujet de plus de cent devises sur les événements les plus remarquables de l'histoire de Savoie, la fuite de ses princes & leurs alliances avec la maison royale de France. Il déploya en cette occasion les ressources de son génie & l'heureuse fécondité de son imagination dans le dessein des appareils pour l'entrée de leurs Alteffes Royales & pour les réjouissances publiques qui suivirent. Et ce qui étonnera sans doute, ce fut encore lui qui fournit au peintre F. de La Monce l'idée des peintures allégoriques de l'alcove & du lit nuptial. Il en fit imprimer la description sous le titre : *L'Amour auteur & conservateur du monde*. Le sujet étoit délicat & difficile à traiter pour un jeune

meux de Lyon. « Le P. Menestrier, qui avoit un rare talent pour tout ce qui s'appelle iconologie ou science des images, dit le P. de Colonia (*Hist. litt.*, t. II, p. 616), fit mettre en tête du Glossaire grec de du Cange, imprimé à Lyon par Anisson, un symbole qui, par sa singularité, mérite de trouver ici sa place. C'est l'ancienne fleur de lys de Florence, qui servit d'abord de marque aux Juntas, puis aux Car-

don, puis enfin aux Anisson. Cette fleur de lys, devenue la marque des Anisson, & placée par eux dans le Glossaire grec, est accompagnée de ces mots italiens qu'y ajouta le P. Menestrier, & qui font une double allusion au nom d'Anisson & à l'ancienneté de cette fleur de lys à Lyon : *Anisson che fiorisce*. Il y a longtemps qu'elle fleurit »

religieux : le P. Menestrier eut l'art de représenter dans ses allégories ce que l'union de l'homme & de la femme a de chaste & de pur lorsqu'elle est consacrée par la religion.

Les années suivantes, il fut encore chargé de présider aux fêtes données à Chambéry pour la naissance du prince de Piémont & aux solennités religieuses que les monastères de la Visitation d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble & d'Embrun célébrèrent à l'occasion de la béatification & de la canonisation du saint évêque de Genève, François de Sales. Le P. Menestrier a donné la description de toutes ces fêtes. Ses devises furent trouvées si ingénieuses, qu'elles servirent encore pour les réjouissances faites à la même occasion par les Dames de la Visitation du faubourg St-Jacques, à Paris. Le P. Menestrier crut devoir s'en plaindre en ces termes (1) : «Le dessein que j'ay de recueillir un jour en un corps tous les sujets de diverses décorations dont on m'a fié la conduite depuis dix ans, m'engage à dire que celui qui a fait l'appareil d'un des monastères de Paris, s'est servi d'une vingtaine de devises & de quelques emblèmes que j'avois faits il y a quatre ans pour la béatification de ce saint, sous le titre du Feu des Vestales renouvelé, pour la ville de Chambéry.

«L'avis que j'en donne est moins pour me plaindre de ce qu'il n'a pas cité les endroits dont il les a empruntées, que pour me justifier quand on verra dans quelques années

(1) Il paroît qu'à cette époque rien n'étoit plus ordinaire entre les auteurs que le plagiat. Le P. Menestrier lui-même ne fut pas à l'abri de cette accusation. Andre Laroque, auteur du *Traité de la noblesse & de la Genealogie*

de la maison d'Harcourt, s'est plaint à Menage que « ce Pere lui avoit voulu dérober tout son dessein sur le blason & ses dépendances. » — Voyez *Menagiana*, 1715, t. II, p. 95

que je donneray au public ce que d'autres auront fait paroître dans leurs ouvrages. On me fit la même chose à Bourdeaux il y a près de huit ans, où celuy qui fit danser un ballet devant le roy, mit au bout de son ouvrage les règles du ballet que j'avois fait imprimer quelques mois auparavant, en pareille occasion. A Langres, on imprima pour la publication de la paix une partie des devises que j'avois faites à Lyon pour le roy, l'an 1658. A Paris, on a gravé une feuille de l'Art du blason, tirée de mon Abrégé méthodique & de ma Méthode héraldique; & si l'on continue à me rendre ces bons offices, je me trouveray bientôt dépouillé du peu que j'ay pu faire jusqu'ici (1). » Les funérailles des deux duchesses de Savoie, Chrestienne de France & Françoisse d'Orléans, mortes presque en même temps; le second mariage de Charles-Emmanuel avec Mademoiselle de Nemours, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie; la naissance du prince de Piémont, la mort de la reine-mère, & l'entrée à Lyon du cardinal Flavio Chigi, neveu du Pape & son légat *a latere* en France, furent encore pour son esprit inventif une source abondante où il puisa des sujets de devises, d'emblèmes & de décorations. De retour à Lyon, il prêcha pendant quelque temps avec un grand succès & toujours en présence d'un nombreux auditoire; il prononça l'oraison funèbre de la reine-mère, Anne d'Autriche, morceau d'éloquence dans le goût du temps, diffus & boursofflé, où l'on ne trouve rien de ces traits nobles & hardis, de ces images saisissantes dont le grand Bossuet & Fléchier son émule alloient bientôt donner de si admi-

(1) Voy *Advis* a la suite de la description des fêtes de la canonisation de saint François de Sales, *le Nouvel astre du ciel de l'Eglise* Grenoble, 1666, in-4

rables modèles. Si on vouloit juger le P. Menestrier comme orateur sur son premier essai dans l'éloquence sacrée, on auroit peine à admettre la brillante réputation qu'il se fit plus tard dans les chaires de Paris. Déjà alors, les prédications du P. Bourdaloue, en épurant le goût, avoient rendu le public chaque jour plus difficile ; il n'étoit plus permis aux prédicateurs ignorants de débiter en chaire des trivialités & des pointes dignes du théâtre de la foire, comme cela se pratiquoit avant lui, aux applaudissements de la foule qui n'avoit pas perdu la mémoire des traditions de la burlesque éloquence des Menot, des Maillard & du petit P. André, dont les calembours & les historiettes, parfois un peu graveleuses, égayoient la naïve piété de nos pères.

En 1667, le P. Menestrier fut nommé bibliothécaire du collège de la Trinité, à la place du P. Labbé qui avoit succédé au savant P. Milieu. Cet emploi convenoit parfaitement à son aptitude & à son amour de la vie sédentaire & de l'étude ; mais il ne le conserva pas longtemps. S'il faut en croire Perneti, des contrariétés, sur la nature desquelles il ne s'explique pas, forcèrent le P. Menestrier à s'éloigner de sa ville natale qu'il avoit jusque-là aimée, honorée & servie avec tant de zèle & de dévouement. Peut-être aussi un secret instinct l'entraînoit-il malgré lui sur un plus grand théâtre où il comptoit trouver des ressources intellectuelles qui lui manquoient dans une ville de province, dont les habitudes commerciales & mercantiles absorboient nécessairement les intelligences. Quelles que fussent ses raisons, il quitta Lyon en 1669 pour n'y reparoître plus qu'à de longs intervalles. Il se rendit d'abord en Italie ; il visita ses villes principales, & partout il laissa

sur son passage une haute idée de son savoir. A Rome il dut un accueil distingué à la mémoire de son oncle Claude Menestrier qui y avoit passé sa vie ; il étudia avec soin les monuments de l'antiquité, ceux du moyen-âge & les chefs-d'œuvre dont les grands génies du XVI^e siècle avoient doté la capitale du monde chrétien ; il fouilla dans les bibliothèques publiques & privées, & revint chargé d'une ample moisson de notes précieuses & de mémoires qu'il utilisa dans la suite.

En quittant l'Italie, il voulut voir aussi l'Allemagne où il employa son temps de la même manière, & noua avec un grand nombre de savants des relations qui durèrent autant que lui ; à Munich, sur la demande de l'Electrice de Bavière, il composa une suite de devises & d'allégories pour le château de Nymphenbourg. Après avoir parcouru les divers états de l'Allemagne, où son désir de s'instruire lui faisoit espérer de trouver un aliment à sa curiosité, il revint en France, & au lieu de se diriger sur Lyon, il prit la route de Paris où nous le retrouvons en 1670. Sa réputation l'y avoit précédé, aussi fut-il admis dès son arrivée dans les assemblées littéraires qui se tenoient une fois par semaine dans les salons du premier président de Lamoignon. Pour justifier l'honneur qui lui étoit fait, il y prononça quatre discours sur l'éloquence & sur ses caractères. « Le P. Menestrier, écrit Guy Patin (1), parla hier dans l'Académie de M. le premier président, & il fit fort bien, en parlant de l'éloquence. »

Le P. Menestrier mettoit toujours avec tant d'empresse-

(1) *Lettres*. Paris, 1846, III, p. 773

ment ses connoissances au service de tous ceux qui avoient recours à lui, que les savants & les artistes alloient souvent le consulter pour avoir son jugement & pour obtenir sa coopération. C'est ainsi qu'il composa les inscriptions latines pour les estampes de Lebrun & celles pour les batailles de Louis XIV, peintes par Van-der-Meulen; celles des plafonds de Vaux-le-Vicomte, de cinq à six planches gravées par Audran, & de plusieurs affiches pour le collège Louis-le-Grand, historiées & ornées de médailles & de devises. On lui doit aussi le dessein des thèses du prince de Turenne qui représentent les conquêtes du roi, en emblèmes, devises & inscriptions. Ce fut lui encore qui fut chargé de rectifier les décorations des obsèques du maréchal de Turenne, dans l'église de Notre-Dame; il composa les inscriptions, les devises & le projet du mausolée qui fut dressé dans le chœur. Ce dernier travail, ou plutôt le succès qu'il obtint, excita la jalousie de l'abbé Tallemant. Cet abbé, qui avoit acheté la charge de surintendant des devises & inscriptions, prétendoit que rien dans ce genre ne pouvoit paroître sans son aveu, & il se crut en droit de s'opposer à ce que le P. Menestrier travaillât à la décoration de Saint-Denis pour les funérailles de la reine. Il ne put pas l'en empêcher, mais il fit tant par ses intrigues qu'il parvint à obtenir de M. de Seignelay que la description faite par le P. Menestrier ne fût pas publiée; il en fit même arrêter & saisir les exemplaires entre les mains de l'imprimeur.

Le mérite & le talent du P. Menestrier étoient déjà trop connus & trop appréciés pour qu'il se laissât intimider par ces tracasseries, il continua donc à composer les inscriptions, les emblèmes & les devises qu'on lui demandoit de

toutes parts. Il publia la relation du mariage de la reine d'Espagne & de celui du Dauphin ; il fit des devises pour le mariage de Monsieur, frère unique du roi, avec la princesse Palatine, & à l'occasion de la conversion de cette princesse à la religion catholique, comme il en avoit composé déjà pour le baptême c'e M. le duc de Bourbon. Il travailla ensuite aux réjouissances pour la naissance du duc de Bourgogne, tant au collège des Jésuites que pour l'illumination des galeries du Louvre, & même pour l'appareil des feux d'artifice qui furent donnés à la même époque à la ville de Ratisbonne par le comte de Crécy, plénipotentiaire du roi. Il inventa encore les décorations & les devises pour les funérailles de la reine, au collège Louis-le-Grand ; pour les obsèques renouvelées à la mémoire du prince de Condé, dans l'église professe des PP. Jésuites à Paris ; pour celles de Mademoiselle de Bouillon, dans la chapelle des Missions étrangères, où son cœur fut déposé ; pour des thèses dédiées à saint Ignace, à saint François-Xavier, à saint Pierre de Luxembourg, à un grand nombre de prélats, de magistrats & de seigneurs de la cour. Il donna les desseins des peintures de diverses églises, de plusieurs galeries & cabinets dont ses amis l'avoient prié de surveiller la décoration. Ces inventions ingénieuses, fort goûtées par les beaux esprits de ce siècle, quelque futiles qu'elles puissent paroître aujourd'hui, exigeoient de l'auteur un grand fonds d'instruction & des ressources intarissables dans l'imagination. Ces conditions se trouvoient réunies au plus haut degré chez le P. Menestrier ; son goût étoit si pur, son tact si délicat, que dans ce genre de composition, où il est si difficile de réussir & de plaire, il avoit l'art de charmer & de surprendre

les esprits par des idées toujours neuves, exprimées sous des formes toujours piquantes & variées, sans tomber jamais dans l'affectation ni dans la trivialité.

La devise du roi: *Nec pluribus impar*, avec un soleil radieux pour emblème, fut critiquée avec tant de violence & attaquée avec tant d'acharnement, que la pension qui avoit été accordée d'abord à M. d'Ouvrier, son auteur, fut supprimée par M. de Colbert. Ce ministre espéroit apaiser ainsi les clameurs de l'envie & imposer silence aux criaileries de la malveillance, surtout à l'étranger, où l'on trouvoit cette devise trop orgueilleuse & insultante pour les autres souverains. Bien que le P. Menestrier ne connût M. d'Ouvrier que par sa devise & par les déboires qu'elle lui avoit attirés, il résolut de prendre sa défense, & il publia, en 1679, *la Devise du Roy justifiée*, qu'il adressa à l'Académie française. M. de Mézeray fut chargé de lui porter les remerciements de ce corps savant; le roi témoigna hautement le gré qu'il faisoit au P. Menestrier d'avoir écrit en faveur d'une devise contre laquelle tant de gens se récrioient, & qu'il lui eût été impossible de quitter lors même qu'il y eût consenti; en effet, le bruit qu'on avoit fait à son sujet ne le lui permettoit plus, sans parler de la honte qu'il y auroit eu à l'effacer des monuments publics où les peintres & les sculpteurs l'avoient placée, & où tout le monde l'avoit vue.

A la mort du premier président de Lamoignon, les assemblées qui se tenoient en son hôtel, quelque temps interrompues, furent reprises chez le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du roi; le P. Menestrier y fut introduit & présenté par le P. de La Chaise. On y

propofa d'entreprendre l'hiftoire romaine par les médailles & les monuments. Le P. Meneftrier fut chargé de la vie de Tibère , de Caligula & de Claude ; les règnes de Commode & de Dèce furent confiés à Jacques Spon , qui faifoit auffi partie de ces réunions favantes. Je ne puis dire fi le P. Meneftrier acheva ce travail ; il eft certain au moins qu'il n'a jamais vu le jour.

Les auteurs des ouvrages de quelque importance ne croyoient pas pouvoir fe pafter du jugement & du concours du P. Meneftrier , furtout lorsqu'ils vouloient orner ou plutôt illuftrer leurs publications , comme on dit aujourd'hui. Il compofa , pour l'Hiftoire de France de l'abbé de Cordemoy , des vignettes & des fleurons qui ont été gravés par Le Pautre. Je n'en finirois pas fi je voulois énumérer tout ce qu'il a fait en ce genre & qu'il a cru devoir mentionner lui-même dans plufieurs de fes livres où l'on en trouve çà & là le détail. Mais ces travaux n'étoient pour lui qu'un délaſſement & un jeu ; il ne leur confacroit que les moments perdus qu'il pouvoit dérober fans inconvénient aux devoirs de fa profefſion , à la prédication , à fes études hiftoriques & à la recherche de tout ce qui fe rattachoit de près ou de loin au vaſte plan qu'il avoit conçu , & à l'exécution duquel venoient aboutir tous fes écrits , les plus futiles comme les plus graves & les plus sérieux.

Je ne puis mieux faire connoître le plan d'études que le P. Meneftrier s'étoit tracé qu'en le laiffant parler lui-même. Je me bornerai donc à reproduire l'avertiffement qu'il a placé en tête de fes *Recherches du Blafon* , feconde partie de l'*Uſage des Armoiries* ; Paris , Michallet , 1673. Il y explique fes motifs , & donne la diviſion de fon grand ou-

vrage tel qu'il l'avoit compris, & dans lequel il embrassoit en quelque sorte l'universalité des connoissances humaines. Je donne place ici d'autant plus volontiers à cette savante analyse de la Philosophie des images, que le volume dans lequel elle se trouve est un des plus rares entre tous ceux que nous avons de lui :

« Le peu de rapport qu'il y a entre un traité des armoiries & les travaux plus sérieux auxquels je suis occupé depuis quelques années, dit-il, m'obligent de rendre compte au public des motifs qui m'ont porté à entreprendre cet ouvrage.

« Il y a plus de quinze ans qu'ayant fait réflexion que notre esprit n'agit que par images en la plupart de ses opérations, & qu'il a sçu trouver des signes & des figures sensibles pour nous exprimer sa pensée & ses desseins les plus cachés, d'une manière ingénieuse, je résolus, pour satisfaire mon inclination & pour attacher mes études à quelque chose d'agréable & de réglé, d'entreprendre de pénétrer dans la philosophie des images & d'en rechercher les principes. Je donnai d'abord dans les armoiries, dans les devises, les emblèmes, les médailles & les hiéroglyphiques, & passant insensiblement de cet art ingénieux à tous les spectacles sçavans, qui font le plaisir de l'esprit en faisant le divertissement des yeux, je conçus enfin la pensée de faire un corps entier de ces images & de les réduire en règles. Ce fut sur ces premières vues que je divisai mon dessein en quatre parties, que je voulois qui distinguassent toutes ces images spirituelles en quatre espèces différentes, à sçavoir en général : 1^o la philosophie des images ; 2^o les images des yeux & de l'esprit ; 3^o les images qui sont

propres de l'imagination ; 4^o les images symboliques déjà fixées & liées à certaines règles.

« Je rangeois sous les premières toutes les opérations des sens, du jugement, de la mémoire, de l'esprit, de la volonté, des passions & des idées qui naturellement font d'elles-mêmes des images & des expressions des choses.

« Je mettois entre les secondes les décorations d'église pour les fêtes extraordinaires, les peintures des galeries, des lieux publics & des palais; les spectacles, les tragédies, les comédies, les ballets, les réceptions des princes, les machines, les carroufels, &c.

« Je rapportois aux troisièmes les figures & les tours ingénieux de l'art de persuader, & les fictions poétiques qui font des artifices ingénieux de l'imagination.

« Enfin je faisois les quatrièmes des énigmes, emblèmes, devises, chiffres, blasons, hiéroglyphiques & autres semblables choses.

« Je voyois que la plupart de ces images étoient assez du goût du siècle, que l'on aimoit les devises, qu'on se plaçoit aux spectacles, & que les armoiries étoient partout représentées. Il me sembla que ces peintures n'étoient pas encore bien connues après tant de traités & de recherches qui s'étoient faites sur ce sujet. Je trouvois qu'on les confondoit souvent les unes avec les autres, & que l'on ne convenoit pas assez des règles qu'on leur donnoit, faute de les avoir données d'une manière méthodique & raisonnée.

« Tout cela me fit entreprendre d'écrire sur cette matière, en un temps où mes emplois & mes occupations s'accommodoient entièrement à cette sorte d'étude

« Je publiai dès-lors quelques parties de ce grand & vaste dessein, en attendant l'occasion de les amasser en un corps. Je commençai par deux petits Traités des armoiries, que j'ai fait depuis suivre de quatre autres. Je donnai l'Art des emblèmes, un petit Traité des ballets, un grand Traité des carroufels, un Traité des feux d'artifice, la Réception d'un prince dans la capitale de ses estats; deux ou trois Appareils funèbres, des Fêtes de canonization, un Traité des caractères de l'histoire, & un Plan de l'art de persuader.

« J'ai cru qu'après de si grandes avances je ne devois pas quitter un dessein de cette sorte, &, considérant cette estude comme un délassement honneste dans l'emploi qui m'occupe maintenant, je me suis persuadé qu'on ne trouveroit pas à dire à un ouvrage où ce qui me reste à traiter est assez grave & sérieux: comme toute la première partie qui est absolument philosophique, & dans la seconde un Traité de la peinture & des décorations des églises pour les fêtes; dans la troisième une Rhétorique accommodée au génie de notre langue & de notre nation, & un Traité du panégyrique; & dans la quatrième les Enigmes dont l'écriture nous fournit tant d'exemples, les Hiéroglyphiques qui font d'eux-mêmes une matière sacrée, les Devises qui sont si spirituelles, un Traité des étymologies du blason, qui est une espèce de grammaire, & un Traité des preuves de noblesse qui se font dans tant d'Eglises & dans tant d'Ordres de chevalerie. Je crois que, ne pouvant pas donner si tost le corps entier de cet ouvrage, dont j'ai donné diverses pièces, j'en puis bien mettre icy le plan & le dessein tout entier. »

PREMIERE PARTIE.

LA PHILOSOPHIE DES IMAGES.

« Comme il y a dans la nature six sortes d'images sensibles :

« 1^o Celles qui réfléchissent les corps polis , comme le marbre , les miroirs , la glace , le verre & les eaux quand elles sont pures & tranquilles ;

« 2^o Celles qui se gravent sur le cuivre & sur le bois , pour être imprimées ;

« 3^o Celles qui se peignent avec le charbon & les couleurs ;

« 4^o Celles qui s'impriment & se tirent des images gravées ;

« 5^o Celles qui se taillent avec le ciseau & le marteau sur le bois & sur le marbre ;

« 6^o Et celles qui se jettent dans les moules & dans les moyeux ;

« Il y a aussi six facultés de l'homme qui travaillent en images :

« 1^o Les yeux reçoivent celle de tous les objets qui se présentent à eux , comme les miroirs & les corps polis : aussi font-ils les miroirs de l'âme ;

« 2^o L'imagination grave des images dans l'âme & sur le corps ;

« 3^o La mémoire les imprime & les arrange ;

« 4^o Le jugement les moule en les comparant les unes avec les autres pour les rectifier ;

« 5^o L'entendement peint & taille , puisqu'il unit les

choses pour en tirer des conséquences , & les sépare par analyse pour les connoître ;

« 6^o La volonté , tout aveugle qu'elle est , a ses inclinations , ses habitudes & ses affections , qui sont à leur manière des images semblables à ces talismans dont les magiciens se servent pour faire des choses extraordinaires. Les images de l'amour , de la haine , de la crainte , de l'espérance & des autres passions dont les esprits animaux se peignent & se figurent , ne sont pas la moindre partie de ce Traité. Ce n'est là que le plan de la première partie , voicy celui de la seconde.

« Tous les arts & toutes les sciences ne travaillent qu'en images , puisque tous les arts ne font que des imitations de la nature , & toutes les sciences les figures & les expressions idéales des choses que nous connoissons.

« La théologie fait des images des choses surnaturelles & divines , pour tâcher de concevoir des vérités & des mystères qui sont d'eux-mêmes incompréhensibles.

« La philosophie a ses images dans ses notions , & c'est de leur diverse vuë que naissent toutes les disputes & les contestations des sçavants ; parce que , comme ces images se voient diversement selon les divers points de vuë dont elles sont regardées , ce qui change les situations ; il arrive dans les écoles ce qui arrive dans les académies des peintres , où tous copient le même modèle & font tous diverses figures , parce que l'un voit ce modèle de front , un autre à demy de costé , un autre en tiers , un autre à dos. Il en est de même des choses qu'un esprit prévenu regarde , il les voit de tout autre sens qu'un esprit qui n'est pas préoccupé ; & c'est cette perspective de la contemplation

& de l'estude qui est la source infallible de toutes les disputes des sçavants sur une mesme matière.

« La jurisprudence est l'image du bien public , que nous nous représentons comme une espèce de corps, dont le souverain est le chef , les magistrats & la noblesse les parties les plus considérables , & le peuple les autres membres. C'est ce corps que la justice fait agir diversement selon ses divers organes , & les hommes prévenus de la nécessité qu'il y a de conserver ce corps qui n'est qu'un corps moral , consentent à recevoir ses loix & s'y soumettent volontiers , parce que chacun d'eux trouve son intérêt particulier en la conservation de ce corps.

« L'histoire est la peinture des événements, des desseins, des entreprises & des mouvements de ce corps ; & si elle a besoin du secours de la géographie & de la chronologie, c'est parce que l'une luy est une peinture fidèle des lieux où ces choses se font , & l'autre le portrait des temps auxquels ces choses se font faites.

« La médecine n'est qu'une image de la constitution intérieure & extérieure du corps de l'homme , de ses affections & de ses organizations pour les fonctions vitales ; & la nature , soigneuse de la conservation de ce corps , a pris soin elle-mesme de marquer la plupart des remèdes nécessaires pour en guérir les maladies , dans les signatures des plantes.

« L'astronomie a rempli le ciel d'images , pour en expliquer les figures & les mouvements.

« L'arithmétique peint les nombres , pour soulager la mémoire & l'imagination.

« La musique a fait les yeux juges de tous les accords & de toutes les harmonies.

« La géométrie mesure toutes choses par lignes , par angles & par figures.

« Enfin , toute la mathématique estant une science démonstrative ne consiste qu'en images.

« La grammaire est , comme dit un de nos poètes .

Un art ingénieux

De peindre la parole & de parler aux yeux ,

Et par les traits divers des figures tracées

Donner de la couleur & du corps aux pensées.

« La fable ancienne estoit une philosophie en images.

« La poésie , dont le propre est de peindre , est une faiseuse d'images.

« L'éloquence a ses figures , & la rhétorique enseigne l'art de persuader par images , puisqu'elle fait profession de persuader par le vraisemblable.

SECONDE PARTIE.

DES IMAGES SÇAVANTES POUR L'INSTRUCTION ET LE
DIVERTISSEMENT DES YEUX.

« Cette partie comprendra plusieurs Traités :

« 1^o Des tournois, joustes, carroufels & autres spectacles à cheval ;

« 2^o Des ballets ;

« 3^o Des spectacles de récit & de représentation , tragédies, comédies, récits & représentations en musique ;

« 4^o Des réceptions des princes, arcs de triomphe, &c. ;

« 5^o Des feux d'artifice ;

« 6^o Des pompes funèbres ;

« 7^o Des inventions de peintures pour les palais, églises, galeries, cabinets, &c. ;

« 8^o Des décorations des églises pour les canonizations, festes, repositoires & processions solennelles.

TROISIEME PARTIE

« Des images qui ne font que pour l'imagination sans servir aux yeux, comme les inventions poétiques, les tours & les vues de l'éloquence. Cette partie ne contiendra que deux Traités, une poétique & une rhétorique raisonnée.

QUATRIEME PARTIE.

DES IMAGES SYMBOLIQUES

« Il y a dix Traités en cette partie :

« 1^o Les hiéroglyphiques, qui font les images des choses sacrées, naturelles & divines, divisés en trois classes : des hiéroglyphiques de la théologie payenne, de la théologie juive, & de la théologie chrestienne ;

« 2^o Les symboles, qui font des images sensibles des choses naturelles & de leurs propriétés ;

« 3^o Les emblèmes, qui font les enseignements moraux, politiques & académiques mis en images ;

« 4^o Les devises, qui représentent par images les entreprises de guerre, d'amour, de piété, d'estude, d'intrigue & de fortune ;

« 5^o Le blason & les généalogies, qui représentent en images la naissance, la noblesse, les alliances, les emplois & les belles actions ;

« 6^o Les revers des jettons & des médailles, qui représentent les grands événements & les belles actions des princes & des magistrats ;

« 7^o L'iconologie, qui est la peinture des choses purement morales, comme si elles étoient des personnes vivantes, comme l'honneur, la vertu, le plaisir, la noblesse & la joie. Ce Traité est utile pour les peintres, pour les poètes & les faiseurs d'emblèmes, de ballets & de représentations ;

« 8^o Les lettres chiffrées, pour cacher ses pensées & ne les découvrir qu'à certaines personnes, avec les démonstrations des manières de déchiffrer en toutes sortes de langues ;

« 9^o Les énigmes, qui sont les choses naturelles & historiques cachées sous des figures dont il faut trouver la clef pour en pénétrer le sens ;

« 10^o Les chiffres des noms & les rebus, qui sont des lettres entrelassées pour représenter des noms entiers & des figures qui représentent des sentences entières. »

Tel étoit le plan général d'enseignement que le P. Menestrier avoit préparé dans son vaste cerveau, & qui fut toute sa vie l'objet de ses méditations & de ses études. Ce plan gigantesque embrassoit le monde entier & tous les temps. Tout ce qui pouvoit augmenter les connoissances de l'homme, l'instruire en l'amusant, régler les sens, éclairer l'intelligence, polir les mœurs, élever l'âme vers le Créateur de toutes choses & inspirer l'amour du vrai, étoit du domaine du P. Menestrier ; c'étoit ce qu'il appeloit la Philosophie des images. Tous les volumes qu'il a publiés

de l'année 1659 à l'année 1705, sont autant d'essais qui devoient trouver leur place dans ce cadre immense; il a traité son sujet à fond dans plusieurs de ses parties, & dans quelques autres il a montré, même par ses ébauches, de quoi étoient capables une érudition qui embrassoit tout, une mémoire intarissable, & l'amour du travail guidé & soutenu par une critique toujours judicieuse & éclairée. On a peine à comprendre qu'un religieux, obligé par les austères obligations de son état à consacrer la plus grande partie de son temps à l'accomplissement de la règle, à l'exercice du saint ministère, à l'enseignement & à la prédication, ait pu trouver le temps de réunir les innombrables matériaux nécessaires pour la construction d'un édifice tel que celui qu'il nous a décrit, en coordonner dans son esprit tous les détails, & enfin publier plus de cent volumes de tous les formats sur toute sorte de sujets, sans compter les milliers de devises, d'emblèmes & d'inscriptions qu'il composa, & les décorations dont il inventa l'ordonnance & dirigea l'exécution. Il falloit être doué d'une rare & féconde intelligence & d'une organisation physique tout-à-fait exceptionnelle pour suffire à des compositions si diverses & si nombreuses, & pour supporter le poids de tant de veilles & de travaux.

De tous les écrivains qui ont traité des armoiries & de la noblesse, le P. Menestrier est sans contredit celui qui y a apporté le plus de critique, de méthode & d'érudition. Avant lui, les origines du blason n'étoient qu'un tissu de fables inventées par des hérauts d'armes ignorants, qui les faisoient remonter jusqu'à la création du monde, & répétées par des auteurs crédules qui, accueillant aveu-

glément les fictions les plus absurdes des romans de chevalerie , attribuèrent des armoiries avec leurs couleurs & leurs émaux aux Israélites , aux Grecs & aux Romains. C'est ce qu'on peut voir en lisant les rêveries du roi d'armes Sicile, de Hierosme de Bara , de Philibert Monet & d'une foule d'autres , sans oublier le bonhomme Jean Le Feron , appelé par La Croix du Maine « l'un des plus diligents & des plus curieux hommes de France pour la recherche des maisons nobles & des armoiries, » & qui donnoit au premier homme pour armoiries trois feuilles de figuier, « pour ce que, lorsqu'il eut mangé le fruit de l'arbre de la science du bien & du mal , il couvrit sa nudité d'une feuille de figuier. »

Le P. Menestrier débrouilla ce chaos , il interrogea les anciennes chroniques , les romans de chevalerie & les fabliaux , & , tout en y puisant la connoissance des mœurs & des usages des temps héroïques , il fit justice de leurs mensonges ; il déchiffra les actes & les titres ensevelis dans la poussière des archives publiques & privées , il étudia les monuments , les tombeaux , les inscriptions , les verrières armoriées , & , regardant le blason comme un auxiliaire utile , indispensable pour l'étude de l'histoire du moyen-âge , il parvint à en faire une science avec ses règles fixes & invariables. A l'aide des titres originaux & des monuments , il rejeta ou redressa les fables qui avoient envahi le vaste champ de l'histoire ; il détermina l'époque où les armoiries commencent à paroître & deviennent héréditaires dans les familles , il expliqua leurs origines , les pièces qui les composent , les ornements qui les entourent , les cris de guerre , les devises ; il indiqua la ma-

nière de faire les preuves de noblesse pour l'entrée dans les chapitres où elles étoient exigées, & celle d'établir les quartiers des grandes maisons. Théologien, philosophe, artiste, poète, philologue, il envisagea la science du blason sous tous ses aspects ; & ce n'étoit là cependant, comme on a pu le voir, qu'une partie du plan qu'il s'étoit tracé & à l'achèvement duquel il ne lui fut pas permis de mettre la dernière main, la vie d'un homme étant trop courte pour suffire à une entreprise aussi immense.

Bien des gens qui ne considèrent le blason que comme un hochet, bon tout au plus à satisfaire la vanité des nobles & de ceux qui prétendent l'être, demanderont peut-être pourquoi l'on attache tant d'importance à des écrits qui semblent n'être propres qu'à flatter l'orgueil de quelques hommes, & à les confirmer dans la sotte idée qu'ils sont d'une autre nature que le reste des enfants d'Adam : la réponse est facile, ce me semble.

A l'époque éminemment monarchique où vivoit le P. Menestrier, la noblesse, en France comme dans toute l'Europe, étoit le corps le plus considérable & le plus puissant de l'Etat ; & cela devoit être, car, par un privilège glorieux & aussi ancien que la vieille monarchie des Francs, les possesseurs de fiefs, astreints au service militaire, étoient appelés à verser leur sang sur tous les champs de bataille où l'honneur & les intérêts de la patrie étoient engagés. Ce n'étoit pas pour acquérir la fortune que la plupart d'entre eux endossoient le harnois au premier ban du roi ; lorsqu'ils alloient affronter les périls de la guerre, ils n'avoient d'autre guide que le sentiment du devoir & de l'honneur. Ceux qui étoient sortis pauvres du manoir pa-

ternel y rentroient plus pauvres encore , lorsqu'ils y rentroient ; mais ils avoient servi la France & le roi , ils s'étoient montrés dignes, sur les champs de bataille, du blason de leurs ancêtres : c'étoit leur récompense. Et qu'on ne dise pas que le vieux dicton, « *Noblesse oblige,* » n'étoit qu'un vain mot : les lois de la chevalerie condamnoient tout noble qui avoit forligné à être dégradé publiquement ; ses armes lui étoient enlevées & brisées, ses éperons arrachés, sa bannière traînée dans la boue, & son écu appendu par la pointe n'étoit plus pour lui & pour sa race qu'un signe d'ignominie. Parmi les exemples que l'histoire a conservés de ces exécutions , je citerai celui du capitaine Franget, gouverneur de Fontarabie, capitaine de cinquante hommes d'armes, dégradé à Lyon sous François Premier, en 1523, pour avoir lâchement rendu au connétable de Castille la place dont la défense lui avoit été confiée (1).

Voici, d'après Vulson de la Colombière (2), les cérémonies qui s'observoient à la dégradation d'un chevalier ou gentilhomme :

« On assembloit vingt ou trente chevaliers ou escuyers, devant lesquels le gentilhomme ou chevalier traître estoit accusé de trahison, de lascheté, de foy mentie ou de quelqu'autre crime capital & atroce, par un roy ou héraut

(1) « Du temps de nos peres, le seigneur de Franget, jadis lieutenant de la compagnie de M. le mareschal de Chastillon, ayant par M. le mareschal de Chabannes este mis gouverneur de Fontarabie, au lieu de M. du Lude, & l'ayant rendue aux Espagnols, fut condamne a estre degrade de noblesse, & tant luy que sa postente, de-

clare roturier, taillable & incapable de porter armes. Et fut cette sentence rendue a Lyon. » (Montaigne, *Essais*, 1, 15). — Le capitaine Franget fut jete du haut de l'echafaud, la vie fauve a cause de sa vieillesse.

(2) *Le vray Théâtre d'honneur & de chevalerie*, seconde partie, p 570

d'armes, qui déclaroit le fait tout au long, nommoit les tefmoins, & disoit toutes les particularitez du fait; sur quoy le chevalier accusé estoit condamné à mort par les dits chevaliers, & il estoit dit que préalablement il seroit dégradé de l'honneur de chevalerie & de noblesse, & qu'il rendroit l'Ordre s'il en avoit reçu quelqu'un.

« Pour l'exécution de ce jugement on faisoit dresser deux théâtres ou eschaffaux, sur l'un desquels estoient assis les chevaliers & escuyers juges, assistez des rois, hérauts & poursuivants d'armes, avec leurs cottes d'armes & esmaux; sur l'autre estoit le chevalier accusé, armé de toutes pièces & son escu blazonné de ses armes, planté sur un pal devant luy, renversé la pointe en haut. D'un costé & d'autre, à l'entour du chevalier estoient assis douze prestres revestus de leur surplis, & le chevalier estoit tourné du costé des juges. En cet estat lescits prestres commençoient à chanter à haute voix les Vigiles des morts, depuis le pseume *Dilexi* jusqu'au *Miserere*, après que les hérauts avoient publié la sentence des juges; à la fin de chaque pseume les prestres faisoient une pause, durant laquelle les officiers d'armes dépouilloient le condamné de quelque pièce de ses armes, commençant par le heaume, continuant de le défarmer pièce à pièce jusqu'à ce qu'ils eussent parachevé; & à mesure qu'ils en ostoient quelque'une, les hérauts crioient à haute voix: « Cecy est le bassinet du traistre & déloyal chevalier, » & faisoient ou disoient tout de mesme du collier, de la cotte d'armes qu'ils rompoient en plusieurs lambeaux, des gantelets, du baudrier, de la ceinture, de l'espée, de la masse d'armes, des esperons, bref de toutes les pièces de son harnois, & finalement de l'escu

de ses armes qu'ils brisoient en trois pièces avec un marteau & autres instruments propres à cela.

« Après le dernier pseaume, les prestres se levoient & chantoient sur la teste du malheureux chevalier le 109^e pseaume de David : *Deus, laudem meam ne tacueris*, auquel sont contenues plusieurs imprécations & malédictions contre les traistres.

« Et comme anciennement ceux qui devoient recevoir l'ordre de chevalerie devoient le soir auparavant entrer dans un bain pour se purifier le corps & passer la nuit entière dans une église pour purger leur âme d'immondicité; ainsi le pseaume des malédictions estant parachevé, un poursuivant d'armes tenoit un bassin plein d'eau chaude, & le héraut demandoit par trois fois le nom du chevalier dépouillé, que le poursuivant nommoit par son nom, surnom & seigneurie, auquel le héraut respondoit qu'il se trompoit, & que celuy qu'il venoit de nommer estoit un traistre, desloyal & foy mentie; &, pour monstrier au peuple qu'il disoit la vérité, il demandoit tout haut l'opinion des juges, le plus ancien desquels respondoit à haute voix que, par sentence des chevaliers & escuyers présents, il estoit ordonné que ce déloyal que le poursuivant venoit de nommer, estoit indigne du titre de noble & de chevalier, & que pour ses forfaits il estoit dégradé de noblesse & condamné à mort.

« Ce qui estant prononcé, le héraut renversoit sur la teste du condamné ce plein bassin d'eau chaude, après quoy les chevaliers juges descendoient de l'eschaffaut & se revestoient de robes & de chaperons de deuil, & s'en alloient à l'église. Le dégradé estoit aussi descendu de son

eschaffaut, non par le degré par lequel il estoit monté, mais par une corde qu'on lui attachoit sous les aisselles, & puis on le mettoit sur une claye ou sur une civière, & on le couvroit d'un drap mortuaire, & ainsi il estoit porté à l'église, les prestres chantant dessus luy les *Vigiles* & les *Oremus* pour les trespassez; ce qui estant parachevé, le dégradé estoit livré au juge royal ou au prévost, & puis à l'exécuteur de la haute justice. Que si le roy lui donnoit grace de la vie, on le bannissoit à perpétuité ou pour un certain temps hors du royaume.

« Après cette exécution, les hérauts d'armes déclaroient les enfants & descendants du dégradé, ignobles & roturiers, indignes de porter armes & de se trouver & paroître ès joustes, tournois, armées, cours & assemblées royales, sur peine d'estre dépouillez nuds & d'estre battus de verges comme vilains & nés d'un père infame. »

C'étoient de terribles hochets, on en conviendra, que ces marques distinctives qui ne permettoient pas à ceux qui les avoient reçues de leurs aïeux comme un dépôt sacré dont ils devoient compte à ceux qui venoient après eux, de vivre dans la mollesse & le repos de l'oïveté, de diffimuler la moindre insulte, d'hésiter un seul instant en face des plus grands périls; qui leur faisoient au contraire une loi de se dévouer au salut de tous lorsque la France avoit besoin du secours de leurs bras, & de mourir plutôt que de forfaire à l'honneur. Parcourons les annales de la monarchie, & nous verrons que les plus beaux faits d'armes n'eurent pas d'autre mobile que ce devoir, impérieux pour les nobles, d'illustrer leur bannière & de la transmettre pure & sans tache à leurs descendants; pour les

autres , c'étoit la noble ambition de se faire un blason avec leur épée & d'anoblir leurs neveux , comme les Catinat & les Faber. N'est-ce pas ce que nous avons vu de nos jours encore , où tant de couronnes ducales & de bâtons de maréchal de France sont fortis de la giberne du soldat(1)? Convenons donc que c'étoit une grande & noble pensée de la féodalité que cette institution qui marquoit un homme & sa race entière du triple sceau de l'honneur , du dévouement & du sacrifice. Malgré les révolutions qui ont fait table rase du passé , cette pensée a survécu au système qui l'avoit créée. Dans ce siècle d'égoïsme & d'intérêts matériels , où l'honneur s'est encore une fois réfugié dans les camps , ne voyons-nous pas tous les jours nos intrépides soldats , par une tradition innée dans leur âme , s'exposer résolument à tous les périls , accomplir des actes héroïques pour un lambeau de ruban couleur de feu qui devient leur blason , & les marque eux aussi , comme leurs devanciers , de ce triple sceau de l'honneur , du dévouement & du sacrifice ?

Confidéré sous ce seul point de vue , le blason méritoit l'importance que le P. Menestrier lui a donnée dans ses divers traités ; mais ce n'est pas sous cet aspect seulement qu'il lui apparoissoit : il y voyoit aussi un moyen infailible pour dissiper l'obscurité dont certains faits historiques étoient enveloppés , pour indiquer la date & l'origine précises des monuments ; en un mot , pour lui c'étoit l'histoire , & à ce titre il ne pouvoit négliger des matériaux

(1) Le vieux roi Louis XVIII, passant une revue des troupes, dit aux soldats ce mot heureux, qui s'est réalifé pour plusieurs . « Mes enfants , vous avez tous le bâton de maréchal dans votre giberne »

qui devoient compléter sa Philosophie des images, puisque, dans l'espace de six à sept siècles, il trouvoit le blason lié intimement à tous les événements de la vie publique ou privée : à l'architecture, à la sculpture, à la peinture, qui avoient couvert d'armoiries les voûtes des églises & leurs vitraux historiés, les portes à ogive des châteaux, les sépultures qui souvent n'avoient pas d'autre signe qu'un écu blasonné pour faire connoître le nom de celui dont elles recouroient la cendre.

Le P. Menestrier, avec les rares qualités qui le distinguoient, est resté confondu, comme écrivain, dans la foule des auteurs de son temps; le style lui a manqué, & il ne paroît pas s'en être préoccupé plus que ses contemporains en province. Il ne faut pas s'en étonner : vers le milieu de ce siècle, quelques hommes d'élite commençoient, il est vrai, à montrer le parti qu'on pouvoit tirer de la langue françoise; mais ces premiers efforts, qui devoient bientôt réformer le goût & populariser l'élégance, étoient encore concentrés à Paris parmi un petit nombre de beaux esprits; l'Académie françoise, à peine sortie de ses langages (1), n'avoit pas fixé la langue & les règles de l'art d'écrire; Chapelain, Conrart, Balzac, Voiture étoient encore les oracles du goût; leurs écrits, imprégnés de pédanterie ou parsemés de pointes & de faux-brillants, charmoient les lecteurs par leur afféterie & leurs allures précieuses; mais la province étoit bien en arrière du progrès; elle ne s'aventuroit pas à suivre même de loin les traces de ces beaux diseurs qu'elle tenoit pour inimitables, & les

(1) Elle fut établie par édit du roi, le 25 novembre 1635, à l'abbaye de St-Germain-en-Laye, le 30 de-

érudits restoient toujours ensevelis dans la poussière des écoles. La plupart, remplis d'un superbe dédain pour leur langue maternelle, ne composoient qu'en latin. Lorsqu'ils écrivoient en françois, c'étoit par condescendance & pour se mettre à la portée du vulgaire ; leurs lecteurs n'étant pas difficiles, la forme ne les touchoit guères. Si la langue n'étoit pas fixée, l'orthographe l'étoit moins encore, chacun avoit la sienne : c'est ce qu'on peut voir dans les lettres manuscrites de Guichenon, de Menestrier, de Le Laboureur & d'une foule d'autres. Cependant le P. Menestrier auroit pu se former à l'exemple des grands modèles au milieu desquels il a vécu, puisqu'il passa les trente dernières années de sa vie à Paris. Il n'en fut rien : c'étoit sans doute un parti pris. Il n'écrivoit pas pour plaire & pour voiler, comme tant d'autres, le vide de la pensée par les agréments de la diction : son but étoit d'instruire ; il pensoit que l'intérêt & la variété des sujets sur lesquels il écrivoit le dispensoient de ces vains ornements du discours, pour lesquels d'ailleurs le temps lui manquoit peut-être aussi. C'étoit une erreur, on est forcé d'en convenir, car un style pur & correct, une forme élégante & simple, ne gâtent jamais rien ; le P. Menestrier lui-même a prouvé plus d'une fois qu'il étoit capable de manier avec art la langue françoise & de présenter les pensées les plus ingénieuses sous des formes agréables & avec une noble simplicité. Pour justifier cette assertion, je citerai le passage suivant extrait de son *Dessain de la science du Blason* :

« La nature & l'art nous apprennent que les grandes entreprises ne doivent pas être précipitées ; il faut du temps & de l'adresse pour la conduite des grands desseins, &

pour faire des ouvrages durables , il n'en faut pas presser l'exécution. La palme n'est pas moins féconde que le reste des arbres , pour être plus tardive à faire des fruits ; elle travaille cent ans à la pompe de ses feuilles & de ses branches , mais aussi elle fait des branches & des feuilles qui sont l'ornement des triomphes & la récompense des conquérants. La plus agréable des saisons commence ses productions par les violettes & les trèfles ; elle s'exerce sur les primevères à faire des roses & des tulipes ; & l'histoire des plantes nous assure que les lizets des campagnes & des buissons sont les premières ébauches du lys (1). Les roches travaillent au cristal avant que d'entreprendre de faire des diamants ; ces lumières glacées , qui trouvent tant d'admirateurs , ne se produisent que par étincelles. L'eau se philtre goutte à goutte aux rayons du soleil , pour former ces petits astres du luxe ; & ces faux-brillants de la vanité ne sont , à leur naissance , qu'un peu de phlegme clarifié. Les grandes masses de jaspe que l'art façonne en chambres & en portiques , se dessinent sur des modèles de plâtre. On a vu le Louvre & Fontainebleau en bois & en carton avant qu'ils eussent épuisé les carrières & lassé la main des ouvriers ; leurs salles & leurs galeries n'ont été que des lignes & des angles tirés sur le papier , & les vastes espaces qu'elles occupent n'avoient dans la première idée de leurs architectes que des pouces & des modules. L'Apollon du Belvédère , l'Aurore de Michel-Ange & le Henry IV du Bolongne , qui sont les miracles de la sculpture , ont été formés sur la cire & sur l'argile avant qu'ils parussent sur

(1) « Veluti naturæ rudimentum lilia facere condiscuntis » (Plin , XXI , 11.)

le marbre & sur le bronze. C'est de Dieu même que nous apprenons cette façon d'agir ; il ébaucha l'homme sur un peu de limon , il consulta son idée , & sembla employer toute son adresse pour faire ce dernier effort.

« Les livres qui sont des pièces plus importantes que des statues , & des monuments de plus de durée que des images de toile & des têtes de marbre , demandent plus de soin que ces figures correctes ; ils sont l'expression de l'esprit , & , comme ils représentent la partie la plus noble de l'homme , on ne sçauroit apporter assez d'étude à les polir. Il seroit à souhaiter que les ouvrages de cette nature fussent semblables à l'*Autel de Lyon* qui fut dressé aux frais communs de soixante provinces qui contribuèrent à son embellissement , & qu'on y apportât les mêmes soins qu'on apporta à la version grecque de la Bible & au Code de l'empereur Justinien : celle-là fut le travail de septante-deux envoyés d'Eléazar , & celui-ci fut dressé par les dix plus sçavantes têtes de l'Empire. Nous verrions moins de mauvais livres , & les presses ne gémiroient pas si souvent sous le poids des impertinentes rêveries des esprits mal tournés ; nous ne verrions que des ouvrages achevés , & nos bibliothèques seroient semblables au firmament où l'on ne voit point de faux astres..... »

Je n'ai pas la prétention toutefois de présenter le P. Menestrier comme un modèle de correction & d'élégance ; sa manière d'écrire , sans élévation , est dénuée ordinairement de toute parure ; il est toujours négligé , souvent lourd & diffus. En parcourant ses nombreux écrits , on ne trouve rien ou presque rien qui justifie le pompeux éloge que Chorier a fait de son éloquence , & ce qu'il a dit du

succès obtenu par lui dans les chaires de Paris , à moins qu'on ne prétende qu'alors, électrisé par la présence d'un auditoire nombreux & choisi, il trouvoit dans l'improvisation des ressources qui lui étoient refusées lorsqu'il écrivoit dans le silence de son étude. Laissant de côté la forme qui se ressentoit en lui de la vieille scolastique & des controverses arduës de la théologie , à une époque où le latin étoit encore considéré exclusivement comme la langue savante & où la Cour avoit son langage propre bien différent de celui de la ville & plus encore de celui de la province , le P. Ménéfrier reste un des plus savants hommes & un des plus beaux génies de son siècle : c'est le témoignage qui lui a été rendu par ses contemporains , & , si nous nous reportons au temps où il vivoit , si nous ne perdons pas de vue qu'il a écrit exclusivement sur des sujets sérieux qui demandent surtout de l'ordre & de la clarté & qui s'accommodent peu des périodes arrondies , nous n'infirmerons pas ce jugement. Ce que personne ne niera, c'est qu'il fit partie de cette phalange d'érudits laborieux & patients qui déblayèrent le terrain si longtemps envahi par l'ignorance , & préparèrent les voies aux travaux historiques & à l'étude des antiquités nationales dont les progrès furent si rapides à dater du milieu du xvii^e siècle. L'impulsion donnée cent ans avant par la Renaissance avoit fait revivre les chefs-d'œuvre de l'antiquité ; la ferveur des novateurs étoit telle, qu'on ne lisoit plus que les anciens ; on composoit en grec & en latin, & la langue françoise, méprisée comme un jargon vulgaire, étoit jugée indigne de reproduire les œuvres du génie. Les savants, peu soucieux des suffrages d'une multitude ignorante,

voulant d'ailleurs être lus & compris par les savants de tous les pays, écrivoient en latin, même les ouvrages qui sembloient destinés surtout à l'instruction de leurs concitoyens : c'est ainsi que nous avons un si grand nombre d'histoires de France qui sont restées lettres closes pour le public non lettré.

Le P. Menestrier pensa que l'histoire de son pays devoit être écrite en françois ; que peu importoit les beaux mouvements oratoires & les périodes cicéroniennes ; que ce qu'elle exigeoit avant tout, c'étoit la vérité appuyée sur des titres authentiques, dégagée par une critique sage & éclairée de toutes les rêveries & de toutes les erreurs dont on se plaçoit à la voiler. C'est ce qu'on retrouve dans ses écrits, & ce fera pour lui une gloire immortelle.

On peut lui appliquer ce que Dreux du Radier a dit de l'abbé Lebeuf dans l'Eloge historique de ce travailleur infatigable, qui n'a pas été un jour sans tracer son sillon. Je reproduis ce passage, parce qu'il semble avoir été écrit pour le P. Menestrier :

« M. l'abbé Lebeuf a trouvé pendant sa vie des critiques : quel écrivain estimable n'en trouve pas ? On lui a reproché la dureté de son style, la pesanteur de sa composition, & des fautes d'exactitude dans quelques faits ou dans quelques dates. Qu'on lise ses ouvrages avec les dispositions qu'on doit apporter dans la lecture de pareils écrits, avec celles d'un des plus savants hommes que nous ayons eus, de l'abbé de Longuerue, on dira ce qu'il disoit :
 « Que m'importe que l'auteur écrive bien ou mal, en latin ou en françois ; que je l'entende, cela me suffit. »
 Bayle, l'aigle de nos critiques, est-il toujours exact ? parle-

t-il toujours correctement ? sacrifie-t-il aux grâces quand il discute un fait ? L'esprit occupé de l'exactitude dans les noms, dans les dates, dans les faits, peut-il conserver cette délicatesse de style, cette légèreté d'expression qui fait le vernis d'un ouvrage suivi, d'un discours, d'une pièce éloquente ? Un auteur qui a passé les trois quarts de sa vie à lire des livres écrits ou dans une langue étrangère, ou d'un style barbare & hérissé de phrases & de mots hors d'usage, à les extraire & à en tirer le suc, est-il obligé d'écrire comme celui qui ne s'occupe que des mots ou de la délicatesse des tours de la langue qui fait son premier objet ? Enfin, celui qui tire des diamants d'une mine doit-il être confondu avec le lapidaire qui les façonne, avec l'ouvrier qui les polit ? Il y auroit de l'injustice à le faire

« Mais l'abbé Lebeuf s'est mépris quelquefois, il a confondu quelques faits, quelques dates. A qui ce reproche ne peut-il pas s'adresser ? dans quel ouvrage ne se trouve-t-il point de méprises ? Mezeray, Daniel n'en font-ils point remplis ? Et si, en faisant à M. l'abbé Lebeuf cette objection, on fait attention à l'immensité des matériaux qu'il a employés, à la nature des faits qu'il a discutés, on sera surpris qu'il ne se soit pas plus souvent trompé... (1). »

Nicolas Chorier, dans un de ses livres, a fait ainsi l'éloge du P. Menestrier :

« Son vaste génie se plie à tout (2), il excelle dans tous les genres de littérature, & a le rare privilège de n'être

(1) *Journ. de Verdun*, juillet 1760

(2) Chorier dit ici du P. Menestrier ce que Tite-Live, liv. xxxix, chap. 40, dit de M. P. Caton « Huic versatilis

ingenium, sic pariter ad omnia fuit, ut natum ad id unum diceret, quodcumque ageret. »

médiocre en aucun. Né à Lyon, l'étude & le travail ont fait de lui la gloire & l'ornement de sa patrie ; théologien, philosophe, poète, orateur, historien, grammairien, doué de la plus saine critique, il a exploré l'immensité des connoissances humaines ; rien dans le domaine de la science & de l'art ne lui est resté étranger. Tout Paris, attiré par l'éclat de sa renommée, a couru à ses prédications. Lorsqu'il prêcha la station du carême à St-André-des-Arcs, j'ai vu la foule se presser autour de lui, avide d'entendre l'orateur sacré dont l'éloquence & le profond savoir captivoient l'attention & entraînoient les cœurs. Mais est-ce bien à moi chétif qu'il appartient de louer convenablement un homme si disert ? pour parler de lui dignement, il faudroit avoir son éloquence. Le P. Menestrier a publié un très grand nombre d'ouvrages, tous remarquables dans leur genre ; il a traité si diligemment des armoiries & des emblèmes, qu'il n'a rien laissé à dire sur cette matière..... Quoique nous ayons vécu éloignés l'un de l'autre pendant plus de vingt ans, il me conserva invariablement son amitié ; il m'a cité plusieurs fois dans ses écrits, & m'a donné des témoignages nombreux de sa bienveillance. Pour en finir, il étoit recommandable autant par sa bonté & sa politesse que par son esprit & son érudition ; ses mœurs étoient douces & faciles, il avoit l'air distingué, le corps dispos, le tempérament bon & robuste ; sa voix étoit pleine & sonore, sa poitrine large & ouverte, &, lorsqu'il étoit jeune, tout dans sa démarche & dans ses gestes étoit empreint de grâce & d'élégance (1). »

(1) Voyez *De Petri Boessatuequitis amicisque litteratis libri duo* Gratiani & comitis Palatini viri clarissimi vita nopolit., 1680, in-12, p. 236.

Chorier dit encore que le P. Menestrier prononça à Grenoble l'éloge de Pierre Legoux de la Verchère, premier président du Parlement, & qu'il composa un magnifique panégyrique pour Georges de Mufy, premier président de la Cour des aides de Vienne; ce fut encore lui qui fut chargé de la pompe funèbre dans l'église de St-Maurice : le discours, écrit en latin, fut prononcé par Jean Aujas, neveu de Chorier (1). L'historien du Dauphiné a loué aussi le P. Menestrier dans des vers latins qui se trouvent à la suite de la Vie de Salvaing de Boiffieu (2).

La noble intelligence du P. Menestrier embrassa tout, depuis les spéculations les plus élevées de la science jusqu'aux plus humbles documents que son immense lecture aidée d'une mémoire prodigieuse lui fournissoit incessamment, & qu'il fut mettre à profit avec une rare sagacité. Prêtre régulier, religieux exemplaire, homme de lettres & savant, il fut concilier le devoir & la piété avec le contact du monde : son zèle suffisoit à tout. Grâce à la pénétration de son esprit, à une vie laborieuse, à une étude profonde des hommes & des choses, il trouva le moyen de parler de tout *ex professo* ; toujours avide de s'instruire, il étoit en relations suivies avec tous les savants françois & étrangers qui entretenrent un commerce de lettres avec lui jusqu'à sa mort; initié par un instinct merveilleux à toutes les connoissances humaines, même à celles qui sembloient devoir rester en dehors de sa profession, il donnoit des préceptes utiles & des idées ingénieuses aux peintres, aux

(1) *Loc. cit*, pp 148 & 202

ab intus confilis, vium illustrem, In-

(2) *Ad Franciscum Dugacum, Regi dignatio*, p 50

sculpteurs, aux architectes, qui l'écoutoient comme l'oracle de la science & du bon goût. Nourri de l'étude de l'antiquité & de ses monuments, du moyen-âge & de ses chartes, il s'en servoit toujours heureusement, soit pour appuyer ses propres conjectures, soit pour renverser celles qui lui paroissoient mal fondées ou contraires à la vérité qu'il aimoit & recherchoit par-dessus tout. Avant lui, on écrivoit l'histoire comme un roman, sans se mettre en peine de la justifier par des titres & des documents authentiques; il fut des premiers à comprendre l'importance des preuves & des pièces justificatives, & ce n'est pas la partie la moins instructive & la moins intéressante de son *Histoire consulaire*. Lorsque cette Histoire parut, elle fut louée par un rimeur qui a mordu & déchiré tous les auteurs de son temps: le poète sans fard, Gacon, lui adressa une épître qui est la VII^e de son Recueil:

AU R. P. MENESTRIER SUR SON HISTOIRE DE LYON.

Tuy qui fçais aujourd'hui te faire un nom celebre
 Du talent d'embellir une pompe funèbre,
 Et qui nous as montre par mille traits nouveaux
 Le grand art d'honorer les mânes des heros,
 Reçoy, cher Menestrier, des Filles de memoire,
 Ces vers qu'Apollon même a dictez pour ta gloire
 Un jour que le soleil brillant sur l'horizon
 M'invitoit a dormir sur le tendre gazon,
 Comme je reposois a l'ombre d'un vieux chêne,
 J'aperçus tout-a-coup la sage Melpomène,
 Son front étoit orne des plus riches atours,
 Sa bouche de corail m'adressa ce discours
 « Avez & trop longtemps cloue sur la satire,
 Tu négliges, dit-elle, & la flûte & la lyre,
 Il faut a l'avenir, partageant mieux ton temps,

Blâmer les froids auteurs & louer les sçavans
 Outre les Despréaux, les Flechier, les Racines,
 En France il est encor d'autres âmes divines ;
 Parmi ces grands auteurs, ces esprits élevez,
 Qu'au siècle de Louis le Ciel a réservé,
 Menetrier, de Lyon & l'honneur & la gloire,
 De cette illustre ville a composé l'histoire,
 Et, perçant les replis de son antiquité,
 L'a mise en tout son jour à la postérité.
 Pour rendre grâce aux fons de ce rare gémme,
 Livre pour quelque temps les sots à leur manie,
 Et, du grand Menetrier vantant le fameux nom,
 Hâte-toy d'obeir à l'ordre d'Apollon »
 La deesse, à ces mots, au milieu d'une nue
 S'élève vers les cieux, se derobe à ma vue.
 Je demurai charmé de son port éclatant,
 Et t'envoyant ces vers, j'obeis à l'instant (1).

La réputation que le P. Menestrier s'étoit acquise par ses écrits étoit si bien établie, que tous les auteurs se croyoient obligés de lui rendre hommage.

Pernetti a dit, & les modernes ont répété après lui, que *quelqu'un* ayant trouvé dans le nom de *Claude Menestrier* cet anagramme : *Miracle de nature*, le savant & ingénieux Jésuite lui répondit par ce quatrain :

Je ne prends pas pour un oracle
 Ce que mon nom vous a fait prononcer,
 Puisque, pour en faire un miracle,
 Il a fallu le renverser.

Ce *quelqu'un* étoit Thomas De Lorme, de Vienne,

(1) *Le Poete sans fard*, contenant fatires, épîtres & epigrammes sur toutes sortes de sujets. A Libreville, chez Paul Difant-Vray, à l'enseigne du miroir qui ne flatte point. 1698, in-12

avocat en parlement & médiocre poète (1); ravi d'avoir trouvé cet anagramme dans le nom du P. Menestrier, il lui avoit envoyé les vers suivants :

AU R. P. CLAUDE MENESTRIER, JESUITE, SUR SON ANAGRAMME
MIRACLE DE NATURE.

En vain, grand favori de l'éloquent troupeau,
J'oserois chanter votre histoire;
Car on ne sauroit rien ajouter de nouveau
A la grandeur de votre gloire.
Vous êtes l'entretien de tous les beaux esprits,
Et vos admirables écrits
Ne font plus ignorer d'aucune créature;
Tout parle de votre renom,
Et même jusqu'à votre nom
Vous publie à son tour MIRACLE DE NATURE.

Les recueils d'emblèmes & de devises composés par le P. Menestrier surpassent en justesse & en délicatesse d'esprit & d'invention tout ce qui a été composé dans ce genre. Il a fait du blason une science, & a rendu la lecture des traités qu'il en a écrits aussi agréable qu'utile par la variété qu'il a su y répandre, par les monuments qu'il a tirés de l'oubli & par les faits historiques qu'il y a mêlés çà & là. Sa *Bibliothèque curieuse* est un amusement philologique auquel on a fait souvent des emprunts, mais où personne ne l'a surpassé. Bien que médiocrement pourvu du *vis poetica*, il a pourtant composé des vers latins & françois en assez grand nombre, & qui ne sont ni pires ni

(1) *La Muse nouvelle*. Lyon, 1665, 111-12 — Richelet, dans une lettre à Th. De Lorme, se moque de lui & l'appelle le Malherbe du Dauphine,

le Patru du Parlement. Voyez *Les plus belles Lettres françoises* tirées des meilleurs auteurs, avec des notes, 4 vol 111-12, t 1, p 525

meilleurs que ceux de la plupart des versificateurs, je ne dis pas des poètes de son temps ; le dessein de ses décorations & ses descriptions témoignent de son goût & de l'heureuse fécondité de son imagination ; la manière dont il a écrit sur les tournois, les carroufels, les ballets, les représentations en musique, est une preuve qu'il savoit tirer de tout des enseignements utiles ; en effet, rien de ce qui touchoit à l'histoire des arts & aux progrès de l'esprit humain n'étoit indifférent à ce digne & grave Religieux ; pour lui, le culte de la science & les veilles qu'il lui consacroit n'étoient qu'un moyen d'utiliser au profit de tous, les loisirs que lui laissoient des travaux plus sérieux.

A sa rare érudition, aux nobles qualités qui le distinguoient, disent les journalistes de Trévoux, le P. Menestrier joignoit des vertus plus estimables encore que tous les talents naturels ; il avoit pour ses supérieurs une soumission entière ; d'une exactitude rigoureuse à observer le vœu de pauvreté, à la réserve de ses livres & de ce qui lui étoit nécessaire pour son travail, sa chambre, véritable cellule, étoit dépourvue de tout ; son humeur, toujours égale & toujours charmante, marquoit la paix de son âme & l'innocence de ses mœurs. Il étoit modeste, & il paroissoit dans toute sa conduite une certaine simplicité qui devoit encore relever son mérite auprès de ceux qui le connoissoient (1).

A cet éloge, j'ajouterai celui qu'on lit en tête de la contrefaçon faite en Hollande d'une de ses méthodes du blason. Cet hommage, rendu à un Jésuite par un étranger, mérite de trouver sa place ici. Je le reproduis, sauf l'or-

(1) *Mémoires de Trévoux*, année 1705

thographe bizarre qu'on y affecte & dont l'usage n'a pas prévalu (1): « Le P. Menestrier est surnommé l'universel, & il soutient dignement cet éloge. Il n'est rien qu'il ne sache, soit en langues, soit en arts libéraux. Son talent transcendant est le blason; il y est consommé, les parlements le reçoivent comme auteur irréfragable de la première classe. Il possède parfaitement l'antiquité. Les théâtres, les portraits, les épitaphes, la poésie en toute langue, les obsèques, les devises & les médailles ne sont pour lui que des jeux d'esprit. Sa mémoire est prodigieuse. Il a la riposte admirable en promptitude & en subtilité. Il parle juste & il écrit poliment. Il fait du bien à tout le monde. Il est de toutes les heures (2). Paris le regarde comme ses délices. On souhaite qu'ayant mis le blason au dernier période, il rétrécisse l'étendue de son esprit à l'histoire; s'il s'en mêle, on ne doute pas qu'il ne donne des chefs-d'œuvre & qu'il n'efface les Mezeray, les Maimbourg & les Varillas, surtout s'il oublie qu'il est françois. Son mérite est connu & applaudi; mais s'il étoit de Paris ou de l'Ile-de-France, il seroit adoré, parce qu'il n'auroit pas tant de jaloux. Il prêche sagement, dévotement, spirituellement, agréablement, tendrement. S'il avoit moins de mémoire, il se prépareroit davantage & il se rendroit encore plus admirable en chaire. Leurs majestés angloises, réfugiées à St-Germain-en-Laye, ont goûté extraordinai-

(1) *La Science (sic) de la noblesse*, ou la nouvelle Méthode du blason, par le P. C.-F. Menestrier, & augmentée des principales familles du Pais-Bas, d'Hollande, d'Allemagne, &c., 1691, in-12. (*Avis au Lecteur*)

(2) On a dit aussi d'Asinius Pollio qu'il étoit l'homme de toutes les heures, « esse eum omnium horarum. » (Quintil., *Instit. orat.*, 1, 3, *ad calcem.*)

rement ses prédications ; il n'est nulle part plus majestueux. Sa stature qui est plus que médiocre , & sa voix ronde & tonnante , lui donnent de la grâce & inspirent de la vénération. Gantrel a gravé son portrait , mais il n'a pas réussi. Simon l'a dessiné au pastel infiniment d'après nature. Il a les cheveux gris , la tête un peu chauve (1) , grosse & ronde , le front bien voûté & large , les yeux grands & vifs , le nez un peu large , la bouche raisonnable , & les joues assez fournies ; son visage est blême & celui d'un homme d'étude , mais il a le corps robuste & il marche vigoureusement. Il est honnête , fervable , modeste , reconnoissant , dévot sincère & très bon religieux. La Compagnie l'a mis au rang de ses profès des quatre vœux , & elle avoue que le P. Menestrier possède ce degré à plus de six titres. »

Le P. Menestrier parut dans les chaires de Paris dès 1670, & pendant vingt-cinq ans il s'y fit entendre ; il prêcha aussi dans les cathédrales des villes les plus considérables du royaume , & partout avec un grand succès. Sans doute il n'écrivoit pas ses sermons & se contentoit de les préparer ; ce qui expliqueroit pourquoi il n'en est arrivé aucun jusqu'à nous , à l'exception du Panégyrique de la reine-mère , qu'il prononça au début de sa carrière , & de celui de Turenne. Au milieu de tant de travaux , il trouvoit encore le temps d'aller faire des missions dans les campagnes , & il se chargeoit volontiers du soin d'enseigner le catéchisme aux enfants lorsque ses supérieurs l'y engageoient. Les dernières années de sa vie , sa santé délabrée ne lui permettant

(1) Il avoit alors soixante ans.

plus de se livrer assidument à la prédication, il se remit tout entier à ses recherches historiques, & il publia l'*Histoire civile & consulaire de Lyon*, qu'il n'eut pas le temps de terminer & qu'il devoit enrichir encore de tant de pièces curieuses perdues depuis lors (1).

Dans un de ses recueils resté manuscrit, & qui a pour titre : *Projet, plan & préparation de l'Histoire de l'Eglise de Lyon*, le P. Menestrier nous apprend la méthode dont il faisoit usage pour exécuter plus facilement & plus sûrement les divers travaux qu'il avoit entrepris sur notre histoire. Il avoit commencé par préparer trois gros in-folio de papier blanc, marquant à chaque page l'ordre & la suite des années depuis la fondation de Lyon jusqu'en l'année 1700. A mesure qu'il lisoit les historiens, les chroniques, les titres, les cartulaires & autres pièces desquelles il pouvoit tirer quelque lumière, il notoit chaque événement ou chaque fait sous son année, en ayant soin de mettre en marge d'un côté le nom de nos rois & les années de leur règne, de l'autre le nom des archevêques, la date & la durée de leur gouvernement, pour l'histoire ecclésiastique; & comme il se trouvoit des événements & des faits dont les temps & les dates n'étoient point marqués, il avoit ajouté un quatrième in-folio sur lequel il les inscrivoit, pour examiner à loisir la date qui leur convenoit & l'usage qu'il devoit en faire. « Le premier fruit que je tirai de cette entreprise, ajoute-t-il, fut de découvrir les contrariétés des auteurs qui souvent placent les mêmes faits sous des années non-seulement différentes,

(1) *Mémoires de Trevoux*, loc. cit

mais fort éloignées les unes des autres ; ce qui m'obligea d'avoir recours aux sources & aux titres primordiaux, ou aux auteurs contemporains, pour déterminer le parti le plus sûr que je devois prendre en cette contrariété. Ce fut en 1666 que j'entrepris ce travail, que j'ai continué durant plus de trente ans avant de me mettre à composer cette Histoire. »

De ces quatre volumes mentionnés par le P. Menestrier, il n'en reste plus qu'un seul, qui a été décrit par M. Delandine, sous le n^o 1358 du Catalogue des manuscrits de la Ville ; il contient un recueil de faits classés par ordre chronologique, de l'année 1202 à 1700. Quelques feuillets ont été enlevés vers le milieu de ce volume ; il manque, entre autres, les années 1470-71, 1582-83 ; à la fin se trouvent plusieurs pièces transcrites de la main du P. Menestrier : la plus remarquable est le poème en vers latins de Philibert Girinet sur l'élection d'un roi de la bazoche à Lyon. Le P. de Colonia, qui le croyoit inédit, en a donné un extrait dans son Histoire littéraire, d'après le manuscrit du P. Menestrier ; M. Breghot du Lut étoit dans la même erreur lorsqu'il le publia en entier en 1838, avec la traduction en françois & des notes, sous le titre : *Le Roi de la Bazoche*. Ce petit poème, dont il croyoit avoir la primeur, avoit été déjà imprimé à Bâle par Jean Oporin, 1546, in-8, avec les Bucoliques de quelques autres poètes latins modernes, au milieu desquelles il est comme perdu (1). Il avoit échappé depuis trois siècles aux biblio-

(1) Philiberti Girineti de Petri Gauri in pragmaticorum Lugdunensium principum electione Idyllion

graphes, &, ce qui étonne plus encore, il étoit resté inconnu au P. de Colonia & à M. Breghot, si minutieux & si persévérants l'un & l'autre dans la recherche de tout ce qui pouvoit intéresser l'histoire littéraire de Lyon. La Croix du Maine & Du Verdier ne disent rien de Philibert Girinet; on fait seulement qu'il étoit chevalier de l'Eglise de Lyon & qu'il avoit à St-Just-en-Chevalet le prieuré de Saint-Thibaud, où il fut inhumé. Papire Masson l'appelle *avunculus & mæcenus meus* (1); c'est tout ce qu'il dit de lui. Il n'est cité d'ailleurs que par Colletet, qui, dans son Discours sur le poème bucolique, se borne à dire qu'il a composé des idylles (2).

Tout en effeuillant la guirlande que M. Breghot croyoit se tresser lorsqu'il donnoit comme inédite l'idylle de Philibert Girinet, que Jean Oporin avoit eu l'heureuse pensée de nous conserver dès 1546, il faut rendre au bibliographe lyonnois, dont les amis des lettres déplorent tous les jours la perte, la justice qui lui est due: ses corrections du texte manuscrit sont bonnes, & presque toujours il a rencontré heureusement lorsqu'il a voulu restituer la véritable leçon.

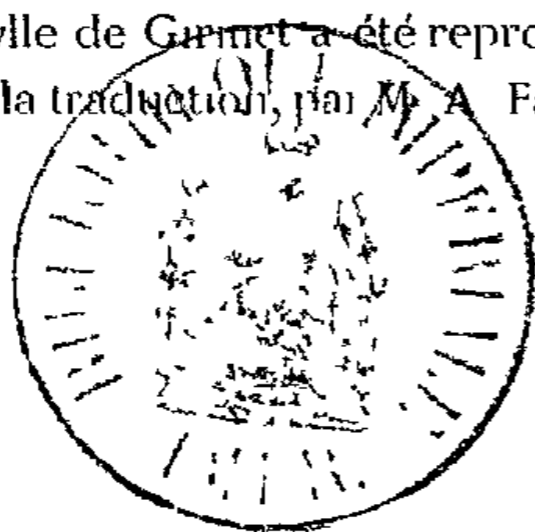
Le manuscrit du P. Menestrier, qui m'a conduit à cette digression, finit par une chronologie de l'année 500 à 595, & n'offre que les faits rapportés dans l'Histoire ecclésiastique qu'il a laissée inachevée. Cette histoire s'arrête vers 630.

M. l'abbé Sudan, à qui nous sommes redevables de

(1) *Descriptio fluminum Galliarum*. Paris, 1685, p. 13

(2) L'idylle de Girinet a été reproduite avec la traduction, par M. A. Fa-

bre, dans ses savantes Recherches sur les Clercs de la Bazoche. Vienne, 1856, in-8



matériaux si précieux pour l'histoire de Lyon, avoit pris une copie des notes chronologiques du P. Menestrier. Cette copie fait partie du tome XII de ses manuscrits acquis par la Ville après son décès ; elle contient quelques additions malheureusement trop clair-semées, car personne n'étoit plus capable que lui de compléter un travail de cette nature.

L'autorité que le P. Menestrier s'étoit acquise en matière héraldique, la faveur avec laquelle le public accueilloit ses divers traités étoient telles que la cupidité des libraires ne manqua pas de l'exploiter ; non-seulement ils firent des contrefaçons de ses ouvrages les plus populaires, mais, pour assurer le débit de leurs autres publications sur le même sujet, ils les imprimèrent plus d'une fois sous son nom ; c'est ce dont il s'est plaint amèrement en différentes occasions : « Il y a plus de vingt ans, écrivoit-il en 1689 dans sa *Science du Blason*, que j'en donnai une méthode abrégée, qui a été imprimée tant de fois, imitée, copiée & contrefaite, que je ne puis plus différer à satisfaire le public en donnant quelque chose de meilleur que ce coup d'essai, où les libraires avoient mis de leur chef des armoiries de quelques maisons peu connues & peu illustres. »

Ce qu'il met ici sur le compte des libraires lui avoit été reproché par Le Laboureur dans son *Épître apologétique* ; l'ancien Prévôt prétendoit qu'il n'avoit introduit ces blasons communs & bourgeois que dans l'intention de tirer parti de son livre, & d'en étendre ainsi la vente à un plus grand nombre de personnes. « En 1671 on imita cette Méthode, dit-il encore, & on lui donna pour titre : *La Méthode royale facile & historique du Blason* ; on s'y servit des mêmes

figures que j'ai données dans l'*Abrégé méthodique*, & on y laissa toutes les fautes que l'imprimeur avoit faites en diverses éditions.

« L'année suivante 1672, il parut une nouvelle Méthode sous le titre de *Méthode héraldique*, dont l'auteur a trompé le public en donnant plus de cent armoiries sous des noms supposés....., croyant ainsi éviter la censure de ceux qui l'auroient fait passer pour plagiaire, s'il s'étoit servi des mêmes exemples que j'avois donnés dans ma Méthode sans les avoir déguifés de cette sorte.... »

La longue carrière littéraire du P. Menestrier ne fut pas exempte de tribulations ; mais ses démêlés avec Le Laboureur lui avoient servi de leçon, & il ne répondit plus à ses agresseurs. Une fois seulement il se crut obligé d'exposer ses griefs, toutefois sans prendre l'offensive : ce fut lorsqu'il publia l'*Histoire du roi Louis-le-Grand par les médailles*, ouvrage pour lequel il rassembloit des matériaux depuis plus de trente ans, & qui lui attira des contrariétés poussées jusqu'à la persécution. Dans la nécessité d'en appeler au public, pour se défendre contre ses ennemis, il écrivit son *Factum justificatif*, où l'on trouve l'exposé des faits dont il avoit à se plaindre. L'Académie des inscriptions & belles-lettres, qui travailloit sur le même sujet que lui, ne pardonnoit pas à un simple religieux d'avoir pu exécuter avant elle, dans le silence de sa cellule & sans autre ressource que son savoir & sa persévérance, un plan qui avoit absorbé ses soins & le concours d'un grand nombre de savants académiciens : elle mit en avant un de ses membres, le sieur de La Chapelle, secrétaire des commandements du prince de Conti, qui se chargea d'entra-

ver la publication du P. Menestrier & de lui susciter toutes sortes de mauvaises querelles. Sous prétexte qu'il y avoit, dans ce livre, des médailles qui déplaisoient au roi, il fit intimer au P. Menestrier par ses supérieurs l'ordre d'arrêter l'impression. Ce ne fut pas tout : quoiqu'il eût un privilège en bonne & due forme, depuis quatre ans, on obtint que les exemplaires seroient saisis entre les mains du graveur, & que les scellés seroient apposés sur les planches. La raison donnée pour justifier cet ordre arbitraire n'avoit rien de sérieux ; le véritable, l'unique motif étoit la jalousie : l'Académie ne vouloit pas se trouver en concurrence avec le P. Menestrier ; pour en finir avec lui, elle ne trouva pas de moyen plus sûr que de faire supprimer son livre.

Les injustices que la publication de cette histoire valut au P. Menestrier pendant les dernières années de sa vie, devoient le poursuivre au-delà du tombeau. Un siècle après sa mort, le Jansénisme révolutionnaire, triomphant sur les ruines de l'Eglise & de la Compagnie de Jésus, y trouva une occasion d'épancher son fiel contre les Jésuites & d'insulter à la mémoire du P. Menestrier. M. Grégoire, ancien évêque constitutionnel de Blois, publia en 1809 *Les Ruines de Port-Royal-des-Champs*, pour célébrer l'année séculaire de la destruction de ce monastère fameux. A propos de la Bulle de Clément IX sur les cinq Propositions de Janfénius, reçue par les évêques qui s'étoient d'abord montrés opposants, il y rappelle que Colbert, par l'ordre du roi, fit frapper en 1669 une médaille pour transmettre à la postérité la mémoire d'un événement heureux qui rendoit à l'Eglise la paix un instant troublée. « Cette médaille, dit M. Grégoire, présente d'un côté Louis XIV, de l'autre

une colombe rayonnante, symbole du Saint-Esprit qui a présidé à cette action; plus bas est un autel sur lequel est une Bible ouverte, & sur cette Bible sont les clefs de saint Pierre en sautoir, avec le sceptre & la main de justice, pour marquer le concours de la puissance ecclésiastique & de l'autorité royale.

« Les mots de la légende sont, *Gratia & pax a Deo*. C'est de Dieu que viennent la grâce & la paix. Ceux de l'exergue sont, *Ob restitutam Ecclesiæ concordiam*: Pour monument de la paix rendue à l'Eglise; & au-dessous est la date 1669, ce qui comprend Rome & ses théologiens, aussi bien que les évêques & le clergé de France.

« Le P. Menestrier, *Jésuite*, ayant donné en 1689 une édition d'une *Histoire de Louis XIV par médailles*, y mit pareillement celle-ci, toutefois en expliquant à sa manière la paix de Clément IX: dans l'édition de 1693 il ajouta de nouvelles faussetés, mais enfin la médaille s'y trouve. »

De ces derniers mots de l'ancien évêque de Blois il résulte que, dans la première édition de l'*Histoire de Louis-le-Grand par les médailles*, le P. Menestrier seroit coupable d'avoir donné une interprétation arbitraire de la médaille en question, & que, dans l'édition de 1693, il auroit aggravé le délit en ajoutant de nouvelles faussetés: ce sont les expressions de l'ancien conventionnel.

J'ai sous les yeux les deux éditions citées, &, afin que le lecteur puisse juger de la bonne foi du redresseur de torts & faire lui-même justice de l'accusation, je reproduis textuellement les explications données par le P. Menestrier dans les éditions de 1689 & de 1693. Je copie :

Edition de 1689, planche XIV, médaille 4 : « *Gratia & pax a Deo. Ob restitutam Ecclesiæ concordiam.* M DC LXIX. La grâce & la paix viennent de Dieu. Pour la paix donnée à l'Eglise. 1669.

« Le Clergé de France ayant été longtemps divisé sur les matières de la grâce & des cinq Propositions condamnées par Innocent XI & par Alexandre VII, le roi imposa silence aux deux partis, & rendit la paix à l'Eglise en faisant signer un formulaire dressé par l'Assemblée du Clergé. L'autorité de l'Eglise est représentée par les clefs, la royale par le sceptre & par la main de justice, la doctrine par le livre, & l'Eglise par l'autel. »

Dans l'édition de 1693 (suite des médailles, planche VI), on retrouve au-dessous de la représentation de celle-ci la même explication mot pour mot. J'ajoute que dans les deux éditions la représentation de la médaille est en tout conforme à la description donnée par M. Grégoire; on y voit la colombe rayonnante, l'autel, la Bible ouverte, les clefs de saint Pierre en fautoir, avec le sceptre & la main de justice; la légende *Gratia & pax a Deo*, & l'exergue *Ob restitutam Ecclesiæ concordiam*.

Et cependant le P. Menestrier est traité de faussaire, il est accusé d'avoir donné une explication mensongère d'un monument public, d'avoir sciemment ajouté faussetés sur faussetés.

Si M. Grégoire n'a pas reculé devant la calomnie pour flétrir la mémoire d'un religieux aussi recommandable par sa piété & sa vertu que par son savoir, c'est qu'il vouloit sans doute raviver les haines contre l'illustre Société qui, aussi longtemps qu'elle étoit restée debout, avoit défendu

la pureté de la foi contre les sectaires, & qui depuis, même aux jours de la persécution, lorsque ses membres dispersés ne trouvoient pas où reposer leur tête en Europe, étoit encore un épouvantail pour les destructeurs de l'orthodoxie.

M. Grégoire ne s'en tient pas là dans son discours élégiaque sur la Thébàide françoise : après les Jésuites vient le tour de l'Académie des inscriptions elle-même qu'on ne s'attendoit guère à voir englobée dans la même proscription que la Compagnie de Jésus ; il s'en prend à Gros de Boze qui, « redevable aux Jésuites, dit-il, leur sacrifie son honneur & celui de l'Académie, » & il l'accuse à son tour de mensonge & de mauvaise foi. N'est-ce pas profiter le talent & le savoir que de les employer au service d'une cause qui, pour avoir raison, oblige de recourir à des armes déloyales ?

Déjà à la fin du siècle dernier, soixante-dix-sept ans après la mort du P. Menestrier, d'autres avoient exprimé des doutes sur l'intégrité de son caractère & sur sa bonne foi littéraire, sans que personne jusqu'à ces derniers temps eût pensé seulement à le défendre de ces insinuations malveillantes ; voici le fait :

Le *Journal des Sçavans*, du 22 juin 1682, avoit annoncé que le tombeau de la reine Anne ou Agnès de Russie, seconde femme du roi Henri I^{er}, fils de Robert, avoit été découvert récemment par le P. Menestrier dans l'église de l'abbaye de Villiers de l'ordre de Cîteaux, auprès de la Ferré-Aleps ou Alais, en Gâtinois (*Firmitas Adelahidis*), à une lieue d'Etampes. C'étoit une tombe plate, dont les extrémités étoient brisées. L'effigie de la reine y étoit gravée ayant sur la tête une couronne affectant la forme du

bonnet que portoient les électeurs d'Allemagne ; en retour étoit un demi-cercle où commençoit son épitaphe ainsi conçue : *Hic jacet domina Agnes uxor quondam Henrici regis.....* Le reste manquoit ; sur l'autre retour on lisoit : *..... eorum per misericordiam Dei requiescant in pace.*

On voit par cette épitaphe que cette princesse s'appeloit Agnès & non Anne, & qu'elle mourut en France, quoique les historiens nous assurent qu'elle retourna en son pays après la mort de Raoul de Péronne, comte de Crespy & de Valois, qu'elle avoit épousé en secondes noces (1).

Le P. Anselme, Dom Bouquet & les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, adoptèrent cette opinion contrairement à celle qui avoit été émise par les frères de Sainte-Marthe dans la première édition du *Gallia christiana* : aussi, en 1770, les auteurs de la seconde édition cherchèrent-ils à démontrer la fausseté de la découverte faite par le P. Menestrier ; ils allèrent même jusqu'à affirmer qu'il y avoit supposition du mot *regis* à la fin de la première partie de l'inscription citée plus haut. « Non abs re erit nonnulla prælibare de Anna altera Henrici I regis uxore, cujus tumulum an. 1682 invenisse, vidisse & epitaphium legisse in ecclesia Villariensi sibi visus est Cl.-Fr. Menestrier e Soc. Jes. presbyter. Legit enim : *Hic jacet domina Agnes uxor quondam*

(1) Le xiii^e concile de Tolède, canon 4, défend que qui que ce soit épouse les reines veuves ou vive avec elles. Voici les raisons sur lesquelles cette défense est appuyée :

« Quis enim Christianorum æquanimitèr ferat defuncti regis conjugem alieno postmodum connubio uti aut

fecuturi principis libidini subjugari? & quæ fuit domina gentis sit postmodum prostibulum foeditatis? & quæ totis extitit regalibus honoris regni sublimitate conjuncta, stupris eorum vel conjugis, quibus pridem dominata est, abdicetur ut reproba? » (Flores, *España sagrada*.)

Henrici regis, ubi anno 1642 D. Magdelon Theulier delegatus a Vicario generali ordinis legerat : *Hic jacet domina Agnes quæ fuit uxor Henrici*, & ubi anno 1749 rogatus a me D. P.-F. Nicod prior de Loya legit : *Hic jacet domina Agnes quæ fuit uxor Henrici*, sed neuter legit *Henrici regis*, quod postremum nusquam extitit, &c. (1). »

Levesque, auteur d'une Histoire de Russie (2) qui parut en 1782, accueillit cette dénégation sur le seul témoignage des auteurs du *Gallia christiana*, sans se donner la peine de vérifier le fait sur le monument. Tous les historiens se rangèrent à cette opinion, si l'on excepte les Bénédictins qui, dans la troisième édition de l'*Art de vérifier les dates*, crurent devoir maintenir la leçon du P. Menestrier, sous la réserve toutefois que ce qu'il avoit donné pour un tombeau, pouvoit n'être qu'un simple cénotaphe.

Cependant la mémoire du P. Menestrier restoit sous le coup de l'accusation de faux portée contre lui par les frères de Sainte-Marthe, dont l'affirmation pouvoit avoir force de chose jugée dans le monde savant, puisque pendant plus d'un demi-siècle personne n'avoit pris sa défense. En 1825, un étranger, le prince Alexandre Labanoff, qui avoit trouvé aux archives du royaume un diplôme original de Philippe I^{er}, donné l'an 1060 à l'abbaye de Saint-Denis & portant le sceau de la veuve de Henri I^{er}, † *Agne regina*,

(1) *Gallia christiana*, t. XII, col. 242, au mot Villarum.

(2) Pierre-Charles Levesque, historien & traducteur, né en 1734, mort en 1812, a écrit *Histoire de Russie*,

tirée des chroniques originales & des meilleurs historiens de la nation. Il y a une 4^e édition, continuée & publiée avec des notes par Malte-Brun & Depping. Paris, 1812, in-8.

publia une brochure (1) dans laquelle, au moyen des titres authentiques, il restitue à la reine son véritable nom, réhabilite le P. Menestrier & réduit à néant l'imputation calomnieuse de ses accusateurs.

« Il est difficile de penser, dit M. de Labanoff (p. xx), que le P. Menestrier, déjà connu en 1682 par ses ouvrages & ses recherches savantes, & appartenant à un ordre religieux alors extrêmement considéré, eût pu se décider à une jonglerie aussi forte que celle dont les auteurs de la *Gallia christiana* ont chargé sa mémoire. Peut-on croire surtout qu'il l'ait hasardée relativement à un monument qui se trouvoit à quelques lieues de Paris, à la portée des savants dont il avoit provoqué la critique, en annonçant sa découverte dans le seul journal littéraire qui parût alors? & comment se fait-il que pendant quatre-vingt-huit ans (de 1682 à 1770) personne n'ait songé à relever une imposture aussi publique? »

Le prince Labanoff ajoute que la couronne que l'on voyoit sur la tête de la figure sculptée du monument est, conformément à la description donnée par le P. Menestrier, absolument semblable à celle que portoient les grands-ducs de Russie, & que tous les princes qui descendent de la maison de Rurik ont conservée dans leurs armoiries. Puis, répondant à ce que les frères de Sainte-Marthe avoient avancé, que D. Theulier & D. Nicod n'ont pas lu le mot *regis* sur le tombeau, il soutient que les auteurs du *Gallia*

(1) *Recueil de pièces historiques sur la reine Anne ou Agnes, épouse de Henri 1^{er}, roi de France, & fille de Jaroslaff 1^{er}, grand-duc de Russie, avec une notice & des remarques.* Paris, Firmin Didot, 1825, in-8.

christiana n'étoient pas juges compétents de l'exactitude de l'une ou de l'autre version, puisqu'ils n'avoient pas vu par leurs yeux; l'inscription, eu égard à son antiquité & au délabrement dans lequel elle étoit, ne pouvant d'ailleurs être déchiffrée que par des hommes rompus à l'étude de la diplomatique. Et il demande si les connoissances de D. Nicod étoient supérieures à celles du P. Menestrier qui a été, ajoute-t-il en terminant, « d'une érudition peu commune. »

Il est singulier que ce soit un grand seigneur russe qui ait pris en main la cause du P. Menestrier, d'un Jésuite, pour protéger la droiture & la loyauté de son caractère contre les accusations mensongères de religieux françois qui n'avoient pas craint de flétrir sa réputation d'homme de bien & de savant, lorsqu'il ne pouvoit plus se défendre lui-même. Cet hommage défintéressé, rendu à sa probité & à son savoir, n'en est que plus honorable.

Le *Journal des Sçavans*, après avoir décrit le monument d'Agnès de Russie, découvert par le P. Menestrier (1), ajoutoit : « Ce même Père a déterré quantité d'autres monuments de nos rois & des princes de la maison royale, qui donneront de grandes lumières pour notre histoire. Il fait graver deux planches du règne de Charles V, où l'on voit le portrait au naturel de ce roi, de ses enfants, de ses frères, de la reine, de sa mère, de ses sœurs, des grands officiers de la couronne, qu'il a tirés d'un exemplaire

(1) Le *Journal des Sçavans* de 1682 a rendu compte de la découverte de ce tombeau, mais je n'ai rien vu de publié à ce sujet par le P. Menestrier,

peut-être se borna-t-il à la communiquer aux auteurs de ce Recueil dans une note restée inédite.

de la Chambre des comptes que M. d'Hérouval lui a communiqué, & il a démêlé tous ces princes par les blasons qui font sur leurs habits. Il a fait des découvertes aussi curieuses en trois ou quatre abbayes, & il a remarqué dans une verrière de N.-D. de Chartres la cérémonie de l'oriflamme donné par l'abbé de Saint-Denis du temps de saint Louis, & un tableau fait à l'aiguille qui représente le roi Jean, sa femme & ses enfants. Il a aussi trouvé dans la chapelle du château de Creil, sur la rivière de l'Oise, le portrait de Robert de Clermont, fils de saint Louis, tige de la maison de Bourbon, & de Béatrix de Bourgogne sa femme, avec leurs armoiries, les devises de la maison de Bourbon, des chaufferettes allumées, des bâtons noueux, du cerf ailé, du chardon, des éclairs, de la ceinture d'espérance & de l'écu d'or, en divers endroits de ce château ; & il espère pouvoir trouver les images & les armoiries de la plupart des princes de la maison royale, pour rectifier en plusieurs endroits ce que Messieurs de Sainte-Marthe en ont écrit dans l'Histoire généalogique de cette maison. »

On voit, par l'énumération de ces découvertes, combien le P. Menestrier étoit avide de rechercher toutes les particularités qui pouvoient jeter quelque jour sur les antiquités nationales & corriger les fables débitées inconsidérément par des historiens plus épris du merveilleux que de l'amour du vrai. La connoissance approfondie qu'il avoit de la science du blason lui étoit d'un grand secours dans ses recherches ; une tombe ignorée, un écuillon rongé par le temps, quelques détails de costume ou d'armure, suffisoient pour lui fournir des documents précieux qui le mettoient à même de redresser bien des erreurs historiques.

Le P. Menestrier mourut à Paris, le 21 janvier 1705, d'une maladie au pilore, après de longues & cruelles souffrances, au milieu desquelles sa patience & sa piété ne se démentirent pas un seul instant. Il étoit âgé de soixante-quatorze ans. On peut dire que sa vie fut consacrée entièrement à l'étude, au travail, à l'enseignement & à l'observance de la règle à laquelle sa vocation religieuse l'avoit soumis.

Le Catalogue de la bibliothèque Falconet, n° 14098, cite un Eloge du P. Menestrier, 1705, in-12. Je l'ai cherché inutilement, & je suppose que ce n'est autre chose que l'article du *Journal de Trévoux* dont j'ai extrait ci-dessus quelques passages.

A la mort du P. Menestrier, un conflit s'éleva entre la maison de Paris où il mourut & celle de Lyon à laquelle il appartenait : de part & d'autre on revendiquait la propriété de ses livres. Après quelques débats, ils furent adjugés à la maison de Lyon; les statuts qui règlent la matière voulant que les meubles délaissés par un Jésuite appartiennent à la maison dans laquelle il étoit entré en religion. C'est par suite de cette décision qu'on voit encore, à la Bibliothèque de Lyon, un si grand nombre de volumes portant sur la garde l'*ex-dono* du P. Menestrier. Ces livres, qui faisoient partie de la bibliothèque du collège de la Trinité, devinrent avec tous les autres la propriété de la Ville, lorsque le Gouvernement révolutionnaire s'empara des biens des communautés religieuses.

Le portrait du P. Menestrier a été gravé plusieurs fois : par Gantrel; par Nolin, d'après le portrait peint au pastel par Simon; par Trouvain, aussi d'après Simon, tous les

trois in-fol. ; par un graveur resté inconnu, & enfin par Desrochers, in-8. Le portrait gravé par Gantrel, en 1687, est un médaillon placé sur un socle ; celui de Nolin a été fait pour l'*Histoire du règne de Louis-le-Grand par les médailles*. Cette Histoire n'ayant eu aucun succès, le portrait du P. Menestrier en a été enlevé par les marchands & par les amateurs pour être vendu à part ou ajouté aux bons exemplaires de l'*Histoire civile & consulaire*, en tête desquels on le trouve quelquefois. C'est un médaillon de forme ovale, appliqué contre les rayons d'une bibliothèque où sont rangés vingt-cinq à trente volumes portant au dos le titre de divers ouvrages du P. Menestrier. On lit autour du médaillon : *P. Claudius Menestrier Societatis Jesu sacerdos. ætate LVII. P. Simon pinxit. J. B. Nolin del. & sculpsit, 1688*. Au-dessous du médaillon, le graveur a figuré en manière de bas-relief l'intérieur d'une église, où le P. Menestrier est représenté prêchant devant un nombreux & brillant auditoire.

Le portrait gravé par Trouvain est, comme celui de Nolin, placé dans un médaillon, mais sans ornements accessoires. Au-dessous est le monogramme de la Compagnie de Jésus ; *P. Simon pinxit. A. Trouvain sculpsit, 1688*. Tous les deux sont d'une assez bonne exécution ; cependant on trouve que, dans l'un comme dans l'autre, la gravure est poussée un peu trop au noir. Celui de Nolin rappelle plus heureusement « cette physionomie solaire » que le P. de Colonia donne au P. Menestrier ; c'est l'unique raison qui puisse le faire préférer. Je ne connois pas l'œuvre du graveur anonyme, où on l'a représenté en surplis. Le portrait gravé par Desrochers, en 1705, est bien venu ; les belles

épreuves en font recherchées (1). On lit au bas ces quatre vers :

Menestrier, connoisseur en fait d'antiquite,
Composa de sa ville une histoire célèbre ;
Le blason, la devise & la pompe funèbre
Feront passer son nom a la postérité.

Ce méchant quatrain est du poète sans fard, Gacon, qui avoit un prix fait avec les graveurs pour la fabrication des vers qu'il étoit d'usage alors de joindre aux portraits des hommes illustres; on les retrouve avec quelques variantes dans l'épître adressée par Gacon au P. Menestrier sur son *Histoire consulaire*.

Ces portraits, à l'exception de celui du graveur anonyme, font partie de la Bibliothèque lyonnaise de M. Coste, achetée par la Ville, n. 14445-46-47-48.

Le nom du P. Menestrier, si célèbre de son vivant, resta presque entièrement ignoré pendant toute la durée du dix-huitième siècle, à cela près que ses Méthodes du blason étoient imprimées & réimprimées par les libraires, qui les défigurèrent au point qu'il n'y resta bientôt presque plus rien de lui, que son nom. C'étoit là tout ce qu'on connoissoit du P. Menestrier; ses autres ouvrages étoient tombés dans l'oubli; son *Histoire consulaire* même, reléguée dans la poussière des grandes bibliothèques, n'étoit guère consultée

(1) L.-M. Perrenon a publié en 1849, Lyon, lithog. Cotton, un portrait du P. Menestrier, grand in-8, avec une notice & un *fac-simile* de son écriture. Il y a des épreuves sur papier rose & sur papier jaune. Voyez le n^o 14444

du Catalogue de la Bibliothèque lyonnaise de M. Coste. Cette lithographie devoit faire partie d'un recueil (*Le Panthéon lyonnais*) qui n'a pas été continué.

que par les érudits, & à peine si quelques voix s'élevèrent de loin en loin pour rappeler à nos pères le nom d'un écrivain qui avoit honoré son pays par soixante années de travaux utiles. A sa mort, les journalistes de Trévoux lui avoient payé le tribut d'hommage & de regret qui étoit dû au savant; on a vu ce que Colonia, Nicéron & Perneti se sont bornés à dire de lui; Titon du Tillet l'a inscrit sur son *Parnasse françois*, comme poète & musicien, entre Etienne Pavillon & Mademoiselle Descartes, sœur de l'illustre philosophe; ce ne fut qu'en 1820 que le souvenir de ce savant lyonnois sembla se raviver parmi nous : l'Académie des sciences, belles-lettres & arts de Lyon proposa son Eloge au concours de cette année; mais personne alors ne savoit plus ce que c'étoit que le P. Menestrier. Que pouvoit-on dire d'ailleurs au dix-neuvième siècle, en plein libéralisme, d'un religieux qui avoit passé sa vie, on le croyoit ainsi, à écrire sur le blason & sur les origines des armoiries? L'éloge d'un Jésuite proposé par un corps savant dans la seconde ville du royaume, précisément à l'époque de la plus grande vogue des Voltaire-Touquet! n'étoit-ce point un pas rétrograde vers la féodalité & la contre-révolution, & n'y avoit-il pas de quoi effrayer les moins timides? Il est vraisemblable qu'on le comprit ainsi, car deux athlètes seulement se présentèrent dans l'arène, tous les deux étrangers à Lyon : l'un de Saint-Etienne, l'autre de Montpellier. Leur composition fut jugée si foible, si insuffisante, que l'Académie annula le concours, & depuis il n'a plus été question de l'Eloge du P. Menestrier.

L'académicien chargé de faire le rapport sur ces deux pièces, M. Béraud, passa sous silence le Mémoire envoyé

de Saint-Etienne : c'étoit l'œuvre d'un étudiant, véritable amplification de collège, qui ne méritoit pas l'honneur d'une mention ; mais il jugea convenable d'appeler l'attention de l'Académie sur le Mémoire de M. Amoureux, alors médecin à Montpellier, si je ne me trompe, & auteur de divers ouvrages scientifiques. L'épigraphie choisie par ce dernier, *Transiit laborando*, s'appliquoit heureusement à l'Eloge du P. Menestrier ; toutefois l'auteur auroit pu se dispenser, ce semble, d'altérer le texte sacré auquel il l'avoit empruntée : *Pertransiit benefaciendo* (1), qui s'appliquoit non moins heureusement à son sujet : écrire pour l'instruction des hommes, n'est-ce pas faire le bien ? Tout en rendant justice aux bonnes intentions & au travail de M. Amoureux, le rapporteur, se fondant sur ce qu'il n'étoit qu'un narrateur habile, exact & judicieux, mais manquant de l'enthousiasme & de l'entraînement du panégyriste, conclut à ce qu'il n'y avoit pas lieu à décerner le prix proposé (2). Il y a, en effet, dans le Mémoire de M. Amoureux ce que l'on trouve partout, rien de plus ; il est écrit d'ailleurs d'un style si lâche & si diffus, la forme en est si négligée, si peu académique, qu'on ne comprend pas comment l'auteur a pu avoir la pensée de présenter cette compilation informe au jugement d'une Académie. Mais ce qui étonne bien plus encore dans ce concours avorté, c'est que pas un Lyonnais ne répondit à l'appel de l'Académie.

Lorsque j'aurai rappelé un arrêté municipal qui décore du nom du P. Menestrier une ruelle étroite & déserte (3),

(1) *Act Apostol.*, x, 38.

(2) Voyez, dans les procès-verbaux de l'Académie de Lyon, le rapport de M. Beraud sur le concours pour l'Eloge

du P. Menestrier, année 1820

(3) C'est le passage voûté qui conduit de la place du Collège au quai de Retz

plus, son buste en marbre commandé par la Ville & placé au Musée, j'aurai, je crois, énuméré tout ce qui a été tenté officiellement pour honorer sa mémoire. Le buste exécuté par Legendre-Héral dans la manière antique, le cou nu, sans la moindre draperie, n'a pas même le mérite qui eût compensé la foiblesse & la médiocrité de la composition, celui de la ressemblance; on y retrouve je ne fais quelle réminiscence opiniâtre d'un buste de Cuvier que l'artiste avoit exécuté quelque temps auparavant, & dont il étoit sans doute si pénétré, qu'il en est resté, malgré lui, comme un reflet sur celui du P. Menestrier.

Ainsi on diroit que, par je ne fais quelle déplorable fatalité, hommes de lettres & artistes se sont entendus pour maltraiter après sa mort celui qui, pendant sa vie, avoit tant fait pour les lettres & pour les arts.

Aujourd'hui, une réaction salutaire, amenée par des travaux historiques consciencieux, s'est opérée dans les esprits; les préjugés & les préventions injustes tendent de jour en jour à se dissiper, & les partis, faisant trêve à leurs anciens dissentiments, semblent se réunir pour rendre hommage aux illustrations de la vieille France, naguère si délaissées & méprisées. Lorsque de toutes parts on élève des monuments ou des statues au génie, à la vertu, quelquefois même, il faut bien le dire, à des célébrités plus ou moins contestables, me sera-t-il permis, en terminant, d'exprimer un regret, ou plutôt de formuler un vœu? Un simple marbre, avec une inscription qui rappelleroit les titres du P. Menestrier à la reconnoissance & à l'admiration des Lyonnais, n'a-t-il pas sa place marquée à la Bibliothèque de la Ville, autrefois confiée à ses soins & enrichie de ses

dons (1)? Seroit-ce trop demander pour consacrer le glorieux souvenir de l'historien qui a doté sa patrie d'un monument plus durable que le bronze? & de qui on peut dire avec vérité ce qu'il écrivoit du vénérable P. de Buffières, son maître: « qu'il s'en est dressé lui-même d'éternels « dans ses ouvrages. »

(1) Outre les nombreux volumes qu'il a donnés de son vivant ou qu'il a laissés après lui, la Bibliothèque du Collège lui est redevable de plusieurs manuscrits :

Maximes chrétiennes, en langue grecque; in-12, de 160 pp., velin (n. 54 du Cat. des Mss. de la B. de Lyon).

Somnium Scipionis; gr. in-fol. de 100 pp. (id., n. 99.)

Acta processus Amedei de Sais; pet. in-fol. de 700 pp., velin (id., n. 322).

Distinctiones magistri Petri Cantoris Parisiænsis; gr. in-4, velin (id., n. 558). Beau ms. à longues lignes, avec les initiales colorées

Le Roman royal, ou Amours du grand Alcandre (Henri IV), in-4 de 160 pp. (id., n. 684).

Négociations en cour de Rome, pet. in-fol. d'environ 1200 pp. (id., n. 865). Il contient les traités, l'extrait des dépêches & les actes de l'ambassade du marquis de Saint-Chamond, Melchior Mitte de Miolans, seigneur de Chevrières & de Boutheon, de M. de Lyonne, des cardinaux d'Este & de Gimaldi, & de l'abbé Arnauld, pour les affaires de la cour de France avec le Saint-Siège, de 1644 à 1655.

Ambassade de M. le marquis de Fontenay auprès de la cour de Rome, sous la régence d'Anne d'Autriche (id., n. 982).

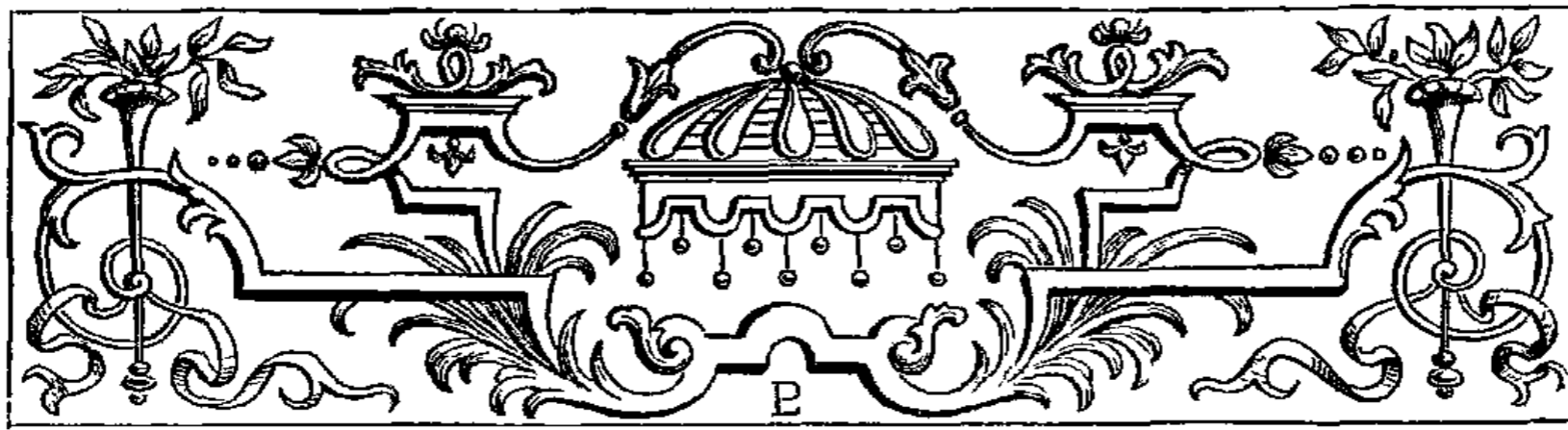
Ataxerces & Esther, drame en sept actes & en langue esclavonne, avec la traduction grecque en regard, in-fol. de 400 pp. du XVII^e siècle (id., n. 1220).

Journal de la Cour de Rome, commençant au pontificat de Nicolas V, jusqu'en 1494; pet. in-fol. de 600 pp. (id., n. 1228).

Le P. Menestrier ne laissoit jamais échapper l'occasion d'acheter les volumes provenant du cabinet de Jean Grolier; ceux qu'on voyoit à la Bibliothèque du temps de M. Delandine, & qui s'y trouvent encore aujourd'hui sans doute, y ont été placés par les soins de ce Père. Homme de goût autant que savant, il songeoit déjà, il y a deux siècles, à sauver de la destruction ces exemplaires de choix des meilleurs livres que Grolier avoit fait revêtir des admirables reliures qui sont un objet d'envie pour les bibliophiles de nos jours. Parmi les Grolier qui sont à la Bibliothèque de la Ville, on remarque *Epitome Pii II, Pont. Max in Decades Blondi*. Basileæ, 1553, in-fol



RECHERCHES
BIBLIOGRAPHIQUES



RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES.

« Cette science (la Bibliographie) doit être étudiée aussi avec soin, au moins dans sa partie historique & critique, par les gens de lettres qui s'occupent d'histoire littéraire. » (J.-C. Brunet, *Manuel*, t. 1, Pref., p. II)



LES écrits du P. Menestrier étoient tombés dans un tel oubli au commencement de ce siècle, qu'il étoit facile au petit nombre des curieux qui les recherchoient encore, de se les procurer à vil prix, à l'exception toutefois de son Histoire consulaire de Lyon : les exemplaires de ce beau livre, encore enfouis dans les dépôts publics & dans les bibliothèques privées échappées à la dévastation, étant peu communs dans le commerce, on en profita pour exagérer leur valeur vénale. Plus tard, l'appât du gain ayant fait sortir de leurs réduits une très grande quantité d'exemplaires, leur prix élevé subit une dépréciation de plus de moitié. Mais il n'en a pas été de même de ses Méthodes héraldiques, de ses petits Traités du

Blason & de la Noblesse, des Emblèmes & Devises, des Ballets anciens & modernes, des Tournois, des Décorations funèbres, & d'une foule d'autres dissertations & traités singuliers qu'on trouvoit autrefois pour quelques sous sur les étalages des bouquinistes, & qu'on se dispute aujourd'hui dans les ventes où les marchands, exploitant à l'envi l'engouement & l'ardeur des collecteurs, savent les faire monter à des chiffres exorbitants.

La collection des œuvres du P. Menestrier est d'ailleurs très difficile, sinon impossible à compléter; c'est ce qui arrive pour tous les livres dont le succès a été populaire, & qui, bien que tirés à très grand nombre & répandus à profusion dans le public, disparaissent de la circulation, à force d'avoir été lus & feuilletés, ou ne se retrouvent qu'à grand' peine en bon état, bien souvent maculés, mutilés & hors d'usage, surtout lorsque près de deux siècles se sont écoulés depuis leur publication. Ajoutons qu'en 1793, alors que les plus nobles travaux de l'intelligence étoient voués au mépris & à la destruction, les livres sur les armoiries & sur la noblesse, remplis ordinairement de figures du Blason, coururent plus de risques que les autres. Les Iconoclastes de ce temps, qui les avoient mis à l'index tous sans distinction, firent des auto-da-fé des exemplaires qu'ils purent saisir, & le nombre en dut être grand à cette époque où le fanatisme de la démagogie & l'exécration des privilèges d'une part, de l'autre, la terreur & la crainte d'être compromis & dénoncés, étoient des motifs plus que suffisants pour que les uns se fissent un mérite de condamner aux flammes ces symboles odieux de la servitude, & que les autres crussent prudent d'anéantir en secret ces der-

niers vestiges de la féodalité (1). Les ouvrages du P. Menestrier ne furent pas épargnés; cela nous explique l'extrême rareté de la plupart de ses traités des Armoiries & de la Noblesse.

Lorsque le goût des études sérieuses s'est ranimé en France, lorsqu'on n'a plus considéré la science héraldique comme un attentat contre les droits de l'homme & du citoyen, ou comme un frivole passe-temps de la vanité, on a vu qu'on pouvoit s'en servir utilement, soit pour rétablir des faits douteux, soit pour rectifier des dates fausses ou incertaines, & cette science est devenue comme un flambeau indispensable pour l'histoire, à travers les obscurités confuses du moyen-âge. Dès-lors les traités du blason furent recherchés. Les écrits du P. Menestrier sur cette matière, auparavant dédaignés & relégués ignominieusement dans les galetas des bouquinistes, ont été recueillis avec soin, lavés de leurs souillures, reliés par nos plus habiles artistes, & ils figurent honorablement aujourd'hui sur les tablettes d'érable ou d'acajou des plus splendides cabinets : véritable apothéose, non moins glorieuse pour la mémoire de l'auteur que ne l'avoit été pour lui l'estime que ses écrits lui méritèrent pendant sa vie.

Jusqu'ici j'ai eu pour guides les anciens biographes, les Mémoires de Trévoux, Colonia, Nicéron, Perneti, le Journal des Sçavans, & quelque insuffisants que soient les matériaux que les uns & les autres m'ont fournis, j'ai pu marcher sur la foi d'autrui, tout en mettant à profit les

(1) Voyez les réflexions pleines de justesse que M. Brunet a faites, à ce sujet, dans la dernière édition de son *Manuel*, t. 1, ubi sup, p. 1x.

renseignements que je rencontrais çà et là dans les écrits imprimés ou inédits du P. Menestrier lui-même.

Quoique la route qui me reste à parcourir ait été déjà battue bien des fois, la partie bibliographique a aussi ses ténèbres & ses difficultés. J'aurois voulu pouvoir parler *de visu* de tous les ouvrages & de toutes les éditions que j'avois à décrire, & je suis forcé de l'avouer, il en est quelques-uns qu'il ne m'a pas été possible de découvrir : toutefois ils sont en petit nombre, les collections de mes amis & de quelques amateurs bienveillants, les bibliothèques publiques de Paris & celle de Lyon m'ayant été d'un plus grand secours dans mes recherches, que je n'avois osé l'espérer en commençant.

Parmi les bibliographes qui ont donné des listes plus ou moins exactes, mais toujours fort incomplètes, des œuvres du P. Menestrier, quelques-uns lui ont attribué des ouvrages qu'il n'a pas composés, d'autres en ont omis qui sont évidemment de lui : il a donc fallu, suivant les lumières que j'ai pu me procurer, ajouter aux uns, retrancher aux autres, afin de rendre à chacun ce qui lui appartient. Le Catalogue du P. Nicéron ne contient que 83 articles, & c'est le plus ample ; tout en l'ayant augmenté considérablement, je crains de laisser encore à désirer. Je me suis borné à mentionner, pour mémoire & sans numéros d'ordre, le titre des ouvrages qui m'ont paru douteux, toutes les fois que je n'ai pas eu des raisons solides soit pour les admettre, soit pour les repousser absolument. Malgré la sévérité que j'ai apportée à écarter tout ce qui m'a semblé avoir été attribué indûment au P. Menestrier, peut-être suis-je tombé dans les mêmes fautes que ceux que j'ai voulu redresser :

d'autres viendront après moi qui m'appliqueront la loi du talion ; les erreurs que j'aurai commises par ignorance, mais avec une bonne foi entière, auront au moins ce résultat qu'elles mettront sur la voie pour faire mieux. Quoiqu'il en soit, je puis dire que j'ai mis tous mes soins à rester dans le vrai, à décrire exactement les exemplaires que j'ai vus, à les confronter, à en indiquer les diverses éditions & les contrefaçons, enfin à faire connoître le nombre des figures & des planches gravées qui doivent s'y trouver, de manière à ce que ces Recherches puissent être consultées avec quelque fruit par les nombreux collecteurs des œuvres du P. Ménéfrier.

En poursuivant ce travail, je ne me suis jamais dissimulé ce qu'il y a d'aride & d'ingrat dans ces nomenclatures fastidieuses de formats, de titres, de dates, de feuillets chiffrés & non chiffrés, &c. ; aussi, pour interrompre la monotonie de ces détails techniques auxquels j'étois condamné, j'ai cru pouvoir me permettre quelques digressions lorsque le sujet le comporte. Que si l'on se récrie sur ces éternelles redites, je n'ai qu'une réponse à faire pour m'excuser de l'ennui que je prépare aux gens du monde qui essaieroient de l'affronter : ou la connoissance des livres est une science inséparable de toute littérature, ou elle n'est qu'un amusement vain & puénil. Si c'est une science, rien de ce qui s'y rattache ne doit être omis ; si au contraire on croit que c'est un amusement puénil & sans utilité, que ceux qui en jugent ainsi rejettent ce volume, il n'est pas à leur adresse.

J'avois pensé d'abord à suivre dans cette description l'ordre & la division des matières ; mais tout ce qui a été

écrit par le P. Menestrier pouvant être considéré comme autant de fragments du grand ouvrage qu'il appeloit *la Philosophie des images*, j'ai dû préférer l'ordre chronologique, & je ne me suis nullement préoccupé de l'arrangement des matières, au risque d'encourir le blâme d'avoir confondu des compositions qui semblent n'avoir aucun rapport entre elles, mais qui toutes cependant se tiennent, sont liées par une pensée commune & se dirigent vers le même but. J'ai pensé aussi, en procédant de la sorte, que le lecteur, si lecteur il y a, seroit plus à même de suivre la marche & le développement des idées & des vues de l'auteur dans la conduite de son plan.

DESCRIPTION RAISONNÉE

DES OUVRAGES, TANT IMPRIMÉS QUE MANUSCRITS,

DU P. C.-F. MENESTRIER.

I. — Les Devoirs de la ville de Lyon envers ses Saints, tiré du R. P. Théophile Raynaud, de la Compagnie de Jésus, par Cl.-F. M., jésuite. Lyon, chez Guichard Juilleron, imprimeur ordinaire de la ville; 1658, in-12, 3 ff. pour les pièces liminaires, 74 pp. de texte.

Ce petit volume, que je n'ai vu cité par aucun bibliographe, fait partie de la Bibliothèque de Lyon. Je n'en connois pas d'autre exemplaire.

II. — Ballet des Destinées de Lyon, dansé le 16 juin (1658) dans le collège de la Très Sainte Trinité de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Anthoine Molin, vis-à-vis du Grand-Collège; 1658, in-4, 1 f. non chiffré pour l'Épître à Messieurs les Prévost des marchands & Eschevins de la ville de Lyon, 20 pp.

III. — L'Autel de Lyon consacré à Louis-Auguste, & placé dans le Temple de la Gloire. Ballet dédié à Sa Majesté en son entrée à Lyon. A Lyon, chez Jean Molin, imprimeur ordinaire de Sa Majesté; 1658, in-4, 3 ff. non chiffrés, 60 pp.

Au revers du frontispice, une figure gravée représentant un autel sur lequel l'Amour & une femme (sans doute la ville de Lyon) offrent deux cœurs en sacrifice; au pied de l'autel, un lion couche

A la suite du ballet: *Devises sur les principaux evenemens de la vie de*

S. M. — *Remarques sur la conduite des ballets. — Devises expliquées.* A la fin, les noms des ecoliers qui avoient joué un rôle dans le ballet.

Le P. Menestrier a donné l'analyse & la description de ce ballet dans la Préface des *Ballets anciens & modernes*. « Le 25 novembre, dit-il encore (*Éloge historique de la ville de Lyon*), le roi vint à Lyon, où il ne voulut point d'entrée solennelle. Il visita l'Hôtel-de-Ville, le Collège & diverses maisons religieuses. On fit des joûtes sur la Saône, un feu d'artifice de la Toison d'or, & un ballet dans le Collège, *de l'Autel de Lyon consacré autrefois à Auguste, rétabli & consacré de nouveau à Louis-Auguste*. On y fit des récits en douze langues, & toute la Cour y assista. » Le bibliophile Jacob, M. P. Lacroix (Cat. de la B. de Solesme) dit que le P. Menestrier est *un des auteurs* de ce ballet emblématique, il falloit dire : est l'auteur.

IV. — Devise au Roy, Devise à la Reine; in-4, s. l. n. d.

V. — Les généreux Exercices de la Majesté, ou la Montre paisible de la valeur, représentée en devises & en emblèmes. Lyon, Guillaume Barbier, imprimeur ordinaire du Roy, en la place de Confort; Lyon, 1659, in-4 de 20 pp., le titre compris.

Ce sont des madrigaux, flances, &c., a la gloire du roi Louis XIV.

VI. — Estrennes de la Cour en devises & madrigaux, présentées à Sa Majesté le premier jour de l'an 1659. A Lyon, chez Guillaume Barbier, imprimeur ordinaire du Roy, à la place de Confort; 1659, in-4 de 18 pp.

C'est un recueil de dix-huit devises faites pour le roi, pour la reine & les seigneurs de la Cour

VII. — Devises, emblèmes & anagrammes à Monseigneur le Chancelier, par C.-F. M. de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Guillaume Barbier, imprimeur ordinaire du Roy, à la place de Confort; 1659, in-4 de 12 pp.

Ces devises ont été composées pour le chancelier Séguier. Le P. Menestrier écrit à Guichenon (12 avril 1660) que Guillaume Barbier, qui avait sollicité l'impression de ces diverses pièces en vers, se plaignoit d'y avoir perdu ses frais, & réclamoit des dommages-intérêts.

VIII. — Le Véritable art du Blason, où les armoiries sont traitées d'une nouvelle méthode plus aisée que les précédentes; les origines expliquées & établies par de solides raisons & de fortes autorités, les erreurs de plusieurs auteurs corrigées, la pratique de chaque nation examinée, & les causes de leur diversité fidèlement rapportées. A Lyon, chez Benoist Coral, en rue Mercière, à la Victoire; 1659, in-24, avec privilège du Roy. 21 ff. non chiffrés, 442 pp. A la fin, 2 ff. non chiffrés pour le privilège, frontispice gravé, 13 planches de blason.

Ce petit volume est peu commun, c'est le premier ouvrage écrit sur ces matières par le P. Menestrier. Il fut la cause de sa longue querelle avec Claude Le Laboureur, ancien prévôt de l'île-Barbe, auteur des *Mazures*, &c.

IX. — Dessen de la Science du Blason, par C.-F. Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Benoist Coral, rue Mercière, à la Victoire; 1659, in-4 de 8 pp.

C'est un prospectus dans lequel l'auteur réclame le concours & les lumières de tous ceux qui pouvoient lui fournir des mémoires pour le grand ouvrage qu'il se proposoit de publier. Il divise cet ouvrage en huit parties.

La théorie du Blason, — Reflexions générales sur la connoissance du Blason, — La pratique du Blason; — Les origines du Blason, — Les recherches historiques du Blason; — Les monumens & preuves du Blason; — La justification des armes parlantes; — Ordre alphabétique des familles.

Le P. Menestrier écrivoit à Guichenon le 6 septembre 1659. « Je vais faire un petit imprimé de demi-feuille de mon Dessen pour le communiquer, afin que les sçavans me puissent agréer » Ce Dessen ne parut donc qu'à la fin de cette année, après le *Véritable art du Blason*. L'envoi de ce prospectus, re-

pandu avec profusion, valut au P. Menestrier cette grossière apostrophe de Le Laboureur « Vous passerez pour ridicule quand on sçaura que vous avez choppe plus lourdement & plus frequemment que ceux a qui vous prétendiez de donner la main, & ce qui est digne du dernier mepris, quand, après vous estre euge en souverain de tous les hérauts, & vous estre engage à la correction de tous les manquemens de tous ces pauvres petits diables d'officiers d'armes qui ont escrit depuis cinquante ans, on vous verra reduit a faire la queste & vous faire recommander aux prônes pour avoir des mémoires & faire des livres aux dépens des veilles & travaux d'autrui, & de ceux-la mesmes que vous traitez de copistes. Comme si, sans cette declaration de votre indigence, l'on ne sçavoit déjà que vous avez raflé sans jugement tout ce qu'il y avoit de bon & de mauvais dans La Colombiere & son auteur, je veux dire le MS. de Grenoble, le P. Monet, Louuan Gehot & autres, sans compter nos Origines que vous avez sustes, courues & pillées d'un bout a l'autre avec un succes qui fait pitie a votre lecteur » (*Epistre apologetique*, p 5)

X. — Additions & corrections du *Véritable art du Blason* ; in-24, s. l. n. d.

Je n'ai trouve ces Additions que dans un seul exemplaire du *Véritable art du Blason*. Cet exemplaire qui fait partie de la bibliotheque de M. Chastel, tout incomplet qu'il est (les Additions s'arrêtent a la page 46), peut être considere comme rarissime, sinon unique, puisqu'a ma connoissance il n'en existe point avec les Additions dans aucune collection lyonnaise des ouvrages du P. Menestrier, ni à la Bibliotheque de la Ville, ni même a la Bibliothèque impériale. Dans celui que j'ai sous les yeux, la dernière correction porte sur la page 367 du *Véritable art du Blason*, qui a 442 pp., de sorte qu'il est impossible de savoir s'il manque un ou plusieurs feuillets, c'est-à-dire un feuillet pour completer le cahier I, ou le cahier O tout entier. Toutes mes recherches pour rencontrer un exemplaire complet ont été infructueuses.

Il paroîtroit, d'après les termes du privilege, que l'imprimeur Coral avoit le projet de donner le *Véritable art du Blason* traduit en latin, en italien & en espagnol. La date de ce privilege etant de 1659, exclut evidemment une édition de 1658, supposée par quelques bibliographes.

Le P. Menestrier entre ainsi en matière dans ses Additions & Corrections « Il y a de la gloire à reconnoître ses manquemens, & de la justice a defabufer le public des erreurs qu'on lui a communiqees.... On ne s'étonnera pas que l'effay d'un reptile ait du mécompte, & que, m'étant engage sans guide dans une route qui m'a semble nouvelle, je me sois un peu égare : je l'avois prévu, & je n'avois supprimé mon nom que pour laisser la liberte de la censure aux personnes éclairées...., mon ouvrage n'étant que des lambeaux d'ecrits que j'avois dictes a quelques jeunes gens qui me venoient ouï les jours

de fête & de recreation , & ces écrits ayant été mis entre les mains du libraire qui les a fait imprimer.... , il s'est servi du pouvoir absolu que je lui avois laissé d'en disposer à condition qu'il supprimerait mon nom & que je ne serois pas garant des fautes qu'on y trouveroit. Les applaudissemens que cette pièce a reçus au-delà de mon attente m'ont obligé à la revoir : j'y ai trouvé des fautes si considérables qu'on avoit ajoutées aux miennes , que j'ai cru qu'il ne falloit pas laisser plus longtemps le monde dans ces erreurs.... »

On voit que , tout en rejetant sur son libraire la plus grande partie de ses erreurs, le P. Menestrier n'a pu se les dissimuler : il étoit donc tout simple que Le Laboureur , usant de représailles , les relevât à son tour ; mais l'amour-propre de l'auteur n'y trouvoit pas son compte , il vouloit pour lui le droit de critiquer , & il ne supportoit pas la critique.

Quoique les Additions & Corrections au *Véritable art du Blason* soient sans indication de lieu ni d'année , il est certain qu'elles furent imprimées à Lyon chez Coral , avant l'*Épître apologétique* de Le Laboureur , vers la fin de mars ou au commencement d'avril 1660. Le P. Menestrier le donne à entendre dans l'*Art du Blason justifié* , & il écrit à Guichenon le 26 juillet de la même année que ses Additions ont paru après les fêtes de Pâques. Lorsqu'elles virent le jour , le *Véritable art du Blason* , qui avoit été accueilli avec faveur , étoit en circulation déjà depuis quelques mois ; & comme à cette époque les livres se débitoient ordinairement reliés , dans la boutique des libraires , il est probable qu'on négligea de se les procurer ou de les joindre au *Véritable art du Blason*. L'exiguité du format de ce livret de quelques pages aida à sa disparition : je ne puis expliquer autrement son extrême rareté.

XI. — Les Réjouissances de la paix faites dans la ville de Lyon le 20 mars 1660. A Lyon, par Guillaume Barbier, imprimeur ordinaire du Roy, en la place Confort, & Jacques Justet, aussi imprimeur; 1660, in-fol. 2 ff. non chiffrés pour la Lettre de cachet adressée par le roi à l'archevêque de Lyon pour la publication de la paix; de 1 à 33, les Réjouissances de la paix; de 34 à 50, aux Lecteurs, & Advis nécessaire pour la conduite des feux d'artifice; 18 pl. gravées représentant les appareils disposés à l'occasion des fêtes, dans les divers quartiers de la ville. La première de ces planches, qui se déploie, manque dans beaucoup d'exemplaires; c'est la cavalcade des échevins, magistrats

& officiers du corps de Ville, lors de la proclamation de la paix.

Cette édition, imprimée furtivement par Barbier pendant que le P. Menestrier, qui ne s'en doutoit pas, se préparoit à publier sa relation chez Benoist Coral, ne porte pas le nom de l'auteur. Celui-ci se plaignit de la mauvaise foi de Barbier & n'en continua pas moins l'impression de son livre, qui parut en effet sous le titre suivant. Si j'en fais un article à part bien que ce soit le même ouvrage, c'est qu'il est augmenté considérablement dans cette deuxième édition.

XII. — Les Réjouissances de la paix, avec un recueil de diverses pièces à ce sujet : dédié à Messieurs les Prévost des marchands & Eschevins de la Ville de Lyon, par le P. C.-F. Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Benoist Coral, rue Mercière, à la Victoire; 1660, in-8, avec privilège du Roy. 2 ff. pour l'Épître & un Sonnet aux Prévost & Echevins; de la p. 1 à 74, les Réjouissances de la paix; de 75 à 80, Description du feu de joie dressé sur le pont de Saône, la veille S. Jean-Baptiste; 1 f. non chiffré pour le privilège & pour la permission; de 83 à 118, vers latins sur la paix & sur le mariage du roi; à la suite, 54 pp. pour les Réjouissances de la paix dans les collèges de la Compagnie; à la fin, 32 pp. pour la Conduite des feux d'artifice.

Ces deux derniers opuscules ont chacun leur pagination à part, sans faux-titre ni frontispice. Le même nombre de planches que dans l'in-folio.

Le privilège porte la date du 2 mai, toutefois la Description du feu d'artifice dressé le 23 juin indique assez que l'édition parut au plus tôt dans le courant de juillet, & par conséquent postérieurement à l'in-folio donné par Barbier. Cependant on lit dans *l'Éloge historique de la ville de Lyon*, année 1660: « Cette année la paix fut solennellement publiée à la porte du palais de Roanne, par toutes les rues & places publiques, & à la porte de l'Hôtel-de-Ville. Le Consulat & le Présidial en firent la cérémonie, l'un en robe rouge & l'autre en robe violette, un héraut d'armes faisant crier Vive le Roy! J'ay fait autrefois la description de cette cérémonie & de tous les feux d'artifice, emblèmes & représentations qui se firent, sous le nom de *Réjouissances de la Paix*, dont je ne scay pourquoy ceux qui firent reimprimer cet ouvrage osterent mon

nom, & tronçonnèrent ce qu'ils voulurent, étant de fort mauvaise grace d'estropier de cette sorte les ouvrages d'autrui, pour les bâtir à sa mode & se parer de ses habits. »

De cette plainte formulée dix ans après (1669), & de laquelle il semble résulter que l'édition in-folio de Barbier étoit une réimpression du livre du P. Menestrier, on pourroit conclure que l'édition in-8 dont il est question est la troisième; ce que je ne saurois croire, aucun bibliographe n'ayant mentionné une édition antérieure à celle de Barbier. Si l'on s'arrêtoit à ce que le P. Menestrier dit formellement, à savoir que l'in-folio n'est qu'une réimpression de ses *Réjouissances*, il faudroit supposer que, son édition étant achevée & encore en feuilles chez Coral, Barbier auroit trouvé le moyen de s'en procurer une copie, & qu'il se feroit hâté de prendre les devants pendant que le P. Menestrier mettoit la dernière main à sa Description. Quoi qu'il en soit, l'édition donnée par Barbier parut avant le 12 avril 1660; le P. Menestrier s'en plaignoit à Guichenon à cette date: « Je ne sçay pas, lui écrivoit-il, si cette équipée lui réussira, &, pour avoir imprimé un de mes ouvrages contre mon gré, s'il avancera beaucoup sa fortune. Je sçay bien du moins qu'une seconde édition, augmentée de deux tiers, paroîtra en même temps. La permission en est donnée, & la copie conignée. » Cette seconde édition ne parut que trois mois après celle de Barbier; le P. Menestrier écrivoit encore à Guichenon le 26 juillet: « Je suis enfin sorti des mains des graveurs & des imprimeurs, & je vous envoie une copie de la *Description des Réjouissances*. » Ce retard venoit vraisemblablement de ce que, se voyant devancé, il prit son temps pour ajouter diverses pièces à son livre & pour revoir les planches qui sont en effet plus soignées que celles de l'in-folio; bien qu'elles représentent les mêmes sujets, on y trouve cependant quelque différence dans les détails. La date de la permission est du 2 mars 1663, ce qui est une faute d'impression, le privilège du P. Provincial étant de 1660.

On remarquera au bas de la p. 80 la réclame LA qui est encore à la p. 106, & qui n'a aucun rapport avec celles qui suivent, 81 & 107. Il en est de même à la p. 54 & dernière des *Réjouissances faites dans les collèges de la Compagnie de Jésus*: on y voit la réclame L'ART qui ne se retrouve pas non plus au commencement de la page suivante. Les amateurs qui sont dans l'usage de collationner leurs livres croient, d'après cela, que leur exemplaire est imparfait; tous ceux que j'ai comparés sont identiques, ce qui me porte à croire que, malgré ces irrégularités, le volume est complet tel que je viens de le décrire. La Lettre de cachet du roi à l'archevêque pour la publication de la paix n'a pas été reproduite dans cette édition. Je marquerai en terminant une erreur de M. P. Lacroix, qui, citant dans le Catalogue de la Bibliothèque de Solenne les *Réjouissances de la Paix*, dit que l'ordonnateur de ces fêtes se nommoit Blanchet. Celui-ci étoit peintre de la ville, il exécutoit les sujets qui lui étoient fournis: le véritable ordonnateur étoit le P. Menestrier. Les actes consulaires nous apprennent que, le 10 mars 1661, le Consulat fit payer la

omme de 1232 livres pour frais d'impression des *Rejouissances de la Paix*, à 300 exemplaires.

XIII. — L'Art du Blason justifié, ou les Preuves du Véritable art du Blason establies par diverses authoritez & par plusieurs exemples tirez de la pratique universelle des armoiries, depuis six cents ans, dans toutes les nations de l'Europe, avec la Méthode abrégée des principes héraldiques. Par le P. C.-F. Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Benoist Coral, rue Mercière, à la Victoire; 1661, in-12, avec privilège du Roy. 12 ff. non chiffrés pour l'Épître au vicomte de S. Mauris, l'Advertissement au lecteur & la Préface, où doit se trouver une planche d'emblèmes & de devises satiriques contre Le Laboureur; 371 pp.; à la fin, 5 ff. non chiffrés pour la table des matières, le privilège du Roi & la permission de la Compagnie. Frontispice gravé représentant le portail du château de S. Mauris en Mâconnois, avec les écus des alliances de cette maison; 5 pl. d'armoiries & une fig. gravée des obsèques de la reine Anne de Bretagne. Il y a un carton à la p. 266.

Le P. Menestrier continue dans ce volume ses attaques contre Le Laboureur. C'est une réplique très vive à l'*Epistre apologetique* (1). Tiré à 1500 exemplaires.

(1) *Epistre apologetique pour le Discours de l'origine des armes, contre quelques lettres de M. C.-F. Menestrier, ex-devant professeur d'élo-*

quence, et maintenant estudiant en theologie à Lyon, par L. L. A. P. de l'Isle-Barbe, in-4, s. l. n. d. (Valence, 1660). Tiré à 500 exemplaires.

XIV. — Abrégé méthodique des principes héraldiques, ou du Véritable art du Blason, par le P. C.-François Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Benoist Coral & Antoine du Perier, rue Mercière, à la Victoire; 1661, in-12, avec privilège du Roy. 13 ff. non chiffrés pour l'Épître à Messieurs de Chevrier, & les fautes à corri-

ger de l'Art du Blason justifié & de l'Abrégé méthodique; 111 pp., 4 ff. non chiffrés pour les tables & l'extrait des privilèges; frontispice gravé, c'est le portail du château de S. Mauris; une planche représentant Charles I^{er}, roy de Naples & de Sicile, couronné en 1265 par le cardinal Raoul de Cheviens, évêque d'Albano; 10 pl. d'armoiries.

L'auteur explique dans l'Épître dedicatoire les ecus des alliances de la maison de Cheviens, & à la suite il donne la généalogie de cette même maison; pages 3-12 de l'*Abrégé méthodique*, il cite les personnes qui lui ont communiqué des mémoires.

L'*Abrégé méthodique* a été réimprimé avec quelques retranchements & corrections, Lyon, Benoît Coral, 1672, in-12. On y a ajouté un Avis au lecteur, l'Épître dedicatoire a MM. de Chevier y est remplacée par une requête au Dauphin, dans laquelle le P. Menestrier demande justice contre le plagiaire qui, sous le titre: *Méthode royale, facile & historique du Blason, composée pour Monseigneur le Dauphin*, avait publié un livre qu'il l'accuse d'avoir extrait de deux de ses ouvrages, en y mêlant beaucoup de fautes & d'erreurs (1). La pagination de l'*Abrégé méthodique* est tronquée après la p. 153, où elle reprend à 96, qui est double, jusqu'à 104, au lieu de continuer de 154 à 162. Le cahier qui devait avoir la signature H est signé E. A la fin, 6 ff. non chiffrés pour la table des chapitres & pour celle des armes des familles.

M. Leber cite dans son Catalogue une édition de 1673, aussi chez Benoît Coral, in-12, édition qu'il dit être des plus rares & omise par tous les bibliographes du P. Menestrier. « Elle a quelque importance, ajoute-t-il, par la requête au Dauphin. » M. Leber aurait-il confondu & pris la date de 1672 pour 1673, ou bien y aurait-il une édition à cette date? Je ne le crois pas. Si ce n'est pas une méprise ou une faute d'impression, il est probable que l'exemplaire cité par le savant bibliographe porte un titre rafraîchi, ce qui arrive fréquemment pour les ouvrages du P. Menestrier, qui étoient presque toujours tirés à très grand nombre, & par conséquent lents à s'écouler.

Il y a des exemplaires dont le titre porte Lyon, Thomas Amaulry, 1677, in-12, la veuve de Benoît Coral ayant cédé son privilège à ce libraire. C'est le même titre auquel on a ajouté seulement la formule de rigueur, revu, corrigé & augmenté, bien qu'on n'ait fait aucune addition à l'édition de

(1) Il revient encore à la charge dans la Préface « Qui s'aviserait, dit-il, de voler le bien d'autrui pour s'en parer à peu de frais? Ce tour est lasche, et jamais honneste homme ne s'en estoit avisé. J'en dis trop, et, pour me venger du

larcin qu'il vient de me faire, ce m'est assez que ses figures soient si mal gravées et si mal appliquées, qu'il n'est point de lecteur qui ne me fasse justice, sans que je sois obligé de crier au voleur pour faire connoître ce qu'il est. »

1672. Le nombre des planches est le même. Les exemplaires qui portent Lyon, Thomas Amaulry, 1681, font toujours la même édition, avec un titre refait. Il y a eu une réimpression en 1683 dans le même format, Bordeaux, de l'imprimerie de Pierre Abagou, chez Simon Boé. Cette réimpression, conforme en tout à celle de Lyon 1672, contient aussi la requête au Dauphin.

XV. — Description de la machine du feu d'artifice dressé pour la naissance de Monseigneur le Dauphin, par la communauté des maîtres imprimeurs de la ville de Lyon, le 20 novembre 1661. A Lyon, de l'imprimerie de Pierre Guillimin, en rue Raifin, proche de la place de Confort; 1661, in-fol. de 34 pp.

XVI. — Festi natales Delphini, Sylva. Pièce héroïque de 175 vers latins.

XVII. — La Naissance du Dauphin à Fontainebleau. Elégie.

Ces deux dernières pièces, signées C.-F. M., se trouvent pp. 17-24 de la *Description du feu d'artifice*; comme elles sont certainement du P. Menestrier, il n'est pas douteux que cette Description ne soit aussi de lui.

XVIII. — L'Horoscope des lettres à la naissance de Monseigneur le Dauphin. Lyon, 1661, in-fol.

Cette pièce fait aussi partie du recueil ci-dessus, n° xv. Le P. Nicéron la donne au P. Menestrier. Je n'ai pas d'autre raison pour lui attribuer la *Description de la machine du feu d'artifice*, &c., que celle qu'il a fournie lui-même en mettant les initiales de son nom au bas des pièces ajoutées à cette Description, qui étoit d'ailleurs tout-à-fait dans son goût. De plus, Pierre Guillimin a imprimé vers cette époque plusieurs de ses *Traites*, comme on le verra ci-après.

XIX. — Ad Clarissimum virum Nicolaum Chorier, *Historiæ Delphinatus auctorem.*

C'est une ode latine en vers alcaïques, composée de vingt-une strophes de quatre vers chacune, à la louange de Chorier & de son livre. Elle est parmi les pièces liminaires du tome 1 de l'*Histoire générale de Dauphiné*, Grenoble, Philippe Charvys, 1661, in-fol.

XX.—Description des cérémonies & réjouissances faites à Chambéry, à la publication du Bref de la béatification du glorieux évêque de Genève, François de Sales. Par les ordres de Madame Royale, & par les soins des Syndicqs de ladite ville, le 12 mars 1662. A Lyon, de l'imprimerie de Pierre Guillimin, en rue Raifin, proche la place de Confort; s. d., in-4. 3 ff. non chiffrés pour l'Épître dédicatoire à Madame Royale; 35 pp., 1 f. non chiffré pour devises, madrigaux & sonnets; 1 pl. gravée.

XXI. — Les Cérémonies & Resjouissances faites en la ville d'Annessy, sur la solemnité de la béatification & l'élevation du corps sacré du bienheureux François de Sales, le 30 avril 1662. A Annessy, par Pierre Delachinal, en la rue de la Filaterie; in-4, s. d. 35 pp. y compris le titre; à la fin, 4 ff. non chiffrés pour des vers latins & françois.

Je trouve cette Description dans un recueil de plusieurs autres pièces sur les fêtes de la canonisation de François de Sales à Chambéry, Grenoble, Embrun, Annecy, desquelles le P. Menestrier avoit la direction & qu'il a décrites. Il n'y a pas d'autre motif pour la placer au nombre de ses œuvres, non plus que la précédente. Ni l'une ni l'autre ne portent son nom

XXII. — Le Feu des Vestales renouvelé. Lyon, 1662.

Cet ouvrage fut composé pour les Dames de la Visitation, à l'occasion de la béatification de François de Sales, à Chambéry

XXIII. — L'Art des Emblèmes, par le P. C.-François Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Benoist Coral, rue Mercière, à l'enfeigne de la Victoire; 1662, in-8, avec privilège. 3 ff. pour l'Épître dédicatoire & un Sonnet au comte Philippe de Saint-Martin d'Aglié; 160 pp.; à la fin, 3 ff. non chiffrés pour avis, table & permission; frontispice gravé, 9 pl.

XXIV. — Description de l'Arc de la porte du Chasteau Les Nœuds d'Amour de la France & de la Savoye; s. l. n. d., in-4 de 4 pp.

Le P. Menestrier a ajouté de sa main la note suivante sur son exemplaire annoté par lui, aujourd'hui dans la Bibliothèque des RR. PP. Jésuites, à Lyon (1) : « L'architecture de cet arc fut dressée par le sieur François Cuenot, architecte ordinaire de S. A. R., & décorée par le sieur Charles de la Biche, peintre ordinaire de S. A. R. & bourgeois de Chambéry. »

(1) Cet exemplaire fait partie d'un recueil de dix opuscules du P. Menestrier, interfoliés pour son usage. Ce recueil, outre la rareté des pièces qu'il contient, est précieux par les corrections et les additions nombreuses qu'il y a faites de sa main il y a entasse un luxe d'érudition et de citations des auteurs grecs et latins qui témoi-

gnent de sa vaste et profonde lecture. Il avoit sans doute le projet de donner une édition plus complète des œuvres qui composent ce recueil, ainsi qu'il semble le promettre à la fin de la Description de l'arc dressé par les soins du souverain Sénat de Savoye

XXV. — Description de l'Arc dressé par les soins des Magistrats de la Souveraine Chambre des comptes de Savoye, en la place du Chasteau, à l'entrée de Leurs Alteffes Royales en la ville de Chambéry; s. l. n. d., in-4 de 31 pp.

XXVI. — Description de l'Arc dressé par les soins du Souverain Sénat de Savoye, pour l'entrée de Leurs Alteffes Royales à Chambéry. A Lyon, chez Pierre Guillimin, en la rue de la Belle-Cordière, proche Bellecour; 1663, in-4 de 32 pp.

XXVII. — Dessen de la Course à cheval faite à l'occasion des nopces de Madame Françoise d'Orléans Valois avec Son Altesse Royale Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, roy de Chypre, &c. A Chambry (*sic*), par les FF. DuFour, imprimeurs de S. A. R. ; 1663, in-4 de 16 pp.

Je trouve dans ce libretto un madrigal qui donne une idée du ton galant & précieux de cette époque, où les fades poètes de ruelle n'avoient pas encore été flagellés par le régent du Parnasse françois. Le P. Menestrier, cédant au goût de son temps, s'adresse en ces termes à la duchesse de Savoie, qui ne fut pas apparemment favorisée par un beau ciel pendant les fêtes qu'on lui donna :

« Quand sous un ciel brouillé votre cour en suspens
Craignoit de voir sa pompe & sa marche troublée,
Vos yeux doux & fereins dissipèrent les vents,
Et rendirent l'espoir à la troupe assemblée;
De honte ou de dépit nous vîmes le soleil
Se dérober à l'appareil
Où vos yeux respandoient de si vives lumières,
Mais il a beau cacher sa lumière & ses feux,
Pourveu que vous montriez vos graces coutumières,
Pour un soleil perdu nous en trouverons deux. »

XXVIII. — Dessen de la Machine du feu d'artifice pour les nopces de Leurs Altessees Royales. — Les Nœuds de l'Amour & de la Joie; s. l. n. d., in-4 de 6 pp.

XXIX. — Le Phare d'Amour, dessen du feu d'artifice dressé aux nopces de Leurs Altessees Royales; s. l. n. d., in-4 de 17 pp.

XXX. — Les Nœuds de l'Amour, dessen de l'appareil dressé par les soins du Sénat, de la Chambre des comptes, & des Confuls de la ville de Chambéry, à l'entrée de Leurs AA. RR. dans la même ville, à l'occasion de leur mariage;

par le P. C. F. M., D. L. C. D. J. A Lyon, chez Pierre Guillimin, en la rue de la Belle-Cordière, proche Bellecour; 1663, avec permission; in-4 de 51 pp.

Le même, sous ce titre :

Les Nœuds de l'Amour. Dessen des appareils dressez a Chambéry, à l'Entrée de Leurs Alteffes Royales, à l'occasion de leurs nopces. A Chambry (*sic*), par les FF. Du-four, imprimeurs de S. A. R., 1663, in-4. 1 f. non chiffré pour la Préface; 51 pp. Ce doit être la même édition que celle de Lyon, avec un titre refait, ou plutôt c'est l'édition originale dont le frontispice aura été changé par Pierre Guillimin, pour être vendue comme sortant des presses de Lyon.

XXXI. — L'Amour auteur & conservateur du monde, dessein des peintures du plafond de l'alcove de Leurs Alteffes Royales; in-4 de 2 ff., s. l. n. d.

On donne aussi au P. Menestrier la *Défaite du faux Amour*, courue de M. R. (Madame Royale) avec des dames de sa cour conduites par des cavaliers en la place du chasteau de Thurin, le 10 janvier 1667: à Turin, chez Barth. Zapata, 1667, in-4; & *Relation des réjouissances pour solemniser le jour de la naissance de Leurs AA. RR.*, le 11 août & le 14 may 1678. Tirée de l'italien; à Turin, 1678, chez le même, in-4 de 32 pp., prose & vers. Ces deux articles me paroissent douteux en ce qui concerne le P. Menestrier, je ne les mentionne donc que pour mémoire.

Ces divers écrits sur les fêtes du mariage du duc de Savoie, plus particulièrement les *Nœuds de l'Amour*, inspirèrent une muse transalpine qui, charmée des descriptions galantes du P. Menestrier, lui adressa, sous le voile de l'anonyme, le sonnet suivant dont j'ai trouvé l'envoi, de la main de l'auteur, parmi les pièces du recueil de la bibliothèque des PP. Jésuites, cité plus haut:

Al Padre Claudio Francesco Menestrier per il disegno de' Nodi dell' Amore, composto nelle nozze Reali di Savoia.

SONETTO

Rideva il cielo, e' l' più fiorito aprile
De' l'età d'oro del Sabauda Marte,
Mescolando à i nativi i freggi d'arte,
Videsti verdeggiar più del suo stile.

Quando di amanti, a voi, copia gentile,
 Penna d'almo scrittor, che in dotte carte
 La fama a i grandi à suo voler comparte
 Fè di nodi d'amor aureo monile.
 Portino purè altrove il volo audace
 Sublimi penne, a te di Franchi gighi,
 E di rose vermiglie il Nodo piace;
 Quivi annodata maggior gloria pigli;
 Che se volar vorrei, penna vivace,
 Di sì bell' Himeneo aspetta i figli.

IL POETA ANONIMO.

XXXII. — Le Temple de la Sagesse ouvert à tous les peuples. Dessen des peintures de la grande cour du Collège de la Très Sainte Trinité. A Lyon, chez Antoine Molin, vis-à-vis le Grand-Collège; 1663, in-8, avec permission. 7 ff. non chiffrés pour l'Épître à Camille de Neufville, archevêque & comte de Lyon, & pour la Préface aux Prévost des marchands & Echevins; 182 pp. pour le Temple de la Sagesse, &c. Description & explication des montres solaires, & Description des ornements de l'entrée & de la galerie.

Cette dernière partie manque dans beaucoup d'exemplaires qui n'ont que 160 pp. avec le mot FIN. On voit, pp. 81-85, qu'il étoit d'usage que le recteur du collège offrît chaque année, le jour de la fête de la Trinité, au prévôt des marchands & aux échevins en leur qualité de fondateurs, un cierge marqué du nom de JÉSUS, dans un ovale rayonnant d'or sur un fond d'azur, aux armes de la Ville. Cette offrande étoit comme une Reconnoissance de la cession faite aux Jésuites par le Consulat, en 1565.

XXXIII. — Le Temple de la Sagesse, allégorie représentée par les escoliers du Collège de la Compagnie de Jésus, en la réception des Magistrats fondateurs de ce collège de la Très Sainte Trinité. A Lyon, chez Pierre Guillimin; 1663, in-4 de 27 pp.

C'est vraisemblablement le même que celui qui est cité par le P. Nicet ou, sous le titre : *Le Temple de la Sagesse*, représenté en ballet devant les magistrats de Lyon ; 1663, sans nom d'imprimeur ni désignation de format.

XXXIV. — *Novæ & veteris eloquentiæ Placita. Ex antiquis recentioribusque rhetoribus deprompta, & nova methodo unum in corpus digesta. Propugnabantur in aula collegii Sanctissimæ Trinitatis Societatis Jesu, die.... sept. 1663. — Divinis augustissimæ Trinitatis personis, Patri, Verbo ac Spiritui Sancto, Christo homini Deo, & illibatæ Virgini Matri Deiparæ vindicias rhetoricas consecrat Sanctius Menestrier Lugdunensis ; in-4, s. l. n. d., 24 pp.*

XXXV. — *Soixante Devises sur les mystères de la Vie de Jésus-Christ & de la Sainte-Vierge. Lyon, 1663, in-4.*

XXXVI. — *In Præmaturam mortem Joannis Verjusii. Ode expoſtulatoria ; in-4 de 2 ff., s. l. n. d.*

Cette pièce doit être de 1663 ; Jean Verjus, docteur en théologie, conseiller & aumônier du roi, étant mort cette année, comme on peut le lire au-dessous de son portrait peint par Loir & gravé par Van Schuppen, 1663.

XXXVII. — *Relation de l'entrée de l'Eminentissime Cardinal Flavio Chigi, neveu de Sa Sainteté & son légat apostolique, dans la ville de Lyon. A Lyon, chez Ant^o Juilleron, imprimeur ordinaire de la Ville, rue Raisin, aux deux Vipères (1), proche de la place de Confort ; 1664, in-fol., avec permission. En tête du volume est le portrait du cardinal Chigi ; ensuite, une figure gravée représentant*

(1) C'étoit l'enſeigne de Jean de Tournes. On la voit encore au-deſſus de la porte d'entrée de la maiſon qui porte le n^o 7 dans la rue Raisin.

un arc de triomphe ; 38 pp. ; à la fin, 1 f. non chiffré pour un Sonnet aux Prévost des marchands & Echevins, & pour la permission.

L'ambassade du cardinal Chigi, en qualité de légat *a Latere*, fut motivée par l'insulte faite le 20 août 1662 au duc de Créquy, alors ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, par les Corfes de la garde du Pape, dont les fonctions principales étoient d'accompagner les sbires aux exécutions des criminels. Sur le refus du Pape de donner satisfaction à l'ambassadeur, Louis XIV, abusant de sa puissance, exigea d'Alexandre VII qu'il chassât les Corfes des états ecclésiastiques & qu'il les déclarât incapables d'y servir à l'avenir. Ce démêlé donna lieu à de longues négociations, qui se terminèrent enfin par le traité de Pise. Le roi, en sa qualité de fils aîné de l'Eglise, voulut bien oublier ce qui s'étoit passé, sous la condition que le Pape enverroit son neveu le cardinal Chigi comme légat *a Latere*, pour lui faire ses excuses, & qu'une pyramide seroit élevée à Rome avec une inscription constatant l'insulte & la réparation. Deux médailles furent frappées à Paris à cette occasion, en 1664 ; l'une avec la légende : *Ob nefandum scelus a Corfis in Oratorem regis Francorum* ; l'autre, représentant le cardinal Chigi faisant des excuses au roi : d'un côté, *Corficum facinus excusatum* ; de l'autre, *Legato a Latere misso*. Ce ne fut qu'en 1667 que le roi consentit à ce que la pyramide fût abattue. Il fit frapper en même temps une autre médaille avec la légende : *Violatæ majestatis monumentum abolitum* ; & au revers : *Pietas optimi principis erga Clementem IX*.

Il ne faut pas confondre cette entrée du cardinal Chigi à Lyon avec l'ouvrage suivant, qui parut à la même époque & qui est un des beaux livres sortis des presses lyonnaises (1) :

L'Entrée solennelle dans la ville de Lyon de Monseigneur l'Eminentissime cardinal Flavio Chigi, neveu de Sa Sainteté & son légat a Latere en France : avec les noms, qualitez & blasons des prélats, seigneurs & gentilshommes de sa suite. Pareillement les noms, qualitez, blasons & harangues des personnes les plus considérables qui composent les corps de la ville de Lyon, selon l'ordre qu'ils ont tenu dans la prononciation des harangues qu'ils ont faites à cette Eminence. Lyon, chez Alexandre Fumeux, rue Mercière, 1664, in-fol., avec permission.

Au verso du titre, le portrait du cardinal Chigi ; 120 ff. non chiffrés pour l'Épître dedicatoire au Cardinal, pour le texte & les planches d'armoiries gravées.

Le cardinal Chigi, neveu du pape Alexandre VII & son légat apostolique en France, fit son entrée solennelle à Lyon le 31 mai 1664. L'Archevêque &

(1) M. P. Lacroix est tombé dans cette erreur lorsqu'il a attribué au P. Menestrier cette seconde

relation de l'entrée du Legat. (Catalogue de Solesmes, t. v, p. 36, n. 166.)

le corps de Ville allèrent le recevoir & le complimenter au couvent des Peres du Tiers-Ordre, du faubourg de la Guillotière. Le cortège se mit en marche précédé du clergé régulier & séculier, des plus notables bourgeois, des ex-consuls, du présidial, du corps de ville & de l'archevêque suivi d'un grand nombre de prélats. Le Consulat attendoit à la barrière de la porte du pont du Rhône; après avoir entendu la harangue du prévôt des marchands, le Légat fit son entrée sous un arc de triomphe, revêtu des habits de sa dignité, monté sur une mule blanche bardée & caparaçonnée de velours cramoisi à crépines d'or, le mors & les étriers d'argent. Le dais fut porté sur lui par les quatre echevins en exercice, & il fut conduit ainsi en grande pompe par toutes les rues jusqu'à Porte-Frau, où les Comtes le reçurent dans le cloître de Saint-Jean. Cette marche triomphale, ces honneurs partout décernés au légat sur son passage, par ordre de la Cour & conformément à l'ancien cérémonial, devoient offrir bientôt un contraste éclatant avec l'humiliation qui l'attendoit à Versailles, où la pourpre romaine alloit mettre bien bas la dignité de la tiare, en déposant publiquement les excuses & la soumission du Souverain Pontife au pied du trône de Louis-le-Grand.

XXXVIII. — Description de l'Arc de triomphe dressé à la porte du pont du Rhône par les soins de MM. les Prévôt des marchands & Eschevins de la ville de Lyon, en la réception de Monseigneur l'Eminentissime cardinal Flavio Chigi (*sic*), neveu de Sa Sainteté & son légat apostolique en France. (Par le R. P. Menestrier). Lyon, Antoine Jullieron, 1664, in-4 de 11 pp. (Cat. Coste, n. 5955).

XXXIX. — Description de l'Arc de triomphe dressé à l'entrée de la rue de Portefroc par les soins de MM. les doyen, chanoines & chapitre de l'Eglise, comtes de Lion, pour la réception de Monseigneur le Cardinal-Légat. (Par le R. P. C. F. M., D. L. C. D. J.). A Lyon, chez Antoine Jullieron, imprimeur ordinaire de la Ville, rue Raifin, aux deux Vipères, proche la place de Confort; 1664, in-fol. de 3 ff.

Cette Description se trouve ordinairement à la suite de la relation de l'entrée du légat; Lyon, Jullieron

XL. — Ad Reverendum admodum P. Joannem Paulum Olivam, Societatis Jesu vicarium generalem, Epistola de Triumphali ingressu Eminentissimi Flavii Chigii, &c. ; in-4 de 8 pp., s. l. n. d.

Cette relation, composée de 178 vers hexamètres & pentamètres, est adressée au vicaire général de la Compagnie de Jésus à Rome. Elle est signée : *Addictissimus & obsequentissimus servus & in X^o filius Claudius Franciscus Menestrier.*

On a encore de la même année : *L'Entrée de Monseigneur le Légat dans la ville de Lyon*, en vers burlesques, avec ces initiales : P. L. S. G. J. C. D. C. S. L. Lyon, in-4. Un exemplaire incomplet de cette pièce, dans le genre bouffon, que Paul Scarron avoit mis à la mode, appartient à la Collection lyonnaise de M. Coste, n. 12422.

XLI. — L'Apothéose de l'Héroïne chrestienne, ou les Devoirs funèbres rendus à la mémoire de Madame Royale Chrestienne de France, Duchesse de Savoye, Reyne de Chypre, &c. 2 ff. non chiffrés pour l'Avant-propos, 31 pp.

XLII. — Les Larmes de l'Amour & de la Majesté, au décès de Madame la Duchesse Royale Françoisse de Valois, Duchesse de Savoye, Reyne de Chypre, &c., dans l'année de son mariage avec S. A. R. Charles-Emmanuel II. 19 pp.

Ces deux opuscules sont réunis en un volume intitulé : *Les Devoirs funèbres* rendus à la mémoire de Madame Royale Chrestienne de France, Duchesse de Savoye, Reyne de Chypre, &c., épouse de Victor-Amé, le 19 mars 1664, & de Madame la Duchesse Royale Françoisse de Valois, épouse de S. A. R. Charles-Emmanuel II, le 21 du même mois, par le Souverain Sénat & la Souveraine Chambre des comptes de Savoye, à Chambéry ; in-4, s. l. n. d. (Lyon, 1664).

On trouve au dernier feuillet de chacune de ces Relations, qui parurent en même temps, deux sonnets signés C.-F. Menestrier : l'un sur le décès de Chrestienne de France, l'autre adressé à la duchesse d'Orléans, mère de la duchesse de Savoie, Françoisse de Valois.

XLIII. — Estrennes présentées aux Gouverneur & Magistrats de la ville de Lion, l'an 1665 ; en devises & en madrigaux.

XLIV. — L'Assemblée des Sçavans & les Présens des Muses pour les nopces de Charles-Emmanuel II, duc de Savoye, roy de Chypre, &c., avec Marie-Jeanne-Baptiste de Savoye, princesse de Nemours. Lyon, chez la vefve Guillaume Barbier, imprimeur ordinaire du Roy & de S. A. R. de Savoye ; à la place Confort, 1665, in-4. 2 ff. non chiffrés pour l'Epître; 42 pp.

XLV. — Le second Mariage du duc de Savoye, sous l'allégorie des nopces d'Alpin & de Nemorine; in-fol. & in-4, s. l. n. d.

XLVI. — La Naissance du Héros Dessen de feu d'artifice dressé à Chambéry dans la place du Chasteau, par les soins de Monsieur le marquis de Saint-Maurice, pour la naissance de Monseigneur le Prince de Piedmont. A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur & libraire, proche des RR. PP. Jésuites; 1666, in-4 de 8 pp.

XLVII. — Le Nouvel Astre du ciel de l'Eglise, dessein de l'appareil dressé dans le premier monastère de la Visitation Sainte-Marie d'Annessy, à l'occasion de la première solennité faite pour la canonisation de saint François de Sales, évêque & prince de Genève, fondateur de l'institut de la Visitation, depuis le 9 may de l'année 1666 jusqu'au seizième du mesme mois. A Grenoble, chez R. Philippes,

proche le collège des RR. PP. Jésuites, 1666, in-4, avec privilège du Roy. 1 f. non chiffré pour l'Épître à Madame Royale; 87 pp., 3 pp. non chiffrées pour Advis & Description du Retable; 4 pl. : la troisième est des trente-deux quartiers de saint François de Sales.

XLVIII. — Relation des Cérémonies faites à Grenoble dans les deux monastères de la Visitation, avec les deux Dessesins, l'un de saint François de Sales, l'ouvrage de la Grace en sa vie, & sa Conduite en l'Établissement de la Visitation; & l'autre, les Transfigurations sacrées. Grenoble, 1666, in-4.

XLIX. — Description de l'appareil dressé pour la cérémonie de l'Octave de saint François de Sales, à l'occasion de la solemnité de sa canonisation, &c. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur & libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites; 1666, in-4. 1 f. non chiffré pour l'Épître à Monseigneur le duc de Lesdiguières, gouverneur de Dauphiné, 51 pp.

On trouve, pp 16-23, alliances de la maison de Sales avec les familles de Dauphiné.

L. — Épître dédicatoire aux Prévôt des marchands & Echevins, & Préfaces des tom. I & II de l'Histoire de la Ville de Lyon par le P. Jean de Saint-Aubin. Lyon, Benoît Coral, 1666, 2 vol. in-fol.

L'Épître dédicatoire & les deux Préfaces de cette Histoire sont du P. Menestrier, qui en a soigné l'édition après la mort du P. de Saint-Aubin. Il en parle comme de sa chose propre, & dit qu'il auroit pu y faire des additions qu'il renvoie à une autre publication. On recherche ces deux volumes uniquement pour les planches qui représentent des vues de Lyon : elles sont gravées par

Israël Sylvestre. On prétend même qu'ils n'ont été écrits que pour utiliser ces planches (1).

(1) Voyez le P. Menestrier, *Divers caractères des ouvrages historiques*, p. 213.

LI. — Les Graces pleurantes sur le tombeau de la Reine très chrestienne. Dessin de l'appareil funèbre dressé dans l'église du collège des PP. de la Compagnie de Jésus ; 1666, in-8.

LII. — Relation des Cérémonies faites dans la ville d'Annessy, à l'occasion de la solemnité de la canonisation de saint François de Sales, évêque & prince de Genève, fondateur de l'institut de la Visitation Sainte-Marie. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur-libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites ; 1666, in-4, avec privilège du Roy. 2 ff. non chiffrés pour l'Épître au prince de Piedmont ; 40 pp. : les 4 dernières sont pour la Relation des cérémonies faites au second monastère.

LIII. — La nouvelle naissance du Phénix. Dessin de la solemnité de saint François de Sales dans la ville d'Embrun, par les Dames religieuses de la Visitation Sainte-Marie. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur & libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites ; 1667, in-4. 3 ff. non chiffrés pour l'Épître dédicatoire à Mgr Georges d'Aubuffon de la Feuillade, archevêque & prince d'Embrun ; 27 pp.

LIV. — Le Cours de la sainte Vie, ou les Triomphes sacrez des vertus, Carrousel pour la canonisation de saint François de Sales ; 1667.

LV. — Discours funèbre prononcé aux obsèques de la très chrestienne reine-mère Anne d'Autriche ; par le R. P. Claude-François Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Paris, chez J. l'Anglois, imprimeur & libraire ordinaire du Roy ; 1667, in-4 de 30 pp.

L'oraison funèbre de la reine-mère fut prononcée a Grenoble, comme on le voit p. 15 & suivantes, par les compliments que le P. Menestrier adresse à l'évêque, au duc de Lesdiguières, gouverneur de la province, au premier Président & au Parlement, a la Chambre des comptes & à son president Denis de Salvaing de Boiffieu.

On a attribue quelquefois au P. Menestrier *Devises heroiques sur les armes de Monseigneur Colbert*. Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1667, in-fol. L'auteur de ce livre est Constant de Sylvecane.

LVI. — Traité des tournois, joutes, carroufels & autres spectacles publics. A Lyon, chez Jacques Muguet, en la rue Neufve, proche le Grand-Collège, à l'image Saint-Ignace, 1669, in-4, avec privilège du Roy & permission. 5 ff. non chiffrés pour l'Epître à Monseigneur le comte de Saint-Paul, souverain de Neufchastel, pour l'Avis au lecteur & la table des chapitres ; 399 pp.

A la suite du *Traité des Tournois*, on retrouve sous le titre : *La Dispute des Lys au couronnement de la reine des Alpes*, le Dessin de la course a cheval faite a l'occasion des noces de Françoise d'Orléans Valois avec le duc de Savoye, Charles-Emmanuel II, qui avoit été déjà imprimé a Chambéry en 1663.

Le *Traité des Tournois, Joutes & Carroufels*, bien qu'il ne soit pas tres rare, est recherché & monte dans les ventes a des prix assez elevés. On cite dans le Catalogue Huzard, n° 4900, un exemplaire avec la date de 1674, Lyon, Michel Mayer. Ce ne peut être que l'édition de 1669, avec un titre rafraîchi.

On trouve des exemplaires où le fleuron du frontispice, qui est ordinairement un chiffre surmonté d'une couronne de fleurs, est remplacé par un écuillon sur lequel est représentée la Vérite armée de verges & chassant l'Erreur devant elle ; avec ces mots a l'entour : *Magna est Veritas & prævalet*. (Esdr., lib. III, cap. 4). L'écuillon est supporté par deux Génies tenant chacun une palme. Au-dessous, à droite, est un écu de..... au lion de..... ; à gauche, la marque de l'imprimeur. Je n'ai vu ce fleuron que dans l'exemplaire aux armes de Secouffe.

J'ai remarqué en outre, dans ce même exemplaire, un carton pour les pp. 20, 21, 22. Après ces mots, qui terminent le chapitre, à la p. 20, « ce qui en a fait des divertissements dignes des princes, » on lit : « Après avoir fait connoître l'origine & les progrès de ces inventions ingénieuses, il faut décrire maintenant les parties qui les composent & tous les ornements qu'elles reçoivent. Ces parties sont : la pompe ou la marche, la lice, qui est le cirque ou la carrière où se doivent faire les courses; le sujet ou l'allégorie; le défi, qui se fait par des cartels que les tenans & les assaillans font porter à tous les chefs de quadrilles & semer par toute l'assemblée; les quadrilles, qui sont les diverses troupes des tenans & des assaillans; les machines & les chars; les récits & l'harmonie; les habits & les livrées; les armes des tenans & des assaillans; les devises & les chiffres; les officiers divers qui servent aux fonctions; les comparfes & les entrées, les exercices & les courses; les prix des victorieux & les feux d'artifice qui finissent toutes ces festes. Ce sont ces seize choses qu'il faut décrire en ce traité. »

Là finit le chapitre, sans le cul-de-lampe qui se trouve dans les exemplaires ordinaires. Puis, au lieu du titre du chapitre suivant, « La pompe des carroufels, » on a mis à la suite le titre : « La pompe & la marche des carroufels, » sans la vignette ni la lettre ornée. Ce chapitre commence ainsi : « Si Ovide a dit en deux mots que le cirque doit être célèbre par la pompe & la marche des carroufels, *circus erit pompa celebris*, Tertullien, en peu de mots, nous en fait la peinture & décrit toute la montre quand il a dit : *Circensium paulo pompator suggestus, quibus proprie hoc nomen pompa præcedit, quorum fit in semetipsa probans de simulachrorum serie, de imaginum agmine, de curribus, de thesibus, de armamaxis, de sedibus, de coronis, de exuvus. Quanta præterea sacra, quanta sacrificia præcedant, intercedant, succedant.* L'admirable diversité d'images, de chars, de chevaux, de machines! &c. » Le reste sans changement. La p. 22 a été entièrement remaniée, mais le texte a été conservé.

Il y a une autre particularité : les lettres ornées sont fréquemment transposées, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas placées dans l'exemplaire dont il est ici question en tête des mêmes chapitres que dans les exemplaires ordinaires. Ainsi, p. 9, la lettre ornée L représente deux enfants, l'un assis au pied d'un arbre & jouant d'un instrument de musique, l'autre dansant, au lieu d'une femme jouant avec un lion qu'on voit dans les autres exemplaires. Cette transposition se retrouve pp. 53, 71, 91 & 307.

A ceux qui trouveroient ces remarques oiseuses ou futiles, je rappellerois pour ma justification qu'elles sont à l'adresse des bibliophiles pour qui, sur ces matières, rien n'est insignifiant.

LVII. — Eloge historique de la ville de Lyon, & sa grandeur consulaire sous les Romains & sous nos Rois; par

le P. Claude-François Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Benoist Coral, rue Mercière, à la Victoire; 1669, in-4, avec privilège du Roy; frontispice gravé & blasons.

A la suite des armoiries des prévôts des marchands & échevins qui ont été gravées pour ce volume, de l'année 1596 à l'année 1669, sont deux feuillets avec les armoiries de Gaspard Groller avocat & procureur général de la Ville, de Thomas de Moulceau secrétaire de la Ville, de Jean Beneon receveur, celles de la Ville & celles de Louis de Trellon capitaine de la Ville. Il y a des exemplaires à la suite desquels on a ajouté les blasons des échevins jusqu'en 1789, époque à laquelle ils furent remplacés par des maires. Le dernier prévôt des marchands fut Louis Tolozan de Montfort; les échevins, Jacques Imbert-Colomès, Joseph Steinman, Antoine Bertholon avocat en parlement, & Jean-Marie Degraix.

De 1294 à 1595, les échevins furent au nombre de douze; en 1596, Henri IV les réduisit à quatre & un prévôt des marchands. Lyon jouissoit de grands privilèges municipaux, qui furent reconnus par nos rois lorsque cette ville, fatiguée de ses longs démêlés avec les archevêques, fut réunie à la couronne. Charles VIII, en maintenant les anciens privilèges des habitants par ses lettres-patentes de 1495, anoblit par les mêmes lettres-patentes les douze officiers municipaux connus sous les dénominations de consuls, conseillers, échevins. Ce privilège de noblesse transmissible leur fut confirmé par les lettres de Henri II, des mois de septembre 1550 & octobre 1554; de François II, du mois d'octobre 1559; de Charles IX, du mois d'avril 1570, de Henri IV, du mois de novembre 1602 & du mois de mars 1609; de Louis XIII, du mois de juin 1618 & du mois de mars 1638, avec faculté de faire, eux & leurs successeurs & postérité, le commerce en gros, de Louis XIV, du mois de décembre 1643; &c.

On évalue à deux mille six cents environ le nombre des élections au consulat, de 1294 à 1789; mais comme ces élections se font renouvelées assez souvent sur les mêmes individus, il n'en a guère été nommé dans cet intervalle que deux mille aux charges consulaires. Il ne reste plus aujourd'hui à Lyon qu'un très petit nombre de familles anoblies par l'échevinage; la plupart sont éteintes ou dispersées, & parmi celles qui sont restées, il en est qui, repudiant une noblesse acquise par les bons & loyaux services de leurs auteurs, se fabriquent des aïeux avec les parchemins d'autrui. Toutefois il suffit de jeter les yeux sur la liste des échevins pour se convaincre que beaucoup de gentilshommes en ont exercé les fonctions, surtout avant l'année 1596. Cette assertion se trouve pleinement justifiée par les lettres mêmes de Charles VIII, du mois de décembre 1495: « Iceux conseillers, y est-il dit, présents & à venir, s'ils n'étoient nez & extraits de noble lignée, avons anoblis & anoblissons par ces présentes, &

du titre & privilège de noblesse, eux & leur posterité née & à naître en loyal mariage, avons decoré & décorons, &c. » (1)

Il ne faut pas confondre l'*Eloge historique de la ville de Lyon* avec celui qui fut publié plus tard par Broffette, l'ami & le commentateur de Boileau, sous ce titre : *Histoire abrégée ou Eloge historique de la ville de Lion*. A Lion, Girin, 1711, in-4. Les blasons des échevins y sont continués jusqu'à cette année. L'auteur n'y ayant pas mis son nom, l'identité de titre & de format fait qu'on y est souvent trompé, & qu'il est facile de prendre l'un pour l'autre. Avec le livre du P. Menestrier, on peut se passer de celui de Broffette, mais celui de Broffette ne dispense pas d'avoir l'*Eloge historique* du P. Menestrier.

Guy Patin écrivoit à Falconet, le 6 mai 1664 : « J'admire les recherches particulières que le P. Menestrier a ramassées avec grand soin & beaucoup de travail pour en composer l'*Eloge historique de la ville de Lyon*; ce livre durera à jamais pour l'honneur de cette ville qui est en France ce qu'est Anvers aux Pays-Bas, & ce que dit J. Lipsius, *quod est in capite oculus*, &c. (2). » Si la date de la lettre de Guy Patin est exacte, il ne pouvoit à cette époque avoir connoissance que du manuscrit du P. Menestrier, l'*Eloge historique* n'ayant paru que cinq ans apres.

(1) Voyez *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, par M. de Saint-Allais Paris, 1816, 2 vol. in-8, t. 1, p. 37, et Menestrier, *Les diverses espèces de noblesse et les manières d'en*

dresser les preuves. Paris, 1683, in-12, p. 260.

(2) *Lettres de Guy Patin*, publiées par J.-H. Reveille-Parise. Paris, 1846, in-8, t. III, p. 468.

LVIII. — Le Véritable art du Blason, & la Pratique des armoiries depuis leur institution; par le R. P. C.-François Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Benoist Coral, rue Mercière, à la Victoire, 1671, in-12, avec privilège du Roy. 5 ff. non chiffrés pour l'Épître aux Prévost des marchands & Eschevins de Lyon; 415 pp., 7 ff. non chiffrés pour la table des chapitres, l'extrait du privilège & la table des armes des familles qui sont blasonnées dans la Pratique des armoiries; 13 pl. de blason, une fig. représentant les obsèques d'Anne de Bretagne.

LIX. — Le Véritable art du Blason, & l'Origine des armoiries; par le R. P. Cl.-François Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Benoist Coral, rue Mer-

cière, à la Victoire; 1671, in-12, avec privilège. 7 ff. non chiffrés pour l'Épître au président de Saint-André, l'Avis au lecteur & la table des chapitres; 384 pp., 6 ff. non chiffrés pour la table des armes, &c., & pour l'errata; 8 pl. d'armoiries.

LX. — Le Véritable art du Blason, ou l'Usage des armoiries. A Paris, chez Estienne Michallet, rue St-Jacques, proche la fontaine St-Séverin, à l'image de Saint-Paul; 1673, in-12, avec privilège du Roy. 5 ff. pour l'Épître à Monseigneur le Dauphin & pour la table des chapitres; 342 pp., 7 ff. non chiffrés pour la table des matières, &c.; frontispice gravé, avec le portrait & les armes du Dauphin; 13 pl. d'armoiries.

LXI. — Les Recherches du Blason, seconde partie de l'Usage des armoiries. A Paris, chez Estienne Michallet (*sic*), rue St-Jacques, à l'image Saint-Paul, proche la fontaine St-Séverin; 1673, in-12, avec privilège du Roy. 8 ff. non chiffrés pour l'Avertissement, 332 pp., 6 ff. non chiffrés pour les tables, &c.; 3 pl. d'armoiries.

Ce volume qui fait suite au précédent, quoiqu'il n'y ait pas de tome son & qu'il forme un ouvrage à part, est un des plus rares. M. Leber assure que ce n'est qu'après quinze années de recherches qu'il a fini par le trouver au fond d'un sac. C'est dans l'Avertissement que se trouve le détail du plan conçu par le P. Menestrier pour la composition du grand ouvrage qu'il médita toute sa vie.

LXII. — Les Vertus chrestiennes & les Vertus militaires en dueil. Dessin de l'appareil funèbre pour la cérémonie des obsèques de M. de Turenne. A Paris, chez Estienne Michallet; 1675, in-4.

Bayle s'exprime en ces termes sur cet ouvrage dans une lettre à M. Minutoli (1) : « A propos de devises, je me souviens du P. Menestrier qui en a rencontré d'assez bonnes pour la pompe funèbre de M. de Turenne. Il fait imprimer ses *Décorations funebres* ou il nous fait voir les cérémonies anciennes & modernes bien curieuses, car c'est un homme qui a lu prodigieusement. »

Bayle avoit déjà parlé de la Description des obsèques de M. de Turenne (2), a propos du livre de Charpentier sur l'excellence de la langue française (3) : « On y voit, dit-il, la réponse qu'il (Charpentier) se fait à lui-même; entre autres, qu'il feroit à craindre que les inscriptions en français ne devinssent ridicules & intelligibles, comme il est arrivé a quelques vieilles épitaphes qu'on n'entend plus & qui auroient besoin qu'on tirât les morts des sépultures pour leur en demander l'explication; ou, si on les entend, on ne peut les lire qu'en riant. Il répond entre autres choses qu'on a mauvaise grâce de craindre une obscurité à venir, pendant qu'on ne redoute pas l'obscurité présente des inscriptions latines, & il montre par celle de la pompe funèbre de M. de Turenne dont le P. Menestrier étoit l'auteur,

« Ob Hermanduros intra fines coactos,
Ob repressos Hermionas, & ad pacem coactos,
Marcomannis & Quadis territis,
Trebocis in ordinem redactis,

« que le latin a fait imaginer a mille personnes que ces exploits s'étoient faits dans le pays des fables. Ceux qui ont accompagné ce grand capitaine dans toutes ses glorieuses expéditions, ont commencé la à le perdre de vue, & c'est véritablement en cette occasion qu'il eût été nécessaire de le ressusciter, afin de lui demander l'explication de ces inscriptions faites à son honneur, supposé que lui-même eût pu reconnoître ses victoires dans des images si bizarres. »

Le recueil déjà cite de la Bibliothèque des RR. PP. Jésuites contient un autre projet sur le même sujet, écrit de la main du P. Menestrier, sous ce titre :

Le Deuil des Vertus cardinales sur le tombeau de Monsieur de Turenne. Dessein de la décoration funèbre de l'église de Saint-Ouen de Rouen, pour la cérémonie du 15 de décembre.

(1) *OEuvres diverses*, t. iv, p. 567, note iv.

(2) *Loc cit.*, t. II, p. 123.

(3) *De l'excellence de la Langue française*. Paris,

1683, 2 vol. in-12.

LXIII. — Oraison funèbre de très haut & très puissant prince Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal général des camps & armées du Roy, colonel général de la cavalerie légère, gouverneur du haut & bas

Limofin, &c., prononcée à Rouen dans l'église de Saint-Oüen, le 15 décembre de 1675, par le P. Claude-François Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Paris, chez Estienne Michallet, rue St-Jacques, à l'image Saint-Paul, proche la fontaine St-Séverin; 1676, in-4, avec privilège du Roy; frontispice gravé par Trouvain, d'après Sevin; 41 pp., cul-de-lampe dessiné par Sevin & gravé par Gantrel.

Le panégyriste avoit pris pour texte ces paroles tirées du livre II, chap. 3, des *Rois*, où David déplore la perte d'Abner. « Tout le peuple a pleuré; le roi lui-même a versé des larmes, & il a dit: Il est mort glorieusement. Sçavez-vous bien que nous avons perdu en la personne de ce prince le plus grand capitaine d'Israël? »

Cette oraison funèbre pourroit être lue encore avec plaisir, si le même sujet n'avoit pas été traité par Fléchier (1).

(1) *Oraison funèbre de M. de Turenne*, prononcée dans l'église de Saint Eustache, à Paris, le 10 janvier 1676.

LXIV. — Histoire & portrait de Louis-le-Grand; in-4, s. l. n. d.

LXV. — Ludovico magno Theses ex universa philosophia dicat & consecrat Ludovicus a Turre Arvernix, princeps Turenus. Propugnabit in aula colleg. Claromontani Societ. Jesu, die 13 augusti, anno 1679; grand in-fol. 8 ff. gravés, le frontispice compris; un beau portrait de Louis XIV.

Les deux dernières campagnes du roi sont représentées dans cette thèse en énigmes & en devises, avec des inscriptions sur ses principales conquêtes. C'est le P. Menestrier qui en a donné la pensée, vingt-trois devises sont de lui; l'épître dédicatoire au roi, les emblèmes, les inscriptions & six à sept devises sont l'ouvrage du P. de la Rue, le reste a été fait par deux ou trois autres (1). Le dessin des ornements & la disposition du sujet sont de Sevin,

(1) Voyez la *Philosophie des images*, 1682, p. 116.

peintre du cardinal de Bouillon (1) : ils ont été gravés par Coffin, le texte, par Michauld. Ce volume n'ayant pas été destiné à être vendu, mais à être offert aux personnes de la Cour, se trouve d'ordinaire magnifiquement relié en maroquin rouge.

Le Catalogue de la Bibliothèque de la Ville donne au P. Menestrier :

L'Art de persuader & la Philosophie des images. Lyon, 1679, 2 vol. in-4.

Je n'ai jamais pu parvenir à voir ces deux volumes : toutes les fois que je les ai demandés, on m'a invariablement apporté la *Philosophie des images*, 1682-83, 2 vol. in-8. Cependant le P. Menestrier, faisant l'énumération de quelques-uns de ses ouvrages, cite un plan de l'Art de persuader (2); c'est là tout ce que j'en puis dire.

Le même Catalogue donne encore au P. Menestrier :

Dialogue entre le P. Bouhours & le P. Menestrier; s. l. n. d., in-12 de 312 pp., sans frontispice. C'est un pamphlet virulent contre la Compagnie de Jésus, qui y est dénigrée, accusée, calomniée d'un bout à l'autre du livre; &, ce qu'il y a de curieux, ces accusations & ces calomnies sont articulées par deux Pères Jésuites. Je ne comprends pas comment ce libelle diffamatoire a pu être placé dans le Catalogue des œuvres du P. Menestrier; il suffisoit, pour l'en exclure, d'ouvrir le volume au hasard.

Je vois dans le Catalogue de la Bibliothèque Lyonnaise de M. Coste, n° 5957 : *Honneurs rendus à S. A. S. Mgr le duc (de Bourbon) en Bourgogne, à Lyon &*

(1) Le peintre Sevin n'ayant pas d'article dans les biographies, j'ai pensé que je pouvois lui consacrer cette note. Il naquit à Tournon en Vivarais, d'un père peintre comme lui, et qui l'initia de bonne heure aux secrets de son art. Il parolt qu'il acquit une grande réputation par ses travaux, mais son nom étoit tombé dans un si complet oubli que je n'aurois pu que répéter la mention que le P. Menestrier a faite de lui à deux ou trois reprises, si le hasard n'avoit mis entre mes mains un beau portrait gravé par F. Erlinger, d'après E. Chéron, 1688, in-8. C'est un médaillon placé sur un socle richement décoré, couvert des emblèmes du commerce et des arts, et sur lequel sont inscrits ces mots : *Arte et genio*. Autour de ce médaillon, entouré de guirlandes et des attributs de la peinture, on lit : *Paulus Petrus Sevin Turnonensis pict*, au-dessus sont ses armes, d'argent, à une grappe de raisin au naturel, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or rayonnant, accompagné de deux étoiles de même, pour devise *Paulus Sevin, plenus suavi*, qui est l'anagramme de son nom. Au-dessous du médaillon, et appliqué sur le socle qui le supporte, est un cadre dans lequel est représenté un pélican qui se déchire le sein pour nourrir ses petits, avec le mot *pictas*, et à l'entour : *Ne sui peccant, e sinu* (Cette allégorie semble faire allusion à quelque trait généreux de la vie de Sevin). Le tout surmonte d'un écusson, d'azur, à trois

écus d'argent, 2 et 1, chargé en abîme d'une fleur de lis d'or.

En regard de ce portrait, qui est d'un très bel effet, richement drapé à la manière de Rigaud, on a gravé sur une autre feuille, et comme pour servir de revers au médaillon, un génie appuyé sur un globe et traçant des figures, avec ces mots tirés du psaume 76 *In adinventibus exercebar*, dont la traduction sert de devise

En mille inventions j'exerce mon génie.

L'artiste a placé symétriquement autour du médaillon les armoiries de Rome, de Paris, de Lyon et de Tournon, où Sevin a exercé son art. Tournon étoit sa patrie, il fit ses études à Rome, il exécuta de grandes fresques à Lyon, et son séjour habituel étoit à Paris. C'est ce qu'on lit au bas de ce médaillon, où se trouve aussi le madrigal obligé que voici :

Sevin, qui de son père apprit l'art du pinceau,
Chercha ce que cet art eut jamais de plus beau,
De cent peintres fameux copia les merveilles,
Et pour les mettre en un beau jour,
Vint d'Italie en France avec ces doctes veilles
Charmer tous les yeux de la Cour.

(2) Voyez l'Avertissement en tête des *Recherches du Blason*, seconde partie de l'*Usage des armoiries*, inséré en entier ci-dessus, p. 63 des *Recherches biographiques*.

en Bresse. Détail conigné dans le *Mercure galant*, septembre 1679, p. 46. Le volume, sans nom d'auteur, porte sur la fausse garde : *Ex dono Franc. Menestrier Soc. Jesu.*

Cette offrande, faite par le P. Menestrier, indiqueroit-elle que cette relation est de lui, comme quelques personnes font portées à le croire? N'étant pas en mesure de prononcer, & ne voyant pas là un indice suffisant, je m'abstiens & me borne à en reproduire le titre comme simple renseignement.

LXVI.—La Devise du Roy justifiée; par le P. Menestrier, de la Compagnie de Jésus; avec un recueil de cinq cens Devises faites pour S. M. & toute la Maison royale. A Paris, chez Estienne Michallet, rue St-Jacques, à l'image Saint-Paul, proche la fontaine St-Séverin; 1679, in-4, avec privilège du Roy. 11 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, 200 pp., 1 f. non chiffré pour la table & l'errata.

A la page 71 se trouve la figure gravée de l'agrafe portée par saint Louis le jour de son mariage avec Marguerite de Provence. Ce joyau entrelacé de lis & de marguerites, avec un crucifix taillé sur un saphir, & ces mots graves à l'entour :

Hors cet anel pourrions trouver amour?

étoit conservé dans le monastère de Poissy, où le P. Menestrier dit l'avoir vu plusieurs fois.

La devise du roi, *nec pluribus impar*, dont le P. Menestrier prend ici la défense, avoit été attaquée vivement dès le jour où elle parut. Elle fut encore critiquée quinze à vingt ans plus tard par Christophe Wagenfell, professeur de droit public à l'Académie d'Altorf & bibliothécaire à Nuremberg, dans ses *Exercitationes sex vari argumenti*. Altorfi Noricorum, 1687-97, in-4. Lorsqu'elle fut adoptée par le roi avec le soleil pour emblème, l'Europe entière s'en émut, & la jalousie fut poussée à ce point, s'il faut en croire M. de la Monnoie (1), qu'un chanoine de Liège fit reimprimer à ses dépens le *Traite delle Imprese* de Scipion Ammirato (2), & eut l'impudence d'y intercaler cette devise comme inventée longtemps avant pour Philippe II, roi d'Espagne, afin qu'on ne pût pas dire que Louis XIV l'avoit eue le premier. Il falloit que la susceptibilité de ce bon chanoine fût bien chatouilleuse à l'endroit de son souverain pour n'être pas satisfait du *non plus ultra* dont les rois d'Espagne & des

(1) *OEuvres choisies*, t. III, p. 338.

(2) *Il Rota, ovvero delle Imprese* Dialogo del signor Scipione Ammirato, nel quale si ragiona di

molte imprese da diversi eccellenti autori, e di alcune regole e avvertimenti intorno a questa materia. Firenze, 1598, in-4.

Indes rehauffoient leurs nombreux blasons, & qui n'étoit certes pas moins orgueilleux que le *nec pluribus impar*.

LXVII. — L'Espagne en fête pour l'heureux mariage de la reine d'Espagne. A Paris, chez Estienne Michallet; 1679, in-4.

LXVIII. — Origine des armoiries; par le R. P. C.-F. Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Paris, pour Thomas Amaulry, libraire à Lyon, rue Mercière, à la Victoire; 1680, in-12, avec privilège du Roy. 11 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, 552 pp, 16 ff. non chiffrés pour les tables, additions, &c.; frontispice gravé, 1 fig. représentant l'hommage du chatellain de Bulles au duc de Bourbon, comte de Clermont. Après l'extrait du privilège: Achevé d'imprimer cette première partie le 31 mai 1679.

On voit que, alors comme aujourd'hui, les libraires étoient dans l'usage de postdater leurs publications, dans le but de leur conserver encore un certificat de nouveauté lorsqu'elles étoient en vente depuis plusieurs mois déjà.

Ce volume peut être considéré comme une deuxième édition, revue, corrigée & augmentée du *Véritable art du Blason & l'Origine des Armoiries*. Lyon, Benoist Coral, 1671 (1), dont M. Leber mentionne une édition avec la date de 1682, Lyon, Benoist Coral, in-12, qui doit être celle de 1671, avec un titre refait. Je trouve de plus, dans le Catalogue de M. Leber, une erreur grave qu'il me pardonnera de rectifier. Le savant bibliographe a dit, parlant de ce volume (le *Véritable art du Blason & l'Origine des Armoiries*): « Ce volume n'est, à proprement parler, qu'une réimpression du précédent (*Origine des Armoiries*), mais avec des changements & des différences tels, qu'il faut avoir l'un & l'autre pour être complet. La première édition est plus riche en origines, elle abonde en développements dont l'auteur a retranché plus d'un tiers dans la seconde édition, circonstance qui pourroit laisser des doutes sur leur exactitude; mais la réimpression de 1682 contient un examen fort étendu de tous les ouvrages heraldiques connus qui précédèrent ceux du P. Menestrier, depuis les premiers temps du blason jusqu'à la fin du XVII^e siècle, & cette curieuse bibliographie ne se trouve point dans l'édition de 1679 (2). »

(1) Voyez plus haut le n^o LIX.

(2) N^o 6380 de son Catalogue.

Tout ce que dit M. Leber seroit d'une parfaite justesse s'il ne s'etoit pas trompé sur les dates & s'il n'avoit pas confondu les deux volumes dont il est question, appliquant constamment au *Véritable art du Blason & l'Origine des Armoiries* ce qui ne peut convenir qu'à l'*Origine des Armoiries*. Cette confusion resulte, sans aucun doute, de la similitude du titre des deux ouvrages; il ne faut, pour s'en convaincre, que confronter les dates. Tout en admettant, si l'on veut, pour le *Véritable art du Blason & l'Origine des Armoiries*, l'existence d'une édition de 1682, citée par M. Leber, il ne reste pas moins vrai que ce livre, que j'ai sous la main avec la date de 1671, a précédé de plusieurs années l'*Origine des Armoiries*. Achevé d'imprimer le 31 mai 1679, & publié sous la date de 1680, le *Véritable art du Blason & l'Origine des Armoiries* ne peut donc être considéré comme une rempression de l'*Origine du Blason*. C'est le contraire qu'on doit dire, sinon la remarque de M. Leber est inadmissible; car il n'étoit pas possible qu'un livre publié en 1679, suivant M. Leber, fût une seconde édition d'un volume publié en 1682, toujours suivant M. Leber. J'ajoute encore qu'avec un peu plus d'attention, il auroit évité de tomber dans cette faute. Benoist Coral ne pouvoit plus imprimer en 1682 le *Véritable art du Blason*, &c., puisque M. Leber cite une édition de l'*Origine des Armoiries* imprimée à Paris en 1679 pour Thomas Amaulry, lequel avoit succédé à Coral, en rue Mercière, à l'enseigne de la Victoire, qu'il ne quitta que plus tard, lorsqu'il imprima le *Mercure galant*. Non-seulement M. Leber s'est trompé en donnant à l'*Origine des Armoiries* la date de 1679 au lieu de 1680, & celle de 1682 pour 1671 au *Véritable art du Blason & l'Origine des Armoiries*, mais il a dit de l'un ce qu'il falloit dire de l'autre.

Le P. Menestrier donna d'abord le *Véritable art du Blason & l'Origine des Armoiries*, Lyon, Coral, 1671; plus tard, il refondit cette édition & la publia sous le titre: *Origine des Armoiries*; Paris, pour Th. Amaulry, 1680. Il conserva l'Épître dedicatoire au président de Saint-André, mais il modifia son premier plan, lui donna de plus grands développements, & ajouta la généalogie de la maison de Prunier. Dans l'édition de 1671, il n'y avoit que sept chapitres & 384 pp., il y en a vingt-trois dans celle de 1680 & 552 pp. Ainsi, au lieu d'avoir retranché plus d'un tiers, comme l'a cru M. Leber, le P. Menestrier a au contraire augmenté sa seconde édition de près de moitié; elle devint, ainsi remaniée, la première partie du grand *Traité du Blason* qu'il se proposoit de publier en dix parties. Et comme il avoit promis dans sa neuvième partie une bibliothèque de tous les auteurs qui ont écrit sur le blason, les armoiries & les généalogies, il supprima à dessein ce qu'il en avoit dit d'abord, qui étoit le chapitre premier de l'édition de 1671, de la p. 16 à la p. 109, & conserva dans l'*Origine des Armoiries* des chapitres entiers de son premier écrit, entre autres le chapitre III qui devint le chapitre IV.

Ces erreurs échappées à M. Leber, si exact & si judicieux dans ses remarques & ses appréciations bibliographiques, démontrent combien il est difficile d'éviter la confusion qui résulte de la similitude des titres de certains ouvrages

du P. Menestrier (M. Leber lui-même en a fait l'observation avant moi), & combien il faut être en garde contre la rouerie que les libraires mettoient déjà en pratique à cette époque, de rafraîchir les titres des livres & d'en faire à peu de frais des éditions nouvelles.

Ce traité de l'*Origine des Armoiries* a été reproduit par extrait, t. XIII, p. 335 de la *Collection des meilleurs dissertations, notices & traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, &c., par MM. Leber, Salgues & J. Cohen. Paris, 1838, 20 vol. in-8.

LXIX. — Origine des ornemens des armoiries; par le R. P. C.-F. Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Paris, chez René Guignard, pour Thomas Amaulry, libraire à Lyon, rue Mercière, à la Victoire; 1680, in-12, avec privilège du Roy. 17 ff. non chiffrés pour l'Épître dédicatoire à M. Dugué, pour la Préface, extraits du *Journal des Sçavans*, & le privilège; 489 pp., 13 ff. non chiffrés pour les tables; frontispice gravé: c'est le portrait de M. Dugué, conseiller ordinaire du roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son Hôtel, intendant de justice, finances & police, en Lyonnais, Forez & Beaujolois; 6 pl. de blason, & une fig. représentant le duc de Bourbon allant à un tournois.

Ce volume est, comme le précédent, un des plus rares & des plus recherchés de la collection des œuvres du P. Menestrier. (Voyez le *Journal des Sçavans* de janvier 1680, p. 89.)

LXX. — L'Alliance sacrée de l'honneur & de la vertu au mariage de Monseigneur le Dauphin avec Madame la Princesse électorale de Bavière. Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille, rue St-Jacques, aux trois Cailles; 1680, in-4, avec permission. 2 ff. pour la Dédicace à M. Colbert, marquis de Croissy, 80 pp.; entre les pp. 12 & 13, Tableau généalogique des 128 quartiers de la princesse de Bavière, Marie-Anne-Victoire.

C'est la description des fêtes du mariage, suivie de documents généalogiques sur la maison de Bavière.

LXXI. — Relation du Parnasse sur les cérémonies du Baptême de Monseigneur le duc de Bourgogne. A Paris, chez R.-J.-B. de la Caille; 1680, in-4.

LXXII. — Relation du Parnasse sur les cérémonies du Baptême de Mgr le duc de Bourbon, fils de Mgr le duc & petit-fils de S. A. S. Mgr le Prince de Condé, faites à St-Germain-en-Laye le 16 janvier 1680. A Paris, chez R.-J.-B. de la Caille; in-4 de 14 pp.

LXXIII. — Les Représentations en musique anciennes & modernes. A Paris, chez René Guignard, rue St-Jacques, au grand S. Bazile; 1681, in-8, avec privilège du Roy. 10 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, 333 pp., 2 ff. non chiffrés pour la table. (Voyez le *Journal des Sçavans* de mars 1681.)

Après avoir fait l'*Histoire des représentations en musique chez les anciens & chez les modernes*, l'auteur donne une liste curieuse des ballets & divertissements de ce genre, mêlés de chant & de danse, qui furent exécutés de son temps à la Cour de Turin (p. 319).

LXXIV. — Les diverses espèces de noblesse & la manière d'en dresser les preuves; par le R. P. Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Paris, pour Thomas Amaury, libraire à Lyon; & se vendent chez René Guignard, rue St-Jacques, à S. Bazile; 1681, in-12, avec privilège du Roy. 9 ff. non chiffrés pour l'Épître au cardinal d'Éstrées, pour la Préface & l'errata, 557 pp., 10 ff. non chiffrés

pour les tables & l'extrait du privilège. On doit y trouver, pp. 134, 140, 432, 438, quatre figures gravées, plus quatre pl. pour les seize quartiers de Claude de Saint-Georges, de Charles de Lestang, d'Antoine de Laubespain, & de Jean-Baptiste Vallin.

Cette édition porte quelquefois : Pour T. Amaulry, libraire à Lyon, & à Paris, chez R.-J.-B. de la Caille, rue St-Jacques, aux trois Cailles ; 1683, in-12. C'est toujours l'édition de 1681, avec un titre refait ; il n'y a que cela de changé. On trouve, p. 46 de ce livre, qu'en 1316 les habitants de Lyon chargèrent celui qui faisoit leurs affaires auprès du Pape de lui demander qu'il leur accordât ce que Clément V leur avoit promis pendant son séjour dans leur ville, à savoir que les enfants des bourgeois & autres non nobles pussent être reçus au nombre des chanoines de l'Eglise de Lyon : *Faciatis quod ad dicta canonica filii civium & alii ignobiles recipiantur, aliqua consuetudine non obstante*. Ce qui fait voir, ajoute le P. Menestrier, que dès-lors la coutume y étoit introduite de ne recevoir que des nobles, cette Eglise étant de fondation des rois de Bourgogne : ce qui lui fit prendre pour armoiries le griffon, animal composé de l'aigle & du lion, qui étoient les devises des empereurs & des rois de Bourgogne.

LXXV. — Lettre d'un gentilhomme de province à une dame de qualité sur le sujet de la comète. Paris, 1681, in-4. (Voyez Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*, n° 9703.)

LXXVI. — L'illumination de la galerie du Louvre pour les réjouissances de la naissance de Mgr le Duc de Bourgogne. A Paris, chez R.-J.-B. de la Caille ; 1682, in-4.

La planche qui représente cette illumination se retrouve dans l'*Histoire du règne de Louis-le-Grand par les médailles*, 1693.

LXXVII. — Les Ballets anciens & modernes, selon les règles du théâtre. A Paris, chez René Guignard, rue Saint-Jacques, au grand Saint-Bazile. 27 ff. non chiffrés pour l'Épître au duc d'Aumont, la Préface & la table des ballets,

11 ff. pour la table, les fautes à corriger & l'extrait du privilège. Les exemplaires qui portent : Paris, Robert Pepie, 1685, ne sont autres que ceux de l'édition de 1682, avec un titre refait.

LXXVIII. — Le Temple du Mont-Claros, ou les Oracles rendus en forme d'horoscope sur la naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne, au collège de Clermont ou de Louis-le-Grand ; 1682, in-4 de 38 pp.

LXXIX. — La Philosophie des images, composée d'un ample recueil de devises, & du jugement de tous les ouvrages qui ont été faits sur cette matière ; par le P. C.-F. Meneffrier, de la Compagnie de Jésus. A Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jacques, aux trois Cailles, 1682, in-8; 7 ff. non chiffrés pour l'Épître dédicatoire à Monseigneur Colbert, marquis de Seignelay, pour les auteurs qui ont écrit des devises, &c. ; 126 pp. pour le jugement des auteurs, 336 pp. ; quelques fig. sur bois gravées dans le texte. (Voyez le *Journal des Sçavans*, d'avril 1682.)

Il ne faut pas confondre ce volume avec la *Philosophie des images énigmatiques*, comme cela est arrivé quelquefois. On trouve dans celui-ci une curieuse bibliographie des auteurs qui ont laissé des recueils de devises, ou qui ont écrit des traités sur cette matière. Les Italiens & les Espagnols y ont excellé sur tous les autres.

C'est dans ce livre, p. 192, qu'est la devise *Numera si potes*, avec un firmament parsemé d'étoiles, pour signifier les innombrables perfections de la Sainte-Vierge qui ont inspiré le vers :

Tot tibi sunt dotes, Virgo, quot fidera celo.

Ce vers, que le P. Charles Scriban baptisa du nom de *Proteus Parthenius*, est de Bernard Bauhuys, savant jésuite d'Anvers (1). Erycius Puteanus le

(1) Voyez *Bernardi Bauhusii Poemata*, etc. Antuerpiæ, 1634, in-24.

publia sous le titre suivant : *Pietatis Thaumata in Bernardi Bauhufii e Societate Jesu Proteum Parthenium unius libri versus, unius versus librum, stellarum numero five formis variatum*. Antwerpæ, apud Balth. & Joan. Moretos, ex officina Plantiniana, 1617, in-4 (1).

Erycius Puteanus avoit retourné ce vers, c'est-à-dire changé la disposition des huit mots qui le composent, de 1022 manières différentes, à cause de *fidera* qui se trouve dans le vers, & en raison du nombre de 1022 étoiles portées au Catalogue des astronomes de son temps. Jacques Bernouilli, dans son livre posthume, *Ars conjectandi*, Basileæ, 1713, in-4, a enchéri sur Erycius Puteanus, en prouvant mathématiquement que ce vers est susceptible d'être changé de 3312 manières, sans cesser d'être un vers hexamètre, & qu'il peut subir 40320 combinaisons différentes si on ne s'astreint pas à conserver la mesure. Le P. Prestat a montré qu'il pouvoit être varié de 3373 manières, sans altérer la quantité. Le P. Antoine Dobert (2) s'est aussi exercé sur ce sujet. (Voyez ses *Récréations littérales & mystérieuses*, Lyon, 1650, in-8). Dans l'énoncé du titre de ce volume, il se qualifie *sourd & asthmatique* (3).

Il existe une traduction latine de la *Philosophie des images*, attribuée, sur je ne fais quel fondement, au P. Menestrier lui-même par M. Delandine, & après lui par M. Leber (t. iv, supplément de son *Catalogue*, n. 701) :

C.-F. Menestrieri S. J. *Philosophia imaginum, id est Sylloge Symbolorum amplissima, qua plurima regum, principum, nobilium, fæminarum illustrium, eruditorum, aliorumque virorum in Europa præstantium, quæ prostant, summa diligentia sunt congesta methodoque succincta exhibita*. E lingua gallica in latinam conversa, figurisque elegantioribus ne antea ornata. Amstelodami, Vaefberg, 1695, in-8. Frontispice grave en taille-douce, avec un grand nombre d'emblèmes dans le texte.

Saxius (*Onomasticon*) s'est trompé lorsqu'il a dit que c'est *La Science & l'Art des Devises*, Paris, 1686, qui a été traduite sous ce titre ; il est tombé dans une autre erreur, si ce n'est pas une faute d'impression, en donnant au *Philosophia imaginum* de 1695 la date de 1685 : un livre publié seulement en 1686 ne pouvoit avoir été traduit en 1685. Saxius ne s'est pas montré plus diligent en appelant le P. Menestrier *Sedunensis* (de Sion en Valais), au lieu de *Lugdunensis*.

Bien que la *Philosophie des images* porte le mot FIN, *ad calcem*, le P. Menestrier trouva sans doute qu'il étoit loin d'avoir épuisé la matière ; il publia l'année suivante un second volume sous ce titre :

(1) On a publié aussi de nos jours sur le même sujet *Proteus Parthenius, id est Bernardi Bauhusii Hexameter Marianus malis bis et vicies, sensu et metro servatus, variatus* Lovani, 1833, in-16.

(2) Ce P. Dobert, minime dauphinois, a son article dans la *Bibliothèque de Dauphiné* de Guy Allard, Grenoble, 1680, in-12. Chalvet, qui a ajouté fautes sur fautes à ce livre dans l'édition qu'il

en a donnée, Grenoble, 1797, non content d'estropier le titre des *Récréations littérales*, transforme ce bon Pere minime en ministre protestant et l'appelle Dorbert.

(3) Voyez *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par Augustin et Alois de Baker, Liège, 1858, in-8, 1^{re} série, p. 50 — Peignot, le *Livre des Singularités*, p. 110.

LXXX. — Devises des princes, cavaliers, dames, sçavans & autres personnages illustres de l'Europe, ou la Philosophie des images. Tome second ; par le P. C.-F. Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jacques, aux trois Cailles ; 1683, in-8, 507 pp. ; quelques gravures sur bois dans le texte.

Ce volume, tomé 11, fait suite à celui de la *Philosophie des images* qui est sans tomason, & , quoique avec un titre différent, ils se complètent l'un par l'autre. Je n'en fais deux articles séparés que parce qu'ils ont paru à une année de distance, & que chacun a son titre à part. (Voyez le *Journal des Sçavans*, de janvier 1683.)

Le P. Menestrier avoit promis d'ajouter deux mille devises aux onze cents environ contenues dans son premier volume, le second n'en a que dix-sept cents.

Tout en reconnoissant la profonde érudition du P. Menestrier, M. Leber se montre bien sévère, ce me semble, lorsqu'il l'accuse d'avoir manqué de méthode & de n'avoir pas su éviter la confusion dans l'ensemble de son travail : « Ce jésuite étoit un prodige d'érudition & de mémoire, dit-il, mais il manquoit de méthode ; trop d'idées sur toutes choses se refusoient à un classement régulier dans son esprit ; sa pensée ne pouvoit se fixer, parce que la science des faits étoit chez lui en quelque sorte inépuisable. Il n'a jamais eu en vue qu'un seul & vaste ouvrage qu'il appeloit la *Philosophie des images*, & son plan comprenoit tout ce qu'il a écrit sur les armoiries, les tournois, les ballets, les devises, les emblèmes & les symboles. Mais au lieu de donner cet ouvrage tout d'un jet, après avoir médité, achevé & coordonné toutes les parties, il publia séparément chacune de ces parties au fur & à mesure qu'elle étoit terminée ; & , parce que la matière croissoit d'une année à l'autre, il changeoit à chaque publication, non de projet, mais de combinaisons & de conduite, en visant toujours au même but. De là, la confusion qui règne dans l'ensemble de son travail, ou plutôt le défaut d'ensemble de cette composition gigantesque dont le dessein n'a été qu'incomplètement exécuté, & la difficulté de saisir les rapports qui unissent tant de livres différents, en apparence, dans une même pensée, un même sujet & une même fin. » (*Catal.*, t. III, n. 6384.)

Le cadre que le P. Menestrier s'étoit tracé n'a pas été, il est vrai, entièrement rempli, & c'est précisément parce qu'il prévoyoit que le temps lui manqueroit pour mettre la dernière main à son œuvre, qu'il a cru devoir publier séparément, & au fur & à mesure, les divers traités dont la réunion devoit en former l'ensemble. Il considéroit ces traités, qui ont paru successivement, comme des matériaux destinés à compléter l'édifice dont il avoit si sagement combiné le plan : ce sont, en effet, autant de parties de la *Philosophie des*

images, & chacune de ces parties, prise isolément, peut être considérée comme un traité complet sur la matière qu'il s'étoit proposé d'y examiner. J'ajoute que le mode de publication adopté par le P. Menestrier, étoit le seul qui pût en assurer le succès. On comprend en effet que s'il eût attendu d'avoir écrit cinq ou six volumes in-folio pour publier tout d'un jet sa *Philosophie des images*, il n'auroit pas eu de lecteurs; car tel qui aime l'histoire, ne se fouciera pas du blason; celui qui s'occupe du blason, ne voudra pas entendre parler des devises & des emblèmes, ainsi du reste, les goûts & les études variant à l'infini, & peu de gens auroient eu le courage d'affronter ce volumineux amas de recherches. Le P. Menestrier, qui avoit à cœur de vulgariser sa pensée en la mettant à la portée de tous, n'ignoroit pas que les grands corps d'ouvrages, consultés par les érudits seulement, ne sont lus par personne; c'est aussi par cette raison qu'il fit paroître successivement les diverses parties de son œuvre. Je ne vois rien là qui puisse justifier le reproche qui lui a été fait d'avoir changé de combinaisons à chacune de ses publications: on retrouve au contraire, dans tout ce qu'il a écrit, la même pensée, la même marche assurée, invariable, vers le but qu'il s'étoit proposé.

Quant aux livres qu'il a cru devoir refaire, il faut lui en faire un grand tort au lieu de le blâmer. A mesure que l'horizon s'élargissoit devant lui, dans la voie immense où il s'étoit engagé, vrai labyrinthe où le peloton d'Ariane n'auroit pas suffi, il voyoit les choses sous des aspects nouveaux qui le forçoient d'agrandir son dessein primitif, quelquefois même de reformer ses premiers jugements (1). Cette méthode, qui en vaut bien une autre, lui donnoit un grand avantage, puisqu'elle lui permettoit de revenir sur ses pas & de corriger les erreurs dans lesquelles il avoit pu tomber à son début dans la carrière, ce qui lui eût été impossible s'il avoit procédé autrement. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas au P. Menestrier, qui a consumé sa vie dans l'étude & le travail, qu'il faut s'en prendre si son plan n'a été exécuté qu'incomplètement: il ne s'en est jamais écarté, il l'a suivi au contraire avec une rare persévérance, & tout ce qu'il a publié s'y rattache. Ce ne sont ni les forces ni la constance qui lui ont fait défaut, c'est le temps.

(1) « Le P. Mallebranche avoit beaucoup rectifié ses premières pensées, dont il avoit reconnu l'erreur, car les hommes se trompent, et les grands

hommes reconnoissent qu'ils se sont trompés. »
(Fontenelle, *Hist. de l'Académie R. des Sciences*,
Eloge du P. Mallebranche.)

LXXXI. — Explication d'une grande Thèse de théologie, de philosophie & de mathématiques, dédiée au Père général des Jésuites, dont le dessein est le portrait de S. Ignace, fondateur & premier général de la Compagnie de Jésus, environnée des portraits de tous les autres gé-

néraux, &c., avec une centaine de portraits des hommes illustres en science, en piété, &c. ; in-fol. (Voyez Préface des *Décorations funèbres*.)

LXXXII. — De la Chevalerie ancienne & moderne, avec la manière d'en faire les preuves pour tous les ordres de chevalerie ; par le P. François Ménéfrier, de la Compagnie de Jésus. A Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques. aux trois Cailles ; 1683, in-12, avec privilège. 16 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires ; 600 pp. , 6 tableaux généalogiques. (Voyez le *Journal des Sçavans*, de septembre 1683.)

Ce volume, qui est rare, a été reproduit t. xii de la collection déjà citée de MM. Leber, Salgues & J. Cohen, & par extraits t. ix, p. 234.

LXXXIII. — Description de la Décoration funèbre faite à Saint-Denis pour les obsèques de la Reine. A Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille ; 1683, in-4 de 12 pp. s. d.

LXXXIV. — Les Funérailles de la Reine, faites au Collège Louis-le-Grand, le 16 août 1683 ; in-4 de 8 pp.

LXXXV. — Maufolée dressé dans l'église de N.-D. de Paris, au Service solennel célébré pour le repos de l'ame de très haute, très excellente & très vertueuse princesse Marie-Thérèse, infante d'Espagne, reine de France & de Navarre. In-4 de 12 pp. s. d. Le Permis d'imprimer est du 4 septembre 1683.

LXXXVI. — Le Blason de la noblesse, ou les Preuves de noblesse de toutes les nations de l'Europe ; par le R. P. Fran-

çois Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jacques, aux trois Cailles; 1683, in-12. 35 pp. pour la Préface, 1 f. non chiffré pour les fautes à corriger, 546 pp.; 6 ff. non chiffrés pour les tables & l'extrait du privilège; une planche pour les seize quartiers de la maison de Bocholtz. (Voyez le *Journal des Sçavans*, d'avril 1683.)

A la p. 18 de la Préface est la bulle de Clément VII, qui confirme les privilèges du Chapitre de l'Eglise de Lyon. Cette bulle fut donnée en 1532, sur la demande de François I^{er}.

LXXXVII. — Explication de la Médaille de Louis-le-Grand pour l'affiche du collège. Paris, chez R.-J.-B. de la Caille; 1683, in-4.

LXXXVIII. — Inscriptions pour le Globe céleste & le Globe terrestre, tous deux commencés & achevés par le P. Coronelli, vénitien, des Mineurs conventuels. A Paris, de l'imprimerie de R.-J.-B. de la Caille; in-4 de 2 ff., s. d.

LXXXIX. — Tableaux généalogiques ou les seize quartiers de nos Rois depuis saint Louis jusqu'à présent, des princes & des princesses qui vivent, & de plusieurs seigneurs ecclésiastiques de ce royaume, par Monsieur Le Laboureur; avec un traité préliminaire de l'Origine & de l'usage des quartiers pour les preuves de noblesse, par le P. Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Paris, chez François Coustelier, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Hilaire; 1683, in-fol., avec privilège du Roy.

Ce volume est divisé en deux parties, comme le titre l'indique: la première, de l'Origine & de l'usage des quartiers pour les preuves de noblesse, est du P. Me-

nestrier. 7 ff. non chiffres pour la table alphabétique des tableaux genealogiques & pour l'extrait du privilege ; 2 ff. non chiffres pour l'introduction a *l'Origine des quartiers & des preuves de noblesse* ; apres, *de l'Origine, de l'usage & de la pratique des quartiers & lignes pour establir la noblesse & la descendance des personnes*, 60 pp. A la fin, 6 ff. non chiffrés pour les soixante quartiers paternels & maternels de M. le duc de Chartres, & pour la table des rois, princes & seigneurs dont les quartiers genealogiques font dans le volume. Signature A-P. ; écus armoriés dans le texte. Entre les pp. 6, 7, 8 & 9, font deux miniatures extraites par le P. Menestrier d'un ancien terrier du comte de Clermont en Beauvoisis. La première represente l'hommage au roi Charles V environne des princes de sa maison & des seigneurs de sa cour, par Louis II, duc de Bourbon, pour le comté de Clermont, l'autre est l'entrevue d'Isabeau de Valois, douairiere de Bourbon, avec la reine Jeanne, sa fille, au milieu d'une forêt près du château de Clermont. Dans ces deux miniatures, les seigneurs & les dames de la cour font distingués par leurs armoiries, que les uns & les autres portent sur leurs cottes d'armes & sur leurs robes. La description qui en a été faite par le P. Menestrier donne le nom & la qualite de tous ces personnages, d'après leur blason

Ces miniatures, gravees sur les originaux par Jollain, font curieuses a cause des costumes du quinzieme siècle qu'elles nous ont conservés. J'ai pense qu'il y auroit quelque intérêt à les retrouver dans ce volume, reproduites fidelement par le burin si intelligent de M. Louis Perrin.

La seconde partie, la première enoncee dans le titre, est l'œuvre de Jean Le Laboureur, qui mourut pendant qu'elle étoit sous presse. Il n'y a qu'un faux-titre & pas de frontispice. Le dernier f. est chiffre 119, mais il y a erreur dans la pagination ; cette partie n'a reellement que 100 ff. Le cahier signe S suit immédiatement le cahier I. Malgré cette interruption dans les signatures, & les erreurs dans la pagination que j'ai indiquées, le volume est complet

Tous les bibliographes, depuis le P. Nicéron, donnent au P. Menestrier *La Cour du roy Charles V surnomme le Sage, & celle de la reine Jeanne de Bourbon son épouse* ; Paris, Jollain, 1683, in-fol. & in-12. Ils ont repete, sans examen peut-être, ce qu'a dit le *Journal des Sçavans* en rendant compte de la decouverte faite par le P. Menestrier. Je n'ai jamais vu l'édition in-fol., a moins qu'on n'ait voulu designer les *Tableaux genealogiques*, j'en dis autant de l'in-12, & je ne puis admettre l'existence de ces deux éditions : je suis porte a croire qu'elles ne font autre chose que les figures gravees in-fol. par Jollain, placees par le P. Menestrier, avec l'explication qu'il en a donnée, parmi les additions qu'il a faites au livre de Le Laboureur, & qu'elles n'ont jamais été publiées à part.

XC. — Les Décorations funèbres, où il est amplement traité des tentures, des lumières, des mausolées, catafal

ques, inscriptions & autres ornemens funèbres, avec tout ce qui s'est fait de plus considérable depuis plus d'un siècle, pour les papes, empereurs, rois, reines, cardinaux, princes, prélats, sçavans & personnes illustres en naissance, vertu & dignité. Par le P. C.-F. Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Paris, chez R.-J.-B. de la Caille, imprimeur-libraire, aux trois Cailles, rue Saint-Jacques, & R. Pepie, libraire, à Saint-Bazile; 1684, in-8, avec privilège. 1 f. non chiffré pour la table des chapitres, 16 pp. dont les 8 premières seulement sont chiffrées, pour la Préface & le catalogue des ouvrages publiés jusqu'alors par le P. Menestrier. La pagination chiffrée recommence à la p. 17 & suit jusqu'à la p. 32; le dernier f. est chiffré 18 & 19, au lieu de 33 & 34; à la suite, 367 pp. pour les Décorations funèbres.

Les gravures sur bois, éparfes çà & là dans le texte, ont été dessinées par le peintre Sevin.

La *Description de la décoration funebre de Saint-Denis*, &c., avoit été déjà imprimée à Paris, chez La Caille; elle fut reproduite dans *l'Extraordinaire de la Gazette* & dans le *Mercurie galant*; mais comme on avoit retranché les inscriptions latines & les mots latins des devises, sans doute dans la crainte d'effaroucher les lectrices de ces deux journaux, le P. Menestrier jugea à propos de donner place à cette Description en tête de ses *Décorations funebres*, afin qu'elle parût telle qu'il l'avoit composée.

Le *Journal des Sçavans* du 20 mars 1684, rendant compte des *Décorations funèbres*, avertit le lecteur que les exemplaires, pour être complets, doivent avoir l'Épître dédicatoire, la Décoration funebre pour M. le prince de Condé & la Préface à laquelle l'auteur a ajouté une liste de ses ouvrages. L'Épître dédicatoire manque ordinairement, je ne l'ai vue que dans un seul exemplaire; cependant M. Leber, n. 5241 de son Catalogue, cite une copie où elle se trouve, mais sans indiquer à qui elle est adressée & pourquoi elle fut supprimée; je dis *supprimée*, l'extrême rareté des exemplaires qui l'ont conservée permettant cette supposition. Cette Épître dédicatoire fut écrite pour M. de Saintot, maître des cérémonies, sous le patronage de qui le P. Menestrier avoit cru devoir placer son livre. Cette pièce est si convenable, & sur un ton si laudatif, si obsequieux, qu'il est difficile de deviner le motif qui la fit enlever de tous les exemplaires. Le P. Menestrier se borne à y louer le savoir de M. de

Saintot en matière de decorations & de cérémonial; d'un bout à l'autre il n'y a pas un mot qui ne soit irréprochable. Cette suppression est donc inexplicable, à moins qu'on ne pense que M. de Saintot, ne trouvant pas le livre digne de lui, refusa le patronage qu'il avoit d'abord promis; ou bien encore le P. Menestrier eut-il quelque bonne raison pour ne vouloir plus du mécène qu'il avoit choisi, comme cela étoit arrivé à Chorier, qui, ayant dédié ses *Recherches sur les antiquités de Vienne* aux échevins de cette ville, crut avoir, plus tard, à se plaindre d'eux, & remplaça sa Dédicace par un Avis au lecteur. Rien n'étant moins commun qu'un exemplaire des *Décorations funebres* avec la Dédicace, je la reproduis, uniquement à cause de sa rareté :

« A Monsieur de Saintot, maître des Ceremonies.

« MONSIEUR,

« Peut-on écrire des spectacles sans vous consulter comme l'ame & l'intelligence publique de ces grandes actions, dont les cérémonies & les decorations sont les ornemens les plus considérables? Vous estes depuis tant d'années la règle de ces actions, que c'est par votre sage conduite qu'elles sont si bien disposées. C'est, Monsieur, ce qui m'oblige de vous présenter cet ouvrage, comme à l'arbitre le plus juste de ces inventions qui sont une partie de la Philosophie des images. Vous y verrez ce que la France, l'Italie, l'Espagne & l'Allemagne ont fait servir aux funérailles de leurs princes & des personnes illustres en vertu & en dignité. Je n'ai traité que les sujets qui servent aux decorations; ce qui regarde les cérémonies ne peut être écrit dignement que par vous seul qui en sçavez tous les usages avec tant de discernement, que vous estes l'oracle à qui l'on s'adresse pour les régler. On est sûr de l'approbation publique dans ces fortes d'entreprises, quand on a mérité la vôtre. N'osant pas l'espérer pour cet ouvrage qui n'a rien d'assez excellent pour la prétendre, c'est votre protection que j'implore contre la censure de ceux qui ne sont pas autant éclairés que vous l'estes, & qui, n'ayant pas comme vous la connoissance de ces appareils & de ces decorations, condamneront peut-être ce qui a eu du succès dans les lieux où ces cérémonies se sont faites. Vous avez commencé le premier à les introduire en France, & à nous tirer de ces usages gothiques de herbes & de chapelles ardentes à clochers & à pyramides qu'on a vues jusqu'aux funérailles du Roy & du Cardinal de Richelieu. Nous attendons aussi de vos soins l'ordre des cérémonies & des fonctions solennelles qui se font en ce royaume, où tout est devenu si grand, si juste & si magnifique sous le plus grand de tous les rois. Au milieu de ces grandes choses qui vous occupent pour la gloire de ce règne & de ce monarque, recevez ce présent que je vous fais, comme un témoignage respectueux de la passion avec laquelle je suis, &c

« C.-F. MENESTRIER. »

M. Leber, même numéro de son Catalogue, remarque qu'on a joint à son exemplaire des Décorations funèbres : *Description de la décoration funèbre de Saint-Denis pour les obsèques de la Reine*, Paris, in-8, s. d. ; & *Sur l'usage d'exposer les devises dans les églises, pour les décorations funèbres*. La première de ces pièces fait toujours partie du volume, qui seroit incomplet si elle ne s'y trouvoit pas ; la seconde s'y rattache, il est vrai, par le sujet, mais elle n'a été imprimée qu'en 1687. Quant à l'affertion du *Journal des Sçavans*, que la *Décoration funèbre faite pour M. le Prince de Conde* doit se trouver avec les *Décorations funèbres* pour que les exemplaires soient complets, il y a évidemment erreur ; ce Journal a voulu, je pense, indiquer la *Description de la décoration funèbre de Saint-Denis pour les obsèques de la Reine*, puisque la *Décoration funèbre pour le Prince de Condé* n'a paru que trois ans plus tard, en 1687.

XCI. — Bouquet au Roy, pour le jour de Saint-Louis ; 1684, in-4.

XCII. — L'Art des Emblèmes, où s'enseigne la morale par les figures de la fable, de l'histoire & de la nature. Ouvrage rempli de près de cinq cens figures. A Paris, chez R.-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jacques, aux trois Cailles ; 1684, in-8, avec privilège. 15 pp. chiffrées pour les pièces liminaires, 415 pp. ; fig. gravées sur bois dans le texte.

Cet ouvrage n'a de commun que le titre avec celui que le P. Menestrier avoit publié vingt-deux ans auparavant sur le même sujet, Lyon, Benoist Coral, 1662.

Le grand nombre de figures gravées dans le texte a tenté sans doute la convoitise des enfants, qui se font amusés à les decouper, & ont ainsi détruit tous les exemplaires qui ont passé par leurs mains. Cela expliqueroit la rareté de ce volume.

A propos de l'*Art des emblèmes*, Paris, 1684, M. Leber, n. 6383 de son Catalogue, dit : « Bonne édition ; il en existe une autre plus ancienne & moins ample. » Bonne édition ! oui, en vérité, & c'est fort heureux qu'il en soit ainsi, car il n'y en a pas d'autre. L'édition « plus ancienne & moins ample, » signalée par M. Leber, n'est pas le même livre que celui dont il est question ici. La plus grande partie de l'*Art des emblèmes*, Lyon, 1662, est consacrée à l'explication des règles pour leur composition ; l'*Art des emblèmes* de 1684 est surtout un recueil. ce sont les exemples à la suite des preceptes, quoique l'auteur y

revienne encore sur les règles (1). Le P. Menestrier a fait ici pour les emblèmes ce qu'il avoit fait pour les devises, il a réuni tout ce qu'il en avoit écrit autrefois.

(1) « Ce n'est pas seulement un recueil de preceptes pour exceller dans cet art (des emblèmes), dit le *Journal des Scavans* d'avril 1684, mais encore un amas de ce qui s'est fait de plus beau en ce genre, et qui se voit encore ou dans les livres ou dans les palais. »

XCIII. — Les Justes devoirs rendus à la mémoire de très haute princesse Louise-Charlotte de la Tour-d'Auvergne, dans la chapelle du séminaire des Missions étrangères. Paris, 1684.

XCIV. — La Science & l'Art des devises, dressez sur de nouvelles règles, avec six cens devises sur les principaux événemens de la vie du Roy, & quatre cens devises sacrées dont tous les mots sont tirés de l'Écriture-Sainte, composées par le P. Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jacques, aux trois Cailles; 1686, in-8, avec privilège. 5 ff. pour les pièces liminaires, 329 pp.; frontispice gravé. (Voyez le *Journal des Scavans*, de mars 1686.)

Le P. Menestrier avoit promis une seconde partie avec plus de mille devises, il ne l'a pas donnée.

XCV. — S'il est permis d'employer les devises dans les décorations funèbres. Paris, R. Pepie, 1687, in-12. — Et aussi sous le titre : Lettre sur l'Usage d'exposer les devises dans les églises; Paris, Pepie, 1687, in-12. (Delandine, *Cat. de la Bibl. de Lyon*, n. 6647.)

XCVI. — Sujet de l'appareil funèbre du cœur de M. le Prince, inhumé dans l'église de Saint-Louis. Paris, 1687, in-4.

A la fin du Recueil appartenant à la bibliothèque des RR. PP. Jésuites de Lyon, je trouve le canevas de cet ouvrage de la main du P. Menestrier, avec ce titre : *La Circulation du sang royal de France, du cœur de saint Louis dans le cœur de Louis de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, & du cœur de ce prince dans celui de saint Louis.* Dessin de l'appareil funèbre pour le cœur du prince de Condé, dans l'église de Saint-Louis des Pères de la Compagnie de Jésus.

XCVII. — Les Honneurs funèbres rendus à la mémoire de très haut, très puissant, très illustre & très magnanime prince Monseigneur Louis de Bourbon, prince de Condé & premier prince du sang de France, dans l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris. A Paris, chez Estienne Michallet, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Paul, près la fontaine Saint-Séverin; 1687, in-4, avec permission. 40 pp., 1 pl. représentant le dessin de l'appareil.

Le Catalogue de Cange, p. 138, donne au P. Menestrier : *Avis aux RR. PP. Jésuites d'Aix sur un imprimé qui a pour titre: Ballet donné à la réception de Mgr l'Archevêque d'Aix.* Cologne, 1687, in-12. Est-ce l'Avis ou le Ballet qu'on attribue au P. Menestrier? Ce ne peut être l'Avis, & je ne crois pas qu'il soit l'auteur du Ballet. Le même Catalogue cite encore : *Recueil d'un très grand nombre de pièces fugitives*, 3 vol. in-4. C'est, sans doute, un recueil factice des opuscules publiés à diverses époques par le P. Menestrier.

XCVIII. — La Statue de Louis-le-Grand placée dans le temple de l'Honneur. Dessin du feu d'artifice dressé devant l'hôtel-de-ville de Paris, pour la statue du Roy qui y doit être posée. A Paris, chez Nicolas & Charles Caillou, au premier pavillon du collège Mazarini, à la Constance; 1689, in-4, avec privilège. 29 pp., 1 f. non chiffré pour l'extrait du privilège.

XCIX. — Lettre à M*** sur la description du feu d'artifice de l'hôtel-de-ville, sous le titre de Temple de l'Hon-

neur, 7 juillet 1689. A Paris, chez J.-B. de la Caille ; in-4 de 4 pp.

Cette Lettre me paroît avoir été écrite à Guionnet de Vertron (1), qui avoit publié à la même occasion *Le Nouveau Panthéon*. Ce livre fut attaqué à cause des louanges excessives que l'auteur y prodigue à Louis XIV, de même que les inscriptions composées par le P. Menestrier pour la statue de Louis-le-Grand dans son Temple de l'Honneur l'avoient été par le ministre Jurieu, qui l'accusoit d'avoir épuisé toutes les formules du paganisme pour glorifier un prince chrétien. Le P. Menestrier se défendit lui-même ; François Graverol, savant antiquaire de Nîmes, prit la défense du *Nouveau Panthéon* dans une dissertation en forme de lettre qui se trouve à la fin du *Sorberiana*, Tolosæ, 1694. Vertron pensa que, pour faire tête à l'orage, il étoit prudent de ne pas séparer sa cause de celle du P. Menestrier qu'il favoit être prompt & dur à la réplique, il lui adressa donc la lettre suivante que je reproduis d'après le Recueil de la B des Pères Jésuites :

« Au Révérend, le tres Révérend Pere Menestrier, Jésuite à Paris.

« MON REVEREND PERE ,

« C'est une fausse délicatesse, un vain scrupule, & une erreur grossière de désapprouver la dedicace que vous avez faite à un roi très chrétien d'un Temple construit des débris du paganisme, dans le temps qu'il s'occupe à détruire l'hérésie. Vos censeurs assurément ne sont ni habiles dans les langues, ni versés dans l'antiquité, puisqu'ils ne connoissent pas la force du latin & du françois, qu'ils ignorent les nobles hardieses de l'éloquence & de la poésie, & qu'ils ne savent pas qu'on peut quelquefois mêler sans impiété le profane avec le sacré ; voici donc ce que je fis hier contre eux au bruit des canons & à la lueur des feux d'artifice .

« Si l'on met les heros au Temple de la Gloire ;
 « Si l'on grave leurs faits au Temple de memoire ,
 « Et si l'on en érige à leur haute valeur ,
 « A leur justice, à leur grandeur ,
 « Puisque Louis efface & la fable & l'histoire ,
 « Pourquoi lui refuser LE TEMPLE DE L'HONNEUR ?

(1) Claude-Charles Guionnet de Vertron, conseiller historiographe du roi, membre de l'Académie royale d'Arles et de celle des Ricovrati de Padoue, homme de lettres et bel esprit. On a de lui encore, outre un grand nombre de piéces académiques en prose et en vers, et plusieurs ou-

vrages de piété *Parallele de Louis-le-Grand avec les princes qui ont eu le surnom de Grand, La Nouvelle Pandore, ou les Femmes illustres du siècle de Louis-le-Grand* Titon du Tillet lui a donné une place dans son Parnasse françois.

« Nous lisons dans l'histoire romaine que Marcellus voulut autrefois élever un même temple à l'Honneur & la Vertu , pour montrer que la vertu conduit à l'honneur; peut-on trouver étrange qu'on ait consacré LE TEMPLE DE L'HONNEUR à un prince qui possède toutes les vertus ?

« Qu'à le louer chacun s'empresse ,
 « Sa renommée & sa sagesse
 « Répondent à sa dignité ;
 « LA VERTU le propose aux héros pour exemple ,
 « Il tient le premier rang dans son auguste temple
 « Et dans celui de l'IMMORTALITÉ.

« Sans chercher dans l'Antiquité
 « D'un mérite sublime une preuve plus ample ;
 « Et sans mêler la fable avec la vérité ,
 « Disons avec sincérité ,
 « Qu'un roi si grand , si bon , si puissant & si sage ,
 « Est aux yeux des humains la plus parfaite image
 « De la Divinité.

« Louis-le-Grand pouvant étendre ses conquêtes, a fermé deux fois le TEMPLE DE JANUS; ses ennemis l'ont obligé de l'ouvrir pour la sûreté de son Etat & pour l'intérêt de la Religion; mais lorsqu'il aura pourvu à l'un & à l'autre, & qu'au lieu de détruire entièrement ses ennemis, il voudra bien fermer ce temple pour la troisième fois, je crois, mon Révérend Père, que ces faux zélés ne vous empêcheront pas de placer S. M. dans le TEMPLE DE LA PAIX, comme vous l'avez placé dans celui de l'HONNEUR.

« Après la critique qu'on a faite de votre admirable dédicace, je ne suis plus surpris qu'on ait déclame contre mon livre qui a paru sous le titre de NOUVEAU PANTHEON, que j'ai aussi dédié à S. M. Je vous prie, mon Révérend Père, de soutenir fortement un temple dont vous avez été jusqu'à présent l'approbateur, & où tous les dieux assemblés viennent rendre leurs hommages à l'invincible empereur des François : vous pouvez me servir de second dans cette occasion, comme vous m'en avez déjà servi dans le fameux combat de Messieurs de l'Académie royale d'Arles, & de quelques sçavans antiquaires, pour Vénus & pour Diane. Enfin, mon Révérend Père, quoique nous tâchions d'exprimer la grandeur de notre incomparable monarque & le zèle que nous avons pour la gloire de S. M., par des idées nouvelles, par des desseins magnifiques, & par de grands efforts d'imagination, néanmoins nous ne sommes ni l'un ni l'autre idolâtres parce que nous rendons à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu; de sorte que nous pouvons publier hardiment, sans nous flatter, que nous sçavons faire dans nos écrits & dans nos discours, comme dans notre conduite, la juste & grande différence qu'il y a entre le culte qu'on

rend à l'auteur de l'univers & celui qu'on doit rendre à son image la plus parfaite Certes, mon Réverend Père, si l'on a sçu imposer silence à ces scrupuleux critiques qui ne pouvoient souffrir qu'on donnât à un roi très chrétien le titre d'homme immortel, je me persuade que nos adverfaires se tairont à présent, ou du moins qu'ils confesseront intérieurement que nous avons eu tous deux raison, vous d'avoir élevé au plus grand des rois LE TEMPLE DE L'HONNEUR, & moi de lui avoir dédié le NOUVEAU PANTHEON....

« Je suis, &c.

« DE VERTRON.

« A Paris, ce 15 juillet 1689. »

C. — Deuxième Lettre pour justifier l'inscription latine du Temple de l'Honneur; 18 août 1689. Paris, R.-J.-B. de la Caille; 1689, in-4 de 4 pp.

On attribue aussi au P. Menestrier : *Explication du feu d'artifice dressé devant l'hostel-de-ville*, par l'ordre de Messieurs les Prevost des marchands & Eschevins de la ville de Paris, le jeudi 30 janvier 1687; 4 pp., pl. gravees.

CI. — Réfutation des prophéties faussement attribuées à S. Malachie sur les élections des Papes, depuis Célestin second jusqu'à la fin du monde. A Paris, chez R.-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jacques, aux trois Cailles; in-4 de 12 pp., s. d.

Le Catalogue Falconet, n. 13832, donne au P. Menestrier : *Réfutation des Prophéties de l'abbé Joachim*; s. l. n. d. Je ne connois que la refutation des pretendues Prophéties de saint Malachie, archevêque d'Armagh en Irlande, ami de saint Bernard, entre les bras duquel il mourut en odeur de sainteté. Le P. Menestrier s'est étendu tres au long sur ces rêveries dans la *Philosophie des images énigmatiques*, de la p. 299 à la p. 385; mais il n'y est question de l'abbé Joachim qu'en passant, pp. 295-297. J'ignore s'il avoit publié précédemment un écrit contre ce visionnaire ou plutôt contre les balivernes qui ont couru sous son nom; il ne le dit pas, tandis qu'à la p. 300 il s'exprime en ces termes à propos de saint Malachie : « Quoique j'aie déjà refuté ces fausses prophéties par des écrits qui ont paru au temps des deux nouveaux pontificats d'Alexandre VIII & d'Innocent XII, j'ai cru que je devois traiter la même chose dans un ouvrage plus fixe que dans des feuilles volantes, outre que j'ai vu depuis en faveur de ces quolibets deux justes volumes imprimez par un Religieux de Citeaux, nomme Jean Germain, & dédiés au pape Clément. »

CII. — Examen de la fuite des Papes, sur les prophéties attribuées à saint Malachie. A Paris, chez R.-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jacques, aux trois Cailles; in-4 de 14 pp., s. d.

CIII. — La Méthode du Blason, par le P. C.-F. Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Thomas Amaulry, rue Mercière, au Mercure galant; 1689, in-12, avec privilège. 11 ff. non chiffrés pour l'Épître à Mgr le duc de Bourgogne, la Préface & une Lettre à M.... sur les armoiries du duc de Bourgogne; 336 pp., 2 ff. non chiffrés pour la table des maisons; frontispice gravé aux armes du duc de Bourgogne; 31 pl. de blason.

CIV. — Histoire du roy Louis-le-Grand par les médailles, emblèmes, devises, jettons, inscriptions, armoiries & autres monumens publics, recueillis & expliqués par le Père Claude-François Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Paris, chez J.-B. Nolin, graveur du Roy; 1689, in-fol.

Ces médailles ont été tirées du cabinet du P. de La Chaise, confesseur du Roi; une partie a été dessinée par Lebrun & par Mignard. Les types de quelques-unes, parmi les premières, sont de Varin. (Voyez le *Journal des Sçavans*, de septembre 1689.)

Il y a une contrefaçon dans le même format, Amsterdam, chez P. Mortier, 1691, avec cette seule addition: N. E. (nouvelle édition) *augmentée de cinq planches*, qui s'y trouvent en effet.

Prosper Marchand, p. 48-49 du tome II de son *Dictionnaire historique*, remarque C, note 33, nous apprend que l'*Histoire du roy Louis-le-Grand par les médailles* a été gâtée par diverses médailles satiriques de fort mauvais goût. Les pamphlétaires hollandais intercalèrent, à la suite de celles qui avoient été frappées à la gloire du roi, cinq planches de médailles inventées par les réfugiés & les ennemis de la France, qui sont toutes ignominieuses, moins pour la mémoire du grand Roi que de si vils outrages ne pouvoient atteindre, que pour les auteurs de ces lâches attaques & de ces odieuses calomnies dont elles

attestoient à la face de l'Europe l'impuissance & la mauvaise foi. Je décrirai deux ou trois de ces médailles ajoutées dans cette contrefaçon d'Amsterdam.

D'abord, pour colorer leur impudence & tromper le public, les éditeurs placèrent l'avis suivant en tête de leurs additions : « Les cinq planches de médailles qui suivent ne sont pas moins curieuses à l'histoire de Louis-le-Grand que les précédentes ; mais le P. Menestrier a eu ses vues pour ne les avoir pas inférées dans cet ouvrage. » Pour mettre le comble à leur imposture, ils voulurent donner à croire que ces prétendues médailles faisoient partie, comme les autres, du cabinet du P. de La Chaise.

Dans une de ces médailles, p. 40, on voit Soliman III, Louis XIV, le Dey d'Alger & Jacques II, l'épée à la main, jurant l'extermination du christianisme, sur un autel où la croix est placée au-dessous du Croissant. Au revers est la figure du Diable, avec cet exergue significatif : *In fœdere quintus*.

Une autre, p. 42, représente le Roi vomissant dans une cuvette que le Dey d'Alger tient devant lui ; derrière est le Pape, une seringue à la main droite, présentant de l'autre un bassin au derrière de Sa Majesté, avec ces mots : *Necessitati nequidem Du resistunt* ; pour faire entendre que le Roi avoit été forcé honteusement de céder au Pape la franchise des quartiers & la ville d'Avignon, & en même temps de demander la paix aux Algériens.

Sur une troisième médaille, un envoyé du Roi, la face contre terre, sollicite l'amitié du Dey d'Alger. On lit au revers : *Amicus Turca, amici Algerini, amici Barbari, Christianorum osor & hostis*.

Voilà comment les Reformés françois, avec l'appui de leurs co-religionnaires de Hollande, faisoient à l'étranger l'histoire de leur pays, & s'efforcoient d'avilir celui que l'Europe entière avoit proclamé Louis-le-Grand. Il ne manque à cette ignoble & dégoûtante collection numismatique que la médaille donnée par Prosper Marchand (1), & de laquelle il fait la description ci-après, que j'aurois quelque honte de reproduire après lui, si ces aberrations d'une haine aveugle & ces criminels entraînements de l'esprit de parti n'avoient pas leur importance au point de vue historique, & ne fournissoient pas un enseignement utile, malgré le dégoût qu'ils inspirent. « D'un côté (dit Prosper Marchand qui, tout protestant & réfugié qu'il étoit, ne semble guère édifié de ces sales inventions), Cromwell paroît en buste, revêtu d'une cuirasse & couronné de lauriers, avec la légende : OLIV. D. G. ANG. SCO. HIBERNIAE. PROTECTOR ; &, de l'autre, la République d'Angleterre, assise & tenant de la main gauche un ecu ou bouclier de Saint-Georges, indique de la droite Cromwell appuyé sur ses genoux (il est dans l'attitude d'un enfant qui joue à la main-chaude), les chausses bas, la chemise levée ... , en un mot, offrant..... à baiser aux ambassadeurs de France & d'Espagne. Celui-là, tout parsemé de fleurs de lis, repousse l'autre de la main gauche, lui dispute fierement le pas, & lui dit d'un air fanfaron : *Retue-toy. L'Honneur appartient au Roy mon maître*. Ces mots sont en toutes

(1) *Loc cit*, p. 74

lettres places en exergue sur le revers (1). » Le même auteur ajoute que cette médaille qu'on a supposé avoir paru des 1655, à l'occasion des négociations entre la France & l'Espagne touchant une alliance avec Cromwell, ne fut réellement frappée qu'au mois d'avril 1672, lors de la guerre avec la Hollande.

Le P. Menestrier, dans la deuxième édition de *l'Histoire du règne de Louis-le-Grand par les médailles*, p. 3, s'exprime en ces termes sur la contrefaçon de son livre faite à Amsterdam. « Les Hollandais, qui depuis quelques années se font mis en possession de remplir le monde de méchants libelles, de gazettes & de médailles scandaleuses, ont contrefait la première édition de ce livre, & l'ont rempli d'ignorances, & d'un supplément de cinq planches de médailles autant insolentes en leurs types & en leurs légendes qu'elles sont d'ailleurs mal gravées, & encore plus mal expliquées. C'est le génie des hérétiques. Ce qu'ils ont fait depuis leur double defection de la religion & de l'obéissance due à leurs légitimes souverains, devoit avoir préparé le public à ces malignitez grossières, qui ne méritent pas une plus ample refutation, puisqu'elles se détruisent d'elles-mêmes auprès des personnes qui ont du bon sens & de la raison. »

Cette deuxième édition, que le P. Menestrier crut devoir donner malgré le peu de succès de la première, ne fut pas mieux accueillie par le public, les circonstances qui lui avoient nuï d'abord n'ayant pas changé.

Elle parut sous ce titre : *Histoire du règne du roy Louis-le-Grand par les médailles, &c.*, seconde édition, augmentée de plusieurs figures & corrigée. A Paris, chez Robert Pepie, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Bazile, au-dessus de la fontaine Saint-Severin. Au Palais, chez Jacques Lefevre, au premier pilier de la grand'allée, vis-à-vis les Requêtes du Palais, à côté des Eaux & forêts. Et chez Nolin, graveur du Roy, sur le quai de l'Horloge du Palais, proche la rue de Harlay, à l'enfeigne de la place des Victoires ; 1693, in-fol., avec privilège. Les exemplaires portant la date de 1700, Paris, J.-B. Nolin, & Lyon, J.-B. & Nicolas De Ville, rue Merciere, à la Science, sont toujours de l'édition de 1693, avec le titre refait. Il n'y a eu que les deux éditions de Paris, 1689 & 1693, & la contrefaçon d'Amsterdam, 1691. Le P. Le Long dit que cette Histoire a été traduite en allemand & imprimée à Baden, 1704 ; il a confondu le livre du P. Menestrier avec la publication faite sur le même sujet par l'Académie des inscriptions (2).

Dans la première partie de ces Recherches, j'ai dit quelque chose des contrariétés que *l'Histoire du Roy par les médailles* avoit attirées au P. Menestrier, un recueil publié récemment (3) fournit la preuve que c'est à bon droit qu'il s'est plaint des procédés iniques dont il fut la victime. L'intrigue ourdie

(1) Ceux qui seront curieux de voir d'autres échantillons de la haine que les Reformés avoient contre Louis XIV, peuvent consulter encore le 1^{er} 1 du *Dictionnaire historique* de P. Marchand, p. 167, note 3 de la remarque A, en marge.

(2) *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis-le-Grand*. La Préface que l'Académie avoit placée en tête du volume ayant été

supprimée par ordre du roi, on ne recherche que les exemplaires où elle a été conservée. Ces exemplaires sont en très petit nombre.

(3) *Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, etc.*, par M. Depping. 4 vol. in 4.

d'abord pour empêcher l'impression de son livre, & ensuite pour en arrêter la publication, fut conduite avec tant de persévérance & d'habileté, que, réduit à ses propres forces & hors d'état de résister aux attaques dirigées de toutes parts contre lui par un corps puissant, à la fois juge & partie dans la cause, il fut obligé de céder & d'abandonner le fruit de plus de trente années de recherches & de travaux. L'Académie des inscriptions avoit eu mettre dans ses intérêts non-seulement le ministre, mais encore la foule des courtisans ; il ne fut donc pas difficile de faire entendre au roi que l'intérêt de sa gloire aussi bien que celui de la science exigeoit qu'il s'opposât à une publication qui ne pouvoit être digne de lui. C'est ce dont on ne doutera plus après la lecture de la pièce suivante, extraite des documents inédits publiés par M. Depping (1).

« LE COMTE DE PONTCHARTRAIN AU P. DE LA CHAISE.

« Le 10 juin 1699.

« Je crois que vous vous souviendrez bien que le Roy ordonna, il y a quelques années, que le P. Menestrier cesseroit un ouvrage qu'il avoit commencé, intitulé : *Histoire du Roy par les médailles*, & vous convîntes en ce temps qu'il ne devoit point faire cette entreprise, dont l'Académie des inscriptions estoit chargée par ordre de S. M. Cependant il a recommencé son ouvrage, composé de différentes médailles qu'il a ramassées, dans lesquelles il mesle une bonne partie de celles de l'Académie, qui ont été gravées avec une grande dépense ; en quoy il a très grand tort, ne pouvant le faire avec la même perfection & le même soin que ceux de l'Académie qui en sont chargés par S. M.. Ainfi elle m'ordonne de vous écrire de faire cesser l'ouvrage du P. Menestrier, ne voulant, sous quelque prétexte que ce soit, qu'il le puisse donner sous le titre d'*Histoire du Roy par les médailles*, luy étant libre cependant de faire imprimer les médailles qu'il peut avoir faites, & celles qu'il peut avoir recouvrées d'ailleurs par ses soins & sa curiosité, sans y mettre aucune de celles composées par l'Académie. » (*Registre secret*)

Le comte de Pontchartrain étoit chancelier de France & chargé des académies depuis la mort de Louvois ; toute résistance étoit impossible. On voit que la défense faite au P. Menestrier de publier son livre est basée sur ce que, l'Académie s'occupant du même sujet, un simple particulier ne pouvoit faire aussi bien que cette Compagnie. Il lui fut permis de faire imprimer les médailles qu'il avoit pu se procurer en dehors de celles de l'Académie, mais à condition que son recueil ne porteroit pas le titre d'*Histoire du Roy par les médailles*. C'est pour cela que, lorsque les exemplaires de l'édition de 1693 restée en feuilles

(1) Tome iv, pp. 619 et suivantes.

chez l'imprimeur reparurent avec un titre refait, Paris, 1700, on remplaça le premier titre : *Histoire du Roy, &c.*, par *Histoire du Regne, &c.* Le P. Menestrier, au moyen de cette légère modification, avoit tourne la difficulté ; mais le coup étoit porté, & son livre ne s'en releva pas. Si les persécutions auxquelles il fut en butte exercèrent une influence fâcheuse sur son livre, la toute-puissante protection de M. de Pontchartrain, celle du roi même, ne parvinrent pas à assurer le succès de l'œuvre académique, dont les exemplaires sont loin d'être recherchés, malgré la splendide reliure en maroquin rouge aux armes de France qui les accompagne ordinairement. Le livre du P. Menestrier tomba sous les coups de la cabale & des intrigues de la jalousie ; celui de l'Académie ne dut son discredit qu'à lui-même, & sa chute n'en a pas été moins complète.

Telle étoit la partialité de M. de Pontchartrain, qu'il ne s'en tint pas à une interdiction brutale. Lorsque l'Académie eut achevé son travail, il le recommanda non-seulement comme devant être conservé précieusement dans les grandes bibliothèques, mais comme « un livre que tout homme public doit toujours avoir dans les mains ou sur sa table, pour servir à une conversation utile & solide. » C'est ainsi qu'il s'exprime dans une circulaire adressée, le 10 septembre 1702, aux premiers présidents des Parlements & aux intendants, pour les engager à faire retirer les exemplaires réservés pour eux (1).

(1) *Loc cit*, t. IV, p. 624.

CV. — Les Respects de la ville de Paris, & l'érection de la Statue de Louis-le-Grand, justifiés contre les ignorances & les calomnies d'un hérétique françois (Jurieu, réfugié en Hollande). Paris, 1690, in-12. (Voyez le *Journal des Sçavans*, de février 1691.)

Le P. Menestrier écrivit ce petit volume pour défendre l'inscription VIRO IMMORTALI, qui faisoit partie de la décoration & du dessein du feu d'artifice dressé devant l'hôtel-de-ville de Paris, pour l'érection de la statue du roi.

Le ministre Jurieu avoit publié *La Religion des Jésuites, ou Réflexions sur les inscriptions du P. Menestrier & sur les écrits du P. Le Tellier, pour les nouveaux chrétiens de la Chine*. A la Haye, 1689, in-12. Le ministre calviniste affectoit dans ce pamphlet un saint zèle de la maison de Dieu, & taxoit d'idolâtrie les hommages rendus par toute la ville de Paris à la gloire de Louis XIV, à l'occasion de l'inauguration de la statue sur la place des Victoires, il faisoit surtout un crime au P. Menestrier des inscriptions dans le goût antique qu'il avoit composées pour cette solennité, & principalement de celle qu'on avoit gravée sur le piédestal de la statue : VIRO IMMORTALI. Il reprochoit aux Jésuites leurs basses adulations, à ses yeux, leur Société n'étoit plus la Société de Jésus, mais celle

de Louis-le-Grand. « Ils ont fait effacer, dit-il, le nom de Jesus qui etoit inscrit sur le frontispice de leur college, pour y mettre les armes du Roy... , » ce qui avoit donné lieu a ce distique .

« Sustulit hinc Jesu posuitque insignia regis ,
Impia gens alium non habet illa domum. »

Jurieu, apres s'être raille des ballets, ballades, airs de cour & comedies du P. Menestrier & de ses confreres, reffasse toutes les vieilles calomnies inventees contre les Jesuites depuis leur proscription apres l'assassinat de Henri IV, &, revenant au *Viro immortalis*, il epluche la lettre que le P. Menestrier avoit publiee récemment, il la refute avec son acrimonie & sa mauvaise foi accoutumee, & il termine en disant que le meilleur moyen que le P. Menestrier puisse employer pour la justification de ses impietés, c'est le torrent de la mode : « Ne faut-il pas la suivre ? ajoute-t-il, tout le monde se mêle d'être profane, idolatre, & de faire du Roy une idole. Les Jesuites pouvoient-ils demeurer en arriere de quelque chose ? » Ces Jesuites, qu'on accusoit d'être les courtisans idolâtres du roi, etoient pourtant les mêmes qu'on avoit persecutes comme ennemis de la royauté & fauteurs du régicide quelques années auparavant. Mais leurs adversaires n'y regardoient pas de si pres, & tout leur etoit bon pour les besoins de leur cause. Pendant qu'en France, Calvinistes & Jansenistes taxoient les Jesuites de ferveur & d'idolâtrie envers la royauté, en Angleterre on leur dressoit des bûches comme aux ennemis de cette même royauté. Ces imputations ont été renouvelées bien souvent a une époque qui n'est pas éloignée de nous ; on voit que la tactique n'étoit pas neuve.

CVI. — La Science (*sic*) de la Noblesse, ou la Nouvelle méthode du Blason, par le P. C.-F. Menestrier, & augmentée des principales familles du Pais-Bas, d'Hollande, d'Allemagne, d'Italie & d'Espagne, par M..... A Paris, chez Estienne Michallet, premier imprimeur du Roi, rue Saint-Jaque, à l'image Saint-Paul; 1691, in-12.

8 ff. non chiffrés pour l'Épître au duc de Bourgogne, la Lettre à M... sur les armoiries du duc de Bourgogne & l'Avis du libraire hollandois au lecteur; 204 pp., 8 ff. non chiffrés pour la table des maisons dont les armoiries sont blasonnées dans le volume; frontispice gravé, 10 pl. de blasons.

C'est une contrefaçon de la *Methode du Blason*, Lyon, Amaury, 1689. Le papier, les caractères employés, tout indique au premier coup-d'œil une édition faite en Hollande, quoiqu'on ait conservé au bas du titre le nom d'Etienne Michallet qui imprimoit pour le P. Menestrier. Les pièces liminaires de l'édition originale ont été maintenues à leur place, moins la Preface qui a été remplacée par un Avis au lecteur contenant l'éloge de l'auteur.

On a supprimé les deux tiers des planches de l'édition de 1689, entre autres celles où se trouvent les partitions diverses des ducs de Lefdiguières, d'Uzès, de Mortemar, du marquis de Saint-Chamond & l'écu des alliances de Chaponnay, qui ont été remplacées par des armoiries étrangères; on trouve aussi dans la table des maisons plus de 350 noms qui ont été ajoutés par l'éditeur; ce qui en fait presque un livre nouveau.

CVII. — Lettre d'un académicien à un seigneur de la cour, à l'occasion d'une Momie apportée d'Égypte & exposée à la curiosité publique. A Paris, 1692, in-4 de 12 pp.

CVIII. — Deuxième Lettre d'un académicien à un seigneur de la cour, où sont expliqués les hiéroglyphiques d'une Momie apportée d'Égypte & exposée à la curiosité publique. A Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille, rue Saint-Jâques, aux trois Cailles; 1692, in-4 de 13 pp., avec privilège. Au revers du titre, fig. de la Momie; à la fin, extrait du privilège, où l'auteur, désigné par les initiales R. P. C. F. M., cède son privilège au sieur de la Caille.

Quoiqu'il emprunte ici le titre d'académicien, le P. Menestrier n'étoit membre d'aucune académie, à moins qu'il n'appartint à celle de Villefranche, fondée en 1680, & composée de vingt membres, sous la protection de l'archevêque. L'Académie de Lyon ne date que de 1700. Villefranche étoit bien loin d'avoir alors l'importance qu'elle a acquise depuis, & c'est un fait digne de remarque qu'on ait pu y réunir vingt beaux esprits propres à faire des académiciens. Si l'on essayoit de ressusciter cette institution, on seroit probablement très embarrassé d'y trouver aujourd'hui les vingt titulaires voulus par les anciens statuts. L'Académie de Villefranche a subi le sort de beaucoup d'autres créations utiles, il n'est plus question d'elle, & c'est regrettable; car, sans prétendre exagérer l'influence qu'elle a exercée, c'étoit un centre d'où le goût des lettres & l'amour de l'étude devoient se propager dans un certain

rayon, quelque restreint qu'on veuille le supposer. Ce corps savant n'a pas laissé de Mémoires, que je sache : il avoit pour emblème une rose en diamants entourée de la devise : *Mutuo clarescimus igne*.

CIX. — Lettre du P. Menestrier à Marc Mayer sur une pièce antique. 4 ff. in-4, s. l. d. n.

Elle a été reproduite par M. A. Péricaud, Lyon, Louis Perrin, 1836, in-8 de 6 pp. Cette publication est un tire à part d'un recueil périodique de Lyon, le *Catholique*, qui n'a eu qu'une existence éphémère.

La lettre à Marc Mayer avoit été déjà traduite en latin & insérée dans le *Theaurus novus antiquitatum romanarum* de Sallengres, t. III, p. 939.

CX. — Seconde Lettre à Monsieur Mayer sur une autre pièce antique ; in-4 de 8 pp., s. l. n. d., signé Cl.-F. Menestrier.

C'est sans doute une de ces deux lettres qui est mentionnée comme une réimpression par M. Leber, t. IV de son Catalogue, n. 373 du Supplément, sous le titre : *Lettre sur une pièce antique apportée de Rome par le P. Menestrier*. Je ne connois pas autrement cette réimpression.

CXI. — Factum justificatif ; 1694, in-4 de 18 pp.

C'est la défense & la justification de l'*Histoire du roy Louis-le-Grand par les médailles*. On y trouve des détails curieux sur la vie littéraire de l'auteur.

CXII. — L'Explication de la machine exposée pour le feu de joie de la Saint-Jean-Baptiste sur le pont de Saône, par les ordres de Messieurs les Prévost des marchands & Echevins de la ville de Lyon, le mercredi 23 juin 1694. A Lyon, chez François Sarrazin, imprimeur de Monseigneur le Gouverneur, rue Ferrandière, vis-à-vis le May ; in-4 de 8 pp., 2 planches gravées représentant les deux faces du feu de joie.

On donne cette description au P. Menestrier, & je crois qu'elle est de lui ; si je ne vois rien qui permette de l'affirmer d'une manière absolue, je ne suis pas en mesure non plus de trancher la question négativement.

CXIII. — La Philosophie des images énigmatiques, où il est traité des énigmes, hiéroglyphiques, oracles, prophéties, sorts, divinations, loteries, talismans, songes, centuries de Nostradamus, de la baguette ; par le P. Cl.-François Ménéfrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Hilaire Baritel, rue Mercière, à la Constance ; 1694, in-12, avec privilège. 11 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, 491 pp., 3 pp. non chiffrées pour l'extrait du privilège, &c. En tête du volume doit se trouver le portrait du P. Jean de Buffières, gravé par Cars, & p. 264, une pl. de talismans & amulettes.

Le P. Ménéfrier, dans ce livre curieux, prend a partie le *Liber mirabilis* & les *Centuries* de Nostradamus, qui de nos jours, ou l'on ne peche guere pour tant par l'excès de la credulite, jouissent encore d'un grand crédit aupres de certains esprits ; il revient sur les propheties de saint Malachie, qui, après lui encore, ont ete réduites à leur valeur par un docte religieux benedictin du siecle dernier, le P. Feyjoó (1), mais qui n'en ont pas moins conserve quelques fideles croyants, en raison du rapprochement fait entre deux saints papes, & les qualifications sous lesquelles ils sont designes dans la prophetie : je veux parler de Pie VI & de Pie VII, indique l'un par ces mots : *Peregrinus apostolicus*, l'autre par *Aquila rapax*. Le voyage de Pie VI en Allemagne & sa pérégrination forcee en France où il est mort, sont en effet assez bien exprimes par ces mots : *le Pèlerin apostolique* ; & rien ne convenoit mieux que *l'Aigle ravissant* à Pie VII, enleve violemment de la Chaire de saint Pierre par les aigles de Napoléon Bonaparte.

Ces prophéties, qu'on suppose avoir été faites vers le milieu du douzième siècle, ne sont connues que depuis 1595. Elles furent publiées comme étant de saint Malachie, mort en 1148, par un moine du Mont-Cassin, qu'on soupçonna d'en être l'auteur. Chaque pape y est designé par une devise ou un embleme qui sont censés avoir quelque rapport avec son nom, ou avec sa patrie, ou avec quelque circonstance particulière de sa vie. Ce qui a donné lieu de croire que ce fatras ne remonte pas plus haut que la fin du seizième siècle, c'est que toutes les indications des papes y sont parfaitement justes depuis Célestin II, contemporain de saint Malachie, jusqu'à Gregoire XIV inclusivement. Ces prophéties parurent peu après la mort de ce dernier : à dater de cette époque on ne peut plus les ajuster à ses successeurs qu'au moyen d'une interprétation violente

(1) *Teatro critico universal*. Madrid, 1773, t. II p. 110

Le Souverain Pontife qui succédera à Pie IX (*Crux de cruce*) est désigné par *Lumen in caelo*. Après lui, le prétendu Malachie n'annonce plus que neuf papes jusqu'à la consommation des siècles, & il finit ainsi : « Lors de la dernière persécution de la sainte Église romaine, le siège sera occupé par Pierre, romain, qui conduira son troupeau au milieu des plus grandes tribulations, puis la ville des sept collines sera détruite de fond en comble, & le Juge redoutable viendra juger son peuple. »

Ce que le P. Menestrier dit dans ce volume des *Prophéties* de saint Malachie, des *Centuries* de Nostradamus & de la *Baguette divinatoire*, a été reproduit, avec des additions & des retranchements, dans un livre qui a paru sous ce titre : *Prédications modernes, &c.* Avignon, 1840, in-12. Les interprétations données par le P. Menestrier s'arrêtoient à Innocent XII, en 1692, l'éditeur d'Avignon les a continuées jusqu'à Grégoire XVI.

CXIV. — Les Divers caractères des ouvrages historiques, avec le plan d'une nouvelle Histoire de la ville de Lyon, le jugement de tous les auteurs qui en ont écrit, des dissertations sur sa fondation & son nom, sur le passage d'Annibal, la division des champs, le titre de colonie romaine & les deux tables d'airain de l'hôtel-de-ville; par le P. Cl.-F. Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez J.-B. & Nicolas Deville, rue Mercière, à la Science; 1694, in-8, avec privilège. 6 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, 2 pl. de la Table de Claude, pag. 510; de la p. 543 à 559 est l'indication des antiquités sacrées & profanes & des curiosités modernes de Lyon. (Voyez le *Journal des Sçavans*, de juillet 1695.)

C'est Symphorien Champier qui, le premier, a fait connoître la *Table de Claude*, de laquelle il donna deux fragments mutilés à la suite du *Tropheum Gallorum*. Plus tard elle fut reproduite par Paradin & par Spon, ensuite par le P. Menestrier, le P. Labbe, Broffette & le P. de Colonia, qui y laissèrent & ajoutèrent les uns & les autres plus ou moins de fautes. Il nous étoit réservé d'en voir enfin une représentation exacte & fidèle, qui rappelle avec un art merveilleux la forme élégante & sévère à la fois de l'antique, & restitue à la harangue de Claude la véritable leçon. C'est à l'érudition, au goût éclairé, à la patience d'archéologue qui caractérisent M. Alph. de Boissieu, que nous sommes redevables de ce beau travail (1), monument impérissable élevé à sa

(1) Pages 133-144 de ses *Inscriptions antiques de Lyon*. Lyon, Louis Perrin, in fol., 1846-1854.

ville natale & dans l'exécution duquel il a laissé bien soin derrière lui, sous le double rapport de la science & de l'art, tous ceux qui se sont occupés de l'épigraphie lyonnaise. J'ai dit sous le double rapport de la science & de l'art, je pourrais ajouter aussi sous celui de la conscience littéraire, qualité non moins rare aujourd'hui qu'à l'époque où le P. Menestrier se plaignoit avec tant d'amertume des « frelons qui déroboient le miel de ses ruches, à la face du soleil. »

Puisque j'ai cité les *Inscriptions antiques de Lyon*, qui ont valu à M. de Boissieu l'honneur d'être élu spontanément, & au premier tour de scrutin, membre correspondant de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, qu'il me soit permis de rappeler ici un nom désormais inséparable du sien : celui du digne successeur des de Tournes & des Gryphus, dont le talent a été d'un si grand secours à l'auteur, & qui a si bien compris sa pensée que, pour la reproduire, il a doté la typographie lyonnaise d'un admirable chef-d'œuvre.

CXV. — Les Portes du sanctuaire de l'Eglise de Lyon ouvertes à Messire Claude de Saint-George, archevêque, comte de Lyon, primat des Gaules. Lyon, chez J.-B. & Nicolas Deville, rue Mercière, à la Science; 1694, in-4, avec privilège. 59 pp.; à la fin, 4 pp. non chiffrées pour diverses pièces.

C'est la description de la réception solennelle de Claude de Saint-George dans son église primatiale, le jour de la prise de possession personnelle. Dans l'Avertissement qui se trouve à la fin du volume, le P. Menestrier annonce le projet qu'il a conçu de travailler sous les auspices de l'archevêque à une histoire ecclésiastique plus exacte que toutes celles qui avoient paru jusqu'alors.

CXVI. — Le Jeu de cartes du Blason. Lyon, 1696, in 24, avec des cartes à jouer. Méthode à l'usage des gens du monde, pour apprendre le blason en s'amusant dans les salons.

Claude Oronce Fine de Brianville avoit déjà publié un petit volume dans le même genre & le même format, sous le titre. *Jeu d'armoiries des souverains & estats d'Europe* (1) On se servoit pour ce jeu de cinquante-deux cartes,

(1) Il y a eu un grand nombre d'éditions du *Jeu d'armoiries*, Lyon, Benoist Coral, 1659, 1660-

65-72, etc. Dans cette dernière, l'auteur, qui n'avoit pris d'abord que le nom d'Oronce Fine

& il se jouoit comme le Coucou, le Hère ou le Mefcontent, jeux populaires en ce temps-là, inconnus aujourd'hui, à moins qu'ils ne soient restés sous d'autres noms.

Je trouve dans le Catalogue de M*** (Imbert de Cangé), Paris, Guerin, 1703, p. 138 : *Jeu d'armoiries des quatre principales nations de l'Europe, pour apprendre le Blason*. Paris, 1677, in-16. Ce volume est compris dans ce Catalogue parmi les œuvres du P. Menestrier. Je ne l'ai pas vu mentionné ailleurs. C'est peut-être le *Jeu d'armoiries* d'Oronce Fine, dont le titre n'est pas reproduit correctement.

dit de Brianville, et le titre de conseiller et aumônier du roi, est qualifié abbe de Saint-Benoist-de-Quinçay-les-Poitiers. L'édition de 1672 est identiquement la même que celle de 1660, à cela près, et moins la Dedicace au duc de Savoie qu'on a supprimée. Il y a une édition d'Amsterdam. s. d., in-12, qui est donnée comme la huitième.

Je trouve un Oronce Fine de Brianville, abbe de Pontigny en Bourgogne, mort en 1708, âgé de cinquante-deux ans (a), lequel ne peut être l'auteur de ce livret, dont la première édition est de 1659. D'ailleurs, Chorier, racontant le démêlé du P. Menestrier avec Brianville, fait mourir celui-ci en 1673. La *Correspondance de Guichenon* contient plusieurs lettres de Claude Oronce Fine, de l'une de ces lettres datée de Lyon, le 28 avril 1659, il semble résulter qu'il étoit alors correcteur d'imprimerie en cette ville. « Depuis vostre depart, escrivoit-il encore de Lyon à Guichenon, le 2 juillet de la même année, nous avons vu une chose à quoy nous ne nous attendions pas. L'imprimerie est maintenant si basse, et il y a si peu à faire, qu'à peine pourrions-nous avoir assez de pratiques pour l'un de nous. Ceux qui nous avoient amusez jusqu'icy de quelque esperance, nous ont enfin avoué qu'à peine d'un an pourroit-on y ressentir les effets de la paix. » Dans une autre lettre, il donne à Guichenon le plan de son *Jeu de cartes des armoiries*. Comment Claude Oronce Fine, simple correcteur d'imprimerie à Lyon en 1659, étoit-il devenu, des 1660, conseiller et aumônier du roi, et en 1672 abbe de Saint-Benoist-de-Quinçay ? Le 4 juin il escrivoit à Guichenon « J'ay veu M. Chorier icy qui m'a accablé de civilté et qui a esté bien ravy de vous y trouver. Je ne sçay s'il aura satisfaction de nos libraires. à qui il offre le premier volume de son *Histoire (de Dauphiné)* si on vent luy en donner cent pistoles. Je n'y vois pas encore grande disposition. »

Oronce Fine étoit lié avec la plupart des gens de lettres de son temps, avec Guichenon, le P. Me-

nestrier, Chorier, l'abbe de Marolles, etc. Celui-ci a fait mention de lui, t. III, p. 247 de ses *Mémoires*, Amsterdam, 1755, 3 vol. in-8 « Oronce Finé de Brianville, dit-il dans son denombrement de ceux qui lui ont donné de leurs livres ou l'ont honoré de leurs civiltés, Oronce Fine de Brianville, abbe de Saint-Benoist-de-Quinçay, aux portes de Poitiers, pour divers discours sur les armoiries et pour plusieurs vers latins et françois, avec des devises telles que les huit si bien imaginées sur la coulèuvre des armes de M. Colbert. Il est le premier qui en fit une qui me sembla un peu forte contre les Hollandois, des devant que la guerre leur fut déclarée. » On a d'Oronce Fine diverses autres compositions, entre autres *Histoire sacrée en tableaux*, avec leur explication Paris, 1670-71-75, 3 vol. in-12. L'édition originale est très recherchée pour les figures de Sebastien Leclerc, la réimpression de 1693 l'est beaucoup moins, et se trouve à bas prix.

D'après Chorier, Oronce Finé auroit été d'abord jésuite, voici ce qu'il en dit (*Adversariorum*, etc., p. 25), rappelant les événements de l'année 1670 « Finæus non multo post à Jesuitis discessit, Brianvillam se vocari voluit. » Chorier assure qu'il obtint l'abbaye de Saint-Benoist-de-Quinçay par son seul mérite, « unica virtutis ope. » Sa vertu fut sans doute appuyée par le duc de Montausier, dans la maison duquel il étoit entre, Chorier ne dit pas en quelle qualité, mais il ajoute que Brianville lui rendit le service de faire connaître le premier volume de son *Histoire générale de Dauphiné*, dont il lut quelques passages devant le Dauphin et les seigneurs de sa cour ou il avoit ses entrées à la suite du duc de Montausier, qui étoit gouverneur de ce prince et qui se plaisoit à l'entourer des gens de lettres dont la conversation pouvoit orner son esprit.

Ces Fine de Brianville étoient de Briançon. Voyez Guy Allard, *Bibliothèque de Dauphiné*, le P. Nicéron, t. XXXVIII, et *Correspondance de Guichenon* (Bibl. de l'Institut).

(a) *Histoire de l'abbaye de Pontigny*, par M. A.-B. Hem, cure de Quaric-les-Tombes. Avallon 1839, in-8, p. 219

Le *Jeu d'armoiries des souverains & estats d'Europe* attira des delagiemens a son auteur, s'il faut en croire le P. Menestrier. « L'an 1660, dit-il, Brianville fit un jeu de cartes du blason sur la forme de ceux de l'histoire & de la géographie, &, comme il avoit composé ce jeu des armoiries des princes du Nord, d'Italie, d'Espagne & de France, la rencontre fâcheuse des armoiries de quelques princes, sous les titres de Valet & d'As, lui fit des affaires. Il fut obligé de changer ces titres odieux en ceux de Prince & de Chevalier; son ouvrage fut après cela bien reçu, & il s'en fit plusieurs éditions. » En effet, dans la deuxième édition *revue, corrigée & augmentée*, il donna au Valet & a l'As les dénominations de Prince & de Chevalier, « pour ôter, dit-il, aux esprits trop pointilleux toute occasion de mal interpréter. »

CXVII. — Histoire civile & consulaire de la ville de Lyon, justifiée par chartres, titres, chroniques, manuscrits, auteurs anciens & modernes, & autres preuves, avec la carte de la ville comme elle étoit il y a environ deux siècles; par le P. Claude-François Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez J.-B. & Nicolas Deville, rue Mercière, à la Science; 1696, in-fol., avec privilège. 11 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, 42 pp. pour les six dissertations sur la première origine de la ville de Lyon, & pour le sommaire des principales matières contenues dans cette Histoire; 548 pp. De la pag. 1 à 64, Preuves de l'Histoire consulaire; de 1 à 136, *Tractatus de bellis & induciis*, &c., & suite des preuves; 4 ff. pour la table des matières principales, & l'errata; planches, & quelques figures gravées dans le texte. La planche de l'horloge de Saint-Jean doit être placée p. 200 : elle manque souvent.

Cette Histoire, l'une des meilleures histoires de ville que nous ayons, s'arrête a l'année 1400. Le P. Menestrier avoit reuni tous les matériaux nécessaires pour la continuer, mais les infirmités & la mort interrompirent son travail qui est resté inachevé.

Par délibération du 6 decembre 1696, le Consulat lui alloua la somme de 2,000 livres pour l'aider a conduire a bonne fin ce grand ouvrage

Il y a des exemplaires avec des cartons, l'un pour le f. 127-128, l'autre 153-154 (B de M. Yemeniz)

CXVIII. — La nouvelle Méthode raisonnée du Blason, pour l'apprendre d'une manière aisée, réduite en leçons par demandes & par réponses; par le P. C.-F. Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Thomas Amaulry, rue Mercière, au Mercure galant; 1696, in-12, avec privilège. 4 ff. non chiffrés pour les pièces liminaires, 298 pp., 13 ff. non chiffrés pour la table des noms, 3 pl. gravées pour le pavillon des armes du Roi, les armoiries de l'Eglise de Lyon, de l'Archevêque & des Comtes; 30 planches de blasons.

M. Leber, t. III de son Catalogue, p. 273, cite une édition de 1686, à Lyon, chez le même, je ne la connois pas. Peut-être est-ce une faute d'impression. On aura mis 1686 pour 1696.

— La même Méthode. A Bourdeaux, par la Société, 1698, in-12. C'est l'édition de Lyon, 1696, avec un titre refait.

— La même, Lyon, Jacques Guerrier, à la place du Collège, 1701, in-12. Dans l'Avertissement, le P. Menestrier renvoie aux divers jeux qu'il a publiés sur le blason, & il en cite un semblable au jeu de l'Oie, sous le titre *Le Chemin de l'honneur*

— La même, Lyon, Louis Bruyset, rue Mercière, proche la rue Tupin; 1718, in-12. Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée. — Lyon, 1723. — Lyon, 1728.

— La même, à Lyon, chez Pierre Bruyset-Pontlus, rue Mercière, à la Croix d'or; 1754, in-12.

— La même, Lyon, 1761. En tout si conforme à l'édition de 1754, que l'on doit supposer un titre refait.

CXIX. — Le Gouvernement général & militaire du Lyonnais, comprenant les provinces du Lyonnais, du Forez & du Beaujolois, partie du gouvernement général de Bourgogne, où sont le bailliage de Mâcon, le comté de Charollois & une grande partie de la Bresse divisée en ses mandemens, la principauté & souveraineté de Dombes divisée en ses chatellenies; la généralité de Lyon qui contient les élections de Lyon, de Saint-Etienne, de Mont-

brison, de Roanne & de Villefranche. Dressé selon les Mémoires du R. P. Menestrier, de la Compagnie de Jésus, & dédié à M. le Prévost des marchands & à MM. les Echevins de la ville de Lyon, par leur très humble serviteur J.-B. Nolin. A Paris, chez J.-B. Nolin, géographe de S. A. Royal (*sic*) Monsieur, frère unique du Roy, sur le quai de l'Horloge du Palais, à l'enseigne de la Place des Victoires, avec privilège du Roy; 1697.

C'est une carte de la province.

CXX. — Première Lettre du P. Menestrier. — Seconde Lettre du même. — Troisième Lettre du même.

Ces trois Lettres, qui parurent d'abord dans le *Journal des Sçavans* de juillet & août 1697, font une réponse à Philibert Collet. Elles se trouvent aussi par extraits dans les prolégomènes de son *Explication des Statuts de Bresse*. Lyon, Claude Carteron, 1698, in-fol. C'est ce Carteron qui avoit pris pour devise: *Les Carterons font les livres*.

CXXI. — La Statue équestre de Louis-le-Grand placée dans le Temple de la Gloire. Dessin du feu d'artifice sur la rivière de Seine, le 13 août 1699; avec l'explication des figures, médailles & bas-reliefs. Paris, 1699, in-4.

CXXII. — Dissertation des Lotteries; par le P. C.-F. Menestrier, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Laurent Bachelu fils, rue Neuve; 1700, in-12 de 150 pp.

Le P. Menestrier publia ce traité sous la forme de Lettre d'un théologien à un de ses amis de Paris, à l'occasion de quelques loteries tirées à Lyon en faveur des pauvres, pour l'Hôtel-Dieu & la maison de la Charité dite de l'Aumône générale.

Les recteurs de l'Hospice ne pouvant suffire à l'entretien de ces maisons envahies par les soldats malades ou blessés retournant des frontières, & par les malheureux payfans dont les demeures avoient été brûlées & saccagées, eurent recours à des loteries. Ce moyen fut approuvé par les magistrats, mais quel-

ques casuistes l'ayant blâmé, le P. Menestrier entreprit de le justifier. Il rappelle que la première loterie faite en faveur des pauvres fut celle qu'on tira à Amsterdam pour la Diaconie Wallonne, composée pour la plus grande partie de réfugiés français. Ce fut un Lyonnais, le sieur Tronchin du Breuil, qui en fit la première proposition; un autre Lyonnais, nommé Jean Tourton, banquier, fut chargé d'en dresser le plan. Ainsi il est vrai de dire, ajoute le P. Menestrier, que non-seulement la ville de Lyon a servi de modèle aux autres villes du royaume pour ces loteries faites en faveur des pauvres, mais que ce sont deux Lyonnais qui en ont été les premiers inventeurs en Hollande, l'an 1695.

CXXIII. — Lettre touchant les nouvelles découvertes faites par le P. Menestrier sur les antiquités de Lyon, inférée dans le *Journal des Sçavans* du 5 septembre 1701, pag. 413.

C'est une attaque assez vive contre le P. de Colonia, à propos d'un volume publié par lui sur les antiquités de Lyon (1).

Le P. Menestrier lui reproche d'avoir transcrit sans discernement quelques lambeaux des dissertations qu'il avoit mises en tête de son *Histoire consulaire*. Bien qu'il ne nomme pas le P. de Colonia, on ne peut douter que ce ne soit contre lui que cette rude mercuriale est dirigée. Le P. de Colonia a été accusé de composer ses écrits avec ceux d'autrui, sans indiquer les sources où il puisoit. Perneti, qui l'avoit connu, n'a pu s'empêcher de signaler cette tendance au plagiat, surtout à l'égard du P. Menestrier, « dont il a, dit-il, dépécé les manuscrits au point de les anéantir. »

Dans cette lettre, qu'on trouvera à la suite de ces Recherches, le P. Menestrier parle de plusieurs antiquités qu'il avoit découvertes ou étudiées à Lyon, il en promet une description, & il dit qu'il a préparé à ce sujet plusieurs dissertations curieuses. La mort ne lui a pas laissé le temps de les achever ou au moins de les publier.

(1) *Antiquitez de la ville de Lyon*, avec quelques singulieres remarques presentees à Mgr le duc de Bourgogne, par le P. Dominique de Co-

lonia, de la Compagnie de Jésus. A Lyon, chez Amaury et Pascal, libraires, rue Merciere, au Mercure galant. 1701, in-12.

CXXIV. — Décorations faites dans la ville de Grenoble, capitale de la province de Dauphiné, pour la réception de Monseigneur le duc de Bourgogne & de Monseigneur le duc de Berry, avec des réflexions & des remarques sur la pratique & les usages des décorations. A Grenoble,

chez Antoine Fremon, imprimeur du Roi, pour Monseigneur l'Intendant, en la place Saint-André, à l'entrée de l'hostel Lefdigières. 1701, in-fol. de 70 pp.; 6 planch. gravées.

Il y a des exemplaires qui ont une pagination différente, & l'écu des armes de Grenoble gravé à la fin. (B. de M. de Terrebonne.)

On trouve à la suite : — Remarques & réflexions sur la pratique des décorations pour les entrées solennelles & réceptions des princes dans les villes, 19 pp.

Bien que les *Décorations faites dans la ville de Grenoble* soient sans nom d'auteur, je suis porté à croire qu'on doit les ranger parmi les œuvres du P. Menestrier, puisqu'elles sont suivies des *Remarques & réflexions*, &c., qui sont de lui. De plus, on lit p. 70 : « C'est pour cette statue (de Louis XIV) que j'ai fait ce quatrain :

« En ce chef-d'œuvre de sculpture
Louis a d'un héros le port & le regard,
Et Girardon a fait un miracle de l'art
Du miracle de la nature. »

Ces vers étant du P. Menestrier, il ne peut y avoir de doute. M. Brunet, t. v, n. 24855 de son *Manuel*, lui attribue ce volume. Les éditeurs de la *Collection de pièces rares & curieuses sur l'histoire de France*, en ont fait un extrait, t. xiii, p. 119, sous le titre : *Entrées solennelles*, &c. M. Leber le donne aussi au P. Menestrier.

Il existe une autre relation qui fut publiée la même année & à la même occasion par les PP. Jésuites du collège Royal-Dauphin, sous le titre : *Les sept Miracles de Dauphine*; Grenoble, 1701, in-fol. Serait-elle aussi du P. Menestrier? c'est ce que je laisse à décider à d'autres qui, moins timides ou moins scrupuleux, n'hésitent pas à lui donner encore : *Relation de ce qui s'est fait à Lyon au passage de Mgr le duc de Bourgogne & de Mgr le duc de Berry*, &c. Lyon, Louis Pascal, 1701, 36 pp. in-4. A la suite : *Dessin du feu d'artifice dressé sur la rivière de Saône, par ordre de MM. les Prevost des marchands & Echevins de la ville de Lyon, sur l'heureuse arrivée de Mgr le duc de Bourgogne & de Mgr le duc de Berry*, &c. In-4 de 52 pp., imprimerie de L. Langlois, rue du Petit-Soulier. 1701

CXXV.—A Son Altesse Sérénissime Monseigneur Louis-Auguste, prince souverain de Dombes, sur son imprimerie de Trévoux; in-fol., 202 vers alexandrins.

— Mercurii Statua sub Hermæ nomine olim in Trivis posita index viatoribus, &c. Apodosis poetica; 48 vers hexamètres & pentamètres.

— Hermatenæ Dumbensis Vocabulario nuper edito utentibus Admonitio. Stylo epistolari Q. Horatii Flacci; 34 vers hexamètres.

Cette dernière pièce est un Avertissement pour le *Dictionnaire de Trevoux* M. Delandine, Catal. de la Bibl. de Lyon, n. 1953, cite *Poésies latines & françoises*, qu'il attribue au P. Menestrier : ce sont sans doute les trois articles qui précèdent.

CXXVI. — Au Roy, fondateur & protecteur de l'Académie royale des médailles & inscriptions. Devise, madrigal & sonnet. 4 pp. non chiffrées. A Paris, de l'imprimerie de la veuve d'Antoine Lambin; 1701, in-fol.

CXXVII. — Projet de l'Histoire de l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie, présenté aux Religieuses de cet ordre. Anneci, 1701, in-4.

CXXVIII. — Lettre du P. Menestrier à M. de Camps, abbé de Signy, contenant l'explication d'une médaille de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère du roy Henry IV; inférée dans les Mémoires de Trévoux de janvier 1702, pp. 1722-27.

Cette médaille fut distribuée par Jeanne à l'armée des Reîtres. Après la mort du prince de Conde, chef des Religionnaires, cette princesse se rendit de Saintes à Tonnay-Charente pour ranimer ceux de son parti, elle leur presenta son fils le prince de Béarn, & jura qu'elle n'abandonneroit jamais la cause commune. Ce fut a cette occasion qu'elle donna aux chefs de l'armée des Reîtres cette médaille frappée en or, & aux moindres officiers des médailles d'argent. C'étoit, dit le P. Menestrier, une médaille muneraire & comme une marque de chevalerie; aussi avoit-elle une boucle pour être attachée a une chaîne & portée au cou

A la fin de cette lettre, le P. Menestrier annonce un ample Traite auquel il mettoit la dernière main : « Des types & des inscriptions des médailles modernes, jettons, méreaux, missiles & autres pièces métalliques qui sont diverses espèces de médailles qu'on n'a point encore distinguées » Il devoit expliquer dans ce Traité les différents motifs de ces médailles & la manière d'ajuster leurs types à notre religion, à nos usages politiques, civils & militaires. Ce Traite n'a pas vu le jour.

CXXIX. — Description de la belle & grande Colonne historiée dressée à l'honneur de l'empereur Théodose, par Gentile Bellin (Bellini), peintre de la sérénissime république de Venise : envoyée à Mahomet II, empereur des Turcs, représentée en seize planches de seize pieds chacune, qui peuvent se joindre ensemble; expliquées par le P. Claude-François Menestrier, de la Compagnie de Jésus, pour la satisfaction des curieux, & gravées par Jérôme Vallet pour l'étude des peintres, sculpteurs, &c.; elles peuvent aussi être mises en livres pour les cabinets & les bibliothèques. Présentées à Monsieur Mansard, surintendant & ordonnateur général des bâtimens & jardins de Sa Majesté, arts & manufactures royales. A Paris, chez Guillaume Vallet, dessinateur & graveur du Roy, rue Saint-Jâques, au buste de Louis XIV, au-dessous de la fontaine Saint-Benoist; 1702 (in-fol.). A la dernière page, un plan de Constantinople avant l'empire turc. De l'imprimerie de Louis Colin, rue de la Harpe, à l'image Saint-Louis. Suivent les 16 planches au bas desquelles est l'explication des figures.

CXXX. — Eclaircissements sur la maison des Trivulces, seigneurs milanois, nommés en France de Trévoux, quand ils étoient attachez au service de nos Rois. Inféré dans les Mémoires de Trévoux d'août 1703, pp. 1494-1508.

Cette dissertation fut composée au sujet d'un cardinal de Trévoux qui assista au sacre & couronnement de Léonor d'Autriche, sœur de Charles-Quint

& deuxième femme de François I^{er}. Le P. Menestrier y montre que ce cardinal étoit Augustin Trivulce, frère de Pomponne Trivulce, lieutenant de roi au gouvernement de Lyonnais.

Les seigneurs de cette maison s'étoient établis à Lyon : trois d'entre eux, Jean-Jacques, maréchal de France ; Théodore, aussi maréchal de France, & Pomponne, ont été successivement gouverneurs & sénéchaux de Lyon. Ce dernier tint sur les fonts baptismaux le fils de Claude de Bellière qui fut chancelier de France, & qu'on appela le grand Pomponne. Ces Trivulce, habitués à Lyon & sachant qu'il y avoit dans le voisinage une petite ville dont le nom ressembloit au leur, imaginèrent de dire qu'ils étoient originaires de Trevoux (1). Cela leur fut d'autant plus facile que les Lyonnais leur donnoient déjà ce nom de Trévoux, qui leur étoit plus familier & plus aisé à prononcer que Trivulzio. Ainsi, pendant qu'en France il étoit de mode de se créer des aïeux, à Gênes, à Florence ou à Pise, voila des Lombards, & des plus illustres, qui se donnoient une origine française. Ce nom de Trivulce me rappelle une inscription que j'ai vue dans l'église de San-Salvatore, à un demi-mille de Pavie : c'est celle d'un Laurent Trivulce. Il s'adresse au passant & lui dit : « Si par hasard tu es soldat, arrête-toi un instant devant les cendres d'un soldat qui ne fut pas sans gloire. »

Le P. Menestrier, qui partageoit le goût de son temps pour les étymologies, prétend que celle de *Trivulcium*, *Trivulce*, est la même que celle de *Trivortium*, *Trevoux*, c'est-à-dire *Tres viæ*, *Trivium*. Pour Trivulce, il s'appuie sur les armoiries de cette maison, qui sont *pale d'or & de sinople* ; les trois pals d'or étant selon lui trois chemins, & le sinople marquant la campagne au milieu de laquelle sont ces chemins, ce qui en fait des armes parlantes. Il en est de même, ajoute-t-il, de Trevoux, qui a reçu le nom de *Trivortium* parce que l'un des grands chemins qu'Agrippa fit faire dans les Gaules se divisoit en trois au point où Trévoux fut bâti par la suite. Le P. Menestrier a joint à sa *Dissertation* une médaille de Jean-Jacques Trivulce, qui fut un des plus grands capitaines de son temps.

(1) C'est ce qui a trompé Ughelli (*Italia sacra*), qui les fait originaires de Bourgogne

CXXXI. — Regi ob recens natum Philippo filio Aurelianensium Duci Carnotensem Ducem filium gratulatio. En vers latins ; 1703, in-fol.

A la suite :

CXXXII. — A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc d'Orléans, sur la naissance de son fils ; 1703, in-fol.

C'est la traduction en vers françois de la piece precedente, par le P. Menestrier lui-même. (Voyez *Pièces fugitives d'histoire & de littérature ancienne & moderne, avec les nouvelles historiques de France & des pays étrangers, sur les ouvrages du temps & les nouvelles découvertes dans les arts & les sciences, pour servir à l'histoire-anecdote des gens de lettres*. Paris, 1704-1705, cinq parties in-12, 1^{re} part., p. 92; — Barbier, *Dict. des ouvrages anonymes & pseudonymes*. Paris, 1824, t. III, n. 1421.)

CXXXIII. — Explication d'une médaille en argent de Louis de Bourbon de Montpensier, prince de Dombes. Inféréé dans les Mémoires de Trévoux, mars 1704, p. 460.

Le P. Menestrier veut que cette médaille soit de celles qu'on donnoit anciennement aux officiers des monnoies, tant pour la marque de leur office que pour les faire jouir des privilèges & immunités qui y étoient attachés. Il en cite plusieurs de cette sorte, même sous l'empereur Auguste, & entre autres une médaille de Charles VII pour les officiers des monnoies de Dauphiné, lesquelles se fabriquoient à Cremieu ou étoit la monnoie courante du roi, en qualité de dauphin dont il prend le titre & les armoiries écartelées avec celles de France.

Sur un des côtés de la médaille qui fait le sujet de cette dissertation, on voit un prince à cheval, avec la légende: *Lud. de Bourbon. Dux Montisp. Pr. Dumberum*. Le cheval est caparaonné aux armes de Bourbon, au bâton azuré entre les trois fleurs de lis; au revers, une tenaille accostée d'un marteau & d'un flettoir, au-dessus desquels on lit: *TREVOULX*, sous une couronne ducale, & pour légende: *Barries peag. fontam. Laissez passer l. monnoies*. Les barrières étoient ceux qui percevoient les droits de passage aux barrières placées sur certains chemins, pour empêcher les chevaux & les bestiaux de passer avant que les droits ne fussent acquittés. Ces médailles, suivant le P. Menestrier, ont plus de rapport avec les méreaux qu'avec les monnoies.

CXXXIV. — Dissertation sur l'usage de se faire porter la queue, pour répondre aux demandes qu'un chanoine, docteur de Paris, avoit faites sur cet usage. Paris, Jean Boudot, imprimeur du Roi & de l'Académie royale des sciences, rue Saint-Jacques, au Soleil d'or; 1704, in-16 de 52 pp., avec permission.

Cette savante & curieuse dissertation a été réimprimée dans le *Journal ecclésiastique* de l'abbé Dinouart, mai 1764, t. XIV, part. 1, pp. 266-282, avec

des retranchements; ensuite, dans le t. VIII de la *Collection de pieces sur l'histoire de France*, avec des notes de l'editeur M. Leber; enfin, par MM. Bregnot du Lut, Grattet du Pleffis & A. Pericaud. Lyon, de l'imprimerie de Barret, 1829; in-8 de 32 pp. C'est un tiré à part a cent exemplaires du tome X des *Archives du Rhône*. Les derniers éditeurs ont conservé les notes de M. Leber, & en ont ajoutée de nouvelles. (Voyez sur cette dissertation · *Pieces fugitives d'histoire & de littérature*, &c., déjà cite, 2^e part., p. 313.)

CXXXV. — Extrait d'une Dissertation du P. Ménétrier, de la Compagnie de Jésus, où il prouve qu'on ne doit attribuer ni à Florus, ni à aucun auteur appartenant à l'Eglise de Lyon, les livres publiez sous leur nom touchant l'affaire de Gotescalc. (Inféré dans les Mémoires de Trévoux de mai 1704, p. 806-21).

Cette Dissertation fait partie de l'*Histoire ecclésiastique de Lyon* que le P. Ménétrier a laissée manuscrite.

CXXXVI. — Bibliothèque curieuse & instructive de divers ouvrages anciens & modernes, de littérature & des arts, ouverte pour les personnes qui aiment les lettres. A Trévoux, chez Estienne Ganeau, libraire de Paris & directeur de l'imprimerie de S. Altesse Sérénissime Monseigneur Prince souverain de Dombes; 2 vol. in-12. 5 ff non chiffrés pour les pièces liminaires; 161 pp. & 3 pp non chiffrées pour la table du tome I & l'extrait du privilège; frontispice gravé, 1 pl. p. 148. Tome II, 226 pp., 1 f. non chiffré pour la table.

C'est dans cet ouvrage que se trouvent la lettre de Humbert Fournier sur la prétendue Académie de Fourvières (t. II, p. 119), & la dissertation sur les cartes à jouer (p. 173)

La *Bibliothèque curieuse*, quoique portant sur le titre la marque de Trévoux, a été imprimée à Paris chez Boudot. On a mis Trévoux pour faire honneur à la capitale des états du prince de Dombes. L'ouvrage est dédié à ce prince.

CXXXVII.—Relation de la Fête donnée au palais abbatial de Saint-Germain-des-Prez, le 4^e jour d'aouft 1704, par M. le cardinal d'Eftrées (1), à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bretagne, premier fils de Mgr le duc de Bourgogne, petit-fils de Mgr le Dauphin, & arrière-petit-fils de S. M. le Roy Louis-le-Grand. Paris, Jacques Joffe; 1704, in-4 de 16 pp.

A la suite :

Quatre Soleils vus en France le 25 juin 1704. Dessin de l'appareil & décoration du palais abbatial de Saint-Germain-des-Prez, pour la fête qu'y donne Son Eminence Mgr le cardinal d'Eftrées, à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bretagne. (Par le P. Cl.-F. Menestrier). Paris, Jacques Joffe; 1704, in-4 de 28 pp.

Il y a des exemplaires où l'on a ajouté sur le verso de la p. 27 une pièce de vers à Madame la duchesse de Bourgogne, avec une devise allegorique qui est un palmier chargé de fruits.

(1) Le cardinal d'Estrees étoit abbe commendataire de St-Germain-des-Prez.

CXXXVIII.—Explication d'une médaille de Catherine de Médicis. Inférée dans les Mémoires de Trévoux, avril 1705; 11 pp.

Cette dissertation parut dans ces *Mémoires* peu après la mort du P. Menestrier. Les éditeurs de ce recueil disent que la mort l'empêcha de l'achever, cependant ils l'indiquent dans le Catalogue qu'ils ont donné de ses œuvres, comme ayant été publiée à Paris, chez Boudot, 1705, ce qui me paroît peu vraisemblable. On peut bien donner place dans un journal littéraire à une pièce posthume de quelques pages restée inachevée, mais d'en faire un volume à part, c'est ce qui ne fera cru que par ceux qui auront vu cette édition de Boudot.

Le P. Menestrier attribue l'invention du talisman de Catherine de Médicis à Fernel, son médecin. L'explication qu'il en donne, quelque ingénieuse qu'elle soit, n'est guère plus plausible que celles des autres OEdipes qui ont effavé

de pénétrer le sens de cette énigme indechiffable. Prosper Marchand (1) & Le Duchat (2) ont reproduit cette médaille ou talisman, & en ont donné l'interprétation après le P. Menestrier qui avoit été lui-même précédé dans cette recherche par deux anonymes. L'explication de ce prétendu talisman ne peut être d'aucune importance historique, si, comme Bayle l'insinue, t. 1, p. 91 de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, il a été inventé par les ennemis de Catherine de Medicis, pour la rendre suspecte aux catholiques. A ce propos me fera-t-il permis de dire que la vie de cette princesse semble n'avoir été écrite, même par les auteurs catholiques, que sur les pamphlets & les calomnies dont les Protestants inonderent la France à cette époque? Aujourd'hui qu'on apporte un examen plus sérieux sur les questions historiques, un écrivain impartial & consciencieux, qui voudroit recourir aux sources & faire passer au creuset d'une saine critique les matériaux qui se trouvent en si grand nombre à la Bibliothèque impériale, nous présenteroit vraisemblablement la mère des derniers Valois sous un jour tout différent que celui sous lequel l'esprit de parti s'est plu à nous la montrer.

Pour en finir sur cette médaille que quelques personnes prétendent n'avoir jamais existé, je dirai que je l'ai vue autrefois dans le cabinet d'un amateur de Lyon, M. Didier Petit. Elle est en cuivre, & paroît avoir été moulée & non frappée. Les explications qui en ont été données sont toutes plus ou moins ingénieuses, voilà tout. c'est un véritable grimoire, où chacun peut trouver ce qu'il veut. Si Catherine de Medicis s'étoit fait frapper une médaille, il est à croire qu'elle y eût mis moins de mystère, & surtout qu'elle eût évité de s'exposer à des interprétations au moyen desquelles on a fait d'une reine de France une vile forcieresse adonnée aux arcanes de la cabale & de la magie.

(1) *Dict. hist.*, t. 1, p. 166.

(2) *Satire Ménippée*. Ratisbonne (Rouen), Mathias Kerver, 1726, t. II, p. 423.

CXXXIX. — La nouvelle Méthode raisonnée du Blason, ou l'Art héraldique du P. Menestrier, mise dans un meilleur ordre & augmentée de toutes les connoissances relatives à cette science; par M. L... (Lemoine (1), archiviste du Chapitre de Lyon). A Lyon, chez Pierre Bruyset-

(1) Lemoine a écrit: *Diplomatique pratique, ou Traité de l'arrangement des archives & trésors des Chartes*. Metz, 1765; in-4, avec 12 planches. On y ajoute un Supplément par Bathenay:

L'Archiviste françois, ou Méthode sûre pour arranger les archives & déchiffrer les anciennes écritures; Paris, 1772, in-4, & aussi 1775, avec 52 pl

Ponthus, rue Saint-Dominique, à côté du cloître des RR. PP. Jacobins; 1770, in-8, avec approbation & privilège. 7 ff. pour les pièces liminaires, 619 pp.; 17 ff. non chiffrés pour la table & pour le privilège, une planche gravée représentant le Pavillon des armes du roi, premier chanoine d'honneur de l'Eglise de Lyon; à la suite une pl. pour les armoiries des comtes de Lyon alors existants; 49 pl. de blasons.

Il y a des exemplaires qui portent la date de 1780; c'est toujours l'édition de 1770, que les libraires ont retouchée au commencement & à la fin, pour faire croire à une nouvelle édition. Voici en quoi consistent les remaniements: le titre est resté le même, sauf la date & le fleuron qui dans les premiers exemplaires est un bouquet de fleurs, & dans ceux avec la date de 1780, un trophée d'armes. La planche des armoiries des comtes de Lyon est aussi restée la même, quoiqu'il y eût eu des changements dans le personnel du Chapitre, pendant ces dix années. La seule modification qui ait été faite est celle-ci: les premiers exemplaires portoient *Armorial actuel*; ceux de la prétendue nouvelle édition n'ont plus que *Armorial*, à cause des mutations survenues parmi les Comtes. Les pièces liminaires n'ont subi que des remaniements insignifiants; l'épître n'a pas été retouchée. L'Avis au lecteur de l'édition de 1770 annonçoit un carton pour la p. 29, l'annonce a disparu & le carton n'est pas à sa place; le texte est demeuré intact de la p. 1 à 576, page pour page, ligne pour ligne, mot pour mot: on s'est borné à réimprimer les vingt-quatre pages de la fin (la dernière est chiffrée 620 au lieu de 619 comme dans les exemplaires avec la date de 1770), & à corriger ça & là quelques fautes sans importance, comme emanche pour emmanché, flotant pour flottant, gringole pour gringolé, ifant pour issant, papillonne pour papelonne, refercelé pour refarcele, &c. Il y a une addition de quelques lignes au mot Pavillon, dans le vocabulaire des termes du blason, & c'est la seule. Le privilège de l'édition de 1770 porte la date de 1769, celui pour 1780 est de 1776. Ce tour de passe-passe n'avoit d'autre but que d'obtenir un nouveau privilège, l'ancien, qui n'étoit que de six ans, étant à sa fin en 1775. On avoit de la sorte un privilège de six années pour une nouvelle édition qu'on étoit censé faire & qu'on ne faisoit pas; &, au moyen de cette honnête supercherie, on ravivoit la curiosité du public, & on lui vendoit un livre dont il ne vouloit plus.

Cette nouvelle Méthode du Blason, *mise dans un meilleur ordre & augmentée de toutes les connoissances relatives à cette science*, est fort mal imprimée, les planches sont presque toujours foibles & d'un mauvais tirage. Sans le nom du P. Menestrier conservé sur le titre, elle seroit tombée depuis longtemps dans un oubli complet, malgré le charlatanisme de l'éditeur. Ce qui

n'empêche pas, lorsqu'elle passe dans les ventes publiques, qu'elle ne trouve des acheteurs à des prix élevés.

CXL. — Lettre du P. Menestrier à M^r Pianelli de la Valette, sur diverses pièces rares & curieuses ayant trait à l'histoire de Lyon.

Elle se trouve à la suite de l'Inventaire des Mss. de Samuel Guichenon, que j'ai publié en 1851. Lyon, Louis Perrin, in-8.

CXLI. — Sonnet pour l'arsenal de Brest; s. l. n. d., in-4.

CXLII. — A M^r Lebrun, premier peintre du Roy. Sonnet; in-4, s. l. n. d.

CXLIII. — Ludovico Magno Epinicion. Prolusio academica ad theses philosophicas Claudii Pellot Lugdunensis, Neustriæ senatus principis filii, in collegio Prellacobellovaco humanæ sapientiæ propugnantis; in-4 de 4 pp., s. l. n. d.

CXLIV. — Deux Sonnets en langue italienne, présentés à Sa Majesté par le P. Espinosa, jésuite, venu d'Italie à dessein de passer dans la Chine. Avec la traduction en vers françois (par le P. Menestrier); in-8 de 4 pp., s. l. n. d.

Quelques bibliographes ont attribué au P. Menestrier: *La Vie d'une Dame chrétienne chinoise*, avec deux lettres d'un théologien à un missionnaire; c'est une erreur: je trouve dans le Catalogue des livres de l'abbé Rives, n. 2508, *Histoire d'une Dame chrétienne de la Chine*. Paris, Michalet, 1688, in-12. (Par le P. C., jésuite). Ce petit volume est du P. Couplet, jésuite. Voyez Barbier, n. 13539 de son *Dict. des Anonymes*, qui renvoie à Bayle, *République des lettres*, de janvier 1689, p. 90.



OUVRAGES MANUSCRITS INEDITS.

I. — Projet & plan de l'Histoire de l'Eglise de Lyon; in-fol. de 325 pp.

Ce travail, que le P. Menestrier avoit entrepris en 1666 & qu'il a continue jusqu'à sa mort, est un recueil de documents importants pour l'histoire.

« Si j'ai commence, dit-il, par l'histoire civile de ma patrie, ç'a été pour suivre l'ordre naturel des evenemens & des faits. En developpant le chaos de nos antiquités, c'étoit un acheminement pour faire voir avec plus d'eclat le bonheur & les avantages de la religion chretienne etablie dans les murs de cette cite.... Parmi ceux qui ont écrit avant moi sur notre histoire ecclesiastique, je mets 1^o Jacques Severt, à qui sa simplicité a fait donner à juste titre le nom de bonhomme, parce qu'en effet on ne peut guere trouver d'écrivain plus credule que lui, ni moins judicieux : aucun n'a adopte autant de fables & de contradictions, sans se mettre en peine de les refuter, 2^o Symphonien Champier qui, medecin de profession, affecte de paroître jurifconsulte, philosophe, orateur, grammairien, gentilhomme & chevalier; qui a traduit ses propres ouvrages sous des noms deguises, pour se louer impunement (1), qui a écrit à tous les sçavans pour mendier des eloges, & qui nous a debite des fables, en etablissant dans l'Eglise de Lyon une hierarchie semblable à la hierarchie céleste; 3^o Claude de Rubys, qui, avec le même caractere à peu près que Champier, a voulu mêler l'histoire ecclesiastique à l'histoire civile, & a traite des matieres qu'il n'entendoit pas. » Le P. Menestrier donne ensuite le plan de son Histoire ecclesiastique & la succession des archevêques de Lyon par ordre chronologique, pendant les dix premiers siècles de l'Eglise.

(1) Son livre de *Seditione Lugdunensi*, anno 1529, fut traduit par lui-même en français, sous le titre de *la Reberne*, etc., et le pseudonyme de Theophile du Mas, de Saint-Michel en Barrois.

II. — Histoire de l'Eglise de Lyon; 2 vol. in-fol., le premier de 500 pp., le deuxième de plus de 800.

Cette Histoire s'étend depuis la fondation de l'Eglise de Lyon par saint Pothin, au deuxième siècle, jusqu'à la mort d'Arigius, trente-huitième arche-

vêque, de l'an 608 à 616. La mort surprit le P. Menestrier avant qu'il eût pu l'achever.

III. — Notes sur l'Histoire de Lyon ; in-fol. de 600 pp.

Ce manuscrit, de l'écriture du P. Menestrier, est un recueil de faits sur Lyon, rangés par ordre chronologique. C'est le travail préparatoire pour son *Histoire civile & consulaire*, dont j'ai parlé dans la première partie de ces *Recherches*.

IV. — Entrées & Réceptions solennelles ; in-fol.

Ce recueil fut commencé vers 1670. Bien qu'il ne soit pas écrit de la main du P. Menestrier, il est certain qu'il est de lui, puisqu'il y cite l'*Histoire consulaire de Lyon*, comme en étant l'auteur. Il a rassemblé dans ce volume tout ce qui a été fait de plus remarquable pour les entrées des papes, souverains, princes, cardinaux, archevêques, légats, gouverneurs, &c.

Lorsque le roi entroit pour la première fois dans une ville du royaume, des oiseleurs se trouvoient sur son passage avec des cages remplies de petits oiseaux, &c, comme pour faire un appel à la clémence royale, ils leur en ouvraient les portes & les rendoient à la liberté. Le roi, pour sa bienvenue, faisoit aussi ouvrir les portes des prisons. Le même usage existoit au sacre de nos rois, & il s'est conservé jusqu'au sacre de Charles X. Pendant la cérémonie, on lâchoit des centaines d'oiseaux qui voltigeoient dans tous les sens sous les voûtes de l'antique cathédrale de Reims. Cet usage, aussi ancien que la monarchie des Francs, rappeloit au nouveau roi que la noble terre de France étoit la terre de la liberté.

On lit dans ce volume que lorsque Louis XIII vint à Lyon, il fut reçu par le Chapitre, sous un dais, sur le parvis de la métropole. François de Talaru, au nom du Chapitre, lui présenta un surplis, en lui disant : « Voici l'habit de la première église de votre royaume, nous vous le présentons comme à notre premier comte & chanoine d'honneur. » Le roi prit le surplis & marcha avec la procession jusqu'au pied du maître-autel.

V. — Mélanges historiques sur Lyon ; in-fol.

Ce manuscrit, de l'écriture du P. Menestrier, contient divers extraits des privilèges accordés par les papes, par nos rois & par nos archevêques à la ville de Lyon ; des transactions & acquisitions, de l'an 1200 à 1480, les noms des gardiateurs, gouverneurs & échevins, de 1294 à 1595, une procuration donnée en 1294 par les citoyens de Lyon à Gui de La Mure & à Barthélemy

de Chevriers, pour défendre les intérêts de la ville contre l'archevêque & le Chapitre; l'élection des consuls pour l'année 1384 & pour 1401. Les pièces qui composent ce recueil sont de la main du P. Menestrier, à l'exception d'une liste des prévôts des marchands & échevins qui a été ajoutée.

VI. — Noms & surnoms des principaux maîtres-gardes des métiers, nommés à l'hôtel-commun de la ville de Lyon, depuis 1352 jusqu'à la Saint-Thomas 1622.

Ce manuscrit est aussi de l'écriture du P. Menestrier.

VII. — Histoire de la Fondation du premier monastère de la Visitation à Annecy; in-4 de 390 pp.

A la suite de cette Histoire sont les actes relatifs à la canonisation de saint François de Sales; les sept premiers feuillets manquent. Plus loin sont des additions & corrections de la main du P. Menestrier. Une de ces additions donne des détails sur l'exhumation de la première supérieure de la Visitation, la vénérable mère de Blonay, qui mourut à Lyon. Son cœur avait été déposé dans la chapelle du monastère de Sainte-Marie de Bellecour. Ce monastère occupait l'île de maisons formée par les rues Sala, Sainte-Claire, Sainte-Hélène & Bourbon. Sur l'emplacement de la caserne de la gendarmerie, parallèlement à la rue Sala, était la chapelle; le reste comprenait le jardin & les bâtiments occupés par les Dames de la Visitation & leurs élèves. À l'angle des rues Sainte-Hélène & Sainte-Claire, était une ancienne recluserie qui devint plus tard l'habitation du jardinier du monastère. Ce fut là que mourut François de Sales, le 28 décembre 1622. Il était venu à Lyon, par le commandement de la reine-mère, pour assister en son nom à l'érection solennelle d'une croix dans la rue Neyret, laquelle fut plantée le 24 de ce mois, quatre jours avant sa mort. On voyait autrefois un marbre blanc placé dans un mur de clôture, sur la rue Sainte-Claire, à l'angle de la rue Sainte-Hélène, avec une inscription qui rappelait la mort en ce lieu du saint évêque de Genève. Les religieuses conservèrent tous les objets qui lui avaient servi, ceux qui ont échappé au pillage & aux profanations révolutionnaires sont aujourd'hui partie du trésor de l'église paroissiale de Saint-François, où ils sont exposés chaque année à la vénération des fidèles, pendant l'octave de la fête du Saint.

Lorsque la reine, mère de Louis XIV, vint à Lyon en 1658, elle fit enchâsser le cœur de François de Sales dans un grand & riche reliquaire, le cœur fut emporté à Venise par la sœur Melante Durand, qui fonda dans cette ville l'institut des Filles de Saint-François de Sales, après la suppression des couvents en France.

En 1793, la Nation s'étant emparée de tous les biens des corporations religieuses, les saintes Filles de Jeanne de Chantal furent chassées impitoyablement, & leur église fut transformée en écurie, une partie du jardin devint un manège, ou l'on établit une école d'équitation, le reste fut loué plus tard pour un pensionnat de jeunes filles. Le cloître a été longtemps une espèce de cour des Miracles, habitée par des revendeurs à la toilette & des marchands de bric-à-brac, auxquels il servoit de magasin & d'entrepôt. Il est resté debout jusqu'à ces dernières années, à sa place, des entrepreneurs ont élevé en 1852 de grandes & élégantes constructions, & il ne reste plus vestige du monastère de Sainte-Marie.

Si je me suis laissé entraîner à cette digression étrangère à mon sujet, c'est que vainement chercheroit-on aujourd'hui le lieu où le saint Prélat, qui appartient à Lyon par sa mort, rendit sa belle âme à Dieu, encore quelques années, & vainement aussi demandera-t-on où étoit l'emplacement du monastère dont le souvenir doit rester cher au cœur de tout lyonnais, car c'est à l'ombre de son paisible cloître que nos mères ont reçu les pieux enseignements qui firent d'elles des femmes fortes & dévouées lorsque vinrent les jours de l'adversité. On me pardonnera donc, je l'espère, ce dernier hommage à la mémoire des Dames de Sainte-Marie de Bellecour & des lieux qu'elles ont sanctifiés par la pratique & par l'exemple de toutes les vertus.

VIII. — Documenta abbatix Athanacensis.

Ce manuscrit, que M. Delandine attribue au P. Menestrier, est terminé par la liste des abbés d'Amay, depuis Raynaldus, au huitième siècle, jusqu'à Camille de Neuville, archevêque de Lyon

IX. — Epoques de la ville de Lyon, de 1228 à 1699 Extrait d'un Ms. du P. Menestrier.

(A la suite du *Cantuaire de l'abbaye de Savigny*, qui est à la Bibliothèque de la ville, on trouve quelques notes du P. Menestrier sur cette abbaye)

LETTRE
SUR
LES ANTIQUITES DE LYON.



LETTRE

TOUCHANT LES NOUVELLES DECOUVERTES FAITES
PAR LE P. MENESTRIER

SUR LES ANTIQUITÉS DE LYON.

(Extrait du *Journal des Sçavans* du 5 septembre 1701, p. 413)

VOUS avez, Monsieur, si favorablement reçu les dissertations que j'ai pris la liberté de vous envoyer sur les antiquités de Lyon, & sur les petits démêlés que ces dissertations avoient fait naître (1), que j'ai cru que vous recevriez avec la même facilité les nouvelles découvertes que j'ai faites depuis l'impression de la première partie de l'Histoire de cette ville. J'y étois allé dans le dessein de chercher des mémoires pour continuer cet ouvrage, & je trouvai qu'une personne peu instruite de nos antiquités, qu'elle ne pouvoit connoître que par les trois livres que j'avois publiés à la tête de cette Histoire, avoit entrepris d'en présenter une description à Nosseigneurs les princes de Bourgogne & de Berry à leur pas-

(1) Voyez le *Journal des Sçavans* des 22 juillet, 5 août & 2 septembre 1697.

sage (1). En parcourant ce discours de peu de feuilles, je reconnus que l'auteur s'étoit contenté de transcrire quelques lambeaux de mes dissertations avec si peu de discernement, que, confondant des faits historiques avec les antiquités, il avoit mêlé aux vestiges de l'ancien autel de Lyon, des voies militaires & de nos aqueducs, le passage d'Annibal, l'incendie de Lyon sous Néron, la défaite d'Albinus par Septime-Sévère & les martyrs de Lyon, qui sont des faits historiques & non des antiquités ; auxquelles il a joint le pont bâti sur le Rhône plus de treize cens ans après la fondation de Lyon, & le cœur de saint François de Sales mort depuis quatre-vingts ans.

Enfin je vis en ce peu de feuilles nos antiquités si maltraitées, que je crus qu'il étoit de mon devoir de rectifier les fausses idées que cette relation en pourroit donner, en rendant suspectes aux auteurs les descriptions exactes que j'en ai faites après les avoir diligemment examinées.

Il dit que les quatre colonnes qui portent la voûte du chœur de l'église d'Aisnay sont les deux mêmes qui flanquoient l'ancien autel d'Auguste, lesquelles on a depuis sciées en quatre, au lieu que j'avois dit que les quatre piliers qui soutenoient cette voûte avoient été faits des deux colonnes qui flanquoient l'autel d'Auguste, & portoient deux Victoires colossales avec des couronnes, & que ces colonnes, ayant été sciées par le milieu, avoient servi à former ces quatre piliers qui, n'ayant plus leurs justes proportions, ne pouvoient être des colonnes ; & si elles avoient été sciées

(1) Voyez ci-dessus, *Recherches bibliographiques*, n. CXXIII de la *Description raisonnée des ouvrages du P. Me-*

en quatre, comme dit le nouvel antiquaire, elles auroient fait huit tronçons de colonnes, ou huit pilliers au lieu de quatre.

Il a fait aussi, du théâtre dont il reste quelques vestiges dans les vignes des Pères Minimes, un amphithéâtre dont il dit que l'on voit encore un reste d'orchestre, ce qui prouve que c'étoit un théâtre & non un amphithéâtre.

L'ancien amphithéâtre de Lyon est une des dernières découvertes que j'ai faites en ce dernier voyage. Il est dans le jardin de l'abbaye de la Déserte, située sur la montagne que l'on nomme de Saint-Sébastien, & ce sont les ruines de cet amphithéâtre qui, ayant fait de cet endroit un lieu inculte & désert, lui firent donner le nom de la Déserte qu'il retient jusqu'à présent. On en voit encore distinctement la forme ovale, dont les deux grands côtés regardent l'un le septentrion & l'autre le midi, comme les deux pointes ou demi-ronds sont tournés l'un à l'orient & l'autre à l'occident.

On y distingue encore l'arène où se faisoient les combats. Les sièges des spectateurs sont remplis d'une vigne en talus qui règne autour de cet ovale, & du couchant au midi il reste une partie de l'enceinte, environ huit toises, où paroissent les portes par lesquelles on entroit aux loges, & le reste est porté par une masse de pierres qui servoit de fondement à tout cet édifice.

Les souterrains sont encore très entiers & bien conservés, aussi bien que les loges des animaux & les chemins couverts par lesquels on les amenoit de loin dans l'arène, comme on voit les aqueducs qui conduisoient l'eau pour les naumachies.

J'ai pris un grand soin d'examiner la conduite de deux autres grands aqueducs qui portoient l'eau sur les hauteurs de Fourvière, & qui l'alloient prendre à douze ou quatorze lieues de Lyon, l'un au fault du Gié, rivière qui a sa source au Mont-Pilat, & l'autre dans une montagne qui sépare le Lyonnais du Forez & d'où coule la rivière de Furan. J'en ai suivi exactement les tours & les détours sur cinq ou six montagnes & plusieurs collines, & j'ai observé les restes des piles sur lesquelles les arcs étoient portés. Dans sept ou huit ravines par où coulent divers ruisseaux, les conduits sont les uns à fleur de terre d'environ cinq pieds de maçonnerie fort entière en plusieurs endroits; en quelques autres lieux ils sont enfoncés en terre de trois à quatre pieds. A trois lieues de Lyon les arcades sont fort élevées (1).

L'un de ces aqueducs furnissoit de l'eau au camp de Jules-César (2), qui s'étendoit depuis le faubourg de Vaise

(1) Ce sont celles de Baunan, de Chaponost & de Brignais.

(2) S'il y a eu un camp romain en ce lieu, ce qui n'est rien moins que prouvé même par les restes de constructions antiques dont le P. Menestrier invoque ici le témoignage, ce n'étoit pas un camp de Jules-César si ponctuel & si exact à marquer ses marches & contre-marches & ses campements; il n'en est pas dit un mot dans ses Commentaires. Mais du temps du P. Menestrier, & cela se voit encore aujourd'hui bien souvent, César étoit la personnification de l'antiquité. On lui attribue la construction de toutes les murailles dont l'origine se perd

dans l'obscurité des âges. Ainsi, une arche solitaire à demi-ruinée s'élève-t-elle sur un petit cours d'eau que les légions romaines auroient franchi d'une enjambee, c'est le pont de César, ailleurs, des tranchées dont la destination primitive est ignorée, sont transformées en circonvallation d'un camp romain, & ce camp est le camp de César. Ce que le P. Menestrier ajoute est encore moins vraisemblable: passe pour les tours bâties sur les hauteurs pour servir de vigies; mais on ne comprend pas un camp qui se feroit étendu de Vaise à Saint-Genis-les-Ollières, & qui auroit eu sa porte prétorienne à Grzieu-la-Varenne.

dans une grande plaine qui aboutit aux collines d'Ecully, de Taffins, de Grézieu & de Saint-Genis-les-Ollières.

La porte prétorienne de ce camp subsiste encore en partie sur le chemin de Grézieu, sur une petite éminence; comme on voit sur les montagnes voisines les vestiges de trois tours si élevées que du pied on découvre trois rivières, le Rhône, la Saône & la rivière de Loire, aussi bien que les plaines de Bresse, de Dauphiné & d'Auvergne, ce qui en faisoit le camp le plus sûr & le plus commode que l'on puisse voir. C'étoit là qu'étoit le camp de César & non pas entre le Rhône & la Saône, comme a dit le prétendu antiquaire qui assure que l'on en voit encore les anciens fossés; comme si un camp posé entre deux rivières qui ne sont pas éloignées d'un quart de lieue, & à leur jonction, séparées d'un terrain de deux cents pas, avoit eu besoin d'autres fossés. C'est là où il veut qu'Annibal ait passé le Rhône, après avoir cité un passage de Tite-Live qui le fait passer quatre journées au-dessous de Lyon. Je réserve à suivre pas à pas toutes les fausses démarches de ce nouvel antiquaire dans l'ample description que je ferai pour donner mes nouvelles découvertes. L'une des plus considérables de ces antiquités nouvellement découvertes sont plusieurs moules de terre cuite, dont les Romains se servoient pour jeter les métaux fondus avant que de les frapper. Vous sçavez, Monsieur, qu'il y avoit dans les Gaules trois monnoies ouvrantes, avec des procureurs établis pour veiller sur la fabrique des monnoies, selon la *Notice de l'Empire*, où nous lisons :

Procuratores Monetæ

Procurator Monetæ Lugdunensis,

Procurator Monetæ Arelatenfis,
Procurator Monetæ Treverorum.

Non-seulement on a trouvé des moules, mais on a découvert les forges où se fondoient les métaux, & quelques verges de ces métaux. Ces moules sont de Septime-Sévère, de Géta, d'Alexandre, de Julia Mésa, & avec leurs différents revers : sur quoi je prépare quelques dissertations curieuses sur les manières pratiquées pour la fabrique des monnoies.

La deuxième antiquité nouvellement découverte est une urne d'albâtre oriental de deux pieds de hauteur, fort bien travaillée. Elle étoit enfermée dans deux grosses pierres creusées, cramponnées de quatre crampons de fer, scellées en plomb, & ces pierres posées entre quatre murailles en lofange. On les trouva en creusant une fosse le long du chemin de Saint-Irénée au Massu, proche un étang ou marais. L'eau par la fuite du temps avoit pénétré ces murailles, ces grosses pierres & cette urne, & en a terni le poli & la blancheur en quelques endroits. L'urne en étoit remplie & avoit délayé les cendres, au-dessus desquelles on trouva une bague d'or avec un onix, sur lequel il n'y avoit d'autre figure qu'un œuf gravé en creux. Tout cela a besoin d'être examiné, & donne lieu à plusieurs réflexions curieuses & sçavantes.

Environ trois ans après cette découverte, en creusant les fondemens pour le magasin des poudres qu'on a bâti sur le bord de la Saône, à vingt pas du port Neuville, on trouva sous un creux du rocher qui borde cette rivière des instrumens qui avoient servi aux anciens sacrifices, une patère, une simpule, un mortier, quatre coupes à recevoir

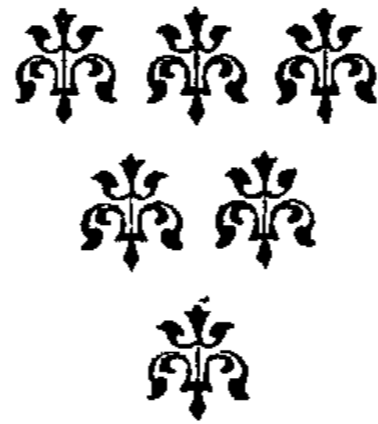
le sang des victimes, & quelques médailles dans ce mortier. Tous ces vases font d'argent, ce qui est assez singulier, puisque tous les instrumens que l'on trouve de cette haute antiquité ne font que de fer, de cuivre ou de bronze.

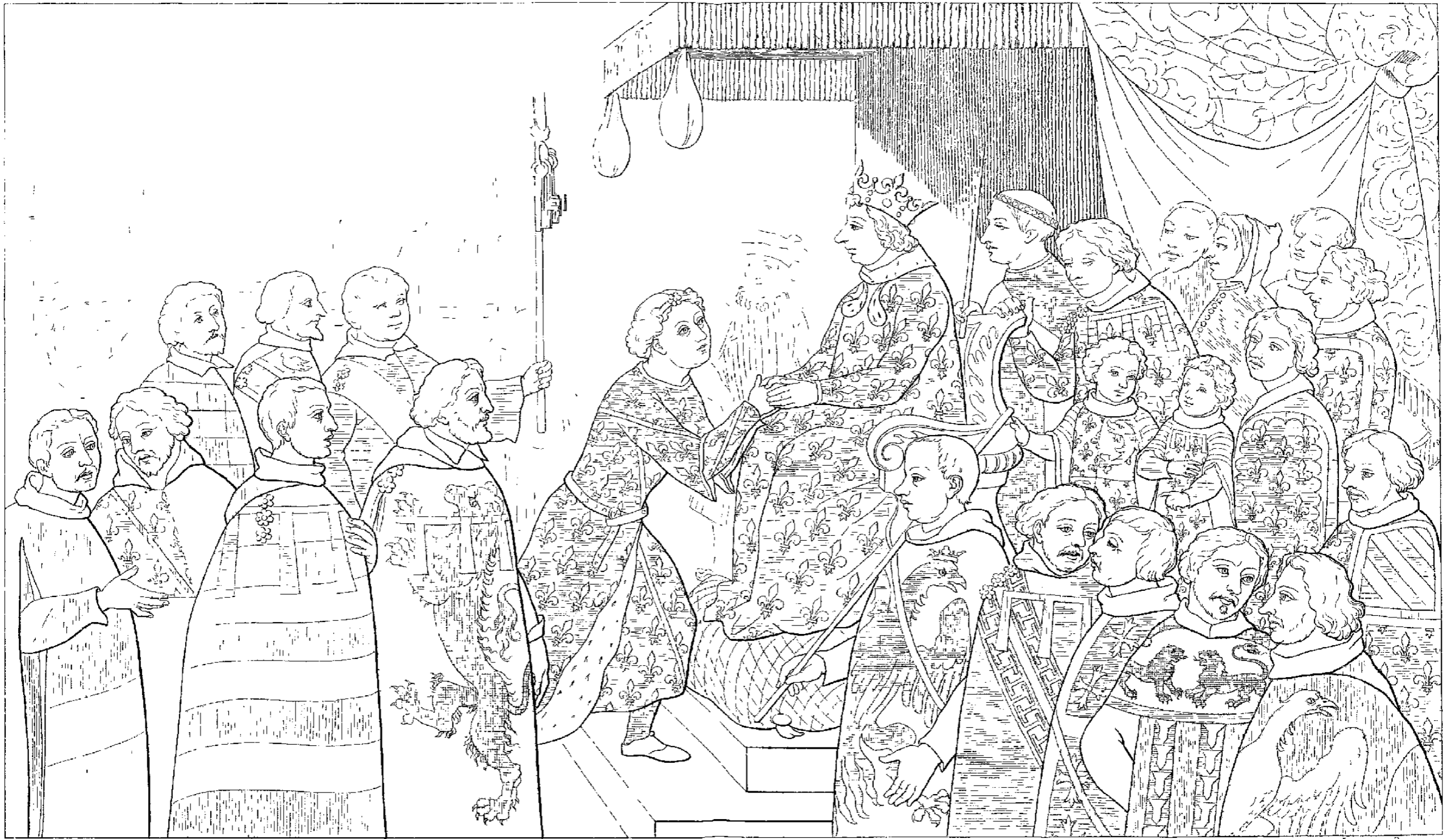
Quelques années auparavant, on avoit trouvé de l'autre côté de la rivière une statue de bronze de Caligula avec des yeux d'argent. Elle est d'un pied de hauteur, & cet empereur y est représenté en l'action de lancer un javelot, armé seulement d'un plafron, avec des grêves aux jambes qui lui firent donner le nom de Caligula, d'une chaussure militaire dont il se servoit ordinairement. Il fut sans doute ainsi représenté pour exprimer les jeux qu'il institua devant l'autel de Lyon à l'honneur d'Auguste, & que Suétone a nommés *hasticos ludos*. Cette curieuse statue est dans le cabinet du Révérendissime P. Perier, ci-devant général des Minimes, dont le cabinet de médailles & d'autres antiquités est des plus curieux. J'ai remarqué aussi, sur la face d'une maison bâtie au quai du port que l'on nomme de Chalamont, une médaille de terre cuite d'Agrippa sur laquelle je prépare une dissertation, ne croyant pas cette médaille plus antique que d'environ deux cens ans depuis l'invention de travailler en terre cuite vernissée de diverses couleurs. J'ai des conjectures assez curieuses sur cette médaille.

Il y a encore quelques autres morceaux d'antiquité & quelques médailles singulières sur lesquelles je donnerai mes conjectures & tâcherai de relever plusieurs erreurs du prétendu antiquaire qui a si fort défigurés les monumens que j'avois découverts & expliqués dans les premiers livres de mon *Histoire de Lyon*, que j'ai cru qu'il étoit nécessaire

de défabufer le public fur des erreurs fi groffières , en attendant que je donne la carte & le plan de nos aqueducs & de l'amphithéâtre, & les figures de ces ftatues, de ces vafes & de ces moules de médailles (1).

(1) Si le P. Menestrier a acheve les dissertations qu'il annonce, elles font restées manuscrites; je ne connois rien d'imprimé sur ces divers monuments





Gravé par Brunet

Dessiné par Drouin

HOMMAGE POUR LA COMTE DE CLERMONT AU ROI CHARLES V



HOMMAGE

FAIT AU ROY CHARLES V PAR LOUIS DUC DE BOURBON
POUR LA COMTE DE CLERMONT,

PAR LE P. MENESTRIER.

(Extrait des *Tableaux généalogiques, ou les seize quartiers de nos Roys*,
Paris, 1683, in-fol.)

L n'y eut d'abord que les maisons de noblesse militaire qui se distinguassent par les armoiries, parce que ces signes & ces marques de distinction se portoient sur des écus ou boucliers, d'où elles furent dites écusson; & sur des cottes d'armes, ce qui leur fit donner le nom d'armoiries. Elles ne paroissoient aussi que dans les exercices militaires, dans les combats, dans les tournois, dans les *festes d'armes*, comme se nommoient alors les défenses des pas, & les combats à la barrière; ce fut même ce qui fit prendre des symboles militaires à plusieurs familles, comme des lances, dards, écus, espées, casques, fers de lance, &c. ; mais, après que, des cottes d'armes, les armoiries passèrent aux habits de cérémonie, les magistrats civils & les dames de qualité se servirent de ces mêmes signes pour se distinguer dans le monde. J'ay deux

exemples singuliers de cet usage des armoiries dans les cérémonies civiles. Je les ay tirez d'un ancien terrier des terres de la comté de Clermont en Beauvoisis, possédée par les princes de la maison royale qui portent le nom de Bourbon, & qui furent d'abord nommés comtes de Clermont, saint Louis ayant donné cet apanage à Robert, un de ses fils. Ce cartulaire du terrier, qui est dans la Chambre des comptes de Paris, représente l'hommage fait au roy Charles V par Louis, duc de Bourbon, pour sa comté de Clermont. Tous les princes, seigneurs & autres grands officiers du royaume sont distinguez par leurs armoiries, dans la première de ces miniatures; & dans la seconde, la reine, les princesses, les dames de la cour, & les officiers du duc de Bourbon, y sont distinguez de la même manière. Je donne icy ces deux pièces, comme l'un des plus riches monumens de l'histoire du blason.

Le roy Charles V, surnommé le Sage, est assis sur son trône. Le duc de Bourbon, Louis II du nom, fléchit le genou devant luy, & met ses deux mains jointes dans les mains du Roy. Il est vestu d'une tunique semée de fleurs de lys, avec le baston de gueules, qui sont les armoiries de la branche de Bourbon. Le Roy est vestu d'une longue robe semée de fleurs de lys, avec un collet ou gorgerin d'hermine. Au costé gauche du trône du Roy, est Monseigneur le Dauphin, fils aîné du Roy, dont la robe est écartelée de France & de Dauphiné. Il tient d'une main la chaire dorée du trône du Roy.

Après luy est le duc d'Orléans, son frère. Sa robe est semée de France, avec le lambel d'argent de la branche d'Orléans

Ces deux princes ont sur le haut du bras trois galons d'argent, que je n'ay remarqués en aucun endroit que sur les robes & cottes d'armes des princes. Les roys les portent d'or, comme le premier président du Parlement de Paris & des autres Parlemens les portent sur le grand manteau de cérémonie : l'habit de ces présidens estant l'ancien habit royal.

Après le duc d'Orléans, sur l'extrémité d'une autre ligne est le duc de Bourgogne, dont la robe est écartelée de France & de Bourgogne.

Au-dessus de luy est Jean de France, duc de Berry, frère du Roy, dont la robe est semée de France, avec la bordure engressée, brisée de Berry.

Le premier de cette ligne est Louis de France, duc d'Anjou, frère aîné du Roy, avec sa robe semée de fleurs de lys, à la bordure de gueules, brisure d'Anjou.

Derrière la chaise du Roy est Jean d'Artois, comte d'Eu, avec sa robe semée de France, & le lambel de gueules chastele d'or de trois pièces sur chaque pendant. Il s'appuye d'une main sur la chaise du Roy.

Au-dessus de luy, derrière la mesme chaise, est Pierre d'Orgemont, chancelier de France. Il est vestu en cleric, avec un chapelet en couronne sur la teste, comme chevalier. Il tient une baguette en main, & s'appuye sur le dossier de la chaise.

Au bas-banc est le connestable Bertrand de Guesclin, avec sa robe ou manteau d'argent à l'aigle à deux testes de sable, traversée d'une cottice de gueules, qui sont les armoiries de sa maison. Il a une baguette en main, qu'il appuye sur son épaule ; c'est la marque de sa dignité.

Après luy c'est Louis de Sancerre, maréchal de France, dont l'habit est d'azur, avec une bande d'argent accompagnée de deux cottices potencées & contre-potencées d'or, qui sont les armoiries de Champagne, brisées d'un lambel de gueules pour la branche de Sancerre.

Jean de Mauquenchin, dit Mouton, sire de Blainville, second maréchal de France, est après luy, & se fait remarquer par son habit armoyé de ses armoiries, qui sont d'azur à la croix d'argent, accompagnée de seize croifettes d'or, à la cottice de gueules brochant sur le tout.

Après ces deux maréchaux de France est Hugues de Chastillon, sieur de Dampierre, grand-maître des arbalétriers de France, dignité qui a été changée en celle de grand-maître de l'artillerie. Sa robe, de gueules à trois pals de vair au chef d'or, pour les armoiries de Chastillon. Le chef est chargé de deux lions affrontés & passans, pour brisure de la branche de Dampierre, puisnez des comtes de Porcean.

Enfin le dernier de cette ligne est Jean de Vienne, amiral de France, dont les armoiries sont de gueules à l'aigle éployée d'or. A la suite du duc de Bourbon sont :

Edouard de Beaujeu, sieur de Perreux, avec les armoiries de Beaujeu, d'or au lion de sable, brisé d'un lambel de gueules.

Gilles, sieur de Nedonchel, chevalier, chambellan du duc de Bourbon, qui élève sur la pointe d'un baston les clefs des châteaux de la comté de Clermont, pour en faire hommage. Il a sa robe d'azur à une bande d'argent.

Derrière lui est Messire Reynaud de Tric, chevalier, seigneur du Plessis, qui porte d'or à la bande de gueules,



Gravé par Brunet

Imp. Louis Ferris Lyon

ENTREVUE DE JEANNE DE BOURBON ET D'ISABELLE DE VALOIS

furchargée d'une autre bande componée d'argent & d'azur, & une merlette de sable au canton dextre.

Au milieu est Jean bastard de Bourbon, frère naturel du duc de Bourbon ; il a un habit blanc à un quartier des armoiries, suivant l'usage de ce temps-là : les enfans naturels ne portant pour l'ordinaire les armoiries de leur père qu'en quartier.

C'est un puisné de Chaumont qui est derrière le sire de Beaujeu : ses armoiries sont de gueules à quatre fasces d'argent, brisées d'un lambel d'azur. C'est Pierre d'Auxy, seigneur de Monceaux, qui est derrière le seigneur de Trie. Sa robe est échiquetée d'or & de gueules. Il fut chambellan du duc de Bourgogne, & capitaine de Douay ; il fut aussy présent au serment de fidélité que Louis de France, duc d'Anjou, presta au mesme roy Charles son frère, dans l'hostel de Saint-Paul, à Paris, le 19 mars de l'an 1374. Celuy qui a sa robe de gueules, à une fasce d'argent, ne m'est pas connu. La maison de la Poype, de Bresse & de Dauphiné, porte ces armoiries, qui sont les mesmes que celles de la maison d'Autriche.

Les dames portent aussy leurs armoiries sur leurs habits. J'en donne icy la manière, tirée du mesme livre des *Reconnoissances de la comté de Clermont* ; c'est l'entrevue de la reyne Jeanne de Bourbon, épouse de Charles V, & d'Isabelle de Valois sa mère, femme de Pierre de Bourbon I^{er} du nom. Cette entrevue se fit dans une chasse, où Louis II, duc de Bourbon, tue un cerf. Le sire de Nedonchel, comme grand chambellan du duc, en vient présenter le pied à la Reyne.

Isabelle de Valois est coëffée en veuve, avec un voile

blanc & une espèce de guimpe qui luy couvre le menton. Sa robe est my-partie de Bourbon & de Valois, qui est semé de France à la bordure de gueules.

La Reyne est vestuë d'une robe my-partie de France & de Bourbon. Elle porte un oyseau sur le poing, & la couronne d'or en teste. Jean de Bourbon I^{er} du nom, comte de la Marche, de Vendôme & de Castres, luy fert de chevalier d'honneur. Il est vestu de semé de France au baston de gueules, brisure de Bourbon, surbrisé de trois lyonceaux d'argent, brisure de Bourbon-Vendôme. La queue du manteau de la Reyne est portée par la dame de Savoisy, femme de Philippe de Savoisy, chambellan du Roy, dont les armes sont parties sur la robe de cette dame. Elles sont d'or à trois chevrons de gueules, à l'engreslure d'azur.

Après la Reyne est Madame Marie de France, âgée de trois ou quatre ans : sa robe, semée de France. Elle est couronnée du chapelet ou guirlande d'or.

La duchesse Anne, dauphine d'Auvergne, comtesse de Forests, & dame de Mercoeur, fille & héritière de Beraud II^e du nom, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, surnommé le Grand, & de Jeanne de Forests, dame d'Uffel, est à costé de Madame de France : sa robe my-partie de Bourbon, pour les armoiries de son mary Louis II, duc de Bourbon, & des armoiries du Dauphiné d'Auvergne, & de la comté de Forests. La queue de son manteau est portée par la dame de Nedonchel, de la maison de Bournel, dont la robe est my-partie des armoiries de son mary, d'azur à la bande d'argent, & des fiennes, d'argent d'un escuffon de gueules, & un orle de papegaux de sinople. Les quatre autres princesses sont Bonne de Bourbon, épouse

d'Amé VI, comte de Savoye, furnommé le Verd. Sa robe est my-partie de Savoye & de Bourbon.

Catherine de Bourbon, épouse de Jean VI du nom, comte d'Harcourt & d'Aumale: sa robe, my-partie d'Harcourt & de Bourbon.

Marguerite de Bourbon, épouse d'Arnaud Amanieu, sire d'Albret, grand chambellan de France: sa robe, my-partie d'Albret & de Bourbon.

Agnès de Chaleu, épouse de Jean, bastard de Bourbon: sa robe, my-partie des armoiries de son mary & des siennes, d'argent au fautoir de gueules.

Cet usage de porter les armoiries sur les habits, fit que les livrées devinrent elles-mêmes des armoiries; & c'est ce qui introduisit dans le blason le party, l'échiqueté, l'écartelé, le lozangé, les fasces, les bandes, les paux, les hermines & les vairs, qui sont des fourrures; les chevrons, le fretté, les bordures, les trescheurs, le pappelonné, le vivré, les engreslures, &c. Ces livrées tantost furent simples, comme la fasce, le chef, le pal, le fascé, le palé, le bandé; & tantost composées de fasces & de chevrons, de fasces & de bandes, de fasces d'étoffes & de fasces de fourrures, de bandes de fourrures & de bandes d'étoffes d'or & d'argent, ou de diverses couleurs. C'est ce qui a fait cette agréable diversité que nous remarquons dans les armoiries, & qui n'a point d'autre origine que cet usage, dont j'ay amplement traité dans mes *Origines des Armoiries*.





OUVRAGES DE SCULPTURE

DANS LES RUES DE LYON, AU XVII^e SIECLE.

(Note extraite des Mss. du P. Menestrier)

AU coin de la rue du Bœuf est un bœuf sculpté par Jean de Bologne.

Au bas du Chemin-Neuf, sur le coin d'une maison bâtie par M. de Liergues, est une Notre-Dame qui joint les mains, par le grand Picard.

Au bas du Gourguillon, en la maison de Messieurs du Soleil, l'Annonciation, par Bidaut, champenois, 1665.

Sur le quai & port de Roanne, une Vierge tenant l'Enfant Jésus, par Crespet, forisien, 1685.

Au coin de la rue de Gadagne, une Sainte-Anne, assez belle.

Au Change, sur la maison de M. Pianelli, un bas-relief d'une Trinité; ces trois têtes soutenues par deux anges, de Germain Pilon.

Au bas de la Juiverie, du côté de Saint-Paul, une Vierge, de l'an 1578.

Rue de l'Asnerie, à la maison où pend l'enseigne du

Gentilhomme françois, une Bacchanale & danse de petits enfants.

Au Port-Dauphin, sur le coin d'une maison, un Saint-François, par Gerard Sibreg, vallon, en 1635.

Au pied du pont, du côté du Change, une Vierge, de l'an 1527.

A l'entrée du pont de Saône, une Vierge foulant aux pieds un serpent, de Gerard Sibreg, vallon.

Rue Sainte-Catherine, du côté des Terreaux, une Sainte-Catherine, de Bidaut, 1678.

Aux Capucins du Petit-Forez, un Saint-André, de Martin Handrecy.

Au coin de la rue de la Vieille-Monnoie, du côté de la côte Saint-Sébastien, une Vierge, par Martin Handrecy.

A la Feuillée, vers les Augustins, une Vierge, par Bidaut.

Au coin de la rue des Eccloisons, un Saint-Pierre, par Martin Handrecy.

A la rue de la Lanterne, au Signe de la Croix, une Vierge, de l'an 1540.

L'effigie de Louis XIII, au coin de la rue de la Palme, par Gerard Sibreg, 1643.

Une Annonciation fort antique, rue de la Tête-de-Mort.

Rue de l'Enfant-qui-pisse, le bon Pasteur, par Bidaut.

Le Saint-Etienne allant vers Pierre, de Gerard Sibreg.

Au coin des Orangères, allant à l'Herberie, une Vierge, par George Vallon.

Notre-Dame de Pitié, au coin proche rue Longue, par George Imbert, lorrain, 1647.

Jésus-Christ tenant sa croix, à l'entrée de rue Mercière, par George Vallon, 1644.

Vis-à-vis, Notre-Dame de Pitié, par Martin Handrecy, 1643.

La Magdelaine, sur la porte de la maison de M. Thomé, par George Vallon.

David, à côté de l'église Saint-Antoine, par Bidaut, 1660.

Au coin de la rue Ecorche-Bœuf, du côté du Port-du-Temple, une Vierge, de l'année 1668.

A la porte du jardin des PP. Célestins, Saint-Pierre-Célestin, par Martin Handrecy.





CORRESPONDANCE DE GUICHENON.

C E recueil d'où les lettres du P. Menestrier ont été extraites forme deux forts volumes cartonnés, cotés 165-166; il provient du fonds Godefroy, qui fut acquis au commencement du siècle dernier par un lyonnois, Antoine Moriau. Ce Moriau quitta de bonne heure sa ville natale pour aller s'établir à Paris, où il fit fortune & devint procureur du Roi & de la ville (1). A sa mort, ses manuscrits & ses livres passèrent dans la bibliothèque de l'Académie, aujourd'hui de l'Institut, où l'on retrouve encore quelques volumes sur la garde desquels est le cartouche de ses armes telles qu'elles sont gravées dans l'Armorial de Chevillard, de..... au chevron de..... à 3 oiseaux volants de..... 2 & 1, avec cette légende : *Ex Bibl. Ant. Moriau proc. & adv. Regis & Urbis.*

(1) Il étoit ne sans doute de parents pauvres & obscurs, & ne conserva pas de rapports avec Lyon, car on n'y trouve aucune trace de lui. Je vois seulement dans le *Mercuré galant* de

septembre 1709 (relation des Parainymphes célébrés cette année), que « M. Moriau, procureur du roi & de la ville, prononça en cette occasion une harangue au nom du Consulat »

Ces deux volumes contiennent plus de sept cents lettres des savants françois & étrangers avec lesquels Guichenon étoit en correspondance. Dans le nombre se trouvent les brouillons ou les copies de plusieurs lettres de lui ; les unes de sa main, les autres de celle d'un secrétaire. Toutes ces pièces ont leur genre d'intérêt, non pour le style qui n'y a rien d'attrayant, tant s'en faut, mais à cause des particularités qu'elles fournissent sur les écrivains du milieu du dix-septième siècle en province, & sur leurs écrits. Si je les avois connues plus tôt, j'en aurois joint l'inventaire à celui que j'ai publié en 1851. Il ne fera pas déplacé ici, s'il peut être de quelque utilité aux lecteurs qui aiment ces documents originaux d'une autographie irrécusable, ne fût-ce que pour faciliter aux uns les recherches, ou pour épargner aux autres la peine d'aller les consulter inutilement à Paris.

Il ne faut pas s'attendre, en feuilletant ce recueil, à rencontrer ces traits piquants, ces anecdotes spirituellement racontées, qui remplirent quelques années plus tard les correspondances des gens de lettres ; ici, tout est froid, compassé, presque toujours marqué au coin de l'enflure & du pédantisme, & la lecture n'en est pas supportable. Cependant elle ne fera pas sans quelque profit pour ceux qui s'attacheront plus au fond qu'à la forme. On est forcé de convenir qu'il y avoit dans ces natures peu polies un grand amour de l'étude & une érudition profonde ; si la dignité de l'écrivain perd quelquefois à ces confidences épistolaires qui nous montrent l'homme à nu avec ses passions mesquines & ses foiblesses, elles n'en sont pas moins instructives : telles sont les lettres du P. Menestrier, telles sont

celles de Guichenon & de ses autres correspondants. On ne pouvoit pas dire alors : « Le style c'est l'homme ; » car tous écrivoient de même, & toutes ces lettres, si l'on ne considère que la forme, semblent avoir été jetées dans le même moule. Quoi qu'il en soit, on y trouvera des faits curieux, celui-ci entre autres :

Mezeray, qu'on nous a dépeint comme un écrivain tout d'une pièce, aimant mieux perdre sa pension que de céder aux exigences du ministre, qui menaçoit de la supprimer s'il n'effaçoit pas les traits hardis qu'il avoit semés dans la première édition de son Histoire, l'austère Mezeray, dis-je, se montra moins intraitable avec le marquis de Pianezze, lorsque ce ministre, tout-puissant alors à la cour de Turin, lui fit insinuer par Guichenon qu'on lui fauroit gré de faire quelques modifications à ce qu'il avoit écrit, & qu'on lui en tiendroit compte généreusement. Voici d'abord la lettre par laquelle Guichenon entre en matière. Comme la négociation étoit délicate, il en avoit préparé deux brouillons, tous les deux surchargés de ratures, tant il avoit à cœur de remplir scrupuleusement la mission dont il étoit chargé par le premier ministre du duc de Savoie, & tant il craignoit de dire trop ou trop peu. Les brouillons sont entièrement de la main de Guichenon. On lit en tête :

« Lettre que j'ay écrite à M. de Mezeray, historiographe de France, par ordre de Mgr le Marquis de Pianezze.

« Monsieur,

« Comme il est impossible en un grand ouvrage qui intéresse beaucoup de princes de les tous contenter, on

a observé quelques passages en vostre *Histoire de France* dont S. A. R. de Savoye n'a pas sujet d'estre satisfaite. Monsieur le Marquis de Pianezze, son premier ministre, a pris la peine de les remarquer & m'a commandé de vous les envoyer, avec prière de sa part de les vouloir adoucir en une deuxième édition, & de raconter le duel de Chaudbonne & de Disimieux conformément au mémoire que vous remit il y a quelques années feu M. de Bonnefons : car, quoique vous ayez fait refaire cette feuille, elle ne se trouve pas néanmoins en tous les exemplaires. Si vous pouvez, Monsieur, vous résoudre à cela, comme je n'y vois point de difficulté, puisque vous ne ferez rien contre la vérité ni contre la dignité de l'histoire, je vous donne assurance d'une honorable gratification de S. A. R. : c'est un grand prince qui fait gloire de reconnoître les services, & qui n'oubliera point celui-là. J'ose vous dire encore que, pour l'obliger entièrement & mondit sieur Marquis de Pianezze, il seroit à propos de communiquer les endroits de la continuation de vostre ouvrage qui regardent singulièrement feu Charles-Emanuel & feu M. d'Albigny, afin qu'il ne s'y passe rien dont les intéressés se puissent offenser : estant assuré que Monsieur le Marquis, à qui seul vous pouvez vous confier, n'exigera rien de vous qui ne soit très raisonnable & dont il ne vous témoigne sa reconnaissance en particulier. Je n'ay voulu employer personne pour négotier cela avec vous, me persuadant que vous accueillerez agréablement ces propositions de ma part, puisque vous me faites l'honneur de m'aymer. Obligez-moi donc, s'il vous plaist, de m'écrire à quoy vous vous déterminerez, afin que sur vostre réponse je prenne mes

mesures. Je serois ravi de pouvoir rendre service à ce sujet à un prince à qui je dois tout & à un seigneur auquel j'ay d'immortelles obligations, & de vous procurer à mesme temps quelque marque de leur estime. Quoi qu'il arrive, je vous proteste que je suis au-delà de l'expression, &c.

« Le Chevalier GUICHENON

« A Bourg en Bresse, ce 4 septembre 1659. »

La réponse de l'Historiographe de France ne se fit pas attendre; elle est en ces termes :

« Monsieur,

« Je n'estois pas à Paris lorsque la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escire y est arrivée; je n'ay pû vous faire réponse qu'à cette heure. J'ay esté bien surpris & extrêmement fasché d'apprendre la mort de M. de Bonnefons : c'estoit, à ce que j'en ay connu, un serviteur très fidèle & très affectionné à Monsieur le Marquis, & qui d'ailleurs avoit une estime très particulière pour vostre mérite & pour vos ouvrages. Je suis obligé de rendre ce témoignage à sa mémoire. Il m'avoit parlé autrefois des mesmes choses dont vous avez pris la peine de m'escire. Pour ce qui touche le duel de M. d'A., j'avois fait changer la feuille; il la vit luy-mesme, la fit tirer, & porter les cartons dans le magazin. Que si après cela le libraire a vendu quelques exem-

plaires fans arracher la première fueille & y substituer celle que j'ay corrigée, je supplie très humblement Monsieur le Marquis de ne me point imputer cette faute, mais à la négligence du marchand. Vous connoissez, Monsieur, l'humeur & la bonne foy de ces gents-là. A l'advenir je vous promets que j'y tiendray la main, & que je luy en feray si forte réprimande que je croy qu'il n'y manquera plus. Pour les endroits qui touchent la royale Maison de S., je suis tout prest, lorsqu'on me les aura marqués, d'en offer tout ce qui peut déplaire. Sa grande & très noble antiquité, la force & puissance de ses estats, ses hautes alliances, & avec cela sa vertu toujours héroïque & esclatante, doivent la faire honorer infiniment de tout le monde & particulièrement de ceux qui traitent l'histoire. Ainsy je désire, sur toutes choses, luy faire voir dans mes escrits toutes les marques possibles de mes très humbles respects, & de conduire ma plume de sorte qu'escrivant la vérité, elle ne luy donne aucun sujet de plainte. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien donner cette assurance à Monsieur le Marquis, & s'il y avoit quelques sinistres impressions contre moy dans vostre cœur, d'avoir la bonté de les effacer.

« Je ne feray pas imprimer encore la suite de mon Histoire; je m'en vay dans ce mois de novembre remettre sous la presse mes trois premiers volumes. Je les ay remaniés, réformés & augmentés de beaucoup, spécialement le premier & second volume. J'espère que je trouveray dans vostre *Histoire de Savoye* de nouvelles & fort curieuses lumières pour les choses de ce pays-là que jusqu'icy personne n'a bien débrouillées; je suis asseuré qu'on peut vous

suivre fans crainte de faillir, & que vous avez trouvé le filet de ce labyrinthe. Je vous demande donc permission de me pouvoir servir de vostre travail pour me développer de ces obscuritez. Je ne prétends pas vous rien desrober; je ne feray qu'emprunter de vous & reconnoistray de bonne foy ce que j'auray pris en rendant à vostre nom les éloges que je luy doy. Dès que mon impression sera achevée, mesme du premier volume, je ne manqueray pas de vous en envoyer un exemplaire. Cependant, comme j'estime infiniment vostre mérite, je vous supplie d'avoir pour agréable que je vous escrive quelquefois, & que je joigne mes lettres à celles de M. d'Hofiers, afin de me conserver l'honneur de vostre connoissance que cet illustre amy m'a donnée. J'aurois une passion extrême de pouvoir mériter vos bonnes graces par moy-mesme, & de vous donner des preuves que je suis avec autant d'estime que d'affection,

« Monsieur,

« Vostre, &c.

« MEZERAY

« De Paris, ce 7^e octobre 1659. »

On trouvera dans l'Inventaire ci-apres les noms des savants, des écrivains & des personnages célèbres au xvii^e siècle, dont les lettres sont contenues en ce recueil, on y remarquera entre autres ceux de Claude & Jean Le Laboureur, du P. Menestrier, de Salvaing de Boissieu, de Chorier, Gui Allard, Claude Oronce Fine de Brianville, J.-M. de la Mure, A. de Ruffi, G. de la Pise, historien de la principaute d'Orange, &c.

Sur le cachet de plusieurs de ces lettres, dont l'empreinte est restée intacte, on voit les armoiries, la plupart ignorées aujourd'hui, que quelques-uns de

ces érudits en matière héraldique s'étoient données; elles font d'autant plus curieuses, qu'on les chercheroit en vain dans les livres de blason du temps.

Ainsi Chorier s'armoit de.... a 3 chevrons de.... l'un sur l'autre, au lambel de 3 pendants de.... en chef;

Gui Allard portoit de.... au lion de....

Oronce Finé écarteloit au 1 & 4 de.... a la tour crénelée de....; au 2 & 3 de.... au chevron de... accompagné de 3 roses de.... 2 & 1.

On connoît les armes de Le Laboureur; elles font gravées par Claudine Brunant sur le frontispice du *Discours de l'Origine des armes*: d'azur, au chevron d'or chargé de 3 molettes du champ. Supports & timbre, des levrettes.

Celles de Guichenon font blasonnées dans l'Armorial de Palliot, dans la Méthode du Blason du P. Menestrier de 1770, & je les ai fait graver en tête de l'Inventaire de ses manuscrits (Lyon, 1851).

Le P. Menestrier, ne voulant pas rester en arrière de tous ces gentilshommes improvisés, s'étoit aussi attribué un écuillon armorié, tel qu'on le voit à la fin de ce volume, après ses lettres.





INVENTAIRE DES PIÈCES INÉDITES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES COTES 165 ET 166, DE LA BIBL. DE
L'INSTITUT DE FRANCE.

Lettres originales écrites à M^r le chevalier de Guichenon, de 1658 à 1661 (1).

TOME PREMIER.

1. **L**ETTRE de Guillaume de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris, à Guichenon. Paris, 7 avril 1660.
2. — Guichenon à G. de Lamoignon. Bourg, 8 mars 1660.
3. — Ferréol à Guichenon. Paris, 15 octobre 1660.
4. — Guerin au même.
- 5 à 9. — Les frères de Sainte-Marthe au même.
- 10-11. — Guichenon aux frères de Sainte-Marthe.
- 12 à 14. — Du Bouchet à Guichenon.
15. — Wicquefort à Guichenon.
- 16-17. — Guichenon à Wicquefort. 1658-59.
18. — Guichenon à J. de La Mure.
19. — D'Urphé à Guichenon.

(1) On lit sur le 1^{er} f, de la main de Guichenon: « Amas de plusieurs lettres écrites ou reçues de divers hommes doctes & curieux, tant de

France que des pays étrangers. »
A la suite, la signature accompagnée de tous ses titres honorifiques & littéraires.

20. — Chievana au même.
21. — Sorbière.
22. — Blanchard.
23. — D'Herouval.
24. — Justel.
- 25 à 27. — Jacob.
28. — La Royne.
- 29 à 75. — 46 Lettres d'une écriture pieds de mouche & illisible. Elles sont datées soit de Paris, soit du Navire, & non signées.
- 76 à 93. — De la Mare à Guichenon. Dijon, 1658-60.
- 94 à 99. — Etienne Perard. Dijon, 1658-59.
- 100 à 109. — 10 Lettres signées de Chevanes. Dijon & Lyon.
110. — Guichenon à M. de Chevanes.
111. — E. Lantin à Guichenon.
- 112 à 118. — Symone (secrétaire du duc d'Epéron).
119. — Le duc d'Epéron.
120. — Symone.
- 121-122. — Guichenon au duc d'Epéron.
- 123-124. — Guichenon à Symone.
125. — Charles-Auguste, évêque de Genève (neveu de saint François de Sales), à Guichenon. Anessy, 1659.
126. — Guichenon à l'évêque de Genève.
127. — Joseph de Sales à Guichenon. Anessy, 1660.
- 128-129. — Hercule Berzet, des comtes de Byfance, évêque de Maurienne, au même. St-Jean-de-Maurienne, 1660.
- 130-131. — Joseph-Marie Suarez, évêque de Vaifon. Vaifon, 1660.

- 132 à 134. — Alexis-Edouard (religieux à Fécamp)
s. l. n. d.
- 135-136. — D'Arenthon d'Alex, évêque de Genève.
Aneffy & Chambéry, 1658-60.
137. — N. Antoine, ou plutôt Nantoine, sénateur à
Chambéry. s. l. n. d.
138. — F. de Colligny. Novion, 1660.
139. — L'abbé de Graneri (frère du comte de Merce-
nasc). s. l. n. d.
140. — Ravineau. Genève, 1659.
141. — Le Laboureur (Claude). Valence, 1660.
142. — Le P. Ferrand, jésuite. Chalons, 1659.
143. — Dinet (doyen du Chapitre de Mâcon). 1660.
144. — D'Amanfé d'Escars. Amanfé, 1659.
145. — L. de Marenches de Champvans.
146. — Fabre. Villefranche, 1659.
- 147-148. — Noël Davy, chanoine d'Auxerre.
- 149-150. — Pierre Remy (capucin de Port-sur-Saône)
151. — Joseph de Vire (capucin).
152. — Le Laboureur, deux lettres ensemble, s. l. n. d.
153. — De Challudet. Lyon, 1658.
- 154 à 156. — De la Sablonière.
157. — Montfalcon.
158. — Sœur Bugnet de Sainte-Dorothee, religieuse de
Saint-Pierre à Lyon. s. l. n. d.
159. — Sœur Anne d'Albert, abbesse de Saint-Pierre de
Lyon. Elle demande des documents sur son
abbaye.
- 160-161. — Sœur Bugnet de Sainte-Dorothee.
162. — De la Pesse. Chambéry, 1659.

- 163-164. — Milliet de Challes. Chambéry.
- 165 — Jacques de Nemours, abbé de Saint-Rambert.
Lagnieu, 1660.
166. — Lucrece-Chrestienne de Harlay.
- 167-168. — Quarteri, abbé de St-Maurice-en-Valais
- 169 à 177. — Megret, trésorier à Moulins.
178. — Guichenon à Megret.
- 179 à 210. — Le P. Menestrier à Guichenon.
211. — Guichenon au P. Menestrier.
- 212-213. — Denis de Salvaing de Boiffieu, 1^{er} président de la Chambre des comptes de Dauphiné,
à Guichenon. Grenoble, 1659-60.
214. — Guichenon au président de Boiffieu.
- 215 à 222. — De la Pize à Guichenon. Grenoble &
Orange, 1659-1660.
- 223 à 226. — Guichenon à la Pize.
- 227 à 231. — De Verthamon à Guichenon. Grenoble,
s. d.
232. — L'abbé de Longueterre. Grenoble, s. d.
233. — Guichenon à l'abbé de Longueterre.
- 234 à 258. — Finé-Brianville. Grenoble, Lyon, Saint-Trivier, Saint-Priest, Paris. Dans sa lettre du 14 août 1658, il donne à Guichenon le plan de son Jeu de cartes du blason.
259. — Guichenon à Finé-Brianville. s. l. n. d.
- 260-261. — Grena, juge-mage du Bugey, à Guichenon.
262. — Costa (1). Il promet à Guichenon des mémoires pour sa maison lorsqu'il parlera du comté de Villars.

(1) C'est la maison dont le chef est aujourd'hui M. le marquis de Costa-Beauregard, en Savoie.

- 263 à 283. — De Comnène. Chasteau-Feuillée & Chambéry
- 284 à 290. — De Verace.
- 291 à 293. — Meyffonnier à Guichenon.
- 294-295. — De Chaponay.
296. — De Quincarnon (auteur de l'Histoire de Saint-Jean & de celle de Saint-Paul). Lyon, 1660.
297. — L'abbé Tallemant. Lyon, 1659.
298. — Guichenon à l'abbé Tallemant.
299. — De Pradel-Autherin, conseiller au Parlement de Dombes, à Guichenon.
- 300 à 302. — Le P. Mathieu Compain, jésuite.
303. — Le P. Granery, jésuite. s. l. n. d.
304. — Le P. Daugières, jésuite. Lyon, 1660.
305. — Le P. Columbi, jésuite.
306. — Nantoine.
307. — Claude Le Laboureur.
308. — De Miffery.
309. — Le chevalier l'Hermite de Soliers.
310. — Jean Le Laboureur, auteur des Tombeaux des personnes illustres.
- 311 à 317. — Claude & Jean Le Laboureur.
318. — Guichenon à Le Laboureur.
- 319 à 323. — Nicolas Chorier à Guichenon.
- 324 à 326. — Guy Allard.
- 327 à 336. — De La Mure, historien du Forez. Montbrison, 1658-60.
337. — Le P. Benoist, capucin.
- 338 à 341. — Guichenon à La Mure.
- 342 à 357. — Antoine Ruffi, historien des comtes de Provence & de Marseille, à Guichenon.

- 358 à 362. — J. Chifflet.
363. — Guichenon à J. Chifflet.
- 364-365. — P.-F. Chifflet à Guichenon.
366. — Chifflet de Palante.
- 367 à 369. — Guichenon à Chifflet.
370. — Le P. Ancheman, jésuite.
- 371 à 377. — Tarin d'Audeul.
- 378 à 380. — Dom Hilaire de Saint-Jean-Baptiste. Du
prieuré de Lemens, 1659.
381. — Guichenon à Dom Hilaire.
- 382 à 387. — Le P. Hilarion de Coste à Guichenon.
- 388 à 410. — François Capré.
- 411 à 415. — Il Referendario Constantia. (En italien).
416. — Em.-Phil. Pancalbo.
417. — G.-A. Frefia.
- 418 à 421. — François-Augustin della Chiesa, évêque
de Saluces. (En italien).
- 422 à 433. — L'abbé Castiglione. (En italien).
- 434 à 437. — Pietro Gioffredo, auteur de l'Histoire des
Alpes maritimes, publiée pour la première fois
dans les *Monumenta historiae patriæ*.
- 438-439. — Guichenon à Gioffredo.
440. — Guichenon au marquis de Pianezze.
- 441 à 467. — Cesare Felice Rocca à Guichenon.
468. — Guichenon à.....
469. — Guichenon à Durand, docteur en théologie.
470. — Guichenon à Baudelot.
471. — Guichenon au P. Ancheman.

TOME II.

- 472 à 478. — Chrestienne de France, fille de Henri IV, duchesse de Savoie. Ces lettres, écrites de la main d'un secrétaire, sont signées de celle de cette princesse : « Votre bien bonne amie, Chrestienne. »
- 479 à 484. — Guichenon à Chrestienne de France. Ce sont des copies ou brouillons de lettres.
- 485 à 542. — De Simiane, marquis de Pianezze, premier ministre du duc de Savoie. Ces lettres sont relatives à l'Histoire de la maison de Savoie par Guichenon.
- 543 à 557. — Guichenon au marquis de Pianezze.
- 558 à 601. — Philippe, comte d'Aglié de Saint-Martin.
602. — De Simiane. s. l. n. d.
- 603 à 615. — Philippe, comte d'Aglié.
- 616 à 621. — Guichenon à Philippe, comte d'Aglié.
- 622 à 653. — A. de Genève, marquis de Lullins.
- 654 à 658. — Guichenon au marquis de Lullins.
659. — Guichenon au marquis de Pianezze.
- 660 à 662. — Guichenon au marquis de Lullins.
- 663 à 665. — De Saint-Thomas à Guichenon.
- 666 à 669. — Cauly à Guichenon.
670. — Guichenon à Cauly.
- 671-672. — Santot à Guichenon.
673. — Giron-François Ville à Guichenon.
- 674 à 683. — L'abbé de la Monta.
684. — Guichenon à l'abbé de la Monta.
- 685-686. — Guichenon à Mezeray.

687. — Mezeray à Guichenon.
 688. — Granery.
 689. — De la Roure.
 690. — P. Bourfier.
 691 à 693. — D. Perrouse à Guichenon.
 694. — Giov. Batt. Buschetto.
 695-696. — F. Paolo Tritio, vescovo d'Alba.
 697. — Cesare Felice Rocca. (Ces quatre derniers numéros en italien.)
 698. — Guichenon à F. Paolo Tritio, évêque & comte d'Alba en Piémont.
 699. — Le commandeur Gino, résident de S. A. R. de Savoie à Rome.
 700. — Guichenon au commandeur Gino.
 701. — J. d'Arenthon d'Alex; avec la général. de la maison d'Alex.
 702. — Guichenon au commandeur d'Alex.
 703. — Antoine de Savoie à Guichenon.
 704-705. — Constantia.
 706. — Le comte Morozzo, chancelier de Savoie.
 707. — Guichenon au comte Morozzo.
 708. — Louise, duchesse de Savoie, à Guichenon.
 709. — Le duc Emmanuel de Savoie. 1661.

Le duc lui accuse réception de deux exemplaires de son *Histoire de la maison de Savoie*, & il ajoute : « Et vous prie de croire que je n'ay pas moins d'envie & de souvenir de changer votre qualité de chevalier en celle de commandeur que vous pourriez en avoir le desir, qui n'est que peu de chose à l'egal de ce que je dois, &c. » D'où il est facile de conclure que Guichenon, en envoyant les exemplaires au duc, avoit temoigne le desir d'être nommé commandeur de l'ordre des SS. Maurice & Lazare ; mais il mourut avant d'avoir pu obtenir cette faveur

LETTRES INEDITES

DU P MENESTRIER A SAMUËL GUICHENON.

+ 23. feu

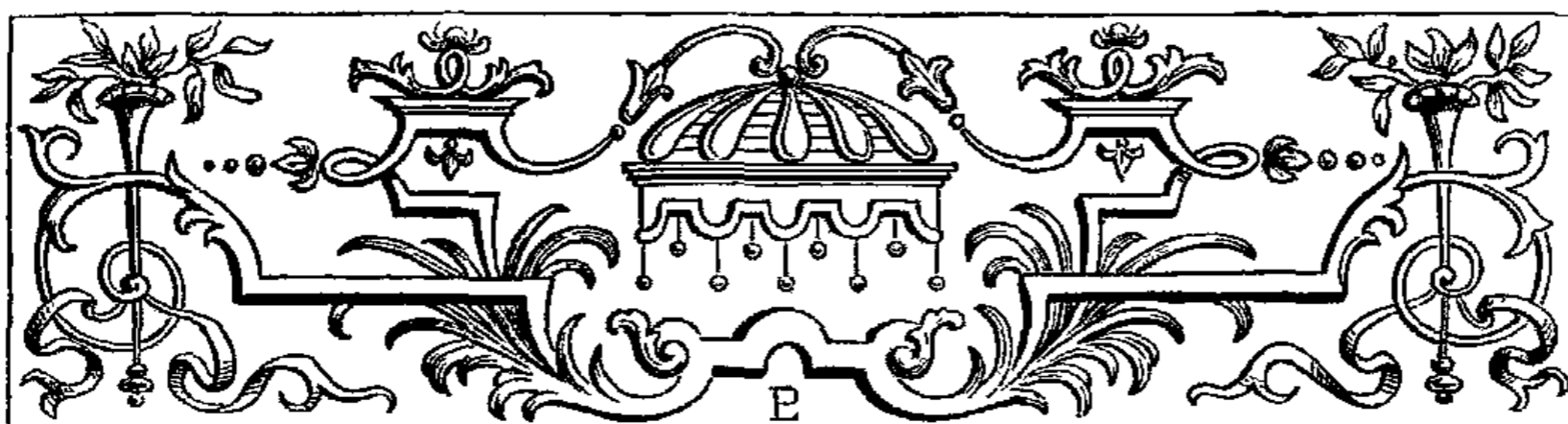
Monsieur

Je vous renvoie la chronique du Duc de Bourbon et vous remercie singulièrement de la faveur que vous m'avez faite, il y a si long temps que vous me faites du bien que ie n'ay plus de termes que puissent vous exprimer ma reconnaissance. J'ay encore besoin pour quelque temps de Sanjourin que ie vous enverray avec trois autres rayons. Si vous avez le Roman du petit seigneur je vous prierois de me le renvoyer pour quelques jours. Je suis sans reserve

Monsieur

Je suis tres aquis et tres
obcissant serviteur

Menestrier



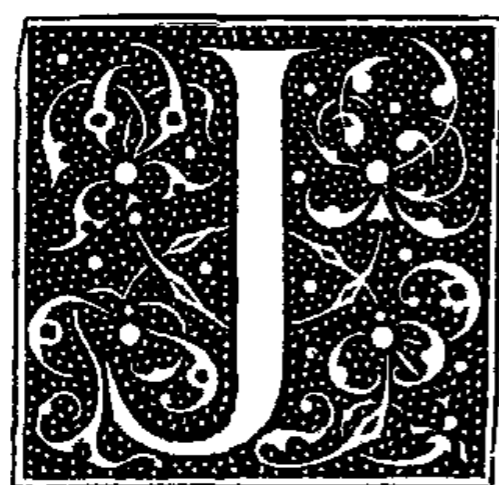
LETTRES INEDITES

DU P. MENESTRIER A SAMUEL GUICHENON.

Le P. Menestrier a M^r le Chevalier Guichenon, historiographe de France
& de Savoye, a Bourg (1).

25 fevrier 1659.

Monsieur,



J'vous renvoye la *Chronique du duc de Bourbon*, & vous remercie singulièrement de la faveur que vous m'avez faite. Il y a si longtemps que vous me faites du bien, que je n'ay plus de termes qui puissent vous exprimer ma reconnoissance. J'ay encore be-

(1) Lorsqu'on a reuni en deux volumes la *Correspondance de Guichenon*, on a placé au hasard les lettres qui la composent, sans se preoccuper des dates, & se bornant a ranger ensemble

celles qui sont ecrites de la même main. Celles du P. Menestrier sont replacees ici dans l'ordre ou elles doivent être, du 25 fevrier 1659 au 18 janvier 1661.

foin pour quelque temps de Sanfovin, que je vous rendray avec vos trois autres cayers. Si vous aviez le Roman du Petit Seintré (1), je vous prierois de me l'envoyer pour quelques jours. Je suis, &c.

MENESTRIER.

Au même

LION, 4 mars 1659.

Monfieur,

On s'adresse aux oracles pour la conduite des affaires importantes, &c'est sur leurs avis que les sages règlent leur conduite. Vous en prononcez de si justes, qu'il ne faut plus vous estonner si l'on vous oblige à parler. Vostre maison est devenue un temple public depuis que vous y avez logé les Muses; vous n'en pouvez plus défendre l'entrée sans injustice, & vous devez laisser la liberté aux supplians d'y offrir des vœux & d'y faire des sacrifices. Je suis du nombre de ceux-cy, & l'effort de mémoire que vous m'y fîtes faire, m'oblige à en faire un second pour ne m'oublier jamais des merveilles que je vis chez vous. Il faut que vous ayez la bonté de souffrir pour quelques heures la visite d'un mauvais auteur qui prend la liberté de se dire en public vostre amy. Ne permettez pas, je vous prie, qu'il ayt usurpé en vain un titre si avantageux, & n'espargnez pas deux chétifs cayers, que je soumets à vostre censure. Je seray ravy d'avoir un guide de vostre mérite, & si vous souffrez que je me serve de vos lumières, j'espère de faire un ouvrage moins dé-

(1) Jehan de Suintre.

réglé. Vous y remarquerez desjà quelques étincelles de ces lumières ; mais ce ne sont encore que des jours échapez. Je vous prie de me les communiquer & de me faire part de quelques rayons de ce grand jour. Si vostre Histoire estoit du domaine public, j'y trouverois de quoy m'enrichir en peu de temps, & je couronnerois la source où j'aurois puisé si abondamment. Faites-moy la grace de me dire vostre avis sur une entreprise délicate en ce temps ; je vous conjure de ne la pas rendre encore publique. Je veux couvrir mes premières fautes, & estre en liberté de défavouer un ouvrage mal poly. Je suis en peine de la véritable cause de la couronne fermée de Savoye, que quelques auteurs expliquent diversément, & de sçavoir les armes de l'église & de la ville de Nantua. Obligez-moi de me communiquer vos lumières sur ces deux points ; & comme vous avez une infinité de belles connoissances, si vous avez quelques remarques propres pour l'art que je traite, donnez-moy le moyen d'en obliger le public, pendant que je continueray à vous envoyer la suite de mon ouvrage, si vous me permettez d'estre toujours, &c.

C.-F. MENESTRIER

Si vous me faites la grace de m'écrire, je vous prie de le faire par la voye de M^r Barbier.

De Guichenon au P. Menestrier

Mon révérend Père,

J'ay bien eu des joyes en ma vie, mais je n'en ay jamais eu de plus parfaite que celle que m'a donnée vostre lettre de l'honneur que vous me faites, de la confiance que vous

prenés en moy & du généreux deſſein que vous avés de travailler ſur une ſi belle matière que celle des armoiries ; mais à meſme temps , j'ay bien eu de la confuſion de recevoir un honneur que je ne mérite point & que vous ayés voulu ſouſmettre voſtre ouvrage à mon jugement, moy qui ferois gloire de ſouſmettre tous les miens à voſtre censure (1). Vous avés eu raiſon en une ſeule choſe, qui eſt de vous eſtre voulu fier en moy d'une entrepriſe de laquelle vous ne voulés pas encore paroître l'auteur ; car, comme j'ay eu une vénération particulière pour voſtre perſonne dès le premier jour que je vous ay connu, il n'eſt rien que je ne faſſe pour mériter voſtre amitié , & j'oſe dire qu'entre tant d'adorateurs de voſtre vertu & des talens extraordinaires que vous poſſédés ſi ſouverainement, il n'eſt perſonne en qui vous rencontriés jamais plus de candeur & de franchiſe qu'en moy qui ſuis tout à vous ſans réſerve. Ce n'eſt donc que par obéiſſance & non pas par préſomption que je vous diray mes ſentimens ſur votre Deſſein.

Je le loueray & l'admireray, & ne puis me laſſer de le lire. Qui eût cru qu'en une matière traitée par tant d'habiles gens vous euſſiés trouvé une ſi belle route & ſi peu connue de ceux qui vous ont devancé ? Certes il n'appartient qu'à des héros de faire ces chefs-d'œuvre, & le commun des hommes n'y peut pas atteindre. Je ne vous flatte point ; ſi le reſte de voſtre livre va de l'air de ce que j'ay vû, comme je n'en doute point, vous ſerés inimitable.

(1) Le P. Menefrier avoit alors vingt-neuf ans, & Guichenon en avoit cinquante-deux. Il avoit publié l'*Hiſtoire de Breſſe & de Bugy*, & le jeune homme qu'il prétendoit choiſi pour

ariſtarque n'étoit encore connu par aucun travail important. Si ce n'étoit pas de la moquerie de la part de Guichenon, c'étoit pouſſer par trop loin la modéſtie & l'obſequoſité.

Mais dites-moy, que veut dire que vous ne parlés point de l'Agricola *insulanus*, quel en est le motif?

Je vous envoie le premier ouvrage de La Colombière, où vous trouverés quelques remarques & observations que feu M^r de Saint-Mauris Saligny y avoit faites, qui peut-être ne vous seront pas inutiles. J'ay aussy un recueil des armes de la noblesse vénitienne, d'un auteur anonyme, que je vous offre si vous en avés besoin, & un amas que je fis à Turin de quantité d'armoyries que je choisís de cet excellent manuscrit de Charles-Emanuel que j'ay cité en son Eloge, à la fin de sa Vie, qui est l'unique copie qui en soit au monde.

Vous aurés au premier jour les armes de l'église & de la ville de Nantua. Voulés-vous celles de Bourg pour la couronne fermée de Son Altesse Royale de Savoye? Je ne vous en puis donner d'autre raison que celle que vous verrés en la Vie de Victor-Amé que M^r Barbier vous monstrera, à qui je ferois ravy que vous voulussiés confier l'impression de vostre livre, si vous n'estiés engagé avec quelqu'autre.

Au reste, si dans le grand nombre d'armoyries que vous nous faites espérer vous voulés me donner quartier pour celles des familles nobles de Savoye, tant de çà que de là les Monts, je vous en auray obligation, ayant envie de faire dans quelque temps l'Armorial de Savoye avec trente ou quarante des meilleures généalogies, où j'auray besoin de vostre secours. Vous en estes pourtant le maistre, & de tout ce que j'ay, puisque je suis à toute espreuve, mon Révérend Père, &c.

LE CHEVALIER GUICHENON.

Bourg, ce 10^e de mars 1659

Le P. Menestrier à M. le Chevalier Guichenon

Monfieur,

Je vous fuis obligé de vos livres & de vofre médaillon de Constantin, que je vous renvoye avec proteftation d'une véritable reconnoiffance. J'ay peine de me perfuader que ce monument foit antique; la forme des lettres & les termes de la légende, qui n'ont aucun rapport avec celles des médailles de cet empereur, me le font foupçonner. J'ay trouvé des chofes rares pour les couronnes : celle-cy eft la divine que nos auteurs ont appelée rayonnante. On luy donnoit douze pointes pour les douze mois de l'année, parce que c'eftoit particulièrement celle d'Apollon. Nos roys l'ont portée quelque temps de cette forme, comme j'ay trouvé en divers monumens.

La pareffe du graveur eft caufé que je ne vous envoie pas encore mon ouvrage qui eft achevé d'imprimer pour la première partie (1). Il y manque encore deux planches; j'efpère de l'avoir pour la femaine fuivante. L'Agricola en a déjà fait acheter un fous-main en feuille; je voudrois eftre préfent aux mouvemens que la lecture produira fur fon efprit. Je penfe à la feconde partie, qui ne fera pas moins curieufe que celle-cy. J'y mettray les divers changemens des armes de tous les fouverains, & les caufes de ces changemens. Les réflexions tirées de divers monumens en feront la pièce d'honneur, ainfi que la censure ou l'analyse de plus de cent auteurs dont je dresseray la biblio-

(1) *L'Art du Blafon juftifié.*

thèque du blason. Je commence par *le Héraut Sicile* & par *le Blason des armes*. Le premier estoit héraut d'armes d'Alphonse, roy d'Aragon, de Sicile, &c. ; le second est imprimé en lettres gothiques. Si vous en aviez d'aussi vieux, vous m'obligeriez de m'en faire part. Je vous demanderay, avec le temps, vostre *Upton* pour quelques jours; il n'y a rien qui me presse encore.

Pour les remarques de Dombes, l'évesque de Mascon dont je vous avois écrit est le mesme que vous me marquez. Je vous enverray bientôt les autres remarques que j'ay. Voicy le proverbe : *Esme* est tiré du latin *æstimatio* (1). On se fert de ce mot en ce pays, particulièrement à la boucherie, où quand on achète la chair sans peser, on dit acheter à l'*esme*, dont on a fait le proverbe : *Tu n'as point d'esme*, pour ceux qui se trompent en cette sorte d'achapt. On l'a depuis appliqué à diverses choses. La fabrique des liards de Trevols a donné occasion à l'autre proverbe. La maison de Montpensier à qui appartenoit cette souveraineté depuis Louis de Bourbon, premier duc de Montpensier, faisoit mettre sur ces liards la première lettre du nom de sa branche de Montpensier, & tous ces liards estoient à L. M., comme on en a fait depuis au G., pour Gaston. Cette lettre a fait naître l'équivoque entre M & *esme*, en sorte que l'on disoit : *Il n'a point d'esme, qu'il aille à Trevols il en trouvera*. De ce proverbe ainsi formé est venu

(1) Dans la *Recollection des merveilles choses advenues au noble royaume de France en notre tems, depuis l'an de grace mille quatre cens & quatre-vingtz*, imprime en 1530 & presente

a Monseigneur Monfieur Jehan de Dinteville, seigneur de Polisy, bailly de Troyes, maistre d'hôtel ordinaire du Roi, Pierre Grosnet ou Grognet dit. Mais comme seu cognostre par mon esme, il fut porté devant le corps saint Edme.

celuy d'*aller querir d'esme à Trevols*. Vous verrez aux testons de ce prince un lambda grec couronné, qui est son chiffre de *λοδοιχος*.

Voicy la liste des livres de blason que je puis sçavoir. Ceux qui ont des croix à costé sont ceux que je n'ay point vus. Si vous en aviez quelqu'un de ceux-là, vous me ferez la grace de me les marquer, & les noms des autres que vous aurez vus.

Sicile, héraut d'armes du roi Alphonse d'Aragon

Le Blason des armes.

Bara (1).

Monet. Origine & pratique des armoiries.

Vulson. 1^{er} & 2^e ouvrage (2).

Faure des Charmettes. Science héraldique.

Louvan Geliot. Indice armorial.

Silvester Petra Sancta (3).

Favyn. Théâtre d'honneur.

Scohier. Du comportement des armes.

Moreau (4).

Uptonus. De militari officio, avec deux ou trois autres (5).

Segoing. Mercure armorial (6).

(1) Hiérosime de Bara, *Le Blason des Armoiries*. Paris, 1581, in-4.

(2) Vulson de la Colombiere, *Recueil de plusieurs pieces & figures d'armoiries*, &c. Paris, 1639, in-fol. — *La Science héroïque*, &c. Paris, 1644, in-fol. Il y a une deuxième édition beaucoup plus ample; Paris, 1669, aussi in-fol.

(3) *Tesseræ gentilitiæ*. Romæ, 1638, in-4

(4) Philippe Moreau, *Tableau des Armoiries de France*. Paris, 1609, in-8, & 1630, in-fol.

(5) Avec le *Traité des Armes* de Joannes de Bado aureo & de Franciscus de Foveis & l'*Espilogia* de Spelmann.

(6) *Mercure armorial* enseignant les principes & éléments du Blason des armoiries, par C. Segoin. Paris, 1648-50 & 79, in-4

Cesar armorial (1).
 Le Trophée d'armes héraldiques (2).
 Agricola insulanus (3).
 † Bartolus a Saxo Ferrato (4).
 † Alciatus.
Le Promptuaire armorial, de Boisseau.
 Voilà ceux que j'ay vus pour les préceptes.
 Voicy ceux qui en parlent par occasion :
 Cassaneus. In *Catal. gloria mundi* (5).
 Kirkerus. In *Ædipo Ægyptiaco*.
 Binet. *Aux Essays des merveilles de nature*.
 Le Père Léon, en son Encyclopédie.
 Tiraquellus. *De Nobilitate* (6).
 Les Conférences du Bureau d'adresse.
 Voicy les catalogues des familles :
 Salazar. *De los escudos de armas de los mas nobles Señores de España* (7).
Blason royal, du Père Labbe.
Fiori di blasoneria, de Chiefa (8).

(1) *Cesar Armorial*, par C. D. G. P. (Cesar de Grandpre). Paris, 1654, in-8.

(2) *Le Trophée d'armes heraldiques, &c.*, par le fleur de Prade. Paris, 1650-55-59 & 71, in-4.

(3) Claude Le Laboureur, *Origine des armes*.

(4) *De Insignis & Armis*. Ce traite a ete donne par La Bisse, *Notes sur Upton*, pp. 4-17

(5) Barthelemy de Chasseneux, président du Parlement de Provence, auteur de *Catalogus gloria mundi*.

(6) C'est un traité des privileges

de la noblesse *Andre Tvaqueau* eut vingt ou trente enfants & il ecrivit un grand nombre de volumes. On pretendoit qu'il faisoit tous les ans un enfant & un livre. Un mauvais plaisant lui fit cette epitaphe : « Hic jacet qui, aquam bibendo, viginti liberos suscepit, viginti libros edidit. Si merum bibisset, totum orbem implevisset. »

(7) Blas de Salazar, *El repartimiento de Sevilla con escudos de armas*.

(8) François-Augustin della Chiefa, évêque de Saluces, auteur de la *Corona reale di Savoya* & de divers autres ouvrages de blason & de genealogie.

- Le *Wappenbuck*. 2 volumes, figures.
 Le *Parlement de Paris* (1).
 Le *Parlement de Dijon*, par Paillot.
 L'Hermitte de Soliers. *La Toscanne & la Ligurie françoises*.
 Les *Estats de Languedoc*, par Bejar.
 Le Feron. *Les Connestables, &c.*, augmenté par Godfroy.
 Augustin Franconi. *Les Familles de Gènes*.
 Le Laboureur. *Tombeaux des personnes illustres*.
 Stumpff. *Chroniques suisses*.
 Saint-Julien. *Remarques historiques* (2).
 Martyrologe de Malthe, de Gouffancourt.
 Ciaconius. *Des Papes & des Cardinaux*.
 Frison. *Gallia purpurata*.
Antiquitez de la noblesse de Flandres, de L'Espinoÿ (3).
 Les Histoires des familles : de Vergy, de Chastillon, de Montmorency, Guines, Ardres, Coucy (4).
 De Lynden, par Christophle Bulkens.
Lauriers de Nassaw.
 De la Tour, par Justel (5).

GENEALOGIES.

- Scipion Ammirato. *Delle famiglie fiorentine*.
 Bucelini. *Germania topo-chrono-stemmatographica*.

(1) Par François Blanchard, bourbonnois. Paris, 1637, in-fol.

(2) Cet ouvrage m'est inconnu, a moins que le P. Menestrier n'ait designé ainsi les *Mélanges historiques, &c.*, ou il est traité du blason & des familles nobles de Bourgogne. In-8

(3) Philippe de l'Espinoÿ, *Recherche des antiquitez & noblesse de Flandres*. Douay, 1632, in-fol.

(4) Par Andre Duchesne.

(5) Justel, *Hist. généalogique de la maison d'Auvergne*, in-fol.

Theatrum genealogicum. 4 volumes.

Haro. *Nobiliario genealogico* (1).

† Petro de Portugal. *Linajes de España* (2).

Paradin. *Alliances généalogiques*.

CATALOGUES DES CHEVALIERS.

Chifflet. *Chevaliers de la Toison d'or*.

Capré. *Chevaliers de l'Annonciade*.

† *Chevaliers de la Jarretière*.

D'Hofier. *Chevaliers du Saint-Esprit*. — † *Chevaliers de St-Etienne de Florence*. — *Chevaliers de la Table ronde*

AUTRES LIVRES.

Origines de Saint-Julien (3).

† Le Président Fauchet (4).

Duchefne. *Des Maisons de Bourgogne; Dauphins, Poitiers, &c.*

Théâtre d'honneur & de chevalerie, de La Colombière.
2 vol.

Nostradamus. *Des familles de Provence* (5), en son *Histoire*.

Saxi. *Les armes des Archevesques d'Arles*.

(1) Alonzo Lopez de Haro, *Nobiliario genealogico de los reyes y titulos de España*. Madrid, 1622, 2 vol. in-fol.

(2) *Nobiliario* de D. Pedro conde de Barcelos, fillo do rey D. Dionis de Portugal, ordenado e ilustrado con

notas e indices. Roma, 1640, in-fol.

(3) *De l'Origine des Bourgonnons*, in-fol.

(4) *Antiquités gauloises & françoises*.

(5) César de Nostredame, *Histoire de Provence*. Lyon, Rigaud, 1614, pour la Société Caldoriene.

Le P. Hilarion de Coste, en l'*Histoire des Dames illustres* (1).

J'ay vu autrefois l'Histoire de la famille de Nassaw, en latin; mais j'en ay perdu toute la mémoire, aussi bien que de celle de la maison de Bourbon l'ancien.

Sainte-Marthe. De la Maison de France.

Frère Estienne de Luzignan.

† La maison de Courtenay.

† La maison de Grimaldi.

J'ay vû quantité de manuscrits, mais je ne crois pas que je doive les indiquer, puisqu'ils sont singuliers, & que cela serviroit plus à l'ostentation qu'à l'utilité du public.

Ceux que je n'ay pas encore pû recouvrer :

Argote de Molina. *Nobleza de Andaluzia* (2).

Antonius Albissus. *Principum christianorum stemmata*.

Fabricio Palmerio. *Delle insegne del mondo*.

† Zazzera. *Della nobiltà d'Italia*.

Priorio. *De la noblesse de Florence & de Pise*.

† Sanfovino. *Dell' origine delle case illustri d'Italia* (3).

Paolo Morigra. *La nobiltà di Milano*.

Paul Mini. *De la noblesse de Florence*.

Hollander. *De la noblesse des Armes*.

Lopez de Lezana. *Linajes de España*.

Diego Fernandez de Mendoza. *Linajes de España* (4).

Lucio Marino. *Della nobiltà d'Andaluzia*.

(1) *Les Eloges & les Vies des reynes, des princesses & des dames illustres, &c.* Paris, 1647, 2 vol. in-4.

(2) Gonzalo Argote de Molina, *Nobleza del Andaluzia*. Sevilla, 1588, in-fol. tres rare, avec la carte du

royaume de Jaen.

(3) Fr. Sanfovino, *Origine e fatti delle famiglie illustri d'Italia*. Vinegia, 1582, in-4.

(4) Diego Hernandez de Mendoza, *Nobiliario de los linajes de Castilla*.

Nobiltà di Padova.

† Campanile. *Arme del regno di Napoli* (1).

Brook. *De la noblesse d'Angleterre.*

Vincentius Borghinius. *De Familiis florentinis.*

Jacobus Hericourt. *Speculum nobilitatis Hastanicæ.*

Johannes Guillelmus Anglus. *Explicatio rei tesserariorum.*

Je prétens de dire en peu de mots les choses que chacun de ces auteurs a traitées, l'ordre qu'il a tenu, ses fautes principales & ses remarques particulières; c'est ce que j'appelle la bibliothèque & la censure du blason. A mon jugement, cette pièce fera curieuse. J'auray besoin de vos lumières & de celles de tous mes amis pour l'exécuter. Je vous offre réciproquement le peu que je sçay, & je vous prie de souffrir que je m'avoue, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 25 mars 1659.

Monfieur,

Je demandois des yeux sévères sur les premières feuilles de mon ouvrage, & vous n'avez que des yeux indulgens; vous faites des éloges au lieu de faire une censure, & vous couronnez un défavoué qui ne mérite qu'un mauvais traitement.

(1) *Arme ovvero insegne di nobiltà*, dal Filiberto Campanile Napoli, 1610, in-fol.

Je vous envoie la suite de mes fautes ; je vous supplie de suspendre celle de votre douceur ordinaire & d'affecter pour quelques heures une sévérité qui ne sera pas inutile. Vous verrez plus en particulier la route que je tiens & comme je m'éloigne du chemin battu, pour tâcher d'en trouver de plus courts & de plus sûrs.

J'attens de vous faire voir par la voye de M^r Barbier ce que j'estime l'honneur de la pièce ; ce sont les réflexions sur la pratique particulière de chaque royaume & de chaque province, les maximes générales du blason & les remarques historiques sur les armes des familles. C'est ce qui reste à mettre sous la presse pour achever la première partie de l'ouvrage. Cependant il est juste que je vous éclaircisse de ma conduite. Ce n'est pas mon dessein de faire l'analyse des auteurs en cette première partie : vous verrez dans quinze jours, en la conclusion du premier ouvrage, la suite de mon entreprise. J'affecte de ne pas citer les endroits que je reprends maintenant en général, pour avoir lieu de le faire en particulier & par ordre, dans une autre partie. Je n'ay pas épargné en celle-ci l'*Agricola insulanus*, qui se plaignoit de ce qu'on ne le citoit point encore. Il en a au long & au large, & je crois que quand il aura vû mon livre, il voudroit que le sien fût encore à faire. Le dernier chapitre fait souvent mention de luy. Pour l'altération du nom de *Petra sancta*, j'ai cru que je devois suivre quelques auteurs qui m'ont précédé, qui le nomment ainsi. Il est vray que La Colombière le nomme à l'italienne, & si je ne me fusse trouvé engagé, j'aurois fait le mesme sur votre avis. Je n'ay pas dissimulé l'usurpation du premier ouvrage

de La Colombière, & la vérité a prévalu sur les respects que j'ay pour M^r le président de Boiffieu (1).

J'accepte l'offre que vous me faites de vos recueils singuliers d'armoiries, & je suspens entièrement la Savoye, pour laquelle j'attendray l'impression de vostre livre, afin d'avoir occasion de vous prendre pour guide & de parler souvent de vous. Cependant je vous offre le peu de lumières que j'ay sur la connaissance des familles de ce pays-là. Le prieuré de Lemens & les cloistres de l'abbaye de Haute-combe vous peuvent fournir de belles connoissances. M^r de Pingon a aussi sa généalogie, où il y a de belles alliances. Au Bourget, il n'y a que les armes de Luyrieu, d'Aleman Mirabel, de La Balme, & quelques autres semblables. L'église des Cordeliers de Chambéry en a quantité. Le baron de Pérogés, à Annecy, a toutes les alliances de sa maison peintes en une sale. Je vous pourray indiquer quantité de semblables lieux, quand vous en aurez besoin.

Il y a six mois que le P. Labbé n'est plus nostre recteur. Je suis certain qu'il n'a point le manuscrit du P. Bullioud, qui est entre les mains de M^r Bullioud son frère. J'en ay vû le brouillas entre les mains de quelque autre personne ; je l'ay parcouru, & je n'y ay rien trouvé de Dombes que l'érection du Parlement en la ville de Trévoux : si vous la voulez, je vous la feray transcrire. En vérité ce bon Père avoit un beau dessein, mais il exécutoit bien mal. Une partie de son fait est tirée de vostre *Histoire de Bresse*, & tout

(1) On a pretendu que cet ouvrage, qui avoit paru sous le nom de Vulson de la Colombiere, etoit de M de Boiffieu. Voyez *Relation des*

principaux evenemens de la vie de Salvang de Boiffieu, par M. de Tenelbasse Lyon, 1850, in-8

est si mal digéré que je ne pense pas qu'on se puisse guères servir de ses connoissances qu'il n'establit par aucun titre. Peut-estre aussi que ce brouillas n'est pas une fidèle idée de son dessein (1). Je m'informeray de mes amis s'il y auroit moyen d'avoir pour quelques jours les manuscrits de M^r Bullioud, que je parcourray pour voir s'ils vous peuvent servir.

Je suis marry de m'estre engagé pour l'impression de mon livre à un autre qu'à M^r Barbier (2); je luy réserveray le grand ouvrage in-fol. Il vous portera celui-cy achevé la semaine-sainte, & vostre livre de La Colombière. Je ne suis pas pressé pour les autres que vous avez, & je crois qu'il aura bien la bonté de s'en charger à son retour de chez vous. Vous verrez si j'ay sceü profiter de vostre monument des Echelles qui est merveilleusement beau. Faites-moy la grace de me dire s'il estoit tel que vous l'avez fait graver, si vous en avez vû quelques restes, & d'où vous avez tiré la figure que vous en donnez.

Hélène de Tournon, mariée dans la maison de la Baume-Montrevel, estoit-elle de la maison de Tournon en Savoye ou de celle de Vivarets (3)? Ses armes sont dans la chapelle de Montrevel, & s'il m'en souvient, elles sont d'azur

(1) Cette idée auroit dû venir plus tôt au P. Menestrier, elle l'auroit empêché d'émettre une opinion injuste, puisqu'il parloit avec dédain d'un ouvrage qu'il ne connoissoit que par un brouillon informe qui ne pouvoit le mettre à même de prononcer avec connoissance de cause sur le livre du P. Bullioud.

(2) Barbier étoit l'imprimeur de

Guichenon; le P. Menestrier n'avoit pas d'autre raison pour le préférer à Coral.

(3) Voyez son article dans les *Manuscr. de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 606. Elle étoit de la maison de Tournon en Vivarais, & non de celle de Tournon-Mailard, de Savoye, qui a donné aussi un cardinal à l'Eglise.

à la tour d'or, qui ne sont pas celles de nostre Tournon. On m'a dit aussi que l'aigle des Montmayeur a esté autrefois d'azur, & qu'elle n'est de gueules que depuis le président de Chambéry tué par un de cette famille. Avez-vous vû cet aigle d'azur en quelque lieu? Tous nos livres de blason l'arment seulement d'azur & la font de gueules; je pourrois profiter de cette remarque si elle estoit vraie. Dites-moy vostre sentiment de la première planche de mon livre, & si la pensée est bonne. Je suis, &c.

C - F MENESTRIFR.

Au même

LION, 12 may 1659

Monsieur,

Mes yeux ne m'ont pas encore permis d'aller voir nos églises pour en tirer les épitaphes; je le feray au plutôt. M. le comte Philippe m'a envoyé la *Description du carrousel fait aux nopces de la princesse Marguerite*. C'est une pièce digne de la force de son esprit, & sa description mérite d'estre un ornement de vostre Histoire; je ne doute point qu'il ne vous l'ayt envoyée. En cas que vous en fiffiez un plat de vostre livre, j'y demande faulce, c'est-à-dire que je vous prierois, en faisant l'éloge de l'auteur, d'y joindre une devise que j'ay faite pour luy avec six vers qui l'expliquent. Vous la pûtes voir dans la lettre que je luy écrivis, que je vous envoyay ouverte, & je vous en enverrois la copie.

J'ay recouvré une autre monnoye de Jean de Bourbon, de mesme empreinte que la première que je vous envoyay, mais mieux gravée & sur un meilleur métal. Je vous la feray tenir pour estre mise en vostre cabinet.

On m'a demandé de Paris les noms & les armes des familles alliées à la maison de Savoye, & on me marque de les tirer de vostre Histoire. C'est l'abbé Graneri qui me les demande. Faites-moy sçavoir si c'est chose qui se puisse faire, car autrement je trouveray défaite.

Je suis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

(1).

Monfieur,

Il faut que je profite doublement de vos lumières, & que vos avis particuliers me servent de guides aussi bien que vos livres. J'estime toutes vos remarques, & vos observations me sont des oracles que je reçois avec respect. Vous me donnez courage de pousser à bout mon entreprise, & , comme je crois vostre approbation sincère, je ne me deffie plus de mes forces. J'espère que mon second volume, qui contiendra toute la pratique du blason, ne cédera pas au premier qui ne traite que de la théorie. Vous verrez, en la suite des feuilles que je vous envoie, les réflexions que j'ay faites sur le tombeau des Echelles, & je me persuade que

(1) Sans date (1659).

vous les trouverez raisonnables & curieuses. J'expliqueray de cette manière une vingtaine de monumens anciens, en ma seconde partie, & les vitres de Brou y auront bonne part. J'ay cru que vous ne trouveriez pas mauvais le petit mot que j'en dis touchant vostre *Histoire de Bresse*, & que la liberté que je prennois n'estoit pas licentieuse & au-delà du respect. Vostre nom fera le sceau de ma première partie, & ce n'est pas sans une satisfaction particulière que j'ay vû qu'il fermoit le premier tome de mon ouvrage que j'espère vous envoyer après festes.

Je vous remercie de l'offre que vous me faites de la médaille de Constantin ; j'en ay deux de Galien & une de Gordien, qui ont de semblables couronnes & qui sont plus anciennes. Je crois mesme en avoir vû une de Vespasien, dont le revers a la figure de Sérapis couronnée de cette sorte de couronne. Jean-Baptiste Le Menestrier, mon parent (1), qui a écrit des médailles des empereurs, en avoit une belle d'Hadrien, dont le revers avoit la figure de deux génies couronnez de mesme, avec la légende : *Genii Tripolitanorum*. Elles ont esté si communes que je n'en veux pas faire une remarque.

Je feray mettre le nom d'Humbert au lieu de celuy de Jaques ; je crois que c'est M^r Capré qui m'a trompé, car j'ay en mes remarques le nom d'Humbert & ses armes que j'avois prises à Hautecombe. Pour sa devise, je n'ay pas cru qu'il fût nécessaire de l'expliquer, quoyque j'en eusse l'interprétation. Pour La Palu, comme je ne traite pas de

(1) Le P. Menestrier n'estoit nullement de la famille de ce J.-B. Le Me-

nestrier, dont le nom est toujours écrit avec l'article

son origine & que la branche la plus illustre de cette famille s'est tenue en Bourgoigne, je n'y toucheray pas.

Faites-moy la grace de me faire tirer une copie du tombeau des Echelles ; cette pièce est curieuse & mérite d'estre conservée. Il faudra néanmoins que je fasse un avertissement au bout de mon livre, touchant le reftablissement de ce monument, afin qu'on n'ayt pas occasion de m'accuser d'infidélité, & que je garde un extrait de vostre planche pour ma justification.

Si vous avez Scohier, *Du comportement des Armes*, vous m'obligerez de me le prefter pour quelques jours, lorsque le temps viendra que j'en auray besoin. On ne le trouve point par icy. Je vous renvoye vostre La Colombière ; les Remarques de M^r de Saint-Mauris sont trop minces & sans beaucoup de fondement pour la plûpart. Je luy ay néanmoins rendu l'honneur que mérite la réputation qu'il s'est acquise, & reconnu la main d'où m'est venu ce bienfait.

M^r Barbier m'a demandé des poésies pour la cour de Turin, & particulièrement pour l'alliance de Monaco & de Simiane : mon dessein est de luy faire des pièces de la nature de celles qu'il présenta au Roy. La cour de Piedmont prend plaisir aux devises. J'avois pensé d'en faire pour S. A. Madame, les Princesses & les principaux seigneurs, de Pianesse (1), Saint-Germain, comte Philippe (2), & en les accompagnant de quelques vers. Je mettrois au bout ma poésie latine de la maison de Savoye, dont je vous avois

(1) Charles-Jean-Baptiste de Simiane, marquis de Pianezze, premier ministre du duc de Savoye

(2) Phil. d'Aghe, comte de Saint-Martin

donné copie. Pour le mariage de Monaco, je ferois un petit poème du mariage de l'Honneur & de la Vertu, à qui je donnerois pour dot la noblesse, la puissance, la valeur, la beauté, &c. Si le mariage de l'Infante se peut faire avec le Roy, je feray d'abord une couronne à l'Amour, tissue de lys & de marguerites; &, s'il me faut faire un ballet, la Majesté & l'Amour réconciliés seront le sujet. Je souhaite un couronnement de cette nature à vostre Histoire.

Pour celle de Dombes, j'ay fait quelques remarques que je vous enverray à la première occasion, d'un hommage fait par un seigneur de Beaujeu à M^{rs} de Saint-Jean (1), d'un évêque de Mâcon né en Dombes d'une famille considérable. N'oubliez pas le proverbe de l'*Eme de Trevol*; je crois que vous en sçavez l'origine, &c.

Si vous avez de vieilles monnoyes de France, d'Espagne, de Savoye, d'Allemagne, &c., faites-le-moy sçavoir; j'ay desjà trouvé une trentaine de remarques curieuses sur de semblables pièces. N'auriez-vous point de pièce où fussent les armes de Ferdinand & Isabelle, de Charles VIII, de François II où fussent celles d'Escoffe, d'Henry III où fussent celles de Poloigne, & de quelques-uns de nos Dauphins où fussent celles de Bretagne? Vous verrez bien d'autres béveües de l'Agricola (2), quand je vous auray envoyé la dernière feuille de mon livre où ses étymologies sont criblées. Son pairle, son gouffet, ses rustres, ses otelles, son sautoir & sa croix deschée y sont assez bien deschiffrés. Le pauvre homme, qui se plaignoit de ce qu'on ne le citoit point,

(1) Les Comtes de Lyon

(2) Le Laboureur, auteur de *l'Enigme des armes*

aura sujet d'estre content de cette part. C'est en ce dernier chapitre où j'ay mis tout ce que je sçavois de plus curieux, & je crois d'avoir donné la véritable interprétation des termes les plus scabreux de cet art. J'ay fait pour ces pièces ce que j'ay desjà fait pour les émaux, & j'ay cru que la curiosité des lecteurs demandoit de moy ces recherches. Je suis sans réserve, &c

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

LION, 19 may 1659

Monfieur,

Ce ne fera pas encore pour cette fois que vous aurez *le Véritable art du Blason*, à cause que toutes les figures ne sont pas gravées. J'espère que la semaine suivante l'ouvrage pourra commencer à voir le jour. Je ne me presse pas pour la seconde partie, je me réserve à la mettre sous la presse au mois de septembre; j'ay écrit en Espagne, en Allemagne & en divers autres endroits pour avoir des mémoires.

Le P. Columbi m'a chargé de vous faire tenir le livre des évesques de Valence, pour le sujet que vous verrez dans la lettre qu'il vous écrit.

J'ay trouvé en cette ville l'építaphe d'un de la maison de la Baulme que je vous donneray pour la seconde édition de vostre *Histoire de Bresse*, avec ses armes brisées d'un lambeau. Pour les armes de Beaujeu, que quelques-uns croyent estre celles de Flandres, je me persuade avec plus

d'apparence que ce sont celles de Lion (1), dont les couleurs ont été changées par un cadet seigneur de Beaujolois. L'histoire les fait sortir de nos anciens comtes; le voisinage des terres favorise cette conjecture, & je voudrois voir si les anciens monumens & les sceaux ont le lambeau qui pourroit être une sous-brisure retenue depuis par les puisnez, après le droit d'aînesse dévolu en leur branche, comme Luzignan & Bar retinrent les leurs, quoiqu'ils fussent devenus chefs du nom & des armes. Il ne reste rien du monument du premier de ces seigneurs, ensevely en l'église de Saint-Irenée que j'ay vue avec soin pour ce sujet.

Il me souvient d'avoir vû dans le *Cérémonial de France* un cardinal de Trévoux nommé; je le chercheray pour m'en éclaircir & vous en donner avis (2). Le P. Compain m'a envoyé une généalogie de la maison de la Chambre (3), qu'il vous aura sans doute communiquée. Le sceau de cette maison y est, ou la devise n'est pas *franc & léal*, comme M^r Capré la lui donne, mais *franc & féal*. Avez-vous mis en vostre Histoire le tombeau de cette famille qui est en l'église des Carmes, à la Rochelle? C'est l'un des beaux & des curieux que l'on puisse voir.

(1) Dans sa lettre du 25 novembre 1659 ci-apres, il rectifie cette opinion

(2) Il y revient dans sa lettre du 7 juillet 1659.

(3) Maison illustre de Savoie, depuis longtemps éteinte. Le château & le village de ce nom sont situés sur la route d'Aiguebelle à Saint-Jean-de-Maurienne. Les La Chambre portoient d'azur, seme de fleurs de lis d'or sans

nombre, au bâton de gueules brochant sur le tout. Cimier, un paon rouant au naturel. Devise: *Altissimus nos fundavit*. Cette devise fut remplacée par celle *franc & leal* suivant Capré, ou *franc & féal* d'après le P. Menestrier, lorsque Charles-Emmanuel de La Chambre, marquis d'Aix, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, porta de La Chambre parti de Seyffel.

J'accepte l'offre que vous me faites des œuvres d'Hœpingus (1); je feray bien aise de les voir pour quelques jours. J'ay vû Turturetus (2) que nous avons en nostre bibliothèque; c'est peu de chose que son *Traité de la Noblesse*. Il me souvient aussi d'avoir vû les marques d'honneur de la maison de Tassis.

Je traiteray M^r Capré avec tout l'honneur que mérite une personne qui a vostre amitié & vostre approbation. Je ne sçay comment reconnoître tant de graces que vous me faites, j'en feray du moins profession publique, & la postérité sçaura que je suis sans réserve, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 23 juillet 1659.

Monfieur,

Une retraite spirituelle de quelques jours & nos actes publics de théologie & de philosophie sont cause que je n'ay pû vous écrire si tôt que j'aurois souhaité pour vous remercier de vos deux cayers de blason & de vostre Hœpingus que je vous renvoye avec tous les sentimens de gratitude que je puis avoir. Le sieur Agricola fait feux & flammes contre moy, & les foudres du Vatican semblent moins terribles que sa fougue. Il prépare un volume d'injures contre mon *Art du Blason*. Il va mettre en œuvre cinq ou six bouteilles d'encre pour me noircir, sans le fiel & la bile qu'il y mellera. J'attens avec impatience cette

(1) Theod. Hœpingi *De insignium five Armorum prisco & novo jure Tractatus*. Norbergæ, 1642, in-fol.

(2) Vincentius Turturetus, *Horæ subscesivæ de Nobilitate gentilitia*, &c. Lugduni, 1624, in-4.

belle invective, qui n'aura rien de plus vray que le reproche qu'elle me fera d'avoir eu la témérité de me déclarer vostre amy. Je sçay que c'est un des points de sa satyre, & qu'il prétend de faire sçavoir au public qu'il vous est désavantageux d'avoir un semblable amy qui *fait le fou en plusieurs langues* : c'est ainsi qu'il nomme les authoritez dont je me suis servi. J'auray du moins la consolation que ses extravagances donneront de fortes attaques à sa bourse, & que s'il veut faire des volumes sur chacune de mes parties, la pension qu'il a réservée sur son ancienne prévosté ne suffira pas à payer l'encre & le papier qu'il usera. La lettre qu'il a écrite à mon libraire est un original digne d'estre vû des honnestes gens : je vous en pourray faire part à l'occasion.

J'ay laissé des marques en vostre Hoëpingus qui concernent la Dombes. Je vous enverray à la première occasion mes livres avec une lettre pour M^r Chifflet; vous m'avez promis d'estre l'introducteur de cette pièce auprès de cet illustre, & j'espère que deux lignes de vostre main la feront recevoir avec honneur. Je l'attens de vostre bonté, quoy qu'en puisse dire nostre Insulaire, dont les crieries ne m'empeschent jamais de publier hautement l'honneur que vous me faites, pendant que vous souffrirez que je me die, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 24 août 1659.

Monfieur,

Une incommodité de quelques jours est cause de mon silence. Quelque diligence que j'aye faite & quelque soin

que j'aye pris, je n'ay sceü trouver l'épitaphe de Geoffroy de Chastillon ; je m'en tiens à ma première conjecture , & je me persuade qu'il fut enseveli dans l'église du concile. Il mourut pendant l'assemblée ; comme il estoit neveu du Pape & homme de condition, il est probable qu'on lui déféra cet honneur. Cette église a esté renversée par les hérétiques. J'ay vû nos autres églises, & cette recherche ne m'a pas esté inutile, car j'ay remarqué de fort belles choses pour mes desseins. Je continue mon ouvrage, & j'ay presque la matière de ma seconde partie. Je lis toutes nos histoires en vieux gaulois pour découvrir les origines ; n'auriez-vous point le roman de Prusse ? M. le président de Boissieu m'a écrit que j'y trouverois des remarques pour la noblesse de Daupiné. Je suis en doute du voyage depuis le changement de recteur au collège de Bourg. Le P. Orset m'avoit invité, je ne sçay pas si celui-cy le fera. Peut-estre le feray-je par autre voye.

Je n'ay pas encore pû écrire à M^{rs} Chifflet, je le feray mardy prochain & je donneray mes lettres à M^r Barbier. Je vous envoie cependant les deux copies de mon livre, que vous aurez la bonté de joindre aux lettres dont vous me ferez la grace d'écrire l'adresse. M^r d'Hozier doit maintenant avoir receü le livre. Je ne refuse pas, avec le temps, Campanile ny Sanfovino. Je suis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 6 septembre 1659

Monfieur,

Je vous envoie une seconde lettre pour M^r l'abbé de Balerne (1), à laquelle vous m'obligerez de mettre l'adresse & de joindre un petit mot de vostre main qui luy serve de faufconduit.

Je vous remercie de la faveur que vous m'avez faite de m'envoyer le projet de vostre Histoire (2). J'en trouve la matière un peu stérile, & cet ouvrage tirera toute sa gloire des mains de l'auteur. De huit livres que vous nous promettez, il n'en est que quatre dont le sujet soit illustre : le second, le troisième, le quatrième & le dernier des preuves. Le premier est commun avec les voisins, le cinquième est de l'histoire du temps, & la Cour souveraine de Dombes n'est pas une des plus célèbres compagnies du royaume ; les villes, chasteaux & maisons nobles qui font la matière du sixième & du septième n'ont rien d'éclatant ; tout l'honneur vous en fera dû, & si jamais il a esté loisible d'appliquer le vers du poète, *materiam superabit opus* (3), c'est en cette occasion. Il faut avouer que la manière dont vous vous y prenez est belle, vous n'omettez rien, & vos huit

(1) Jules Chifflet, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, conseiller-clerc au Parlement de Dôle.

(2) C'est l'Histoire de la principauté de Dombes

(3) Ovide, *Métam.*, lib. II, fab 1, description du palais du Soleil *Materiam superabat opus.*

livres embrassent tout ce qu'un pays peut avoir de plus considérable.

Je continue mes recherches du blason (1), & je suis en estat d'achever la censure de l'Agricola que je n'avois que commencée. J'ay de quoy renverser le reste de ses Origines qui sont extravagantes; son effonnier, diapré, pery, gueules, & ses broyes, me donnent beau champ.

Je vais faire un petit imprimé de demy-feuille de mon Dessein pour le communiquer, afin que les sçavans me puissent ayder. C'est une chose absolument nécessaire, puisque j'ay besoin de plus de mémoires qu'un historien. J'ay découvert de beaux pays, &, quand j'auray le bien de vous voir en celuy-cy, je vous feray voir bon nombre de remarques curieuses. J'ay encore vos deux cayers d'Allemagne & de Poloigne, que je vous rendray fidèlement

Le changement du recteur de Bourg a rompu mon voyage; je me voulois faire inviter par le P. Orset, qui est toujours icy malade aprez vingt-deux accez de fièvre. Il faudra me servir d'une autre voye pour voir vos livres, vos sceaux & vos monnoyes. M^r Barbier m'a chargé de vous faire sçavoir le sujet du livre de St-George, du P. Théophile(2); c'est une défense de ce saint contre ceux qui en font une personne fabuleuse. Il justifie sa réalité par les hymnes & les ménologes grecs, par les sentimens des anciens Pères, par les honneurs que l'Eglise luy a rendus depuis les premiers siècles; il développe l'occasion de l'erreur de ceux qui l'ont cru imaginaire, réfute leurs sentimens & explique les symboles des images de ce saint; il rapporte les illustres

(1) *L'Art du Blason justifié*

(2) Le P. Theophile Raynaud.

qui ont porté le mesme nom, & fait quelques réflexions sur sa vie. En voilà à peu près toute l'idée.

J'ay écrit à M^r d'Hozier, & je luy ay envoyé une copie de mon livre. Je n'ay pas osé faire le mesme au comte Philippe, parce que je n'ay rien dit de sa famille qu'un petit mot en passant. Si vous jugez pourtant que cela ne le pique point, je le luy enverray & à M^r le marquis de Pianezze.

Vostre *Histoire de Savoye* est fort attendue à Grenoble, plusieurs de ces Messieurs m'en ont écrit. M^r le président de Boissieu se comporte fort généreusement en mon endroit; il m'a communiqué de belles choses, & m'a promis des mémoires de la Chambre des comptes. Il s'estoit un peu laissé coëffer à l'Agricola; mais il en est revenu, & il condamne hautement ses resveries.

N'auriez-vous point parmy vos livres le Roman de Saintré? J'aurois besoin de le voir pour mon Dessen; c'est un livre curieux, qui est fort rare à présent. M^r de Boissieu n'a plus le sien, & m'a écrit que peut-estre vous l'auriez. Si cela est, je vous demande la grace de le voir. Je suis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 18 septembre 1659

Monsieur,

Je viens actuellement de la campagne où j'ay demeuré huit jours, & c'est de la maison de M^r Barbier que je vous écris après avoir lu l'obligeante lettre que vous m'écrivez.

Je vous enverray deux de mes livres accompagnez de deux lettres à M. le marquis de Pianezze & à M. le comte Philippe ; ils les recevront plus favorablement quand ils auront passé par vos mains. Obligez-moy de leur témoigner les respects que j'ay pour eux & l'estime que je fais de la bonté qu'ils ont pour moy, quoyque je leur fois inconnu.

Vous ne manquerez pas de donner un beau tour à vostre *Histoire de Dombes*, & les ornemens qu'elle recevra de vos mains la rendront aussi illustre que les sujets les plus féconds. Je crois que l'excurfion est libre en de semblables sujets, & qu'on peut s'étendre sur ses voisins quand on n'a pas dans son fond de quoy s'enrichir.

Je suis bien aise que mon livre ayt donné de l'impatience à beaucoup de gens d'avoir vostre Histoire. Quel fera leur transport quand ils verront toute la pièce, puisque de petits lambeaux les ont charmés ! J'en suis l'adorateur & je n'en parle jamais qu'avec éloge.

Je travaille à la suite de mon Dessein, & j'espère de donner dans un mois la justification des *Armes parlantes*.

Ma seconde partie des *Généalogies* & des *Preuves de noblesse* demande un in-folio, à cause des planches. Je suis, &c.

MFNESTRIER.

Au même.

Lion, 1^{er} octobre 1659.

Monfieur,

Huit jours de campagne & autant de retraite font cause que je n'ay receü vos lettres que fort tard & que je n'ay

pû vous envoyer plutôt les deux complimens pour vos ultramontains. J'en ay fait un d'un autre style au sieur Agricola qui commence, à ce qu'on dit, à faire rouler la presse contre moy. Je commence lundy une autre partie de mon ouvrage, pour estre prest à luy faire riposte huit jours après son attaque. Je vous envoie par avance mon projet dont je vous enverray quelques copies pour vos amis, quand la planche sera tirée. Faites-moy la grace de m'en dire vostre sentiment & de remarquer en chemin faisant ce qui pourroit me servir. J'ay de belles remarques pour cette entreprise, & j'espère qu'elle me réussira. Je vous remercie de vostre requeste de Dom Joseph de Marguerit; les réflexions sur ses armes me serviront. La lettre courte est pour M^r de Pianezze, & je l'ay marquée au bas de la lettre P. pour la distinguer de celle du comte Philippe. Je suis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 6 octobre 1659

Monfieur,

Enfin mon projet est en dûe forme pour vous estre présenté, il a ses habits de feste. Je vous en donne plusieurs copies, afin que vous me fassiez la grace de les communiquer à vos amis. J'auray bientôt besoin de vostre Sanfovin pour la cinquième partie de mon ouvrage, que je vais mettre sous presse. On me la demande instamment, & je ne la puis refuser. Je luy donne pour titre : *Recherches his-*

toriques des Armoiries (1). Outre les armes des souverains & des princes dont je donneray l'origine, je mettray les familles de Montmorency, Ailly, Damas, Moroges, Effermay, Estouteville, l'Estendart, l'Hermite, Boulainvilliers, Brulart, Bouteiller, Bouliers, Simiane, Chasteaubriant, Derval, Loheac, Raiz, Coucy, Chastillon, Joinville, La Haye, Pons, Clermont, Anglure, Vallin, Agoult, du Lys, Tournel, Chasteauneuf, Montalan, Choiseul, Montbreton, Villers, Libertat, Lopis, Goulaine, Acigné, Boffin, &c.; si vous en avez d'autres, vous m'obligerez de me les communiquer. Je demande l'occasion des armes comme celle des alérions de Montmorency, qui représentent pareil nombre d'estendarts. J'y mettray les armes des provinces, des villes, des églises & des communautés dont je trouveray les causes. J'ay découvert la vraie origine des armes de Hiérusalem, & je la justifieray par des monnoyes. C'est une remarque des plus curieuses de tout le blason. Vous pourrez avoir trouvé l'origine des blasons de plusieurs familles de Savoye & de Piedmont; j'ay celle des flèches des Saint-Martin d'Aglié, de l'estrier des Valpergue, du croissant & des estoiles de Sales; mais qu'en pensez-vous? ne jugez-vous pas que ce sont fables?

Souffrirez-vous que M^r Barbier me communique vostre Histoire, pour voir les changemens qui se sont faits dans l'écu de Savoye à divers temps, & pour donner sur les doigts à l'Agricola qui fait Charles-Emanuel auteur des quartiers de Saxe? Je feray sçavoir au public d'où je

(1) Je ne connois aucun livre du P. Menestrier sous ce titre, ou il ne l'a pas publié, ou il a paru plus tard avec un titre différent

l'ay tiré, & je rendray tous les témoignages de reconnaissance qu'exige une semblable faveur. Je vous enverray une autre fois davantage de copies de mon Dessen; faites-moy la grace de l'envoyer aux M^{rs} Chifflet auxquels je n'ay pas cru devoir écrire une seconde fois avant qu'avoir une réponse de mes premières lettres. Je suis, &c.

MENESTRIER,
DE LA COMPAGNIE DE JESUS

Au même.

Lion, 15 octobre 1659

Monsieur,

Ce n'est pas mon dessein de donner des généalogies en ma cinquième partie, ny je ne suis pas si téméraire que d'entreprendre sur M^r du Chesne & sur M^{rs} de Sainte-Marthe. Je ne fais que les recherches historiques des armes, & je rends seulement raison des pièces de leurs blasons. Par exemple, j'explique la cause des clefs des Clermont, de la thiare, des bannières, &c., & prenant leur écu généalogique de seize quartiers, je dis qu'ils portent de l'Empire d'Orient à cause d'une belle alliance, & qu'un de cette famille a pris de nostre temps le nom & les armes de Luxembourg, en ayant espousé l'héritière, &c.

Pour les villes, je dis, par exemple, que Bourdeaux porte la figure de sa maison de ville, ce qui luy est commun avec Valence, Romans, Tarascon, Tolose, Carcassonne, &c., qui ont sur leur écu leurs portes, leurs chasteaux & leurs tours; que la fasce onnée représente la Garonne; le

croissant, son port qui est fait en croissant & que les anciens géographes nomment *Portus Lunæ*; que le léopard est la marque qui nous apprend qu'elle est la capitale de Guyenne; & le chef de France, qu'elle a esté unie à la couronne. Je fais le mesme pour deux cents autres villes.

Pour les familles souveraines, je dis que Charles VIII a écartelé de Jérusalem; Philippe-le-Long & Louis Hutin, de Navarre; François II, d'Escoffe; Henry III a tiercé de Pologne & de Lithuanie; Henry IV, accolé de Navarre; le fils de François I^{er} dauphin, écartelé, contre-écartelé de France & Dauphiné, France & Bretagne. Je le justifie par les monnoyes, les sceaux & les tombeaux, & je donne la cause de ces changemens. J'ay mesme remarqué que jamais nos roys n'ont écartelé des fiefs dépendans de la couronne, quoyqu'ils ayent esté réunis, & qu'ils n'ont jamais porté de Guyenne, de Bretagne, de Flandres, de Bourgogne. Ils quittent le quartier de Dauphiné aussitôt qu'ils sont roys. Ils ont écartelé des domaines estrangers de Pologne, de Navarre, d'Escoffe, de Hiérusalem.

Je n'ay besoin de vostre Histoire que pour voir les monnoyes & les sceaux, pour justifier la pratique des armes des ducs (de Savoye) qui ont esté souvent changées par des additions ou soustractions de quartiers. Je marqueray quand ils ont commencé à écarteler de Saxe, quand ils ont pris Hiérusalem & Luzignan, quand ils ont quitté Vaux, Gex, Saluces, &c.

Le P. Maillet renvoye son cheval, vous m'obligeriez singulièrement de m'envoyer par cette voye Upton.

Je ne toucheray point à la généalogie de Simiane, je sçay qu'on y travaille; mais pour vous dire mon senti-

ment entre nous, je ne la crois pas en mains capables d'y bien réussir; celui qui la fait est galant homme en autres choses (1), mais je le crois neuf en celle-cy. Cet ouvrage vous estoit dû. Je vous en ay dit mes soupçons autrefois, je n'en puis pas dire les véritables connoissances sans fausser le secret qu'a exigé de moy celui qui l'entreprend; vous estes assez intelligent pour deviner. J'ay trouvé l'origine des tours des armes de cette famille (2), on sçait celle des fleurs de lys; c'est tout ce que j'en prétens dire avec l'explication de la devise du marquis de Pianezze. Je dois à la maison d'Aglié & à celle de Valpergue un petit mot du trousseau de flèches, de l'estrier & de la plante de chanvre; après cela, je vous cède volontiers toute la gloire du Piedmont & de la Savoye. Vous sçavez la protestation que je vous ay faite, je la réitère. L'alphabet des familles de Savoye, celui de Piedmont & celui de Bresse & de Bugey ne doivent paroître qu'en ma dernière partie qui ne sortira de quatre ans, & ils ne paroîtront jamais qu'ils ne portent en teste ce titre : *Tiré de l'Histoire de Bresse & de Bugey & de l'Armorial de Savoye de M^r le chevalier Guichenon.*

(1) Le P. Columbi ou Robert de Briançon, qui ont fait tous les deux la genealogie de la maison de Simiane. Je crois qu'il fait allusion ici au P. Columbi, jésuite comme lui, il eût parlé sans tant de detours & de façons de frere Dominique Robert de Briançon, qui n'étoit qu'un pauvre diable vivant des stations de l'Avent & du Carême qu'il obtenoit ça & là des cures de campagne, &, dans les intervalles, ra-

colant des genealogies. Outre celle de Simiane, Lyon, 1680, in-12, on a de lui l'*État politique de Provence*, Paris, 1692, 3 vol in-12. La genealogie de Simiane (*de gente Simianaea*) du P. Columbi se trouve dans ses *Opuscula varia*; Lugdun, 1668, in-fol.

(2) Les armes de Simiane sont *d'or, seme de tours & de fleurs de lys d'azur*, la devise: *sustentant lilia turres.*

On me dit que l'Agricola ne remuera pas; j'attens réponse du cartel de deffy que je lui ay envoyé (1): je vous en feray part si je la reçois. Je tascheray de faire donner de la besogne à M^r Barbier; mais, entre vous & moy, il auroit besoin d'un amy qui l'avertît qu'il est décrié près des libraires qui disent qu'il est violent & qu'il fait le docteur. Les Jésuites ajoutent qu'il est trop tenant, peu reconnoissant & ennemy des Jésuites; on me querelle quand je l'employe. Je vous diray franchement, j'ay fait deux ou trois préfaces pour des livres qu'il a imprimez, il ne m'en a pas seulement présenté une copie. Il m'en donna environ deux douzaines des pièces que je fis pour la Cour, encore les fallut-il presque demander; cela est cause que je ne luy en ay plus donné. Il sembloit mesme, à l'ouïr parler, qu'il avoit perdu en l'impression de ces pièces; cela fasche un auteur. Je sçay pourtant qu'il en débita plusieurs; s'il a donné les autres, je n'en suis pas garant. S'il estoit un peu obligeant envers nos gens, il auroit bonne pratique; il faut quelquefois donner l'œuf pour avoir la poule. Je luy voulois donner un livre pour lequel j'avois dix-huit cents livres entre les mains, en pistoles; on m'en a empesché. J'ay avancé tout cet argent à Coral, qui y trouvera bien son compte. Quand il fait des feuilles volantes, un ou deux exemplaires au collège ne le ruineroient pas, & il se feroit des amis. Je le voudrois pouvoir servir; je sçay la bonté qu'il a pour moy, mais j'aimerois mieux qu'elle s'estendît sur les autres, & je ne veux pas donner

(1) Il eut cette réponse, mais telle qu'il ne l'attendoit pas. Voyez la première partie de ce volume, ou l'*Apologie* de Le Laboureur, p. 11

des combats avec vingt ou trente personnes d'un sentiment différent. Je suis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 29 octobre 1659.

Monfieur,

J'avois bien pensé que vos lettres serviroient de passeport aux miennes ; mais je n'aurois jamais osé attendre les avantages que vous m'avez procurez. Les lettres du comte Philippe & de l'Abbé de Balerne sont si obligeantes que si je ne me connoissois, je croirois que vostre amitié m'a transformé & m'a changé en honneste homme (1). Puisque vous avez si bien réussi, il fault achever vostre entreprise. Je vous envoie une douzaine de mes *Dessains*, & quand j'en auray davantage de reliez, vous en recevrez une autre douzaine & deux si vous les voulez. J'y joins un de mes livres qui ne mérite pas d'avoir place en vostre cabinet ; j'espère de le mettre bientôt en meilleure forme, mais faites-moy la

(1) Pour n'être pas choqué de cette façon de parler, il faut se souvenir qu'il étoit du beau langage en ce temps, de dire un honnête homme, pour un homme bien élevé, au-dessus du commun ; comme on disoit il y a cinquante ans un galant homme, & de nos jours, un homme comme il faut, pour celui qui a des manières polies & distinguées. Nicolas Faret, de Bourg en Bresse, bel esprit du commencement du dix-septième siècle, & membre de

l'Académie française, avoit publié quelques années auparavant, *l'Honneste homme*, livre dans lequel, imitant le *Parfait courtisan* du comte Balthazar Castiglione, il donnoit des conseils utiles aux personnes qui vouloient s'avancer à la Cour. Voici le titre de ce livre *L'Honneste homme, ou l'Art de plaire à la Cour*, par le sieur Faret. A Lyon, chez Antoine Cellier, 1661. in-12. La première édition est de Paris, 1637, in-8.

grace de le relire avec des yeux de cruauté & de me marquer toutes les béveües que j'y ay faites; M^r de Boissieu m'a fait en partie cette faveur, M^r Chorier y travaille & le P. Berthet. Je veux faire quelque chose de bon si je puis, & il n'est personne qui me puisse mieux ayder que vous que je choisiss pour mon patron, quoy qu'en die une personne qui trouve mauvais que je vous aye nommé mon illustre amy, & qui se plaint de ce que je n'en ay pas autant dit de luy. Je vous entretiendray agréablement à la première vûe. L'Insulaire me fait rechercher d'accord & m'a fait présenter ses services; on dit qu'il va en Provence, où il prendra soin de voir les monumens les plus curieux pour me les communiquer. Je m'imagine que mon Dessein l'a fait trembler; j'agis néanmoins en vieux renard. J'ay une pièce toute prestee contre les *Origines*, qui paroistroit deux jours après sa responce, s'il en faisoit. Obligez-moy, si M^r le conseiller Ferreol est à Bourg, de l'asseurer de mes respects & de luy offrir de ma part la copie de mon livre que je joins à la vostre, & un de mes Desseins. J'ay esté malheureux icy toutes les fois que je le suis allé chercher. N'avez-vous point l'Histoire armoriale, du Feron? Je ne la trouve point icy. Je n'ay envoyé mon Dessein à Paris qu'au Père Labbe & à huit ou dix autres de nos Pères. Je me disposois à l'envoyer à Messieurs de Sainte-Marthe, mais vous m'obligerez de le faire, ils le recevront mieux de vostre part que de la mienne. Je ne l'envoyeray à M. d'Hozier qu'après qu'il m'aura fait responce; il y a un mois que je luy ay escrit. Le généalogiste escrit en latin; sa langue maternelle est doublement provinciale, & je pense que le patron veut estre connu pour le moins autant en Italie qu'en France.

Il faut attendre cet ouvrage qui ne satisfera guères le politique, s'il a le goût délicat. J'ay bien des choses à vous dire du pays Alpin; quand vous ferez icy, une conférence de deux heures nous suffira; je l'attens avec impatience, & suis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

J'ay reçu Sanfovino, que je vous rendray icy avec vos cayers des armes allemandes & polonoises & la requeste de Dom Joseph de Marguerit.

Au même

LION, 25 novembre 1659.

Monfieur,

Vostre lettre de la semaine passée me fut rendue si tard que je n'eus pas le moyen de vous répondre ny de vous remercier de l'envoy de mon projet. Je commence à sentir les effets de sa dispersion, & je ne doute point que les grandes sources ne s'ouvrent après vos sollicitations.

Je vous envoie un livre pour M^r Capré, afin que vous le joigniez à vostre lettre & au projet. On mettra aussitôt après fustes ma première partie sous la presse; elle fera in-folio & contiendra 1600 écussions de toutes les figures usitées en blason (1). Mon alphabet des termes seuls est

(1) Je ne connois pas cette première partie in-fol. Le seul livre sur le blason publié dans ce format par le P. Menestrier est *Tableaux genealogiques, ou les seize Quartiers de nos rois*

depuis saint Louis, qui parut vingt-quatre ans plus tard, en 1683. Tout ce qu'il a écrit sur les armoiries forme une suite de petits volumes in-12; je ne fais ce que pourroit être cet ou-

de quatre cents mots expliquez par autant de figures & de blasons de familles. Je mettray au bout en une seule planche les 150 chevaliers de la Table ronde, tirez d'un ancien manuscrit. Quoyque ce soient des armoiries fabuleuses, elles servent beaucoup à la pratique de blasonner & aux termes de l'art. Ce qui m'a mû à les donner au public, c'est que l'édition qui s'en fit en 1590 est toute corrompue, les blasons entièrement altérez, les termes changez, quelques figures omises, & je crois qu'il ne faut pas laisser perdre une pièce de cette nature, & qu'elle peut remplir un coin de mon livre. J'ay justifié sur le manuscrit de M^r de Sautereau 163 écussions pris par La Colombière. J'ajouteray à tout mon Dessen un dictionnaire fidelle de tous les termes de l'art en françois, latin, italien, espagnol, allemand & anglois, pour l'intelligence des livres, pour oster les occasions de beaucoup d'équivoques qui se commettent & pour faciliter à toutes ces nations la pratique de blasonner (1).

N'avez-vous rien trouvé à Cluny pour mon Dessen? n'avez-vous point vû de titres dont la clausule soit : « *Sigillo nostri nominis munivimus?* » Avez-vous trouvé l'usage des sceaux avant l'an 800, & de quelle forme estoient-ils?

Je reviens quasi de mon opinion du lion de Beaujeu,

viage in-folio dont il dit formellement que la première partie va être mise sous presse. Elle n'a jamais vu le jour, & il n'en est fait mention dans aucun catalogue. Vraisemblablement il renouça à cette publication sur laquelle il ne revient plus dans ses lettres, & ce formidable appareil in-folio

degenera en un modeste in-12, *l'Art du Blason justifié*. Lyon, 1661.

(1) Ce Dictionnaire n'a pas paru non plus. Peut-être le P. Menestrier en fut-il empêché, parce que Le Laboureur l'accusa de vouloir faire le fou en huit langues. (*Epist. apol.*, p. 107.)

& le cry de guerre de cette famille me donne du scrupule. Je trouve qu'ils ont crié « Flandres! » Il est donc bien à craindre que les armes n'en soient aussi.

J'attens toujours le bien de vous voir en ce pays pour m'entretenir quelques heures avec vous, cependant je suis toujours avec passion, &c.

MENESTRIER

Au même.

Lion, 17 decembre 1659

Monfieur,

Il est vray que je trouvoy mon concurrent sur le chemin de Vienne, mais ce fut par la voie de terre, & nous nous tirâmes seulement le chapeau. Il réserve ses estocades pour une autre occasion à laquelle il m'a donné moyen de me préparer.

J'ay un livre tout prest contre ses *Origines* plus gros que le sien; il est de style Balzac, & j'y ay mis toutes les gentilleffes que mon esprit m'a pû fournir pour le faire recevoir du public avec agrément: il n'y a rien qui sente la fatyre ny l'emportement; ma cause est trop bonne pour la trahir par de semblables laschetes. Mais certes, s'il fait le fol, avant qu'il soit trois mois on jouera sur le théâtre du Marais du Temple & de l'hostel de Bourgogne *Les Changemens du Laboureur extravagant*, & j'en feray un prévost dégradé, un docteur ignorant, un soldat dévalisé & un colporteur de ses œuvres. Ce seroit l'une des plaisantes comédies qui se soient vues, & il apprendroit qu'il ne fait

pas bon s'en prendre à un poete. J'ay remarqué quatre-vingt & dix-sept fautes considérables en son ouvrage, & je luy feray une longue & cruelle guerre qu'il voudroit n'avoir pas commencée.

J'ay vû icy son neveu (1), qui est bien d'une autre trempe que luy. Il a condamné ma modestie contre une si méchante pièce que celle de son oncle, c'est ainsi qu'il la qualifie. Vous rirez quand vous verrez les béveües qu'il a faites en matière de langues, & il me donne beau champ pour la raillerie si je m'en veux servir. Après tout, je crois que les fréquentes saignées qu'il faudra faire à sa bourse pour imprimer ses sottises lui feront tomber la plume des mains. J'ay de quoy le blasonner en huit parties, & je crois que mon ouvrage pourra le rendre célèbre chez la postérité. On commence à graver les planches pour mon premier in-folio, qui sera de 150 feuilles & qui ne contiendra que ma première partie (2).

Vous m'avez ouvert un riche trésor en me procurant les sceaux de M^r Du Chesne ; je prieray un de mes amis de Paris de les faire dessiner, je n'ay rien qui me presse. J'en prierois bien M^r de Brianville, & il a assez de bonté pour moy pour s'en charger ; mais, quelqu'amy que je luy fois, il faut que je dissimule à présent cette amitié, pour des raisons que vous pénétrez assez (3).

(1) Jean Le Laboureur. Il étoit oncle & non pas neveu de l'ancien Prévôt.

(2) L'ancien Prévôt de l'île-Barbe mit bon ordre à ces plans de campagne, qui restèrent à l'état de menace lorsque le P. Menestrier vit par l'*Épistre apologétique* qu'au lieu de se borner à se défendre, son adversaire prenoit énergiquement l'offensive & ne le

menageoit pas. On doit croire que les supérieurs intervinrent dans le débat, & obligèrent le P. Menestrier à avoir plus de moderation

(3) Il y avoit la rivalité de métier : le P. Menestrier craignoit qu'en s'adressant à Brianville, celui-ci ne mit à profit ses découvertes.

Je vous enverray le livre pour M^r Capré, à qui je feray justice contre les attaques de l'Infulaire. Son ancien concurrent m'envoya prier hier de luy faire la grace de l'aller voir: c'est le théologal de Saint-Jean (1), qui demeure chez nostre archevesque à qui il est, & pour lequel ce brave prélat a pris party contre cet ancien prévost. La maladie qui le tient au lit ne luy oste rien de la vigueur de son esprit; il a fait taire autrefois mon aggresseur qui estoit le sien, & je ne doute point que ce ne soit pour m'instruire des ruses de mon ennemy.

Vous aurez bientôt un des fruits de ma plume, & vous verrez que je ne me tiens pas tellement sur la défensive que je ne sçache attaquer; je vais donner de l'occupation à l'auteur moderne (2) & exercer ses yeux & ses mains. J'ay pris son livre dès le titre, & je combats sans réserve tous ses sentimens qui sont vrayment extravagans à qui prend le soin de les examiner avec attention. J'ay trouvé des contradictions manifestes dans sa pièce; c'est manquer au bon sens que de commettre de semblables fautes, &, quelque fin qu'il soit, je le deffie d'y répondre.

Je n'ay rien qui me presse pour vos sceaux. J'ay découvert en faveur du blason des mystères inconnus à tous nos auteurs, &, quand j'auray le bien de vous voir, je vous communiqueray des choses curieuses. Je reçois des applaudissemens de toutes les provinces & mesme de delà les monts; on me presse de donner bientôt au public ce que

(1) Bezian Arroy, qui avoit eu une querelle avec Le Laboureur au sujet du Breviaire de Lyon.

(2) C'est ainsi qu'il affecte de des-

igner Le Laboureur dans son *Ventable art du Blason* & dans l'*Art du Blason justifié*, lorsqu'il ne lui applique pas quelque sobriquet injurieux.

j'ay promis. Je me serviray des preuves de votre Histoire pour drapper nostre homme & luy payer avec usure son *Sercus*. Mais que direz-vous quand vous verrez qu'il a pris en allemand le *Stercus* latin pour la stangue d'un ancre, ayant pris *stanck* pour *stange* qui signifie un pieu? Il me fasche de finir par un mot de si mauvaise odeur, mais rien ne pue sur le papier. Je suis, &c.

MENESTRIER

Au même

21 janvier 1660

Monieur,

Il y a quinze jours que je vous attens en ce pays, & les assurances que M^r Barbier m'avoit données de vostre venue sont cause que je vous souhaite si tard une heureuse année. Je pensois vous embrasser & vous dire de bouche: *Buon capo d'anno e buone feste*, en vous renouvelant la sincère protestation de mes respects; mais puisque le mauvais temps me prive de cette satisfaction, je me fers de la consolation qui me reste & je renouë le commerce que cette attente avoit interrompu. Je suis gros de vous voir & j'ay cent choses à vous dire. Je vous envoie la copie de mon livre que je vous avois promise pour M^r Capré, & que j'avois oublié par mégarde de joindre à la lettre que je vous envoyai avant Noël. Je mets au net trois ou quatre de mes parties qu'on va mettre sous la presse, ce sont les quatre premières; si vous avez de quoy les enrichir, vous m'obligerez. Rien ne viendra-t-il du cabinet de M^r d'Audeuil, & ne luy devois-je point faire compliment pour ce sujet?

On m'a promis quelque chose de Paris, de Languedoc & de Provence, je l'attens en bonne dévotion. Je vous rendray en main propre vostre cayer de Pologne, celui d'Allemagne, la requeste de Dom Joseph de Marguerit & Sanfovin. N'avez-vous point la Chronique du duc troisième de Bourbon en vieil langage? j'en aurois besoin pour quelques jours : vous avez bien vû celle du duc Louis, écrite par Bouchet. Je vous donne la joye de la belle patente que Mademoiselle vous a envoyée; elle a fait justice à vostre mérite, & le service que vous luy rendez mérite bien les éloges qu'elle vous donne en parchemin. Pour moy, je ne suis pas seulement en papier, mais de cœur, &c.

C.-F. MENESTRIER

M^r Barbier m'a amené le graveur pour sçavoir de quelle manière il dessineroit les armes de M^r de Lamoignon (1). Je luy ay dit de les mettre sous un manteau de menu-vair ou de petit-gris semblable aux fourrures du manteau & de l'épitoge des présidens, armoyé au dehors des pièces du blason; la couronne de marquis sur l'écu, le casque au-dessus, timbré d'un mortier, les deux supports placés sous le pavillon. M^r Barbier placera l'estampe à la première feuille, comme sont les armes de Madame dans vostre Histoire.

(1) Pour la dedicace de la *Bibliotheca Sebustiana*

Au même

Lion, 28 janvier 1660.

Monfieur,

Vous estes le plus obligeant des hommes, & vous prévenez les demandes bien loin d'attendre des sollicitations. Je receü hier l'*Histoire de Louis duc de Bourbon*, & j'en ay dès-jà lû une bonne partie fans y avoir trouvé tout ce que je m'imaginois. Il y a cessation d'armes entre l'Infulaire & moy; le silence de l'un & de l'autre a esté jusqu'à présent une espèce de trêve: je ne sçay pas si elle produira une paix entière. J'ay résolu de me tenir sur la pure défensive & d'observer sa mine. Je suis prest depuis longtemps pour le combat, & j'ay trois fortes de traitez sur les fameuses Origines.

J'ay vû Hoëpingus *de Jure sigillorum*; mais, à mon jugement, il est aussi peu de chose que son traité *de Jure insignium*. Il est plein des resveries de Volfangus Lazius & d'une trentaine d'Allemands qui disent tout ce qu'ils veulent & qui font mystère de tout. Les jurifconsultes qu'il cite ne prouvent pas beaucoup, & je trouve la plupart de leurs maximes destruites par la pratique ordinaire. Leurs décisions sont plus pour les marques des marchands & des artisans que pour les armoiries, & tout ce que cet auteur a deviné après eux des armes des souverains est chimérique.

Les historiens me sont des sources plus pures & plus fides, & j'espère que les monumens m'instruiront plus que les livres des Allemands & des Italiens qui commencent

à me dégouster (1). Ce ne fera pas pourtant la moindre pièce de mon Dessen que la crise de deux cents auteurs en diverses langues. Je n'avanceray rien que je n'appuye par des preuves irréprochables; je me déchargeray des conjectures sur la foy de nos écrivains, & je ne m'exposeray à aucune censure que je n'engage un illustre dans mes intérêts, & que je ne fasse d'un sçavant le garand de ma cause. Les exemples feront des preuves visibles des nouvelles réflexions que je feray, & j'en appelleray à la pratique commune pour l'establissement de ma doctrine. Vous me ferez la grace d'estre un de mes juges; je vous soumettray tout l'ouvrage &, quand vous l'aurez agréé, je n'auray plus à craindre les dents de l'envie ny la censure la plus scrupuleuse. Vous sçavez avec quelle passion je suis, &c.

C - F MINESTRIER

Au meme.

Lion, 12 avril 1660

Monsieur,

Je n'appris vostre départ que dans vostre logis où j'allay pour vous voir le lendemain du jour que vous fûtes party. J'eus le déplaisir d'avoir manqué à ce devoir, & de n'avoir pû vous entretenir sur deux ou trois points que j'avois réservé de vous dire en secret.

(1) Le Laboureur avoit donc raison lorsqu'il lui disoit, p. 24 de son *Épistole apologétique*: « C'est une impertinence d'aller chercher l'origine des

termes d'un art nay en France, chez les Turcs, Arabes, Hebreux, Grecs, Espagnols, comme vous faites assez souvent . . . En matiere d'etymologie,

M^r Barbier ne m'a point donné la copie du livre que vous aviez eu la bonté de me destiner ; mais je crois que vous n'êtes pas à sçavoir la pièce qu'il m'a faite , & peut-estre s'en fera-t-il expliqué à vous autrement que la chose n'est. Pour imprimer une chétive relation de nos *Réjouissances* qu'il ne tient pas encore, il ne tint pas à luy de me mal mettre auprès du prévost des marchands, en luy disant que je retenois la moitié de ma copie & que j'en avois disposé contre ma parole engagée. Il publia ensuite que j'estois obligé de justice à luy faire réparer la perte qu'il avoit faite en imprimant mes vers pour la Cour, quoyqu'il m'eût sollicité luy-mesme de les faire & de les luy donner. Il ruina les espérances que mon libraire pouvoit avoir pour son *Histoire de Lion*, il rendit un fort mauvais service au peintre de la Maison de Ville, & s'en prit à tous deux à mon occasion. Je ne sçay pas si cette équipée luy réussira, & pour avoir imprimé un de mes ouvrages contre mon gré, je ne sçay pas s'il avancera beaucoup sa fortune. Je sçay bien du moins qu'une seconde édition augmentée de deux tiers paroîtra en mesme temps. La permission en est donnée, & ma copie conignée.

Je vous suis obligé de la connoissance de M^r Capré, il est galand homme & de ceux dont j'estime le sçavoir.

J'ay découvert ces jours passez des trésors. M^r de Liergue (1) m'a ouvert son cabinet, où j'ay vû toutes les mon-

il faut boire de l'eau de sa cisternne, selon le dire de l'Escripture. « Bibe
« aquam de cisterna tua, & fluenta
« putei tui. » (*Proverb. v, 15*), & comme il estoit deffendu aux Atheniens d'aller puiser chez leurs voisins, qu'ils n'eussent fait auparavant toutes les dili-

gences possibles pour trouver de l'eau dans leurs fonds, ainsi aurions-nous mauvaise grace d'emprunter de nos voisins ce que peut-estre nous avons chez nous, outre que rarement nous y réussissons. »

(1) Gaspard de Montconys

noyes de nos roys & grand nombre de sceaux dont il m'a donné trois qui serviront d'un bel ornement à mon ouvrage.

Le généalogiste estime beaucoup vostre bibliothèque (1), il s'en est expliqué à moy dans toute la sincérité.

Je n'ay point dans mes remarques d'épithaphes des officiers du Parlement de Dombes; j'ay méprisé une denrée si nouvelle, néantmoins je feray un tour de nos églises pour l'amour de vous, & je tireray tous ceux que je pourray trouver.

Vous m'offrîtes tant de choses de vostre bibliothèque & de vostre cabinet, que, quelque heureuse que soit ma mémoire, elle se trouve courte sur ce point; mais je vous témoignay que rien ne me pressoit, & j'expérimente la vérité de ce que vous me dites que je serois obligé d'attendre le mois de septembre avant que pouvoir commencer mon entreprise. Ma première partie n'a guères besoin de recherches, & j'ay dès-jà à peu près tous les matériaux qui me sont nécessaires pour la dresser.

L'*Arbre des batailles*, dédié à Charles V roy de France (2), & recommandé par Sicile héraut du roy d'Aragon à tous les hérauts comme le livre de leur instruction, dit : « Gueules est la couleur de pourpre propre des roys, » & ne parle jamais de cette couleur comme particulière. M^r de Brianville qui avoit mis, à la première édition de ses cartes, le lion de Léon de pourpre, l'a corrigé en la nouvelle, & cite mon passage espagnol. Les Purpurat, dont les

(1) Il est question ici de M. d'Hoziet & de la *Bibliotheca Sebustiana* de Guichenon

(2) Par Honore Bonnot, prieur de Salons

armes font trois coquilles de pourpre, les portent de gueules, & on ne les dit coquilles de pourpre qu'à cause du poisson de ce nom. Dans tout le Wappenbuck & tout la Chiefa, je ne trouve pas un blason qui ayt cet émail; dans tout Labbé, il n'y en a que quatre que je démontre faux.

Je voulois vous rendre avant vostre départ vostre cayer des armes d'Allemagne & de Pologne & la requeste de Dom Joseph de Marguerit. Il me souvient que vous m'avez promis des devises & des blasons de lettres dont j'ay dès-jà une centaine. Je suis, &c.

MENESTRIER.

Au même

LION, 28 avril 1660.

Monfieur,

Vous n'estes pas de ces libéraux qui ne donnent leurs biens que par pièces pour faire du bien plus longtems; vous faites tous les jours des profusions, & vous ne vous espuisez point. Je pense que les Allemands font de Sibmacker autheur du Wappenbuck, mais je serois bien aise de sçavoir d'où vous avez tiré les armes des familles catalanes. J'avois toutes celles de Venise, que j'ay confrontées à mes cayers. Je suis néanmoins ravy d'avoir connoissance de ce livret dont j'inféreray le titre dans ma *Bibliothèque du Blason*; j'avois aussi une partie des devises. Je vous envoie quelques épitaphes de nos officiers du Parlement de Dombes, avec une monnoye de Jean duc de Bourbon, chevalier de l'ordre de Saint-Michel: il prend en cette monnoye la qualité de seigneur de Trévoux. Sa devise

d'une grenade allumée est dans le revers, à laquelle Paradin donne pour mot : « Zara a chi tocca (1). » Le médaillon du président de Lange sçavant en médailles & antiques me semble curieux, vous le garderez si vous voulez ; pour la monnoye & les épitaphes, je n'ay fait que les emprunter, & vous m'obligerez de me les renvoyer. J'y joins un sceau parfaitement beau d'une ligue du pape, du duc de Savoye, du roy de Sicile, du Dauphin, de l'archevesque de Lion, de l'évesque de Valence, de l'évesque de Lauzanne, du prince d'Orange, du seigneur de Poitiers (2). La légende est S., c'est-à-dire : *Secretum* ou *sigillum magnum comune Parlamenti generalis costit.*, c'est-à-dire *constituti*. Les armes de l'archevesque de Lion & de l'évesque de Valence semblent de Savoye ; celles de l'évesque de Lauzanne sont de Montfalcon, qui vous servira à reconnoistre les autres. Celuy dont la légende est à demy-effacée est ou le Chapitre de Vienne ou de Valence. S'il vous peut servir pour vostre *Histoire de Savoye*, je vous demande la grace que vous témoigniez que je vous l'ay communiqué, parce qu'il me doit servir & que je dois dire qu'il est en mon pouvoir ; ce n'est pourtant qu'une copie, comme vous voyez.

Touchant le tournois que le P. Compain vous a communiqué, j'ay une preuve infailible contre M^r Capré que c'est un véritable tournois. Ce sont les devises qui sont vrayes devises de tournois, selon les formes de celles qui sont dans Olivier de la Marche, & jamais on n'a vû pour des bienfacteurs d'églises mettre des armes en planchettes avec les noms & les devises ; ce qui ne s'est jamais

(1) *Devises heroiques*, p. 54

(2) Le comte de Saint-Vallier

pratiqué que pour les chevaliers & les actions de chevalerie, comme font les tournois.

J'ay reçu de M^r Barbier vostre *Bibliothèque* dont je vous remercie; j'en ai dès-jà lû une partie, & j'en trouve les titres fort beaux. Aussitôt que je seray libre de rouler nos églises, vous aurez des épitaphes. On tient aujourd'huy consultation de quatre médecins, deux chirurgiens & un oculiste, pour mes yeux; ainsi vous voyez que je suis pillier d'infirmier, & de la confrérie des Quinze-Vingts. Cela n'empeschera pas pourtant que je ne fois toujours, &c.

C - F. MENESTRIER.

Au même

19 may (1).

Monfieur,

J'attens d'écrire à Monfieur le comte Philippe, après que mon livre de nos *Réjouissances de la Paix* qui est sous presse fera achevé. Je ne manqueray pas d'y toucher adroitement le point que vous me marquez, & de luy témoigner comme toute la France est en attente de vostre Histoire (2), & que le retardement qu'on apporte à la produire nuit à l'éclat d'une famille dont on a impatience d'attendre si longtemps la connoissance.

Je vous envoie la monnoye que j'ay recouvrée, & je chercheray le madrigal & la devise. J'ay aussi les noms de

(1) Bien que cette lettre ne porte que la date sans millésime, elle est de 1660, puisque le P. Menestrier y parle des *Réjouissances de la paix*, Lyon,

1660, comme étant sous presse

(2) *Histoire de la Maison royale de Savoie*. Lyon, 2 vol in-fol

quelques Dombistes escrivains que vous ferez peut-estre bien aise d'apprendre. Il y a aussi un François de Villars (1), officier au Parlement de Dombes, qui a fait un livre dont je vous enverray la note.

Faites-moy la grace d'asseurer M^r Capré de la continuation de mes respects, quand vous luy escrirez. J'attens de luy écrire, que mon livre soit imprimé.

Je me dégageray de l'abbé Graneri. Je pense que vous avez touché le point; en effet, ayant relu sa lettre, j'ay vû qu'il demande seulement les familles de Savoye & de Piedmont alliées à la maison de Savoye.

Je suis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même

Lion, 23 juin 1660.

Monfieur,

Je vous envoie le livre de François de Villars (2), afin que vous en voyiez la note & ce que son fils en dit dans l'épître. J'y joins un médaillon du prince de Condé, qui me semble assez beau. J'ay esté à Saint-George pour pren-

(1) Lieutenant particulier, civil & criminel du presidial de Lyon. Il n'étoit pas officier au Parlement de Dombes, ce fut son fils Balthazar, qui, ayant époué Louise de Langes, fille de Nicolas de Langes, succeda a son beau-pere dans la charge de premier president au Parlement de Trevoux

(2) Je ne vois pas d'autre ouvrage

de François de Villars que celui qui a pour titre : *Très utile abrégé contenant la doctrine catholique de l'institution, réalite, verite, transsubstantiation, manducation, sacrifice & préparation du Tres-Saint-Sacrement de l'autel.* Ce livre de François de Villars fut imprimé par les soins de Balthazar son fils, en 1598

dre les épitaphes du président de Lange & des autres de la même famille, officiers au Parlement de Dombes. Mais je n'ay encore pû avoir la clef de la chapelle, qui est obscure & où il faudra avoir de la lumière pour lire. Je feray au premier jour le tour de nos églises pour ramasser ce que je pourray trouver, & je vous l'envoyeray avec tous vos papiers & la description de nos *Réjouissances* qui sera enfin achevée. J'ay un autre livre sous presse qui paroîtra un mois après, c'est l'*Art des Emblèmes* & un recueil de cinq cents devises (1). J'ay vû le livre de Palliot, qui ne m'a pas trompé: c'est un ouvrage de libraire où il y a beaucoup de lettres mal rangées, & ma pensée est que, de trois auteurs qui ont écrit de cette matière, on eût pû faire quelque chose de bon avec un quatrième. Bara, qui estoit peintre, auroit dessiné les figures; Boisseau, qui est graveur, les auroit gravées; & Palliot, qui est imprimeur, auroit imprimé la pièce; mais il leur eût fallu un auteur (2).

A vostre advis, le titre auguste de *Uraye & parfaite science* (3) convient-il bien à un indice, & nos dictionnaires ne font-ils pas à ce prix la science universelle? Je trouve que Palliot a omis cinquante termes, qu'il en a mis qu'il n'entendoit pas; &, quand j'auray le bien de vous voir, je vous feray rire de ses béveües. Plus je vois de semblables ouvrages, plus je me confirme qu'on a besoin d'un livre méthodique & réglé sur cette matière: je ne sçay si je seray assez heureux pour le faire.

(1) L'*Art des Emblèmes* ne parut que deux ans après en 1662, & le Recueil de devises plus tard encore.

(2) On voit clairement par ce qui fut que, dans la pensée du P. Menes-

trier, cet auteur c'estoit lui.

(3) C'est le titre de l'ouvrage de Pierre Palliot, imprimeur à Dijon, qui a refait l'*Indice armorial* de Louvan Gelot.

J'ay écrit à M^r le comte Philippe touchant vostre Histoire, & je luy ay fait sçavoir l'impatience de toute la France qui attend cette pièce ; mais certes je pense qu'on veut qu'elle soit un présent de nopces & que vostre livre soit de la feste.

J'ay vû par rencontre le manuscrit du P. Compain touchant le tournoy de Chambéry dont M^r Capré vous parla icy. Je ne suis pas de son sentiment, & j'ay des témoignages infailibles que c'est un véritable tournoy. Ce qui le prouve irrécusablement, ce sont toutes les devises qui ne sont pas celles des familles & qui sont vrayes devises de tournoys, c'est-à-dire amoureuses ou de deffi, comme : *C'est à mon tort. — Là où je puis. — Quoi?* Particulièrement celles de lettres qui estoient le secret d'amour. J'ay un chapitre curieux de ces devises de tournoy que quelques familles ont retenues. La conjecture de M^r Capré est nulle, puisque, si c'estoient les armes des bienfacteurs de l'église, le fondateur, de la maison de Clermont Saint-Jean, y feroit, les Beaumont-Carra qui y ont une chapelle, les Buttet & quantité d'autres. Secondement, les devises se trouvent différentes pour deux d'une mesme famille, comme Mallet ; l'un a : *Vert sec*, & l'autre : *Hastez-vous d'entendre*. A celle de Candie, de l'écrevisse, il faut changer le C en Q & ajouter une L. qui estoient effacez. C'est un rébus : G. R. Q. L. : *Je recule*. Il manquera un ornement à vostre Histoire si cette pièce n'y est. Pour moy, j'ay résolu de m'en bien servir, en corrigeant ce que le bon P. Compain a mal ajusté, qui aussi a fait faire à Palliot de belles fautes ; cecy soit entre nous.

L'évesque de Saluces va imprimer l'*Armorial de Savoye*,

& il m'a écrit pour me demander les armes de soixante familles qu'il n'a pû trouver; j'en ay recouvré une partie dans mes papiers que je luy enverray. Prenez vos mesures pour le vostre. Je crois qu'il met le sien en figures de bois; du moins un chanoine de son église a écrit à M^r Coral pour avoir un de mes livres dont l'érudition, dit-il, luy est nécessaire pour le livre de Monseigneur della Chiesa, qu'il met en figures de bois. C'est sans doute le mesme ouvrage où il mettra Piedmont & Savoye. Je suis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 7 juillet 1660.

Monfieur,

Je commence à vous renvoyer une partie de vos papiers, & cependant je n'y joins pas encore nos *Réjouissances*. Je pense que les graveurs arresteront autant ma pièce que les ultramontains font la vostre. M^r Barbier m'a donné de vostre part la *Généalogie de la maison de Saint-Aulaire*; je vous en remercie, & je prendrai soin de vous la renvoyer au plutôt avec vos autres papiers & Sansovin, dans lequel j'ay trouvé par rencontre une chose qui peut servir à vostre *Histoire de Dombes*: c'est l'origine des Trivulce, dont il dit:

« Antonio Tilefio Cosentino, nell' oratione ch'egli disse l'anno 1518 per la morte di Gianiacomo Trivulci, afferma che questa famiglia discese di Borgogna in Italia, da un castello chiamato Trivulcio, ne' tempi di Diocletiano

imperatore, la quale denominatione alcuni dicono che deriva da *Tres vultus* & altri da *Tres ulcus*. »

Je ne sçache aucun autre Trevols que celui de Dombes. La Dombes estoit en ce temps-là du royaume de Bourgogne. *Trevoltium* en latin peut venir de *Tres vultus* ou *Tres voltus*, comme l'écrivent les anciennes inscriptions (1). Le Cérémonial de France nomme le cardinal Trivulce, de Trevoux (2); en tout cas on peut donner au public cette conjecture. Je ne sçay ce qu'il veut dire par *Tres ulcus*, & assésément il y a faute, & peut-estre faut-il lire *Tres ultus*, ou plutôt *Tres vici* ou *Tres viæ*. Vous débrouillerez ce point.

Au reste, j'ay appris aujourd'huy que l'Agricola a mis enfin sous la presse son *Apologie*. Je ne sçay si elle sera pure apologie ou satyre. Je l'attens avec grande dévotion; une personne de cette ville l'a desjà receüe, mais on ne l'a pas

(1) Toutes ces etymologies tirees du latin, du grec ou de l'hebreu, & quelquefois de ces trois langues ensemble, suivant l'usage & le goût de ce temps-là, sont en général pueriles & très souvent absurdes & extravagantes. Bien que la saine critique ait fait bonne justice de cette manie d'éplucher les origines les plus obscures & de les expliquer arbitrairement, il ne manque pas de gens qui y tiennent encore, ne fût-ce que pour exercer aux dépens du bon sens la subtilite de leur esprit. Le *Tres vultus* & le *Tres ulcus* du bonhomme Sansovin & de son auteur ne signifient rien. L'etymologie la plus vraisemblable du nom de Trevoux semble devoir être *Trebium*, en vieux françois Treyve dont on a fait

plus tard *Trévols*, *Trevoulx*, & enfin *Trevoux*, comme le P. Menestrier l'a reconnu dans ses *Eclaircissements sur la maison des Trivulces* (*Mem. de Trevoux*, 1703). Voyez Du Cange, *Gloss.*, au mot : *Trebium*

(2) Voyez le *Cérémonial de France*, in-4, sacre & couronnement de la reine Leonor d'Autriche, 1530, page 253 :

« A coste d'elle & a main droite estoient assis ceulx qui s'enfuient :

« Premièrement Monseigneur le legat, cardinal de Sens, un peu eslongne de la chaize de ladite dame, Monseigneur le cardinal de Grandmont, Monseigneur le cardinal de Trevoulx. » &c

pû tirer de ses mains. Je vous prie, en cas qu'il vous l'eust envoyée, de me la faire tenir au plutôt, car il va avoir riposte plénière avant la Nostre-Dame d'aouft.

J'ay donné à M^r Barbier les armes de Parme, & je crois que vous avez receü un médaillon d'un prince de Bourbon que je vous envoyay avec le livre de François de Villars, que j'ay receü. Je tafcheray de recueillir tout ce qui pourra contribuer à vostre ouvrage, & de reconnoître par ce soin les obligations infinies que je vous ay, qui m'engagent par justice à estre toute ma vie, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Je viens d'apprendre de quel style est la Satyre, & qu'elle contient une généalogie faite à plaisir. Il en aura le démenty authentique, & j'espère que vous entendrez parler d'une comédie nouvelle intitulée : *Les Changemens du Laboureur extravagant*. J'escriray à M. de Saluces (1) de la manière que vous souhaitez.

J'ay une lettre de M. le marquis de Saint-Mauris de Mascon, qui atteste de nostre famille comme officiers des estats de Bourgogne, où un de mes parens est son collègue; & Palliot (2) en a assez dit dans la table de son livre pour faire passer l'ancien Prévoft pour meschant homme.

(1) François-Augustin della Chiefa.

(2) Voici ce qu'on lit dans la table des familles de la *Vraie & parfaite science des Armoiries* de Palliot : « Me-
« nestrier, d'azur, au lion d'or tenant
« de la pate droite un estrier suspendu
« a une estrivière de mesme. Ce nom
« a produit d'excellents esprits en la
« connoissance & recherche des me-

« dailles antiques, de l'un desquels
« après sa mort j'ay imprimé, sous le
« titre de *Medailles illustrées des an-*
« *ciens empereurs & impératrices de*
« *Rome*, l'explication des médailles
« dont son cabinet estoit orne. Il a
« laissé un neveu, lequel paroist non-
« seulement parmy les Pères de la
« Compagnie de Jesus où il a porte

Au même

Lion, ce 26 juillet 1660

Monfieur,

Je fuis enfin fortly des mains des graveurs & des imprimeurs, & je vous envoie une copie de la description de nos *Réjouïffances*, avec une partie de vos bienfaits, qui fera bientôt fuivie du refte.

J'ay enfin vû entre les mains d'un gentilhomme la fâtyre de l'Agricola, qui, eftant plutôt une infamie qu'une réponfe, ne mérite pas que l'on entreprenne une apologie. Je n'ay vû perfonne qui ne le condamne d'extravagance ; je ne veux pas faire le fol comme luy (1). Il a mal parlé des prélats du royaume, &, fi fon livre va à l'Assemblée du clergé, il fera brûlé par la main du bourreau. Il a maltraité M^{rs} de Saint-Jean, M^r le chancelier, M^r de Vaugelas,

« fes vœux & fa devotion, mais encore
« eft en haute reputation parmy les
« fçavans & curieux pour les ouvra-
« ges qu'il a donnes & donnera au
« public. » Ces armes parlantes font
celles des Le Menestrier de Dijon,
qui n'avoient, ainfi que je l'ai déjà dit,
aucune parenté avec la famille du
P. Menestrier. Palliot pouvoit s'y trom-
per; mais le P. Menestrier voulant fe
faire passer pour le neveu de J.-B. Le
Menestrier, s'il étoit de bonne foi,
étoit fous le charme d'une illusion bien
étrange.

(1) Le P. Menestrier croyoit que fon
adverfaire fe défendrait timidement ;
mais Le Laboureur ne s'en tint pas

a repouffer fes attaques, il retourna
contre lui les farcafmes, les invectives
& les accusations auxquelles il avoit
été d'abord en butte ; il le flagella
impitoyablement, & aucun côté vul-
nérable ne fut à l'abri de fes coups.
L'Epiftre apologétique changea les rô-
les, & les rieurs ne furent plus du côté
du P. Menestrier. Il le comprit &, voyant qu'il n'étoit pas de force à fe
mesurer fur ce terrain avec un fi rude
jouëur, il garda le filence & rongea
fon frein. Ce ne fut que plus tard qu'il
revint fur ce fujet, mais avec moins
d'emportement, dans fon *Art du Bla-
fon justifié*.

M^{rs} de Chaliot, le P. Bertet & toute nostre Compagnie. Il dit rage contre le tombeau de Beatrix, & après avoir dit cent impertinences, parlant du lieu dont je l'ay tiré, il ajoute qu'il s'estonne qu'au préjudice de mes maximes, je préfère les eaux troubles & fangeuses des relations estrangères à la vérité de nostre histoire toujours plus claire dans sa source, &c. J'ay résolu de luy faire en peu de mots une responce solide & sérieuse qui le fasse passer pour extravagant, & si je puis avoir des copies de son livre, je l'enverray à Pontoise à M^{rs} du clergé & à M^r le chancelier. Si M^r de Bouqueron le void, il luy ira arracher la barbe à Valence, & il pourroit porter du bois, car ce gentilhomme qu'il a choqué à outrance est un rude homme. M^r Chorier a trempé dans cet infâme livre, & j'attens son Histoire pour le lui rendre : ses *Antiquitez de Vienne* donnent desjà beau champ. M^r Barbier qui a esté de la partie aura part à la lessive, & j'auray des occasions de reconnoître ses bons offices.

Je ne sçay si je vous ay envoyé depuis Pasques mes *Additions à l'Art du Blason*; c'est un petit cayer qui donnera de l'exercice à l'Agricola qui ne l'a pas encore vû, autant que je puis connoître par sa lettre apologétique dont je cherche tousjours copie pour luy respondre. Il y a tant d'impertinences que, si je voulois railler, je ferois une agréable pièce; mais je veux pousser mon chemin & mépriser les folies d'un extravagant qui enrage de voir que son premier livre luy soit demeuré, & qui voudroit qu'une contestation le fit débiter. Je fais commencer la seconde édition de mon livre, j'espère que ce sera la meilleure apologie que je puisse faire de ma doctrine; l'habit que je porte fait

celle de mes mœurs, les honnestes gens me connoissent, & je ne me soucie guère des sentimens des écervelez; pourveu que je ne perde rien de vostre amitié, je feray toujours heureux & je feray gloire d'estre toute ma vie, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

LION, 29 août 1660.

Monfieur,

Vostre silence me feroit craindre que vous n'eussiez grossi le party de mon adverfaire, si je ne connoissois la bonté de vostre cœur & vostre générosité. Je l'attribue à toute autre chose qui m'est inconnue, &, quoyque M^r Capré ait esté de la foule des adorateurs des extravagances de l'Agricola, je suis persuadé qu'il n'a point receü d'encens de vos mains. Son épistre ne m'a pas fait des blessures si dangereuses que s'imaginent ceux qui n'ont pas vû la responce que je vays donner au public. J'ay gagné à mes sentimens ceux qu'il avoit fasciné dans Grenoble, & le voyage que j'y ay fait a servi à me justifier entièrement.

Je pense que je fis une béveüe en mon dernier paquet, & qu'au lieu de mettre deux copies de mes *Additions*, je mis deux commencemens d'un livre d'emblèmes & de devises que je fais imprimer; du moins je ne trouve plus ces commencemens, & je trouve ces deux copies d'*Additions*. Je vous les envoie maintenant, & je pense qu'elles me justifient desjà assez. Si j'eusse prévu que l'Agricola eût dû corrompre mes sentimens sur deux ou trois autres choses, j'aurois entièrement paré à ses coups. Si vous jugez à propos

d'en envoyer une copie à M^r Capré, faites-le, mais que-
rellez-le du style d'amy, de son peu de fermeté. Il verra
que je l'ay traité civilement en ce cayer, & que j'ay fait
une espèce de désaveu pour le justifier. Cependant il con-
seille à l'Agricola d'envoyer son livre à M^r de Saluces & à
M^r le comte Philippe.

Enfin je commence la seconde édition de la bonne &
belle manière, &, si mes amis ne me trompent pas, malgré
l'Agricola & ses sectateurs, mon ouvrage sera digne du
public.

Je fais mettre pour devises en teste (1) tout l'équipage
d'un laboureur, un aiguillon : *Stimulat, non vulnerat* ; une
charrue : *Hæret, ni trahitur* ; je sçay bien qui sont les
bœufs & les ânes qui la tirent ; un soc qui déchire la
terre : *Fæcundat dum sauciat* ; enfin, la mienne est une herse
qui applanit les sillons : *Sulcos æquabit aratri* ; sur les armes
du docteur une scie qui représente le chef dentelé : *Mor-
dendo avanza* ; une comète : *In luce lues*, « les livres ne sont
que venin. » Je dédie à Messieurs les prélats de France la
response pour leur défense, où je maintiens leurs cou-
ronnes, leurs mitres, leurs armes & l'espée de leur jurif-
diction temporelle (2). Cependant ma première partie

(1) Voyez la Preface de l'*Art du
Blason justifié*.

(2) Le Laboureur avoit tance le
P. Menestrier de ce qu'il donnoit aux
evêques des armoiries surmontées de
la mitre & de la couronne apparte-
nant aux dignités temporelles de leurs
aines : « adulation d'autant plus im-
pertinente, ajoutoit-il, que ces veri-
tables levites ont renoncé jusqu'au

nom de leur famille, se contentant de
celuy par lequel ils se font faits mem-
bres de celle de Jesus-Christ au saint
baptême. » L'ancien Prevôt l'avoit aussi
blâmé de donner une croix double
aux archevêques. « En effet, dit-il
encore, c'est assez d'une croix pour
un prelat, encore n'est-elle que trop
pesante a qui s'en veut bien acquit-
ter »

est en estat, & j'écris à Paris pour avoir privilège du Chancelier. Je suis bien avant dans les bonnes graces du surintendant, qui a demandé que je luy dédiaffe mon *Art des Emblèmes* & mon *Recueil des Devises*. L'ouvrage sera prest dans un mois, & j'espère d'avoir en luy un patron qui abbatra les cornes au Laboureur quelque furieux qu'il se fasse

Voicy une remarque pour vostre *Histoire de Savoye*, que possible vous n'aurez pas faite. Elle est tirée de la *Poblacion de España*, de Rodrigo Mendez Silva, en la descripcion de Cataluña, cap. xxv, fol. 252, sous ce titre : *Villa de Blanes* (1).

« En la cuesta del Mediteraneo ocho leguas de Empurias esta plantada la Villa de Blanes con su castillo a lo alto; produce algun pan, vino, pescado y demas mantenimientos : habitada de seicientos vezinos. Poblaron la, segun he observado, los mismos Griegos que a Empurias, llamando la Blanda, corrutto Blanes: lugar floreciente quando Anibal; despues la amplificaron Romanos. Cupo en heredamiento en la conquista de Cataluña a Gines de Saboya, descendiente que era de los condes de Saboya; el qual la acrecentò y lebantò su fortaleza, tomando apellido Blanes, de quien viene esta familia. Adelante, Pedro Garceran de Blanes suceffor fuyo diò a la villa por armas las de Saboya, en escudo de plata una cruz colorada y quatro letras F. E. R. T. y suenan segun el Padre Guardiola, *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit.* » (Guardiola, *Nobleza de España*, cap. xx)

(1) *Poblacion general de España, su trofeos, blasone*, &c Madrid, 1645, in-fol.

Voilà un beau témoignage de la grandeur de cette maison étendue jusque en ce pays-là (1).

Faites-moy la grace de m'envoyer vostre Upton pour quelque temps. J'ay dit aujourd'huy ma première messe, où vous n'avez pas esté oublié au *Memento*. Je suis, &c.

C - F. MENESTRIER.

Au même.

Lion, 14 septembre 1660.

Monfieur,

Après un si long silence, il ne faut pas moins de deux lettres pour m'entretenir avec vous; vous connoistrez par la première l'estime que je fais de vostre amitié, puisque l'interruption de nostre commerce m'avoit mis en peine, M^r Barbier ne m'ayant rendu vostre lettre que le 7^e de septembre. Je luy fis voir l'infidélité de M^r Capré en mon endroit, & je luy lû sa lettre à l'Agricola. Je conserve, vous le sçavez, le respect que j'eus pour luy dès que je sceü qu'il vous estoit amy, & vous verrez dans mes Additions une obligeante rétractation en sa faveur sur un point où j'avois

(1) Ceci est tout simplement absurde, & le P. Menestrier auroit dû s'en aviser au lieu de recommander étourdiment à Guichenon cet extrait du livre du P. Guardiola, rapporté par Rodrigo Mendez Silva, & de donner ainsi raison à Le Laboureur qui lui reprochoit d'aller puiser ses origines aux sources étrangères. La conquête de la Catalogne se fit en 801, le siège

de Rhodes, d'où l'on prétend que le *fert* du collier de l'Annonciade est venu, eut lieu en 1310. Comment le fils de ce prince de la maison de Savoie pouvoit-il donner, au neuvième siècle, à la ville de Blanes cette devise de *fert* qui n'a été connue qu'au quatorzième, s'il est vrai toutefois que cette devise fasse allusion au siège de Rhodes?

l'avantage des armes & où je l'avois obligé d'avouer son erreur ; cependant il a pris party avec un homme qui l'a maltraité, & il baise la main qui l'a frappé. Sa lettre a estonné un brave gentilhomme de vos amis qui s'est estonné d'y voir quatre contradictions manifestes, car au commencement il exhorte à la paix, & après il loüe sa pièce & le conjure de continuer ; il luy témoigne de nouveau qu'il eût voulu appaiser ce différend, & ensuite il dit que son Epistre est un livre qui vivra dans les cabinets, & il le presse d'en envoyer des copies au comte Philippe & à M^r de Saluces. Il ajoute : « Quittons, de grace, ces badineries ; » & peu après il loüe son éloquence naturelle, il luy dit de ne me point croire quand j'avanceray qu'il m'a donné carte blanche pour les cimiers de Savoye. Voilà, Monsieur, l'analyse de cette lettre qu'un de mes amis m'a remise entre les mains. M^r Capré ne connoist pas encore les artifices de l'Agricola ; il se sert de toutes voyes pour brouiller les honnestes gens, & vous avez vû par son Epistre qu'il est plus extravagant qu'intelligent. J'espère qu'il portera la peine de sa folie & qu'il aura sujet de se repentir. Pour M^r Capré, je luy feray connoistre par ma fidélité inviolable que je suis honneste homme, & ma civilité lui donnera peut-estre occasion de revenir (1). Je vous remercie de la manière

(1) Le P. Menestrier se seroit montré moins accommodant & moins empressé à l'égard de Capré s'il avoit su ce qu'il écrivoit à Guichenon le 21 janvier 1660. « Je vous prie de me faire office avec Menestrier, afin qu'il corrige les armes de mon Catalogue en quelques endroits, & ne me charge

plus si brusquement comme il a fait, & de ceci j'en attends réponse de M. Le Laboureur, après quoi je vous enverrai mon sentiment & vous priera de faire repaier le mal de cet apothicaire Menestrier, qui est à vrai dire un faiseur de cataplasmes & un preneur de toutes sortes d'herbes, puisque

dont vous avez écrit à ce docteur; je pense que votre lettre le troublera & qu'il est maintenant chez Guillot (1), voyant que tous les honnestes gens ont condamné son procédé.

Comme vous estes l'arbitre de mes Dessesins, je demande

tout ce qu'il fera fera un vrai epilogue de tout ce que les autres ont dit. »

Dans une lettre du 2 février, il parloit de lui sur le même ton: « Maintenant, pour en revenir à nos flutes, je vous dirai que l'Infulaire m'a donné les mains & m'a écrit qu'il n'y fera autre chose avec le Menestrier, & que je puis vous prier de faire mes plaintes à la Flutte (Menestrier), & faire dire tout ce que je voudrai pour réparer au peu d'amitié qu'il a eu pour moi. Ainsi, si vous l'agrez maintenant, nous lui enverrons ces Memoires, car il me semble que sa premiere partie contient les armes des familles de l'Europe, & ainsi, parlant de mon Catalogue, il me corrigera celles qu'il faut corriger & me pincera encore. C'est pourquoi prenez occasion de lui écrire que vous m'avez envoyé son livre & que je lui enverrai mes Memoires. » Et encore. « ... Mais que dira le Menestrier maintenant? je ne baille-rais pas un niquet de son livre après celui-ci (l'Epistre apologetique), parce qu'il n'y a plus rien à dire. Mais pour mon sentiment il y a plus d'erudition dans le livre de M. Le Laboureur que dans tous, au fait de l'Origine des armes; &, après ça, il a grand feu & talent, & il y a, ma foi bien à rire sur son Apologie, car il a drapé comme il faut la Menestrie. Vous faites bien de vous en tenir à l'écart, mais il faut nager entre deux eaux. Je ne vois

pourtant pas que les Révérences de Lyon répondent à l'Epistre de Jane la Jolie, que Le Laboureur dit qu'il ne connoît point & qu'il ne voudroit point la leur confier. » (*Corresp. de Guichenon*, lettres de Capré, nos 388 à 410 de l'Inventaire). On voit par ces citations que les rivalités de ces gens de lettres n'étoient rien moins qu'édifiantes. Ils se trompoient, se flagor-noient & se dechiroient, suivant que leur vanité d'auteur y trouvoit son compte. Guichenon lui-même, sur l'amitié de qui le P. Menestrier croyoit pouvoir compter, jouoit un double jeu avec les deux champions qui le prenoient pour arbitre, & les cajole-ries de celui-ci n'empêchoient pas qu'il ne le tournât en dérision dans ses lettres à Capré, où il le designoit par le sobriquet de la Flûte, à cause de son nom de Menestrier.

(1) C'étoit un dicton proverbial pour signifier qu'un homme s'étoit pris dans ses propres filets. Il est chez Guillot, c'est-à-dire, il est pris.

Tal penso guiller Guillot
Que Guillot lou guille

proverbe provençal cite par Borel, *Tresor des recherches & antiquités gauloises & françoises*. « Tel pensoit tromper Guillot, & Guillot le trompe. »

Voyez Leroux de Lincy, *le Livre des Proverbes françois*, t. II, pp 36 & 350. au mot Guillot

vostre sentiment sur celuy de la réponse que je dois faire. Il y a un mois & demy que j'en ay trois toutes prestes, mais mes amys de ce pays m'ont dissuadé de les produire, me disant qu'il falloit mépriser une pièce extravagante qui se détruisoit d'elle-mesme, & que, puisque je réimprimois mon livre, il falloit bien l'y drapper sans m'amuser à faire un livre exprez. Voicy donc ma résolution : je vais réimprimer mon projet avec une réponse succincte aux points particuliers de son Epistre, & j'en feray tirer mille copies pour envoyer partout. Après je fais imprimer deux volumes in-8, dont l'un porte pour titre : *Le véritable Art du Blason*; l'autre : *Les véritables Origines des Armoiries* (1). Dans ce dernier, je le cite au moins cent fois pour le réfuter, sous le nom d'auteur extravagant. Vous voyez que j'entreprends ses Origines & son Epistre. Cette pièce sera divisée en quinze chapitres, dont le premier sera des diverses opinions qu'on a eues touchant le temps de l'origine des armes ; le deuxième montrera qu'elles n'ont point esté du temps des Egyptiens ny des Grecs, & réfutera toutes les inventions de Bara & les citations de Pausanias alléguées par l'Agricola ; au troisième je montreray qu'elles ne furent pas en usage du temps, contre le sentiment du P. Monet ; au quatrième j'establiray leur origine ; au cinquième je chercheray à quelle occasion elles ont commencé ; au sixième, en quel pays & successivement aufquels elles ont depuis passé ; au septième, du

(1) Ces deux ouvrages ne parurent qu'en 1671. Le P. Menestrier se reconcilia avec Le Laboureur après la publication de l'*Art du Blason justifié* Lyon, 1661. Puis il fut absorbé par les solennités de la canonisation de

saint François de Sales & par les fêtes du mariage du duc de Savoie, de la conduite desquelles il fut chargé, il n'a donné dans l'intervalle, sur le Blason, que l'*Abregé methodique des principes heraldiques*, 1661.

choix des quatre couleurs & des deux métaux & pannes ; au huitième, du choix des pièces ; au neuvième, si c'est par la cotte d'armes, par les drapeaux, par les houffures, par les habits ou par les boucliers que les armes ont commencé ; au dixième, en quel temps furent établies les lois héraldiques ; au onzième, ce que chaque siècle a ajouté au blason ; au douzième, l'origine des termes du blason & leurs étymologies ; au treizième, en quel temps les armes des souverains ont commencé à estre mises dans les monnoies ; au quatorzième, quand on a commencé à s'en servir aux funérailles & à les mettre sur les tombeaux ; au quinzième, en quel estat est à présent l'art héraldique & ce qui nous reste à développer sur cette matière.

Voilà une partie entière ajoutée à mon Projet, qui sera la préliminaire de mon ouvrage & mon apologie. Je pense que c'est ainsi qu'il faut répondre en instruisant le public & en faisant chemin. Voicy l'ordre de la petite réponse : Je commence par ce trait de l'ancien apologiste latin : « Certus equidem eram senem notissimæ temeritatis accusationem mei prius apud se cœptam quàm cogitatam, penuria criminum solis conviciis impleturum (1). » Je mets ensuite tous les endroits de mon livre où j'ay parlé de luy ;

(1) Le P. Menestrier a vraisemblablement fait cette citation de mémoire, ou il n'a pris du texte que ce qui lui convenoit. Voici le passage entier de l'auteur latin dont il a oublié de donner le nom. « *Certus equidem eram, proque vero obtinebam, Sicium Aemilianum, senem notissimæ temeritati, accusationem mei, prius apud te ap-*

tam, quam apud se cogitatam, penuria criminum, solis convitiis impleturum. Quippe infimulari quis innocens potest revinci, nisi nocens, non potest » (Luc Apuleius, *Apologia*)

« Je savois d'avance, & je n'en doutois pas, comment Sicius Aemilianus, vieillard d'une insigne effronterie, procederoit dans son accusation

après, laissant les quinze premières pages farcies d'injures & de sottises, je viens à son origine de gueules tiré de *conchylium*, où je dis seulement que *conchylium* signifie le pourpre & non pas le gueules qui est couleur de graine (grenat) & non pas de coquille. Mes Additions ont déjà éclaircy ce point aussi bien que celui de fable, sur sa p. 16 Page 17, pour l'hermine, je prends toutes les anciennes faites en épis renversez ou en bout de queues, comme vous aurez remarqué en plusieurs endroits, & nullement faites comme on les représente maintenant; de plus, tous les blasonneurs nomment les hermines mouchetures, quand elles sont en petit nombre.

Je suis marri de ce qu'on me presse de fermer ma lettre sans achever, ce sera à une autre fois. Je suis, &c.

C.-F. MENESTRIER

Au meme.

Saint-Moris en Maconnais, 8 octobre 1660.

Monfieur,

Je ne scaurois vous renouveler plus avantageusement les assurances de mes respects que d'un lieu où l'on a de la vénération pour vostre mérite, & où vous estes souvent le sujet des doux entretiens que j'ay avec M^r le vicomte de Saint-Moris qui m'a desbauché pour quelques jours &

contre moi, accusation portée avant même d'y avoir réfléchi, & dans laquelle, à défaut de griefs véritables, il a eu recours à l'ignominie & à la calomnie

Mais s'il est permis d'accuser un innocent, le criminel seul peut être atteint & convaincu »

qui fut hier mon introducteur dans l'abbaye de Clugny où j'ay fait conquête pour mon ouvrage. Je suis ravy du délay de vostre voyage pour Lion où j'espère d'avoir le bien de vous voir, estant dans le dessein de m'y rendre sur la fin de la semaine suivante. Je retourneray demain à Mascon, pour aller de là à la Ferté, à Chalons & à quelqu'autre ancienne église voisine.

Je n'ay pû encore voir Upton qui me fut donné dans l'infirmierie que je tins huit jours entiers; cette incommodité m'empescha de vous écrire, & mon départ de Lion fut si imprévu qu'il ne me laissa pas le moyen de le faire. J'avois quelque dessein de passer à Painessuyt (1) & d'aller estre vostre hofte pour un jour, mais la Saint-Luc me rappellera & me privera de cette satisfaction. Vous y aurez bientost le fils de M. d'Hozier qui commence à se dépayser. Je n'ay fait que courre depuis trois mois, cela recule l'impression de mon ouvrage, que je vais faire marcher tout de bon après mon retour. Je n'ay pas de quoy me repentir de mon retardement, j'ay vû beaucoup de choses qui me serviront & qui estoient nécessaires à mon dessein. Si je trouve à Tournus, à la Ferté ou à Chalons quelque chose de vostre gibier, je vous en donneray advis; pour Clugny, vous en estes mieux instruit que moy. Je suis, &c.

C -F MENESTRIER.

(1) Habitation de Guichenon, en Bugey

Au même

Lion, 20 octobre 1660

Monsieur,

Me voicy de retour de mes courvées, & je reviens chargé de dépouilles. Je ne sçay si elles serviront de trophées à l'Infulaire, ou d'armes pour le battre. Il y a assez d'apparence qu'il aura peine à tenir contre une troupe de morts si redoutables, & que j'auray de quoy l'accabler des écuffons que le temps a respectez. Je vous attens en bonne dévotion, & avant que m'entretenir avec vous, je veux vous faire part d'une de mes rêveries. Il m'est venu en pensée que l'origine du nom de Dombes pourroit bien estre *Dominium bassum*, Domaine bas (1). C'est un pays de plaine; on a changé l'ancien nom de *Dominus* en Dom : pourquoy non *Dominus bassus* en *Dombas*, dont on auroit fait Dombes? Il y a près de Grenoble une terre qu'on nomme Domaine; Dampville est *Domini villa*. Vous jugerez si j'ay donné au but & si ma conjecture est raisonnable. Je suis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

(1) Toujours les mêmes rêveries. Ces bonnes gens croyoient leur honneur engage a produire des etymologies; plus elles estoient absurdes & tirées par les cheveux, plus elles estoient intelligibles & contraires au bon sens,

& plus ils se piquoient de paroître doués d'une rare perspicacité, puisqu'ils voyoient ou croyoient voir clairement ce qui n'estoit que tenebres pour les autres.

Au même

Lion, 16 novembre 1660.

Monfieur ,

Depuis que vous me fîtes la grace de m'offrir vostre amitié, j'ay pris part dans tous vos intérests, & comme j'ay eu de la joye du fuccez de vos entreprises, je reffens de la douleur des accidens qui vous affligent. La perte que vous venez de faire (1) est si confidérable, que je ne doute point que vous n'ayez besoin de toute la fermeté de vostre esprit pour vous soutenir en cette occasion. Il est vray que la Providence vous a disposé depuis longtemps à ce coup, mais auffy il semble que ce n'a esté que pour en rendre les atteintes plus fenfibles, & la crainte que cette perte ne fût suivie d'une autre (2) a esté un furcroît de douleur. Dieu traite ses amis de la forte, & les gens de bien sont exercez tandis que les méchans semblent heureux. Je ferois tort à vostre vertu & à vostre fermeté si j'entreprendois de vous consoler; je me contente d'avoir fait ce que vous pouviez attendre de moy en cette occasion: je luy ay procuré des messes & des prières, & nos Pères l'ont fait volontiers, n'y ayant icy personne qui n'ayt du respect pour vostre mérite. On a dit encore aujourd'huy huit messes pour le repos de son ame, & je feray continuer le reste de cette semaine. Pour moy, je la diray souvent pour vostre conservation qui est profitable au public, & dans toutes

(1) Il avoit perdu sa femme.

(2) Celle de son fils

les occasions qui se présenteront, vous verrez avec quelle passion je suis, &c.

C.-F. MENESTRIER

Au meme

Lion, 22 decembre 1660.

Monfieur,

Il ne faut pas laisser partir M^r Barbier fans me fervir de cette occasion pour vous faluer & pour vous témoigner l'empressement que j'ay de vous voir & de vous communiquer mes petits desseins. Je vous prie cependant de prendre la peine de me chercher dans vostre *Petra Sancta* trois à quatre passages où il se soit servi de ces termes : « *Maculis muris Pontici aspersi,* » ou semblables, pourvû que le terme de *macula* y soit ou celuy de *cauda*. Je vous diray à quoy je m'en veux fervir, & vous trouverez une pièce toute preste quand j'auray le bien de vous voir. Je vous rendray icy tous vos livres; mais je vous prieray de me prester vos *Trophées de Brabant*. Vous sçavez que l'Agri-cola est icy; il témoigne, à ce qu'on m'a dit, du repentir de ses extravagances. Tant de gens luy en ont fait des reproches, qu'il en est honteux; ce ne fera pas la seule pénitence qu'il en fera. La mort du bon M^r d'Hozier m'a bien affligé, j'en donnay la triste nouvelle à son fils qui partit aussitôt après pour Paris. Je suis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

Au même.

LION, 18 janvier 1661

Monfieur,

J'ay receü vos *Trophées de Brabant* & la Pompe funèbre d'Anne de Bretagne, dont je vous remercie.

Je vous renvoye la copie de vostre lettre à l'Agricola; j'en ay remarqué les chasses pour m'en fervir, mais je suis marry d'y avoir vû que vous vous y faites partisan de *Bronchant*, & j'ay du déplaisir d'avoir écrit ce que j'en ay écrit, car j'ay dit en mon *Art du Blason justifié* que l'auteur moderne avoit eu raison de reprendre M^r Capré, & j'ay donné l'origine entière de ce terme, que j'aurois passé sous silence si j'eusse eu le moindre soupçon que vous l'approuvassiez. Je vous ay été fidelle en la promesse que je vous avois faite autrefois d'épargner le catalogue de M^r Capré; mais je pense que vous ne trouverez pas mauvais, puisqu'il a le premier manqué à l'amitié que j'avois nouée avec luy, que je rétracte ce que j'ay dit en sa faveur dans mes *Additions*, & que je le charge de la confusion que mérite son infidélité. Je fais imprimer une partie de sa lettre au Prévost, avec des réflexions dignes de son texte. J'avois remarqué dix fautes considérables en son *Catalogue* (de l'ordre de l'Annonciade), entre autres qu'il prend des devises pour des supports, & j'aurois beau champ à le battre; mais quelque occasion que j'eusse de ne luy rien pardonner, je vous tiendray parole sur ce point. Je fais graver les bonnets de Saxe, & je prouve démonstrativement que ce sont bon-

nets. L'ouvrage est bien avancé, & j'espère qu'il réussira; on en tire quinze cens copies, & j'estime que ce nombre suffira contre les cinq cens de l'Agricola. Je ne doute point qu'il ne vous ayt dit de plaisantes choses durant l'entretien que vous eustes avec luy sur le sujet des lettres qu'il vous montra; mais on m'a dit que ces lettres ne sont pas toutes d'une main. Ne vous en apperceûtes-vous point? Je pense qu'il fera surpris d'en recevoir dans trois semaines une qu'il n'attend pas & dont je n'attends pas responce par l'ordinaire suivant. Je feray suivre d'abord mon traité des Origines, & après celuy-là mon Véritable art de nouvelle méthode, dont il y a desjà vingt planches gravées. Tant de choses l'estourdiront.

Pour Sarcus, si vous aviez La Morlière (1), je vous prierois d'en faire tirer une vingtaine de lignes du chapitre où il parle de cette maison sous le mesme nom. Il me souvient de l'avoir lû autrefois; cette autorité seroit forte. Pour Saxe, je ne puis que le renvoyer à vostre Histoire, de mesme que pour la Croix de Savoye. Pour la trangle, je luy en ay donné de reste en mon *Art du Blason*, & il a été contraint

(1) *Nobiliaire de Picardie*. — Sarcus ou Sarcuz signifioit autrefois un cercueil; c'étoit le nom d'une famille considérable de cette province. En reconnoissance du secours donne a Peronne en 1536 par MM. de Sarcus & de Saiffeval qui commandoient chacun mille hommes de la legion de Picardie, la ville gardoit une banniere qu'elle portoit en procession tous les ans le 11 septembre, & sur laquelle estoit représentée d'un côté le siege avec

les attaques & les brèches, & aux quatre coins les armes du maréchal de la Marck-Bouillon, du comte de Damartin, de MM. de Sarcus & de Saiffeval. Cette bannière estoit en soie, or & argent. Elle fut refaite en 1705, d'après l'ancienne qui estoit tout usée; leurs armes y estoient brodees. Sarcus portoit . *de gueules, au sautoir d'argent, accompagné de quatre meilletes de même.*

d'avouer ce terme en son *Epistre apologétique*. Je battray bien les eaux bourbeuses, &, comme Sarcus fera l'unique chose dont je parleray avec ces eaux, & que j'allégueray La Morlière pour ce premier, il ne sçauroit soupçonner nostre intelligence sur ce point (1).

Je fais un chapitre des auteurs justifiés où vous aurez la bonne part, mais je n'y fais aucune mention de vostre amy des Alpes (Capré) qui ne le mérite pas.

J'ay fait civilité à M^r de Saluces sur le point de l'Epistre de l'Agricola. J'insère un éloge du comte Philippe dans ma pièce, à l'occasion de la béveüe du docteur pour le marquis de Saint-Maurice qu'il a fait marquis de Saint-Germain. M^r Capré devoit avoir eu la charité de l'en avertir, non pas louer son éloquence. Vous verrez un chapitre galand des réflexions de cette éloquence. Enfin, malgré l'envie, je me glorifieray toujours d'avoir en vous un illustre amy, & vous seul me tiendrez lieu d'académie.

(1) Ce que dit ici le P. Menestrier des precautions qu'il prendra pour ne rien avancer, en combattant l'opinion de Le Laboureur, qui puisse lui faire soupçonner qu'il est d'intelligence avec Guichenon, vient à l'appui de la remarque déjà faite (*), que ce dernier voyoit sans peine les mortifications auxquelles l'ancien prévôt de l'Île-Barbe étoit en butte de la part de ses adversaires. Mais comme il craignoit de se mettre en hostilité ouverte avec lui, il affectoit de conserver les dehors de la bienveillance pour éviter les boutades & la rudesse de sa critique, dont

sa vanité d'auteur avoit eu à souffrir plus d'une fois (**). En d'autres termes, tout en mettant à profit la fougue de l'âge du jeune Menestrier pour l'exciter contre Le Laboureur, Guichenon se tenoit prudemment à l'écart & se cachoit derrière lui. Il avoit joué le même rôle avec le P. Menestrier lui-même, dans ses démêles avec Capré, comme on a pu le voir plus haut: cette tactique peu honorable donne une médiocre idée de Guichenon, & pourroit faire croire que la loyauté & la sincérité n'étoient pas les qualités distinctives de son caractère.

(*) Page 46

(**) Voyez la lettre de Guichenon à Le Laboureur, ci-dessus p. 329.

Le P. Columbi a sçeu que vous aviez quelque sujet de vous plaindre de luy ; j'apprens que c'est du P. Théophile qu'il le tient, & il m'en est venu interroger. Je luy ay dit nettement que vous m'aviez témoigné que vous aviez dessein de luy demander de but en blanc ce qu'il avoit contre vous ; il en a esté extrêmement surpris, & m'a assuré qu'il ne pouvoit pas s'imaginer qu'il eût rien fait ny dit qui vous pût déplaire ; & comme il craignoit que ce ne fût peut-estre en son livre de *Noctes blancalandanæ* où il parle souvent de vous, il me pria de le parcourir. Je connus, par l'empressement qu'il avoit, que vostre amitié ne luy est pas chose indifférente. Pour moy, je suis, &c.

C.-F. MENESTRIER.

D'après les renseignements qui m'avoient été fournis, j'ai espéré un instant trouver une seconde série de lettres du P. Menestrier, dans les innombrables cartons du cabinet des Manuscrits de la B. impériale, & je me rejouissais d'avance de cette bonne fortune inattendue ; mais au premier examen des lettres qui m'avoient été signalées, j'ai reconnu que je ne pouvois les utiliser en aucune façon. En effet, ces lettres écrites de Rome sont de l'antiquaire Claude Menestrier, bibliothécaire du cardinal Barberin, qui est tout-à-fait étranger à l'histoire littéraire de Lyon. Il suffit de voir les dates pour s'assurer qu'il n'étoit pas possible de trouver des lettres du P. Menestrier, né en 1631, parmi les pièces composant les volumineux recueils du fonds de Peiresc, mort en 1638, & des frères du Puy, morts quelques années plus tard à cette époque, le jeune Menestrier n'étoit encore connu que des régents du Collège de la Trinité. A cette occasion, je ferai une remarque que je n'ai vue consignée nulle part : toutes ces lettres de l'antiquaire sont signées *Menetrie*. Devroit-on en conclure, si l'on admet que celui qui les écrivoit connoissoit l'orthographe de son nom, qu'il n'étoit pas plus de la famille de notre P. Menestrier que celui-ci n'appartenoit à celle de J.-B. Le Menestrier, de Dijon ? Je n'ai garde de décider la question au préjudice du P. Menestrier, & de le dépouiller des aïeux qu'il recherchoit avec tant de soin, quoiqu'il leur ait fait plus d'honneur qu'il n'en a reçu d'eux ; toujours est-il que le bibliothécaire du cardinal Barberin, cité par les biographes sous le nom de Menestrier, signoit invariablement *Menetrie*, ainsi qu'il est facile de s'en édifier au cabinet des Manuscrits de la

B. imperiale, & dans le titre de ses œuvres latines il est appelé *Menestrius*. Evidemment, si son nom avoit été Menestrier, il en auroit fait *Menestrierius*. (Voyez ci-dessus, p. 10, note 3, & p. 162.)

Quoi qu'il en soit, le P. Menestrier, qui a eu pendant plus de quarante ans une correspondance suivie avec tous les savants de son temps, a dû écrire un grand nombre de lettres, & cependant rien n'est plus difficile à rencontrer qu'une lettre de lui. La B. de la ville n'en possède point, non plus que celle des PP. Jésuites; je n'en connois point dans les portefeuilles des collecteurs d'authographes à Lyon, & pendant ces dernières années il n'en est passé qu'une seule, à ma connoissance, dans les ventes publiques : le P. Menestrier y donne son opinion sur l'Histoire manuscrite du Beaujolois attribuée à Louvet, qui faisoit pour l'histoire des provinces de France ce que Trifan l'Hermite de Soliers faisoit pour les généalogies & le blason.





LETTRES INEDITES DE QUELQUES SAVANTS

A S. GUICHENON.

Ces Lettres, comme les précédentes, sont extraites de la Correspondance de Guichenon. Bien qu'il y soit à peine question du P. Menestrier, j'ai cru que je pouvois les publier, les matières qui y sont traitées ayant un rapport immédiat avec les études & les travaux de notre savant Jésuite, & offrant de plus quelque intérêt pour l'histoire littéraire du XVII^e siècle dans nos provinces.

Le président de Boissieu, de qui on trouvera ci-après deux lettres parmi celles de quelques autres savants, qui tous aussi avoient des relations avec le P. Menestrier, a été un des plus doctes hommes de son temps; tous les gens de lettres recherchoient son patronage, plus encore pour ses vastes connoissances & pour les lumières qu'il savoit répandre sur les faits les plus obscurs de nos annales, qu'en raison de son rang élevé & de sa grande fortune. Outre les excellentes remarques critiques dont ces lettres sont remplies, la première contient une preuve de plus de son foible à l'endroit de sa maison. Incessamment occupé de rechercher les titres & les documents qui pouvoient l'illustrer & faire remonter son origine jusque dans la nuit des temps les plus reculés, il les fabriquoit au besoin lorsqu'il ne les trouvoit pas, ou lorsque la complaisance des erudits qu'il protégeoit ne lui en fournissoit pas des copies plus ou moins suspectes, mais desquelles sa vanité s'accommodoit aveuglement sans s'inquiéter de vérifier leur authenticité. Il ne reste plus rien à dire sur ce travers d'un homme considérable d'ailleurs a tant d'égards, depuis que M. A. de Terrebasse, dans un livre rempli de curieuses recherches & d'appréciations sûres (1), nous a révélé les moyens dont le président de Boissieu se servoit pour se créer des aïeux & accroître ainsi la noblesse & l'illustration d'une race qui devoit s'éteindre avec lui, car son fils unique mourut sans postérité.

J'ai hésité d'abord à reproduire les lettres qui terminent ce travail, dans la crainte qu'on ne m'accusât d'avoir grossi ce volume outre mesure avec les

(1) *Relation des principaux événements de la vie de Salvain de Boissieu, premier président en la Chambre des comptes de Dauphine*, suivie d'une

critique de sa généalogie, & précédée d'une Notice historique par Alfred de Terrebasse. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1850, in-8.

écrits d'autrui & sans profit pour personne. Si l'on en jugeoit ainsi, voici ce que j'aurois à répondre pour mon excuse : D'abord, les noms de Salvaing de Boiffieu, de Guichenon, de Le Laboureur, de Chorier, de Fine-Brianville, ne sont point étrangers au sujet que j'ai essayé de traiter ; tous ces hommes, éminents par quelque côté, ont connu le P. Menestrier, & il n'est pas un seul d'entre eux qu'il ne mentionne fréquemment dans ses ouvrages. En second lieu, on n'oubliera pas que ce travail a été entrepris uniquement pour ceux de mes compatriotes qui s'occupent de l'histoire littéraire de Lyon ; à ceux-la, tous les noms que je viens de rapporter sont familiers : *l'Usage des fiefs*, *l'Histoire de Bresse & de Bugey*, les *Masures de l'Isle-Barbe*, *l'Histoire de Dauphiné*, sont dans toutes les bibliothèques lyonnaises & leurs auteurs ont droit de cité parmi nous. Ce qui vient d'eux ne fauroit donc être sans intérêt pour nous, & ici au moins, je l'espère, on me pardonnera d'avoir un peu élargi mon cadre pour y introduire des documents qui ont tous leur valeur, ce me semble, au point de vue où je me suis placé

Salvaing de Boiffieu à Guichenon.

A Grenoble, ce 12 juillet 1659.

Monfieur,

Je vous dois un très humble remerciement de la part qu'il vous a plu me faire de vos Recherches touchant nos anciens Dauphins, à quoy j'aurois plutôt satisfait sans le séjour d'un mois que j'ay fait à la campagne. Je voy que vous en avez descouvert un par dessus feu M^r Blondel, comme celluy-cy en avoit trouvé trois inconnus à feu M^r du Chesne ; & c'est, à mon advis, jusques où la plus exacte recherche peut aller, puisqu'il est difficile de remonter plus haut dans les archives des abbayes qui nous fournissent les plus anciens titres. Je vous en félicite, & prens la part que je dois à l'obligation que vous a l'histoire de cette province. J'avois creu autrefois qu'un des premiers comtes d'Albon s'appelloit Dauphin, dont il s'estoit fait un nom de famille comme

enfin ils'en est fait un de dignité Mais comme ils s'appellent tous Guigues, je ne puis deviner qui le premier s'est appelé Dauphin ; car je trouve par des titres authentiques que Guigues VI, surnommé le Gras, portoit déjà le nom de Dauphin, contre ce que vous croyez, que ce fut seulement Guigues VII. Quoy qu'il en soit, il est certain que leurs anciennes armes n'estoient pas un dauphin, comme il se justifie par des sceaux anciens dont j'en ay quelques-uns dans mes archives particulières. Vous dittes aussi que Béatrix d'Albon, fille de Guigues VIII, fut mariée en troisièmes nopces à Hugues, sire de Coligny & de Revermont, en quoy j'appréhende que vous & M^r Blondel & M^r Justel n'ayez point d'autre auteur que M^r Bouchet, qui, ayant trouvé une Béatrix mariée à cet Hugues de Coligny, s'est imaginé que c'estoit Béatrix d'Albon, ou peut-estre il a voulu donner par complaisance cet ornement-là à sa généalogie. Néanmoins vous en devez estre mieux instruit que luy ; mais jusqu'à ce que j'en voye la preuve il seroit difficile de me le persuader, puisque nous sçavons le tems de la mort d'Hugues III, duc de Bourgoigne, son second mary, qui fut bientôt suivie de celle de Béatrix sa vefve, dont nous avons le testament fait à Vizile, à deux lieues de Grenoble, où elle a passé le tems de sa viduité, sans avoir fait mention dans son testament du sire de Coligny ny de ses enfants, ce que sans doute elle auroit fait. Obligez-moy, Monsieur, de m'en dire au vray ce qui est de vostre créance maintenant, nonobstant ce que vous en pouvez avoir escrit. Il est aisé de se mesconter en semblable matière, où la conjecture a souvent beaucoup de part.

On me dit que vous estes après feuilletter les archives de

Saint-Jean de Lion, où il est croyable que vous trouverez beaucoup de choses dignes de remarque. M^r Chorier m'a dit qu'il me donneroit la copie d'un titre qu'il y a trouvé de l'an 1157, si je ne me trompe, où il est fait mention d'un Guichard de Salvaing, chevalier. Il est en cette ville depuis deux jours pour voir s'il ne pourroit traiter avec un libraire de l'impression de son Histoire ; mais comme il n'a pas fait la dernière partie qui sera la plus belle, & qui estant plus proche de nostre aage sera sans doute plus recherchée, il n'y trouvera pas si bien son compte qu'il auroit fait si tout l'ouvrage estoit prest. Je ne manque pas de luy rendre tout le service que je dois à sa vertu.

Je ne sçay pourquoy l'on diffère tant la publication de vostre Histoire de Savoye, mais je m'imagine qu'on attend le mariage du Roy pour voir comme vous parlerez des promesses de Lion.

Je ne doute pas que vous n'ayez descouvert des princes de Maurienne au-dessus de Humbert I, aussy bien que M^r Blondel, mais c'eût esté détruire la fable de Berald qu'on veut bien autoriser. Cella est un entretien de confiance. Je souhaiterois bien que quelque sujet vous obligeât de passer quelques jours en cette ville pour vous y asseurer de vive voix, comme je fais par cette lettre, que je suis, autant que je le dois à vostre mérite,

Monfieur,

Vostre très humble & obéissant serviteur.

BOISSIEU.

(Avec le cachet de ses armes qui sont de l'Empire, a la bordure de France).

A Monsieur,

*Monfieur Guichenon, chevalier de l'ordre de St-Maurice,
a Bourg.*

Au même.

A Grenoble, ce 24 mars 1660.

Monfieur,

Je vous dois un très humble remercement du beau présent que vous m'avez fait qui devoit convier tous les curieux de chaque province de vous imiter, parce qu'il y a grande satisfaction de voir les sources de l'histoire qui nous garentissent de beaucoup de mescontes & de parachronismes. Je puis vous asseurer, Monfieur, que j'ay pris tant de goût à la lecture de ces vieux titres que vous avez recueillis, qu'il n'en est point que je n'aye veu d'un bout à l'autre dans moins de trois jours. Mais comme vous en avés bien plus que vous n'avés fait imprimer, & qu'en tout cas vos amis vous en auroient pû fournir plus grand nombre, je souhaitterois que vous en eussiez donné quatre centuries dans un volume in-folio, parce que ces sortes de livres ne demeurent point dans le magasin d'un libraire, n'y ayant personne qui fasse bibliothèque qui ne les veuille avoir. Si j'avois quelques années de moins & un peu plus de loisir, il me feroit aisé de faire un recueil très beau de beaucoup de titres anciens de cette province, tirés non-seulement de la Chambre des comptes, mais aussy des chartulaires des évcschés & des abbayes & des archives particulières des maisons nobles. Je vous demande la continuation de

l'honneur de vostre bienveillance, & vous supplie de me croire,

Monfieur,

Vostre, &c.

BOISSIEU.

Guichenon a M^r Le Laboureur, ancien prevost de l'Isle-Barbe.

Le 29 de juillet 1658.

Monfieur,

J'envoyeray à Monfieur Capré la lettre que vous lui destinez, de laquelle je crois qu'il sera autant satisfait qu'il avoit esté choqué de ce que vous aviez dit de luy dans vostre ouvrage, puisqu'elle est dans des termes si obligeants que vous me marquez. C'est un fort galant homme, & je suis certain, si vous l'aviez connu comme je fais, que vous en eussiez usé plus doucement avec luy. Quand les auteurs sont vivants, il est extrêmement chatouilleux de les reprendre; pour les morts, on leur donne sur les doigts impunément. Vous verrez avec quelle retenue j'ay parlé en la Préface de mon Hist. de Savoye, où je fais le jugement de tous les historiens qui ont traité le mesme sujet. Enfin il se faut faire justice; vous ne seriez pas bien ayse, que l'on vous donnaft quelque pinçade, car cela n'est pas plaifant, & ainfty vous ne devez pas treuver estrange si Monfieur Capré, qui n'est point un homme du commun, s'est formalisé de vostre critique, tout autre en auroit autant fait que luy, & n'auroit pas eu ma modéra-

Monsieur

Il y a un
Le Traicté
L'exploration
Apologetique
traicté y
Si desir qu
vendre la
D'offerture
L'annet pr
p en et
gull a veu
D'no, qu'il
So la Sollici
ma l'yeu
d'angere
qu'il se
rejet an
L'ingent
g en la
L'annet qu
rejet qu'il
et de la



Pou

Monsieur

Monsieur de la
adresse de la
de voir le

50

Monsieur

Il y a une année entière que je me donnez de vous offrir
le Traicté de Savigne de Romy et de former veue, & visiter pour
l'explication de la Science des Armes a quoy je joignay une Epistre
Apologetique pour cette piece a M. de Suinte qui m'avoit auh mal
traicté que moy pour ce Monsieur Camaret qui m'avoit tesmoigné
si desir que vous eussiez de voir ce traicté au deire de vous
vendre. Et tout Monsieur ne scauroit par quel fut de suite
d'affectuosité & d'inclination d'estant freres ou parent proche du R. P.
Camaret provincial de nos compaignies comme j'ai appri depuis
par un certain Monsieur de Navarre par vous le dieu de vous
qu'il a veue sans doute de la lecture d'une piece comme celle de
S. Augustin qui estoit Monsieur de Paris, et de vous dont il estoit S. Augustin
de la sollicité a divers fois de m'apporter de la lecture de ce traicté
ma veue a se produire & toujours inutilement car on vous est
d'anger en s'en malade ou autrement occupé a affaire de tel sorte
que jusqu'à present. Il n'a fallu non de moy de rien mais sans
rien au quel malheur sur ma propre impetition. Mais maintenant
le traicté est expliqué & si ne vous aucteur de vous si il doit
que la suppression du paquet par lequel est expliqué a Monsieur
Camaret qui vous a fait de ce traicté, pour a l'heure aucteur
veue qui n'a pas de vous honorer, qui n'est que de
de vous de vous avec passion

Monsieur

Monsieur de Paris la liberte de vous
de vous de vous a Monsieur Camaret
de vous de vous de vous

Je suis vostre humble & tresobéissant
serviteur
Abouillet.

Monsieur

Il y a une année entière que je me donnez & donnez de vous offrir
Le Traicté de Louvigne de Adam & de terminer veue & visiter pour
l'explication de la Seigne de Adam a quoy je joins une Epistre
Apologétique pour ce que j'en a veu. Je suis le qui ma voit au mal
traicté par mes ouvrages Monsieur Camaret qui ma voit de s'ingérer
Si desir que vous ayez de voir ce que vous audez de ce soit vous
vendre le tout par son seauoir par qui il fut fait &
d'affection & d'inclination, étant avec ou parent proche du R. P.
Camaret provincial de cette compagnie comme j'ai appri de vous
par un certain Monsieur de Navarre par vous le diu d'ordonner de s'ingérer
qu'il a veu sans doute de la lecture d'une piece comme celle de
Louvigne qui est Monsieur de Paris, et d'ordonner dont il est de S. Augustin
de la solliciter a divers fois de m'apporter la totalité de ce
maux en une production & toujours inutilement car on vous avertit
d'urgence d'être malade ou autrement occupé & affairé de ses sœurs
que jusqu'à présent. Il n'a fallu ronger mon frere maintenant &
vieux on me malheur sur ma propre impetition. Mais Monsieur
Louvigne est expliqué & si en vous avertir de votre sœur
que la suppression de l'ouvrage de Louvigne expliqué a Monsieur
Camaret qui vous a fait ce que vous pouvez attendre avec
votre qui n'a pas de qui vous honorez, que moi qui suis
et de vous avec passion

Monsieur

Monsieur de Paris la liberté de vous
adresser la lettre a Monsieur Camaret
et vous s'en souvenez
Vostre tres humble & tres obéissant
serviteur
Rabouillet.



Pous

Monjeur Lo P. v. v. G. v. v.
de Samaso's

A. Apt.



tion ; car , quoique de mon costé je n'aye point formé de plainte contre vous , je crois pourtant d'en avoir eu le sujet ; & je vous supplie de ne point treuver mauvais si par occasion je vous explique ce que je voudrois dissimuler par considération. En la page de vostre livre 80, vous débattiez indirectement l'origine de Saxe de la maison de Savoye en contredisant l'escartelure que ces princes font de leurs armes , & vous préparez des contredits à mon ouvrage avant de l'avoir veu , ce qui , à mon avis , est hors de propos , du moins , hors de faison.

Pag. 172 & 173, vous blasmez le mot de trangle quoiqu'il soit justifiable par l'éthimologie que vous luy donnez.

Pag. 175, vous confondez les maisons de Sarcus & de Tiercelin , & leur donnez mesmes armes sur ce fondement ; & pourtant , au dire des meilleurs généalogistes , ce sont familles différentes. Ainsy il n'y a pas lieu de corriger les armes de Sarcus dans mon *Indice armoirial*.

Pag. 178, le terme de Bronchant que vous avez condamné pour adopter le Brochant ne méritoit pas une si rude censure , à cause de son age & de l'autorité que tant de personnes de mérite luy avoient donnée. Vous pouviez bien publier vostre opinion , sans rendre celle-là si fort ridicule. Je ne veux pas nyer que je n'aye moy-mesme affectionné ceste dernière façon de parler , & me semble de vous l'avoir ainsy escrit. Néanmoins il y avoit moyen d'en sortir plus civilement & avec des parolles moins aigres , & je voy bien que vous m'avez voulu espargner en ce passage , en ne me nommant point. Mais les bons entendeurs ont bien connu que vous aviez jetté la pierre

contre moy auffy bien que contre Monsieur Capré, & que vous aviez caché le bras. Outre tout cela, je ne vois pas qu'en plusieurs rencontres d'armoiries vous m'avez cité, car vous le pouviez faire fans affectation, puisque vous les avez tirées de mon Hist. de Bresse : ce qui estoit plustost justice que faveur.

Voilà, Monsieur, ce que je n'avois pas résolu de vous escrire ni de vous dire, si vous-mesme ne m'en eussiez fourny la matière. Mais je vous supplie très humblement de croire que cela n'a fait aucune sinistre impression sur mon esprit, ni la moindre altération de l'amitié que je vous ay voüée, laquelle demeurera inviolable s'il vous plaist. Mes amys de Paris en ont esté plus choqués que moy, & ont fait quelque bruit à ce sujet. Je leur pardonne cette tendresse, & vous me pardonneriez bien la franchise & la candeur avec laquelle je vous ay estalé tout cecy, puisque je suis sincèrement, &c.,

Monsieur,

Vostre, &c.

(Cette lettre ou plutôt cette copie, quoique tout entiere de la main de Guichenon, n'est pas signée.)

Boulogne
20 de Janvier
1662

Monsieur B

Plus que nous soyz enve dans le plus bel Mois de l'année,
Il est de voir de la bienveillance et de la civilité de la vous
suyvantes tres humble. et lors j'ay toujrs fait une estime
particuliere de vostre personne et de v're amitié et que
dehors ay des obligations injuyes j'ay veu de vous
et pour moi point de meilleurs Marquis que
vous offant un de luy plain de mon Historie de France
agréer Le donq Monsieur Lit vous plait et me faire
la grace de luy en donner n'avez plus forme au monde
qui nous soit plus aquis, que moy qui suis à toute
obéissance

Monsieur

Vostre humble
et tres obéissant
Loy de Guichenon

J'ay reçu à deux fois les deux lettres
de M. de Bourbons dont je vous
remercie tres humblement

Monsieur

Monsieur Jugeau Prieur
de la Messe et d'auver.

A Lyon

Claude Le Laboureur a Guichenon.

A l'Isle, ce dernier juillet 1658.

Monfieur,

Si je ne croyois avoir pleinement fatisfait Mons. Capré, je ne craindrois point de vous prendre pour arbitre de nostre différent, encore qu'il semble que vous me preniez à partie & que vous aimiez mieux tenir le lieu d'accusateur que de juge. Quoi qu'il en foit, je vous assure que ma conscience ne me reproche rien; & pour ce qui est de Mons. Capré, sur ceste fatisfaction qui de cinq chefs de plainte qu'il forme contre moi, les 4 ont esté trouvés extrêmement délicats, & pour le cinq^e je vous supplie de croire & luy auffi que tout ce que j'ay dit du terme Bronchant ne vient que de l'averfion que j'en ay; car, pour l'auteur que je n'avois pas l'honneur de connoître, je n'ay jamais eu l'intention de luy desplaire, & beaucoup moins à vous que j'avois consulté & duquel depuis j'avois tiré vostre fuffrage pour l'exclusion de ce mot. Ce qu'estant ainfi, quelle apparence que je vous aie voulu porter un coup au travers de M^r Capré? Vous le voulez pourtant, & fans m'ouïr vous prononcez contre moi en faveur de mond. sieur Capré, ce que je ne veux souffrir, à cause de son mérite & de vostre autorité que je confidère comme je dois, quelque pensée que vous ayez de certains lieux de mon Discours sur lesquels vous me ferez bien l'honneur de m'entendre.

Vous jugez donc qu'en la page 80 (*Discours de l'Origine des armes*), j'impugne indirectement l'origine de la maison de Savoye, ce que je ne veux pas dénier. Mais en cela je ne vous sçaurois offenser, car d'un costé je ne suis pas le premier, & sans parler de de Rubys, vous n'ignorez pas ce qu'en a escrit l'incomparable Du Chefne, l'autorité duquel m'est un mur d'airin (*sic*) & *novissimè* Monsieur le P. de Boissieu qui tranche vertement ce que Mons. Du Chefne n'avoit fait qu'effleurer.

Ce qui suit est un peu plus sensible, que je prépare des contredits à vostre ouvrage; ce qui ne peut estre, n'ayant veu ni sceu quel peut estre vostre dessein. Que ce que j'ay dit soit hors de propos, je le veux bien, puisque vous le jugez ainsi hors de faison; vous m'excuserez si je n'en demeure pas d'accord, car si la vérité est l'ame de l'histoire, il est impossible de la diffimuler sans la perdre. Et en ce fait particulier de l'origine des princes, il en faut establir hautement tout ce qui fait à leur avantage pourveu qu'il soit bien solide, sinon c'est mesler des morceaux de verre avec des émeraudes & des fables à la vérité, qui ne servent que pour nous faire douter du tout.

Pag. 172, je vous fais juge de ce que j'ay dit de la trangle, & je vous tiens si équitable que, quelque intérêt que vous ayez pour la conservation de ce terme, vous ne laisserez de reconnoître qu'il n'est ni françois ni armorial que depuis le sieur Wulson qui a bien forgé d'autres monstres. J'en ay donné pourtant l'étimologie, ce qui ne vous oblige pas de le recevoir. Prenez garde toutefois que je ne décide rien dans mon *Discours*, où je me contente de marquer la nouveauté du terme, de peur de me rendre odieux.

Pag. 175, j'avoüe ingénument que ma façon de parler est un peu crue, mais je vous prie de considérer la matière, laquelle estant très légère, la faute ne peut estre que vénielle quand bien mesme il seroit vray que Sarcus fust un nom de famille & non d'une terre appartenant à ceux de Tiercelin, ce que je ne veux point examiner. Suffit que je voudrois avoir écrit ceçy autrement, puisqu'il vous a despleu.

Enfin vous m'accusez d'ingratitude pour ce que je ne me suis pas souvenu de vous avec éloge toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, & en cela je connois que vous estes fasché tout de bon, puisque vous ne voulez pas agréer ce que je dis en la pag. 11 de ma Préface, où je vous rends graces à dessein de la faveur que vous m'avez faite de me fier vostre Ms. de la Marche, lequel en ce lieu n'a rien que les imprimez n'aient rapporté très fidèlement, & marqué tous vos tiltres, au moins ceux qui vous doivent estre plus chers, puisqu'ils sont la source & l'origine de tous les aultres. Je vous traite d'un nom de respect qu'on ne donne qu'aux auteurs classiques, ce que le S^r Ruffi ne fait pas ni tous les PP. de la Société qui vous citent fort souvent. Et si je n'ay parlé de vous à l'occasion des armes de Montbré, Montrichard & aultres, qui ne voit que je le fais par discrétion? Quelle gloire, je vous prie, de dire que je les tiens de vous, & où en serois-je s'il avoit fallu nommer tous les lieux où j'ay pris tant d'aultres escussions que je considère comme des fleurs qui naissent dans les champs & qui partant sont exposées à tous ceux qui les veulent cueillir? Autre chose seroit si ces escussions nous donnoient quelque lumière particulière,

comme celui d'Onas & de S. Porcher (en Bresse), où j'ay bien veu que je vous devois rendre ce qui vous est deu & en quelle manière vous l'avez veu.

Conclusion. Je vous répète encore une fois que mon intention est très innocente, quoiqu'elle ne soit pas jugée telle. Après cela, si l'on me pince avec fondement, je n'en ferai pas plus marri que je serois d'une bonne faignée qui me tireroit bien du sang, mais gasté & corrompu. Quelquefois en voulant tuer on sauve la vie, comme il advint à ce soldat qu'un heureux coup d'espée guarit d'un ulcère incurable pour ce qu'il estoit inconu. C'est ce que vous avez voulu faire en ceste occasion. Vous avez creu me decouvrir mes fautes, & je vous déclare que je vous en ay autant d'obligation que j'ay sujet de me plaindre de quelques personnes auxquelles j'ay communiqué mon manuscrit, auxquelles j'eusse souhaité plus de vigueur & de fermeté, que je ne die plus de fidélité, n'y ayant personne plus soumise & plus dégagée que moi en pareil rencontre. Je vous assure que je leur ay hoché la bride en quelques lieux qui m'estoient suspects à moy-mesme, comme celuy où je parle des auteurs des chaînes de Navarre desquels j'ay considéré André Favin principalement. Il estoit sçavant à la vérité, mais grand parleur, confus & inconstant en beaucoup de lieux, amateur ou plustost admirateur de la fabuleuse antiquité, ce que je vous dis à dessein parce que vous me marquez que quelques personnes de vos amis se trouvent offenzés de cette méchante & malheureuse petite pièce (le *Discours de l'Origine des armes*). Je vous supplie, Monsieur, de me les indiquer, car je n'auray point de repos que je ne sçache comment & pourquoy j'aurois

despleu à tant d'honnestes gents, car je n'en peux parler autrement puisqu'ils sont de vos amis. Délivrez-moi de cette peine, je vous en conjure, & me faictes connoître par vostre responce que vous aimez autant que je suis, &c.

LE LABOURUER (sic).

Au même

Monfieur,

Si je ne voulois entretenir avec vous toute bonne intelligence, je ne vous descouvrirois pas si franchement toutes mes pensées comme j'ay fait à l'occasion du tiltre de Payerne. Vous ne le trouverez donc point mauvais, au contraire; comme vous préparez une seconde édition de cet ouvrage, vous prendrez garde que *Chunradus filius regis* est appelé deux fois dans la charte *Chunradus rex*; & ainsi la différence que vous me proposez n'est que dans les termes & non dans la personne qui est la mesme, comme il est justifié par la closture de ceste charte où ce roy Chonrad, du consentement de qui Berthe sa mère donne le contenu d'icelle, la signe immédiatement aprez elle & se qualifie *filius regis*, parce qu'il l'estoit en effet & de cette reyne Berthe.

Dans ce mesme esprit d'union & de concorde, je vous donne advis que les yperpires ne peuvent estre les aspres qui en sont éloignés *toto calo*. Les aspres de Turquie sont d'argent, & viennent du grec *ασπρος*, c'est-à-dire blanc, comme qui diroit monnoye blanche, & il y a bien de

l'apparence que les aultres estoient d'or (1). Théodore, fille d'Ilaac Comnène, frère aîné de l'empereur de Constantinople, & femme de Baudouin III, roy de Hiérusalem, fut dotée de cent mille yperpires comptants, qui eust esté peu de chose si c'eust esté des aspres qui ne valent que quelques sols la pièce. Et par la mesme raison, la vente de l'isle de Candie, dont il est parlé dans vostre tiltre, eust esté chose ridicule si les aspres ou yperperes ou yperpyres eussent esté la mesme chose. J'ay escrit à Marseille pour avoir de ces aspres, où je sçay qu'ils sont fort fréquents & très vils.

Enfin, je ne sçay si je n'abonde point trop en mon sens, mais je crois que Lyon n'a eu qu'un archevesque du nom de Burchard, celui de Laufanne n'ayant jamais changé de tiltre que je sçache, non plus que son neveu dont le grand aage a donné occasion à l'opinion contraire. Voilà, Monsieur, comme je traicte mes amis, usez en de mesme à mon endroict & je le tiendray à faveur.

Pour vostre Histoire de Dombes, si j'en sçavois un peu le dessein & l'œconomie, peut-estre vous y pourrois-je servir. Toutefois je ne laisserai de vous dire que j'ay veu l'extraict des tiltres de la terre de Beaujeu tiré de la Chambre des comptes. Je dis l'extraict, car je crois que les originaux sont dans le thrésor de Beaujollois qui est à Villefranche.

C'est dans cet extraict que j'ay veu que l'an 1402 Pierre

(1) Voyez du Cange, *Gloss.*, au mot *Hyperperum*: — « *Moneta imperatorum Byzantinorum cui ea, sic appellata quasi ex auro eximie utilo & recocto confecta*

esset, &c. » — Voyez aussi *Dissertatio de imperatorum Constantinopolitanorum nummis.*

de Norry & l'Hermitte de la Faye acheptèrent au nom du duc de Bourbon les villes & chasteaux de Trévoux, Ambérieu, le Chastelard, pour la somme de 30,000 l. Il ne dit point de qui : je crois que c'est du seigneur de Villars qui les tenoit de l'Eglise de Lyon. Tout cela ne vous fera pas nouveau, il y a apparence que vous l'aurez traicté dans vostre Histoire de Bresse. J'ai trouvé aussi que l'abbé, convent & religieux de St-Rambert, *pro laboribus & vexationibus tyrannorum & inimicorum ecclesiæ evitandis*, donnèrent à messire Humbert, sire de Beaujeu, le droict qu'ils avoient en la ville du Bourg St-Christophle, sur l'église, cimetièrre, décimes & aultres droicts spirituels. De l'an 1226.

Il y a quantité d'aultres choses qui ne regardent que le Beaujollois, & je ne doute point que tout cela ne vous soit exhibé en original *toties quoties*. Néantmoins, si vous le désirez, je vous donnerai tout, puisque je suis tout entièrement, &c.

CL. LE LABOURFUR

A Valence, ce 16 septembre 1660.

Au même (s. l. n. d.).

Monfieur,

Je ne sçay pourquoi vous dites que je vous ay engagé dans le démestlé que j'ay avec le P. Menestrier; vous n'y avez ni aurez, je vous assure, aucune part que celle que vous y voudrez prendre. J'ay dit que le tombeau de Béatrix de Savoye étoit une happelourde, voilà qui va bien;

mais ce n'est pas à votre esgard, si ce n'estoit que vous eussiez voulu escrire de ce tombeau en homme de cour plustost qu'en historien. Je l'appelle aussi un cénotaphe, ce qui est évident, d'autant que ces masses de pierres sont plustost des monuments érigés à la mémoire des personnes illustres que des urnes pour leurs cendres, ou de ces arches à l'antique où l'on mettoit les corps entiers. Et ce que ce jeune homme (le P. Menestrier) a écrit du nombre des enfants de Béatrix, du nom, des armes & de l'ordre de naissance de ceux de sa fille aînée m'en est une preuve si convaincante qu'il est impossible d'aller au contraire; de sorte que je l'ay poussé avec justice, mais lui tout seul, & je ne pense pas qu'en l'estat qu'il a mis les choses, j'eusse pû recevoir information du contraire. En effet, que conclure de la sépulture de Béatrix en ce lieu? Je vous l'accorderai, mais non pas que le monument ait esté basti sur le lieu de cette sépulture, ni au mesme temps, qui n'auroit pas souffert les impertinences que j'ay remarquées & qui demeureront sans réplique, quoy que vous disiez.

Certes, Monsieur, je ne suis pas impeccable, & je ne doute point que ces doctes plumes dont vous me parlez ne trouvent à dire sur les *Origines* & quelque'autres bagatelles qui sont sorties de mon cabinet; mais pour l'*Apologet.*, je vous avise que leurs répliques ne demeureront pas sans réponse. Au reste, j'ay reçu & vous remercie de votre recueil où j'ay bien plus de part que vous ne m'y en avez donné. Je serai obligé de les publier encore une fois & d'indiquer le lieu d'où elles sont sorties. J'y expliquerai mesme votre première charte pour l'abbaye de Payerne, où vous n'avez pas pris garde que ce Chonrad,

filz de Berthe, n'est autre que le Pacifique, & je suis obligé à retoucher ceste généalogie à cause d'un discours que je vous ay autrefois communiqué & que je fais entrer dans mes Mémoires sur l'Isle-Barbe, le tout avec la candeur & humilité que vous pouvez désirer de celui qui est véritablement, &c.

LE LABOUREUR.

Du même à Antoine Groffi (1).

Lyon, ce 16 mars 1677.

Monfieur,

Encore que je n'aye pas l'honneur d'estre connu de vous, me confiant néanmoins sur vostre courtoisie de laquelle j'ay ressenti divers effects par le moyen de M^r de Camaret, je prendz encore la liberté de vous demander une grace, sans laquelle il est bien malaisé de développer toutes les difficultez qui se rencontrent dans la généalogie de la maison d'Agout. La première est de sçavoir comment

(1) Antoine de Groffi, prieur de Lioux, né à Apt vers 1604, d'une famille noble & ancienne, mort en 1687, fut un des hommes les plus érudits de son siècle. Toujours à la recherche de ce qui pouvoit jeter quelque jour sur les faits historiques, fixer la chronologie, débrouiller les fables ou remplir les lacunes qui se trouvoient dans la généalogie des grandes maisons de

la Provence & du Comtat, dont l'histoire est mêlée à celle du pays, il avoit fait un recueil considérable de chartes, de titres anciens, de documents authentiques de toute sorte, qu'il avoit extraits des archives particulières des seigneurs, des cartulaires des eglises & des abbayes. Son plus grand plaisir étoit de communiquer libéralement ses richesses littéraires aux écrivains

la terre de Sault est entrée dans la maison d'Agout, & la seconde de joindre, en remontant, Raymond d'Agout, mary d'Isoarde de Die qui vivoit l'an 1184, avec Rostain d'Agout, mary de Gislo, fille d'un certain Raimbault & d'Atalexis sa femme. Vous voyez bien, Monsieur, que je ne reçoiz pas les fables ridicules de l'historien de Grenoble (1), ni la prétendue inféodation de la terre de Sault faicte en faveur de Faucher d'Agout du Loup, dans laquelle il y a presqu'autant d'inepties & d'ignorances que de périodes. Que vous en semble donc, Monsieur, la terre de Sault n'auroit-elle point esté la dot d'Odile, ayeule de la femme de Rostain d'Agout, laquelle estant unique,

qui avoient recours à ses lumières & le consultoient sur les difficultés historiques qu'ils ne pouvoient résoudre qu'à l'aide de ses immenses connoissances. Grossi étoit pour les savants, en province, ce que Wion d'Herouval étoit pour ceux de Paris, aussi étoit-il en correspondance avec tous les hommes de lettres de son temps, avec Honore Bouche, auteur de l'*Histoire & Chorographie de Provence*, Antoine de Ruffi, le P. Pagi, le P. Columbi, l'évêque de Vaifon, Joseph-Marie Suarez, le P. Robert de Briançon, Le Laboureur, Chorier, &c. Grossi, a sa mort, laissa au Chapitre de sa ville natale le Cartulaire d'Apt & tous les documents qui pouvoient intéresser cette église; sa correspondance & ses recueils de titres sur les familles tomberent après lui entre les mains de M. de Remerville de Saint-Quentin, qui continua son œuvre de patience & de critique.

Presque tous les Mss. de M. de Remerville sont aujourd'hui à la B. de Carpentras, où sans doute on doit trouver aussi la plupart de ceux de Grossi. Quelques-uns étoient devenus, par succession, la propriété de M. le comte de Tournon-Simiane, de la bienveillance de qui je les tiens. Ce sont des notes précieuses de M. de Remerville sur l'histoire ecclesiastique & civile d'Apt, quelques lettres de lui en forme de dissertation sur des inscriptions romaines & sur diverses autres antiquités; & les lettres adressées par un grand nombre de savants au prieur Grossi, avec les copies ou brouillons de ses réponses, & quelques chartes copiées par ses soins sur les originaux. C'est de ce recueil que j'ai extrait les lettres de Le Laboureur au prieur de Lioux, & celles de Chorier, qu'on trouvera ci-après à leur rang.

(1) Chorier.

la lui auroit apportée en mariage ? Si cela estoit, nous aurions desjà faict un grand pas, messieurs de Ste-Marthe auroient parlé comme il fault de Léger d'Agout, d'Apt; mais pour cela, nous ne ferions pas hors d'affaires. Permettez-moi donc de vous demander si Humbert filz aîné de nostre Rostain n'auroit pas esté marié, & si de lui ne seroit point fortie quelque postérité masculine qui auroit esté partagée de la terre de Sault, & laquelle par conséquent auroit conservé le droit d'aînesse sur la maison de Simiane.

Voilà, Monsieur, tout ce qu'il y a de scabreux dans l'histoire de la maison d'Agout; car tout le reste n'est rien, à mon advis. En effect, que cette maison soit provençalle & indigène, il n'y a pas lieu d'en doubter, quoy que dient nos conteurs de fables; que Simiane soit un rameau de celle-là, encore moins : l'historien de Grenoble ne le voudroit pas, mais il s'en deffend très mal. Le P. Colombi, qui est beaucoup plus sincère, ne s'y oppose pas; au contraire, il donne de bonne foy tous les tiltres sur lesquels on s'est appuyé de l'identité de ces deux races qui commencent à se faire connoître en la personne du grand Rostain, de Raimbault & Léger ses enfants, & de deux autres Rostains que l'on a mis à la torture pour les faire changer de nom. Il eût esté à souhaiter que Humbert l'ancien & Guillaume son aîné eussent porté cette livrée; mais cela n'estoit pas l'usage en leur siècle, & ainsi cela ne porte aucune conséquence.

J'abuse, Monsieur, de vostre loisir qui est précieux, & je ne doute point que mes conjectures ne vous fassent rire. Excusez, Monsieur, mon esloignement & mon aage,

celuy-là m'empeschant de pénétrer les secrets d'une maison si esloignée, & ma caducité, d'aller moy-mesme vous consulter en personne avec M^r de Camaret qui a désormais intérêt dans ma curiosité par l'alliance qu'il a contractée avec la maison de Simiane, & par celle-là à la maison d'Agout alliée avec nostre Isle-Barbe par le moyen de Jan d'Agout, moyne de l'Isle & prieur Sancti Marii, en l'an 1414. Quoy qu'il en soit, je crois qu'il aura la bonté de vous rendre celle-cy & de vous offrir tous mes devoirs. Agréez-les, Monsieur, je vous en conjure, & me croyez, s'il vous plaist,

Vostre très humble & très obéissant serviteur.

CL. LE LABOUREUR.

Monsieur le Prieur de Grossi, docteur en droit, à Apt.

Au même

A Lyon, ce 24 avril 1677.

Après avoir leu avec beaucoup de joye celle qu'il vous a pleu m'escire & de laquelle je vous resterai toute ma vie très estroitement obligé, je me donneray l'honneur de vous dire que je ne dois plus avoir de chagrin d'ignorer des choses que le plus esclairé de la province de Provence n'a peu encore descouvrir. En effet, Monsieur, il faut advouer que dans ceste forte d'estude il y a pour le moins autant de bonheur que de science, & il n'est pas nouveau

qu'on rencontre dans la boutique d'un apotiquaire des choses qui manquent quelques fois aux archives des princes. Quoy qu'il en soit, Monsieur, je proteste bien de marcher toujours sur vos pas dans l'histoire de la maison de Sault, & encore qu'il s'y rencontre beaucoup d'endroits desquels on peut parler plustost négativement qu'affirmativement, néanmoins il y en a d'autres qu'on doit supposer comme des principes dont il n'est plus permis de douter : le premier, que la maison d'Agout est pure provençale, & par ce moyen l'on ferme la bouche à tous les fabulateurs qui l'ont esté chercher dans le fonds de la Poméranie, pour l'amener en Provence où elle reçoit l'inféodation de la Val de Sault par un empereur non empereur qui n'eut jamais de sa vie un pouce de terre en Provence ; dans un pays & en une ville à laquelle il avoit droict à la vérité, mais de laquelle il avoit esté chassé en la personne de son lieutenant, car quant à lui, il en estoit bien esloigné : & cela, la veille, pour ainsi dire, de cette inféodation. Il faudroit dire tout cecy, avec le triple vice de la date du Règne, de l'Empire & de l'indiction, à un novice, & non pas à vous, Monsieur, qui n'ignorez rien. On pourroit encore observer ce chancelier, archevesque de Cologne, qui ne fut jamais, & à qui on fait occuper la place du grand saint Héribert qui a rempli tout le règne de Henri. Tant y a qu'on peust dire qu'il ne s'est jamais veu rien de si impertinent que ceste prétendue inféodation. Celui qui l'a publiée, ne veut pas que Simiane & Agout soient la mesme chose. Et moy, Monsieur, si vous me le permettiez, je m'en ferois un principe qui s'insinue de foy-mesme & nous force de le recevoir & le reconnoistre. Et quelle

meilleure preuve en pourrai-je donner, que vous-mesme & ces beaux tiltres que vous avez donnés au R. P. Colombi? Il les a publiés dans son *Histoire de Simiane*, sans vous nommer (1), encore qu'il vous honore beaucoup, car c'est lui qui a fait connoître en ce pays vostre rare traicté de la Seigneurie de la ville d'Avignon, dans lequel vous n'avez rien oublié de ce qui se pouvoit dire, & cela avec tant de prudence que vous n'offensez personne. Vous avez eu la bonté de me parler de mes Mafures qui ne feront jamais que des mafures, & moy je dis de cest ouvrage que c'est un palais magnifique, digne de la majesté & de la sainteté des souverains Pontifes & de nos plus grands Roys.

Mais pour revenir à notre propos, Simiane ayant esté Agout devant qu'estre Simiane qui en est sorti, & ces Simianes ayant fait quantité d'autres Agouts que l'historien de Grenoble a voulu despouiller de ce beau nom, contre la foy des tiltres, qu'y a-t-il de plus naturel qu'un Agout engendre un Agout, encore que quelqu'un de ceste famille, par quelque paction, destination ou autre raison moins connue, ait pris le nom de Simiane, jusques à lui inconu à sa maison? Le respect que j'ay pour vos occupations m'empesche de respondre aux objections de ce docte de Daupiné auquel je pardonne volontiers, puisqu'il reconnoit de bonne foy que plusieurs personnes croient l'identité des deux maisons d'Agout & de Simiane. Et

(1) C'est ce qu'ont fait presque tous les ecrivains qui, apres s'être enrichis de la science du prieur de Groffi, n'ont pas daigné reconnoître publi-

quement qu'ils lui estoient redevables de tout ce qui donnoit quelque valeur à leurs ecrits

pour vous dire la vérité, je m'y attache, parce que ceste opinion favorise l'antiquité de l'une & de l'autre dont la descouverte vous est deüe, & en mesme temps ruine la fable d'Agout du Loup, qui est une imitation de celle des fondateurs de Rome. Que s'il estoit permis de coudre les conjectures là où l'histoire manque, je dirois avec ceux qui veulent que les Agouts de Sault soient cadets de Simiane, que ces illustres cadets ne voulant pas céder à leurs aînez, estant devenus plus puissants qu'eux, auroient affecté une origine estrangère & un blason opposé à celui de leurs parents, pour leur montrer que, quoyque cadets, ils avoient assez de cœur & de valeur pour abbatre les cornes du bellier de Simiane. Cecy, Monsieur, est une fable. Mais puisque le P. Colombi en a donné une de sa profession, & le sieur Allard (1) une autre, peut-estre souffrirez-vous celle-cy, en attendant vos décisions qui me feront des oracles. C'est ce que je vous prie de croire, n'y ayant personne qui vous estime & vous honore plus que moy qui suis en tout respect, &c.

CL. LE LABOUREUR.

A Monsieur le Prieur de Grossi, à Apt.

(1) Gui Allard, qui a fait le *Nobiliaire de Dauphine & la Généalogie des principales familles de cette province.*

Chorier à Guichenon.

A Monsieur Guichenon, chevalier de l'ordre de St-Lazare, &c., à Lyon.

Monsieur,

Je vous envoie les deux distiques que je vous ay promis. Je suspens le jugement que j'en dois faire jusqu'à ce que j'en sçache le vostre. J'en feray cas s'ils vous agrément, & j'espère néanmoins que s'ils ne le font pas, vous ne m'estimerez pas moins. Je ne suis poëte que pour mes amis, & je ne connois d'autre Parnasse que l'affection & le zelle. Si vous vous en servez, je feray ravy, Monsieur, que vous y laissiez mon nom comme je l'ay mis : il fera à la postérité un tesmoignage de nostre amitié mutuelle, & je ne puis rien désirer qui me soit plus avantageux. Je vous prie de vous souvenir de ma Topographie de Vienne, & de ne pas douter que je ne fois de toutes les forces de mon ame, &c.

CHORIER.

A Vienne, le 12 decembre 1658.

Monsieur

Votre lettre et votre fortulaire m'ont
esté fidèlement rendus par Monsieur
de la Garde. je vous rends très humbles
graces de l'un et de l'autre. Votre nom
Monsieur sera honneur à mon ouvrage
et vous devez être persuadé qu'en parlant
de vous le témoignage que je rendray de
votre mérite, et de votre erudition
satisfiera la verité et ne vous déplaira
pas. il faut bien que je sois de quelque
maniere de vous donner des preuves de
l'estime pure et sincere que j'ay pour vous
et de mes ressentimens pour la grace que vous
me faites de me vouloir du bien. Vous
n'aurez pas sujet de m'accuser d'ingratitude
si vous sçavez fort et très bien de vous
est jours passer Monsieur Juneris et moy
et je suis ravi que ses sentimens, et votre
estime soient si conformes aux miens. j'ay
vous connu depuis plus long temps que moy j
je vous assure ne en mon nom qui ne vous estime
pas plus et que je suis autant qu'on peut l'être

très humble et
respectueux serviteur

CHOUILLON

Monsieur
à Grenoble
Le 21 d'octobre
1678

A Monsieur
Monsieur le prieur Gressi

A Aps

Du même.

A Monsieur Guichenon, conseiller du Roy, &c., a Bourg.

Monsieur,

J'ay recouvré quelques pièces qui peut-estre ne seront pas inutiles à vostre dessein de l'Histoire de Dombes. Je vous les envoie, & j'en feray autant de ce qui me pourra tomber dans les mains à l'avenir sur cette matière. L'abbé Tallemant estant à Lyon, me fit voir beaucoup de vieux actes où il est parlé des anciens seigneurs de Beaujeu : vous les trouverez dans les archives du prioré de Saint-Irenée, & si vous le désirez, je m'enquerray à qui il en a donné la charge & le soing. Je suis obligé à prendre intérêt en ce qui vous touche, & par la bonté que vous avez pour moy & par l'estime que je fais de vous. Enfin, Monsieur, j'ay achevé le premier volume de mon Histoire composée de dix livres, & bientôt je le donneray au public. Je partiray pour Grenoble dans dix à douze jours, ne pouvant le publier que je n'aye fait ce voyage. A mon retour j'espère de vous aller voir. Cependant je vous prie de ne point douter que je ne fois de tout mon cœur, &c.

CHORIER.

A Vienne, le 27 d'avril 1659.

Du même a Antoine de Groffi.

Monfieur,

J'ose non-feulement vous demander vofre amitié, mais auffy efpérer que vous ne me la reffuferez pas. Les idées que M^r Juvenis & M^r de la Garde m'ont données de vofre vertu, comme elles font le fuppôt de la liberté que je prens, en feront encore la juftification. Je fay, Monfieur, que vous eftes dans une élévation extraordinaire entre les gens de lettres, & par celle de vofre naiffance, & par celle de vofre éminent favoir : de forte que, fi vous m'accordez la grace que je vous demande, vous ne devez pas trouver mauvais qu'elle ne trouve dans moy tous les respects qui luy font dûs & une parfaite reconnoiffance. Je ne fay pas fi mon nom fera allé jufques à vous. Peut-eftre, Monfieur, que vous aurez déjà appris que, fi dans la République des lettres je ne fuis pas de ceux qui comme vous y paroiffent dans les plus hauts rangs, j'y fais du moins nombre dans la populaffe. J'ay donné au public des ouvrages à qui d'excellens hommes ont donné quelque prix par leur approbation. J'auray l'honneur un jour, fi vous l'aggréez, d'en faire présent à vofre bibliothèque. J'achevay ces jours paffés l'*Hiftoire généalogique de la Maifon de la Tour-d'Auvergne*, que j'ay écrite en latin ; je travaille présentement à un autre ouvrage en cefte mefme langue, dont le tiltre vous apprendra le fujet, le voicy : *Nic. Chorerj Vienenfis J. C. de Statu progressuque litterarum, ac de claris,*

qua eruditione, qua magistratu viris, ætate sua, & de rebus suis commentariorum libri duo (1). J'y fuy le canal de ma vie & j'y parle de la manière que je dois, (sans rien donner à la passion), de tous les hommes que je trouve sur ses bords, dignes de quelqu'éloge. Cella estant, vous jugez bien, Monsieur, que je ne saurois me dispenser d'y parler de vous, & pour cella vous ne pouvez non plus vous dispenser vous-mesme de me donner les Mémoires qui me font nécessaires. Nul de mes amis de Paris, & ce sont les plus célèbres dans les lettres, n'a fait difficulté de m'en mander ce qui le regardoit. Ils ont assez de bonne opinion de moy pour estre persuadés de se fier à moy de leur réputation. N'appréhendez pas, Monsieur, que je gaste une si belle matière par la forme que je luy donneray. Vous en serez assurément satisfait, & pour éviter de rien laisser à la postérité qui ne réponde pas bien à ma pensée, je vous en voyray vostre éloge d'abord qu'il sera fait, pour en retrancher ou pour y ajouter tout ce que vous jugerez à propos (2).

On me donna il y a quelques années une histoire Ms.

(1) C'est, sous un autre titre, l'ouvrage de Chorier qui a été publié à Grenoble en 1845, & qui est cité dans la première partie de ces Recherches, p. 46, note 1.

(2) On verra dans la lettre suivante que Chorier revient encore à la charge pour obtenir du prieur de Lioux les Mémoires dont il avait besoin pour sa Biographie; mais celui-ci déclina, en ce qui le concernoit, toute participation au projet pour l'exécution duquel Chorier réclamait son concours & lui refusa obstinément tous les renseigne-

ments qu'il lui demandoit. Peut-être fut-ce par un louable sentiment de modestie; peut-être aussi parce que, aussi pieux & exemplaire dans ses mœurs qu'il étoit savant, il lui répugnoit d'être loué par l'homme qui avoit souillé effrontément la mémoire de la chaste & docte Aloisia Sigæa, en publiant sous le nom de cette jeune femme tout ce qu'il avoit pu trouver de turpitudes & d'obscénités dans la sentine d'un cœur corrompu par ce que le vice & la crapule ont de plus vil & de plus revoltant.

mais fabuleuse de l'ancienne ville d'Apt, que l'auteur qui a suivi l'exemple d'Annius de Viterbe & ses fictions attribue à T. Junius Fronto. Il ne se peut qu'après les curieuses & savantes recherches que vous avez faites des antiquités de cette ville, le véritable auteur vous en soit inconnu (1). Je vous prie de me l'apprendre. Vous n'êtes

Voici en quels termes Groffi motive son refus dans sa réponse à Chorier, datée du 17 mai 1678 : « Pour ce que
« vous me marquez de mon Eloge,
« je vous proteste ingenuement que
« je ne suis pas en estat de pouvoir
« dresser des mémoires pour ce sujet;
« & d'ailleurs n'ayant rien paru de
« considérable sous mon nom, il me
« semble que ce seroit faire tort en
« quelque façon a tant de celebres
« auteurs auxquels le public a tant
« d'obligation pour l'excellence de
« leurs ouvrages, si on me mettoit
« de leur nombre. » Quoi qu'il en soit, Chorier, qui a mentionné dans ses Commentaires tant de gens de lettres, y a gardé le silence sur Groffi.

(1) Le Ms. dont parle Chorier étoit intitulé *Annales urbanae* : c'étoit l'histoire abrégée des premiers habitants des Gaules, où se trouvoit celle des commencements de la ville d'Apt. L'auteur avoit pris le nom de Marcus Uxellius Bassus, & la qualité de Patrice d'Apt; il prétendoit tenir les particularités contenues dans ces Annales, du barde Timucates & d'Euphron, prince des Druides. A la suite, étoit une lettre de Titus Junius Fronto à son frere Caius Fronto. M. l'abbé Boze (*Histoire d'Apt*) dit, d'après

M. de Remerville qui faisoit grand cas de ce Ms. & qui s'en étoit servi pour son *Histoire d'Apt* restée manuscrite & aujourd'hui a la B. de Carpentras, que l'écriture annonçoit huit a neuf cents ans d'ancienneté, que le style n'avoit rien de barbare, & se ressembloit au contraire de la plus ancienne latinité; enfin, que le plan étoit si bien conçu, que les parties qui le composoient correspondoient si bien entre elles, que la plupart des faits énoncés par l'auteur se rapportoient si bien a ce qu'en ont dit les écrivains postérieurs, qu'il n'est guere possible qu'il ait prétendu ne donner que des fictions. Quoique le prieur de Groffi & M. de Remerville aient regardé cette pièce comme tres véridique, cependant, malgré les raisons alléguées ci-dessus, peut-être par ces raisons mêmes, il est probable que le prétendu Ms. d'Uxellius n'étoit qu'un pastiche dans le genre de celui qui a été publié en 1828 par M. Mermet, t. 1 de son *Histoire de Vienne*, sous le nom de Trebonius Rufinus, Sénateur & ancien Duumvir de cette ville.

On decouvrit, vers le dix-septième siècle, a Marseille, dans l'église de la Major, une pierre dont l'inscription contenoit le nom de T. J. Fronto,

pas homme à donner dans ces chimères, vostre faveur est trop grand & trop solide, & vous vous estes servi d'aydes trop fidelles pour en estre trompé. Ce sont les Cartulaires & les autres Mss. que vous avez eu le soing d'assembler. Il est vray qu'ils sont les principaux dépositaires des vérités de l'histoire des derniers siècles & *Medii ævi*, comme l'on

& au-dessous une urne avec des medailles de Brutus & de Cesar : ce fut sans doute cette decouverte qui donna l'idée a quelque faulxaire bel-esprit de supposer la lettre de T.-J. Fronto a son frere, & de la joindre au Ms. d'Uxellius qui provenoit vraisemblablement de la même source. A cette époque on estoit tres disposé a prendre au serieux ces fictions mensongères, dont les savants eux-mêmes ont été plus d'une fois la dupe, & qui eurent cours jusques au jour ou leurs auteurs furent démasqués & stigmatisés comme de vils imposteurs.

L'extrait suivant de la lettre de Grossi a Chorier, citée ci-dessus, completera ce qui a été dit du Ms. d'Uxellius par l'abbé Boze (*Hist. d'Apt*) & par M. Barjavel (*Bio - Bibliographie Vauclusienne*) : « Je voudrois de tout
« mon cœur, dit le prieur de Lioux
« a Chorier, avoir de quoy satis-
« faire pleinement a vostre curio-
« sité ; mais la trop grande facilité
« que j'ay toujours eue à communi-
« quer ce que j'avois pû légitime-
« ment ramasser de curieux, parti-
« culièrement dans le temps que mes
« incommoditez m'ostoient la pensée
« de retirer ce que j'avois presté, m'a
« prive presque de tout ce que j'avois

« pû trouver & même de ce que je
« tenois de mes ancestres, qui avoient
« conservé entre autres choses un ma-
« nuscrit qui marquoit grande an-
« cienneté, & dans lequel estoient
« des choses très curieuses, quoy-
« qu'il y eût quelques fables parmy
« ce qui paroïssoit de véritable Ce
« manuscrit, que je perdis l'an 1640
« ou 41, estoit un ramas de diverses
« pieces dont le nom des auteurs
« n'estoit pas oublié, rangees & dis-
« posées pour la plupart suivant
« l'ordre des temps. Le nom de celuy
« qui les avoit ainsi disposées, si la
« memoire ne me trompe, estoit
« Uxellius. On voyoit dans ce ma-
« nuscrit la fondation d'un grand
« nombre de villes, principalement
« de celles des vieux Celtes, avec les
« commencemens & l'establissement
« de ce peuple & des autres qui en sont
« descendus, leurs mœurs, police,
« religion & gouvernement, leurs
« princes & souverains, les divisions
« diverses de leurs estatz avec le
« nom des princes des autres estatz
« qui en provenoient ; comme encore
« les guerres que tant ce peuple que
« les autres qui en sont descendus
« avoient eues entre eux & avec les
« Grecs, les Romains & autres, qui

parle. C'est là où j'ay trouvé la conviction infallible de bien des faussetez que l'on débitoit pour véritez indubitables ; & je fay qu'on n'en fauroit jamais avoir assez leu & examiné, puisque c'est d'eux que se tirent les esclarciffemens qu'on attendroit inutilement d'ailleurs. Vous en estes persuadé auffy bien que moy, & c'est ce qui me fait

« est tout ce qui peut me reffouvenir
 « de ce manuscrit, duquel j'avois
 « copié dans ma plus tendre jeunesse
 « ce que vous pouvez en avoir veu,
 « & qui n'en estoit pas très assurément
 « le meilleur, comme vous pouvez
 « bien juger ; mais c'estoit ce qui me
 « flattoit en quelque façon pour le
 « regard de ma patrie, dans un aage
 « auquel je n'estois pas encore capa-
 « ble de faire un véritable discerne-
 « ment des choses. Et comme j'ay
 « fait tout ce qu'il m'a esté possible
 « durant plus de vingt ans pour taf-
 « cher de recouvrer ce manuscrit,
 « ou a tout le moins pour sçavoir
 « en quel endroit il pouvoit estre,
 « je ne fis pas difficulté d'envoyer
 « ce que vous me marquez d'avoir
 « veu, en diverses partz a mes amys,
 « pour pouvoir leur faire recon-
 « noistre l'ancien Ms. en cas qu'on
 « pût le rencontrer. Mais j'ay esté
 « assez malheureux que de n'avoir
 « jamais peu apprendre ce qu'il estoit
 « devenu. Ce qui fut la cause qu'en
 « 1664, que je fus affligé d'un de-
 « bord de cerveau depuis lequel j'ay
 « traîné une vie languissante, le plus
 « tost qu'il fut en mon pouvoir de me
 « tirer du lit, je bruffay un travail
 « que j'avois fait de l'histoire de nos

« Saints & de nos Evesques, où j'avois
 « mis beaucoup de choses curieuses
 « tant de cette province que des pays
 « voisins, dont le principal fonde-
 « ment estoit appuyé sur cet ancien
 « manuscrit. Ce que je fis dans un
 « temps que ma vie, suivant toutes
 « les apparences, ne paroïssoit pas de-
 « voir estre longue, de peur qu'après
 « ma mort on ne fit imprimer cette
 « histoire, & que ce manuscrit, qui
 « me servoit de garant, ne paroïssant
 « pas, on ne m'imputast d'avoir in-
 « vente ce qui ne pouvoit estre fou-
 « tenu d'autre part. J'ay creu estre
 « obligé de vous escrire cecy, Mon-
 « sieur, tant pour vous faire connoistre
 « que je n'ay pas inventé ce que vous
 « avez veu de l'ancienneté de la ville
 « d'Apt, & que j'en suis tout-à-fait
 « incapable, n'y ayant personne au
 « monde qui abhorre plus que moy les
 « impostures & suppositions, comme
 « tous ceux qui me connoissent peu-
 « vent tesmoigner ; je l'ay escrit auffy
 « pour vous donner quelque connois-
 « sance de ce vieux manuscrit, dans
 « lequel, s'il venoit à eschapper des
 « tenebres de quelque chiche cabi-
 « net, vous trouveriez très affurement
 « beaucoup de choses qui ne font pas
 « de la nature de celles que vous avez

croire que vous ne condamnerez pas la liberté que je prens de vous supplier très humblement comme je fais, d'avoir la bonté de me communiquer les vostres. Je rendray publique l'obligation que je vous auray des secours que j'y auray trouvés. M^r de la Garde s'en chargera si vous me faites la faveur de vouloir me les faire tenir par luy, & ne doutez pas que je ne vous en rende bon compte. Je fais en ces occasions profession d'une très exacte fidélité. Vous n'aurez pas sujet de vous plaindre de moy qui en auray tant de me louer de vous. Je n'auray qu'à suivre mon inclination naturelle pour vous faire estimer ma bonne foy & l'estime que je fais de vous, pour éviter de perdre par

« veues par ce mauvais eschantillon,
 « les diverses pieces qui composent le
 « tout estant bien différentes les unes
 « des autres. Mon dessein estoit de le
 « faire imprimer tout au long, au
 « commencement ou à la fin de mon
 « histoire, *in puris naturalibus*, pour
 « que les curieux en püssent faire un
 « juste discernement & séparer le bon
 « du mauvais.

« Il me restoit un recueil manuf-
 « crit de 128 chartes qui monstre plus
 « de 500 ans d'ancienneté, &, comme
 « la pluspart de ces chartes traitent
 « de choses concernant les églises
 « d'Apt, je l'ay donné au Chapitre
 « de cette ville. Mais je m'en suis ré-
 « servé une copie juste que j'en fis au
 « long & que j'ay promis de laisser au
 « mesme endroit après moy, pour fa-

« tisfaire ceux qui n'ont pas l'habitude
 « de lire ces vieux documens. Je vous
 « en envoie une note bien ample pour
 « voir s'il y a quelque chose qui puisse
 « vous servir, avec une table par la-
 « quelle je range ces chartes suivant
 « l'ordre des temps, le mieux que je
 « puis. S'il s'y peut trouver quelque
 « chose qui fasse pour vous, faites-
 « moy la grace de me le faire sçavoir,
 « & je vous enverray les copies que
 « vous en désirerez. Que si vous voulez
 « voir la copie totale que j'en ay faite,
 « ayez la bonté de me le marquer, &
 « je vous la feray tenir par l'adresse
 « que vous me donnerez, espérant
 « de vostre bonté que vous aurez soin
 « qu'elle ne se gaste, pour que je
 « puisse accomplir ma promesse. »

un mauvais procédé le titre que vous me permettrez de prendre de ,

Monfieur ,

Vostre très humble & très obéissant serviteur.

CHORIER.

A Grenoble , le 29 septembre 1677

Au même.

Monfieur ,

Les maux ne devroient estre que pour ceux qui les méritent. Vous en feriez exent, & vos fortes applications feroient un bien qui, fans vous incommoder, feroient de l'honneur à la République des lettres. Cependant, Monfieur, je me réjouis du reftablissement de vostre fanté, & je vous conjure d'en avoir plus de soin à l'avenir : c'est un bien qu'il ne faut jamais prodiguer, parce qu'il est le fuppôt de tous les autres biens que fans luy on ne fauroit goûter. Vostre lettre m'apprend que vous commencez à n'en pas douter, & je serois affligé très fenfiblement si le défir de m'obliger vous portoit à rien qui pût vous incommoder. C'est pourquoy, Monfieur, ne vous mettez point en peine de recouvrer le Ms. d'Uxellius (*Uxellicus*). Si tout ce qu'il contenoit avoit du rapport à la pièce que j'en ay veüe, ce n'estoit qu'un ramas de fables comme celles qu'Annius de Viterbe a publiées sous ces grands noms de Berofe, de Manethon & de Metafthene : je n'en fais

nulle estime ; mais j'en fais beaucoup du Cartulaire d'Apt. Obligez-moy, je vous en prie, Monsieur, de m'en communiquer la copie que vous vous estes réservée. M^r de la Garde me l'apportera ou me la fera tenir fidèlement, & je vous promets que je ne la garderay que fort peu ; vous n'aurez pas sujet de vous plaindre de vostre honnesteté. Il y a des chartes de Louis, fils de Boson, que je seray bien aise & que mesmes il m'importe de voir, & quelques autres encore qu'il vous seroit trop incommode de transcrire. C'est une grace que vous m'offrez & que j'accepte. Mais vous me refusez celle que j'attendois avec impatience, je veux dire les Mémoires qui me sont nécessaires pour faire mention de vous dans mes Commentaires latins. Ayez, s'il vous plaît, ceste complaisance pour moy que tous les gens de lettres mes amis ont eüe. Apprenez-moy vostre nom propre, vos occupations, vostre estude, vos employes, & enfin ce que vous voudrez que la République des lettres sache de vous & de ce qui vous regarde. J'auray du respect pour ceste matière & je la traiteray le mieux qu'il me sera possible. Vous y consentirez sans doute, si vous jugez favorablement de,

Monsieur,

Vostre très humble & très obéissant serviteur.

CHORIER

A Grenoble, le 8 juillet 1678.

A Monsieur le Prieur de Grossi, à Apt.

G. de La Pize à Guichenon.

A Grenoble, ce 28 may 1659.

Monfieur,

Vous ferés surpris fans doute d'un nom qui vous est encore incognu & qui cherche d'honorer vostre personne qui ne luy est cognue que par réputation & par estime. Je ne sçavois pas mesmes, Monsieur, où vostre vertu qui fait tant de bruict se trouvoit fixée, & ç'a esté par hazard que, conférant avec Monsieur le président de Boiffieu de plusieurs choses curieuses, j'ay appris de luy que vous estiez le véritable original où l'on pouvoit trouver ce qui défailloit partout ailleurs ; c'est de luy aussi, Monsieur, que j'ay eu cognoissance des grandes lumières que vous avez apportées en l'histoire de Savoye, & que s'il y avoit quelque chose de commun avec celle des princes d'Orange à laquelle j'ay mis après feu mon père & feu mon ayeul la troisième main, c'estoit de vous que je le pourrois sçavoir avecque clarté. Je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayés pris garde que cela a esté ainsi en plusieurs façons, & que, des quatre maisons qui nous ont donné quarante-huict princes depuis Guillaume au Cornet, celle de Savoye n'ayt souvent pris & donné des alliances à celle des Baux & à celle de Chalon qui nous ont régis depuis l'an 1173 jusqu'en 1570. J'ignore encore qu'il y ayt quelque chose de semblable avec nostre première maison d'Orange ou de *Arausica*, laquelle ayant tenu la principauté sous

le nom de comtes & puis de princes durant plus de 400 ans, c'est-à-dire depuis l'année 793 jusques en 1210, ne me donne pourtant que peu d'alliances bien prouvées dans les plus grandes maisons du royaume d'Arles ou de Provence. Si j'estois assez heureux que de pouvoir mériter quelque chose de vostre bonté, j'en pourrois estre sans doute mieux éclairé.... &c. (1).

G DE LA PIZE.

Claude Oronce Fine a Guichenon (2)

A Lyon, 28 avril 1659

Monfieur,

Vous m'avez toujours témoigné trop de franchise & de bonté pour craindre que vous changiez ces sentimens obligeans parce que je n'ay pû m'empescher de changer de robe. Je ne vous en donne pas la nouvelle que je crois que vous avez sçeüe d'ailleurs. Je ne vous en fais pas aussi une apologie, parce que j'ose espérer de vostre bonté que vous me croyez incapable d'une action mauvaïse, & en tout cas j'ose espérer aussi de vous rendre icy un compte exact de toute mon affaire, si vous y venez bientôt....

(1) Il y a dans la Correspondance de Guichenon huit lettres de La Pize d'une très belle écriture, toutes intéressantes pour l'histoire.

(2) J'ai dit dans une note au n. cxvi des *Recherches bibliographiques*, p. 187, que, suivant Chorier, Finé auroit été

d'abord jésuite. Ce qu'on ne pouvoit qu'insinuer sur la foi de Chorier, on peut l'affirmer d'après la lettre suivante dans laquelle Fine lui-même rend compte à Guichenon des motifs qu'il a eus pour quitter la Compagnie de Jésus.

Tant y a, Monsieur, que je vous redemande, en cette conjoncture, que vous m'honoriez toujours, s'il vous plaît, de l'honneur de vostre précieuse amitié, & que vous me fassiez la grace de vous servir absolument de la liberté que j'ay maintenant de vous rendre mes très humbles services en tout ce que je pourrai pour cela. Je n'ay pû voir encore M^r Barbier pour le prier de vous les offrir, parce que je suis aprez à pourvoir à mon petit establisement; & comme tous les commencemens sont rudes, je suis pour quelque temps encore tout à mon petit mesnage.

J'ay eu le bonheur de trouver icy un ancien & véritable ami qui n'a pas mal fait ses affaires en la correction des livres; je me suis mis avec luy, & j'y trouve du moins, dans ces commencemens, à me mettre à couvert avec ma subsistance..... &c.

FINE.

Il ajoute dans un post-scriptum .

« En attendant de vous rendre un compte plus exact avec le temps, je vous dirai seulement pour mon affaire, que les estranges violences qu'on m'a faites m'ont obligé à me servir de la liberté que j'avois, & d'obtenir, comme j'ay fait, ma démission. Ces Messieurs que j'ay quittez m'en ont témoigné bien du regret, & m'ont traité plus honorablement qu'on n'a pas coustume en semblables affaires. Du moins suis-je asseuré qu'ils ne sçauroient me flétrir de la moindre chose qui me pût rendre indigne de l'amitié des gens d'honneur. »

Fine escrivoit a Guichenon, le 17 mars 1659 : « Il me semble vous avoir dit a Lyon qu'on n'a jamais bien sçeu qui a herité des Mémoires du P. Bulloud.

Le bruit commun des nostres (les Jésuites) est que le P. Labbé, qui étoit à Paris avec lui lorsqu'il mourut, s'en faisoit, quoiqu'il s'en défende; mais constamment depuis on n'en a jamais pû rien voir. »

On apprend par plusieurs de ses lettres qu'il avoit professé la rhétorique au collège de la Trinite. J'y trouve encore que Tristan l'Hermite de Soliers reçut une somme de huit cents livres du Consulat à qui il avoit dédié son volume des *Forces de Lyon*.

Lucrèce-Chrestienne de Harlay à Guichenon.

Au Coudray, ce 9^e avril 1660 (1).

Monfieur,

Le dessein de faire mettre mes quartiers dans l'Histoire généalogique de la maison de Courtenay ne peut estre effectué sans avoir plus d'instruction que je ne suis capable de moy-mesmes : ayant esté esloignée de ma mère dez ma première enfance, je n'ay pû tirer d'elle les connoissances des alliances de sa maison & particulièrement de celle de ma grand'mère Lucrece Costa (2). Je sçay seulement qu'elle estoit fille de Ludovic Costa, comte de Bene, & d'Aurelia Spinola, ainfi que nous en avons parlé à Lyon; & ma mère n'estant pas l'aînée des trois filles restées de toute la maison de Bethune & Lucrece

(1) Je donne cette lettre & celle qui suit, parce qu'elles montrent de quelle consideration Guichenon étoit entouré non-seulement par les savants, mais encore par les personnes de la plus haute qualité. Celle de d'Urfé offre, de plus, un curieux échantillon du style & surtout de l'orthographe des grands seigneurs de ce temps-là.

(2) La maison de Costa, à laquelle Lucrece de Harlay appartenoit par son aïeule, est originaire de Gênes, ou elle étoit considérable dès le XII^e siècle. Ses armes étoient *d'azur, à trois bandes d'or* Vincent Costa y ajouta, par concession du roi Charles VII, le 17 avril 1428, & pour services signalés rendus à la France, *deux fleurs de lis d'or accolées*.

cy-dessus nommée, il ne nous reste aucuns enseignemens comme sa sœur aînée a pû avoir, qui puisse apprendre quel estoit le nom du père de Ludovic Costa. Pour la mère, il me semble qu'elle estoit de la maison de Villastillone, & nous ignorons tout-à-fait le nom des père & mère d'Aurelia Spinola. C'est pourquoy, Monsieur, j'ay recours à vous en mon besoing. Sçachant vostre grande capacité, je suis persuadée que vous avez des lumières dont vous aurez la bonté de me faire part, qui fera une grace de laquelle je me tiendray vostre redevable.....

Vostre très affectionnée servante,

LUCRECE-CHRESTIÈNE DE HARLAY

A Paris, le 15 juillet 1658.

Monsieur,

Jè suis tres souvant icy avec un prince de la maison de Sauoye quy est Monseigneur le ch^{er} de Nemours auquel jay parle de uostre ouurage sur le suiet de sette roialle maison, & luy aiant fait sauoir combien sest que uous y aues dignement trauaille, je lay mis dans une impatience extreme de sauoir sy sette euure est an estat de la luy faire uoir, & ma donc ordone de uous an ecrire & de uous temoigner combien il prant de part aus soins

tant une etoile de même, en chef.
Louis XIV, par lettres-patentes de 1654, permit a Jean-Baptiste Costa, comte de Villars, dont la branche a

fait souche en Savoie, d'ajouter une troisieme fleur de lis au chef de ses armes (Voyez La Chefnye-des-Bois)

que uous aues pris an fette illustre histoire & de uous con-
iurer de sa part de luy an faire auoir des examplaires le
plus tost que uous poures. Je me suis charge tres uolon-
tiers de fette comission pour auoir lieu de uous pouuoir
assurer an mon particulier que je suis de tout mon cœur,

Monfieur, v^{tre} tres affectione seruiteur

URFE (1).

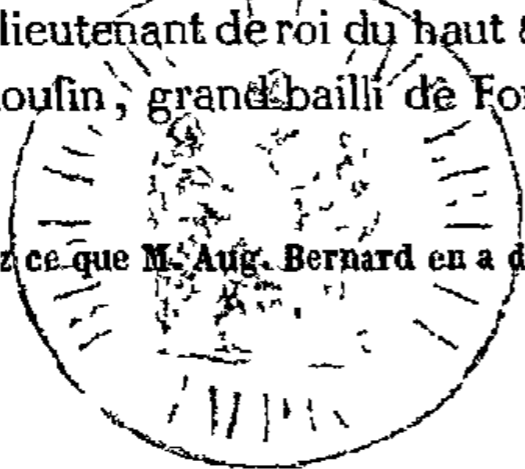
(1) Ce d'Urfé estoit vraisemblable-
ment Charles-Emmanuel de Lascaris,
marquis d'Urfé & de Beaugé, comte
de Sommerive & de Saint-Just, sei-
gneur de la Bastie, marechal de camp,
bailli de Forez, mort le 2 novembre
1685, âgé de 81 ans; fils de Jacques II
du nom, dit Paillart, marquis d'Urfe
& de Beauge, chevalier de l'ordre de
l'Annonciade, de la création du 2 fe-
vrier 1618, marechal de la Religion
des SS. Maurice & Lazare, général
des Galeres, grand écuyer de Savoye,
bailli de Forez. Charles-Emmanuel
laissa un fils, Joseph-Marie de Lascaris
d'Urfé, lieutenant de roi du haut & du
bas Limoufin, grand bailli de Forez,

mort en 1724, en qui s'éteignit cette
noble & antique lignée d'Urfé.

Le chevalier de Nemours pouvoit
être le frère de Marie-Jeanne-Bap-
tiste de Savoye (Mademoiselle de Ne-
mours), mariée en 1663 au duc de
Savoye Charles-Emmanuel.

Les d'Urfe s'étoient attaches a la
cour de Savoye par suite du mariage
de Jacques, seigneur d'Urfé, avec
Rénee de Savoye, marquise de Beauge,
de laquelle il eut Honore, l'auteur
de l'*Afrée*, & Anne, qui a écrit la
pastorale de *Sylvanire* en vers blancs,
Paris, 1627, in-8, & le roman de *Philo-
carite* resté inédit, dont on ne connoît
que quelques fragments (1).

(1) Voyez ce que M. Aug. Bernard en a dit dans les *d'Urfé*



FIN.



ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Pag. 24, note 2, à propos des Rébus de Picardie, j'ai dit que Le Laboureur avoit ainsi qualifié les devises inventées par le P. Menestrier, pour faire entendre qu'elles étoient triviales & amassées sans goût ni discernement. J'aurois dû ajouter que les Rébus de Picardie consistoient en un jeu d'esprit sur des mots coupés ou joints ensemble, ou sur quelque peinture qui les représentoit, comme cela a été fait pour la devise de Bernardin II de Savoye-Raconis, qui étoit : « Tout net. » Quelque mauvais plaisant fit dessiner au-dessous de ces deux mots un chou cabus, pour exprimer en Rébus cette sentence : « Tout n'est qu'abus. »

On a appelé ces jeux de mots Rébus de Picardie, parce que certains clercs de la Bazoche, de je ne fais plus quelle ville de Picardie, avoient coutume de répandre dans le public, tous les ans à l'époque du carnaval, des libelles ou nouvelles à la main qu'ils intituloient : *De Rebus quæ geruntur*, & qui étoient remplis de railleries non-seulement sur les événements du jour, mais encore contre les personnes. Ces divertissements, qui n'étoient d'abord que des plaisanteries innocentes, devinrent par la suite si scan-

daleux que l'autorité fut obligée d'intervenir & de les supprimer. De ces publications éphémères il ne reste plus qu'un des mots latins du titre sous lequel elles avoient paru : ce mot, passé dans notre langue, a été adopté par l'Académie françoise, qui lui a donné place dans son Dictionnaire.

Guillaume Tabourot a fait un ample recueil de ces Rébus de Picardie : c'est le chap. II, fol. 15-33 des *Bigarrures du Seigneur des Accords*; Rouen, Jean Bauchu, 1595, in-12.

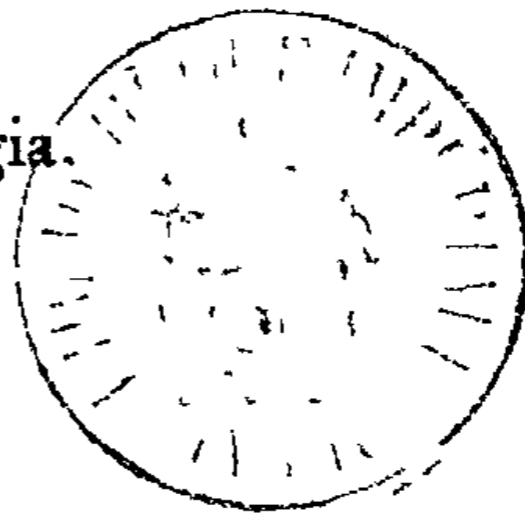
Pag. 132, lign. dernière, & pag. 133, lign. 14, lisez : de Chevriers (de Caprarius, dans les titres anciens).

Pag. 144, N. XLIII, ajoutez : in-4 de 21 pp., le titre compris.

On doit trouver au commencement une planche gravée contenant 20 Emblèmes avec leurs devises.

Pag. 181, lign. 5, lisez : aliam.

Pag. 254, note 5, lisez : Aspilogia.



Et si defint vires, tamen est laudanda voluntas





TABLE

DES

OEUVRES DU P. MENESTRIER

PAR ORDRE DE MATIERES.

Le chiffre romain renvoie au n^o d'ordre de chaque article de la Description raisonnee.

BLASON, ARMOIRIES, NOBLESSE.

Le Veritable art du Blafon, où les armoiries font traitées d'une nouvelle méthode, &c.	N.	VIII
Deffein de la Science du Blafon.		IX
Additions & corrections au Veritable art du Blafon.		X
L'Art du Blafon justifie, &c.		XIII
Abrégé methodique des principes heraldiques, &c.		XIV
Le Veritable art du Blafon & la Pratique des armoiries, &c.		LVIII
Le Véritable art du Blafon & l'Origine des armoiries.		LIX
Le Véritable art du Blafon, ou l'Ufage des armoiries.		LX
Les Recherches du Blafon, feconde partie de l'Ufage des armoiries.		LXI
Origine des armoiries.		LXVIII
Origine des ornemens des armoiries.		LXIX
Les Diverses espèces de noblesse & la manière d'en dresser les preuves.		LXXIV
De la Chevalerie ancienne & moderne, &c.		LXXXII

Le Blafon de la noblesse, ou les Preuves de noblesse de toutes les nations de l'Europe.	N. LXXXVI
Tableaux généalogiques, ou les seize Quartiers de nos rois, depuis saint Louis jusqu'à présent, &c.	LXXXIX
La Methode du Blafon (1689).	CIII
La Science de la noblesse, ou la Nouvelle méthode du Blafon, &c.	CVI
Le Jeu de cartes du Blafon, &c.	CXVI
La nouvelle Méthode raisonnée du Blafon, &c. (1696.)	CXVIII
La nouvelle Methode raisonnée du Blafon, &c. (1770.)	CXXXIX

DEVICES, EMBLEMES, ALLEGORIES

Devise au Roy, Devise à la Reine.	N. IV
Les genereux Exercices de la Majeste, ou la Montre paisible de la valeur, &c.	V
Eftremes de la Cour en devifes & madrigaux, &c.	VI
Devifes, emblèmes & anagrammes à Monseigneur le Chancelier.	VII
L'Art des Emblèmes (1662).	XXIII
Le Temple de la Sageffe, allegorie représentee par les escoliers du College de la Trinité.	XXXIII
Soixante Devifes sur les mystères de la Vie de Jésus-Christ & de la Sainte-Vierge.	§-XXXV
Eftremes présentées aux Gouverneurs & Magistrats de la ville de Lion.	XLIII
Le second Mariage du duc de Savoye, sous l'allégorie des nopces d'Alpin & de Nemorine.	XLV
La Devise du Roy justifiée, &c.	LXVI
La Philosophie des images, composée d'un ample recueil de devifes, &c.	LXXIX
Devifes des princes, cavaliers, dames, sçavans, &c.	LXXX
L'Art des Emblèmes, où s'enseigne la morale par les figures de la fable, &c. (1684).	XCII
La Science & l'Art des devifes, &c.	XCIV
S'il est permis d'employer les devifes dans les decorations funèbres	XCV
La Philosophie des images énigmatiques, &c.	CXIII
Au Roy, fondateur & protecteur de l'Academie des inscriptions, devise, madrigal & sonnet.	CXXVI

*DECORATIONS FUNEBRES, ENTREES, BALLETS,
FETES ET TOURNOIS.*

Ballet des Destinées de Lyon, &c.	N II
L'Autel de Lyon consacré à Louis-Auguste, & place dans le Temple de la Gloire, Ballet, &c.	III
Les Réjouissances de la paix	XI & XII
Description de la machine du feu d'artifice pour la naissance de Mgr le Dauphin, &c.	XV
Description des cérémonies & réjouissances faites à Chambéry pour la béatification de saint François de Sales, &c.	XX
Les Ceremonies & Refjouissances faites en la ville d'Annessy (à la même occasion).	XXI
Le Feu des Vestales renouvelé.	XXII
Description de l'Arc de la porte du Chateau.	XXIV
Description de l'Arc dressé par les soins de la Chambre des comptes de Savoye, &c.	XXV
Description de l'Arc dressé par les soins du Sénat de Savoye, &c.	XXVI
Deffein de la Course à cheval faite à l'occasion des nopces de Fran- çoise d'Orléans-Valois & de Charles-Emmanuel II, duc de Savoye.	XXVII
Deffein de la Machine du feu d'artifice pour les nopces de Leurs Alteffes Royales. — Les noeuds de l'Amour & de la Joie.	XXVIII
Le Phare d'Amour, &c.	XXIX
Les Noeuds de l'Amour, &c.	XXX
L'Amour auteur & conservateur du monde, &c.	XXXI
Le Temple de la Sageffe ouvert à tous les peuples, &c.	XXXII
Relation de l'entrée de l'Eminentissime cardinal Flavio Chigi, &c., dans la ville de Lyon.	XXXVII
Description de l'Arc de triomphe dressé à la porte du pont du Rhône, &c.	XXXVIII
Description de l'Arc de triomphe dressé à l'entrée de la rue de Portefroc, &c.	XXXIX
Ad R. P. J. P. Olivam, &c. Epistola de triumphali ingressu Em. Flavii Chigii.	XL
Les Devoirs funè- { L'Apothéose de l'Heroïne chrestienne, &c.	XLI
bres, &c. { Les Larmes de l'Amour & de la Majeste, &c.	XLII

L'Assemblée des Sçavans & les Profens des Muses pour les nopces de Charles-Emmanuel avec Marie-Jeanne-Baptiste de Savoye, princesse de Nemours.	N. XLIV
La Naissance du Heros, Dessen du feu d'artifice dressé à Cham- bery, &c., pour la naissance du Prince de Piedmont, &c.	XLVI
Le Nouvel Astre du ciel de l'Eglise, &c.	XLVII
Relation des Cérémonies faites à Grenoble dans les deux monaf- teres de la Visitation, &c.	XLVIII
Les Graces pleurantes sur le tombeau de la Reine tres chrestienne.	LI
Relation des Ceremonies faites dans la ville d'Annessy, à l'occasion de la canonisation de saint François de Sales, &c.	LII
La Nouvelle naissance du Phenix, &c.	LIII
Le Cours de la sainte Vie, ou les Triomphes sacrez des vertus, Car- roufel pour la canonisation de saint François de Sales.	LIV
Traite des tournois, joustes, carroufels, &c.	LVI
Les Vertus chrestiennes & les Vertus militaires en duel, &c.	LXII
L'Espagne en fête pour l'heureux mariage de la Reine d'Espagne.	LXVII
L'Alliance sacree de l'honneur & de la vertu au mariage de Mgr le Dauphin avec Madame la Princesse electorale de Bavière.	LXX
L'Illumination de la galerie du Louvre pour les resjouissances de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne.	LXXVI
Description de la Décoration funèbre faite à Saint-Denis pour les obseques de la Reine.	LXXXIII
Les Funerailles de la Reine, faites au Collège Louis-le-Grand.	LXXXIV
Mausolée dressé dans l'église de N.-D. de Paris, au Service solemnel pour le repos de la Reine Marie-Thérèse, &c.	LXXXV
Les Decorations funebres, &c.	XC
Les Justes devoirs rendus à la mémoire de la princesse Louise- Charlotte de la Tour-d'Auvergne.	XCIII
Sujet de l'appareil funèbre du cœur de M ^r le Prince.	XCVI
Les Honneurs funèbres rendus à la mémoire de Mgr Louis de Bourbon, prince de Conde, &c.	XCVII
La Statue de Louis-le-Grand placée dans le Temple de l'Honneur.	XCVIII
Lettre à M ^{***} sur la description du feu d'artifice de l'Hostel-de- Ville, &c.	XCIX
Deuxième Lettre pour justifier l'inscription latine du Temple de l'Honneur.	C
Explication de la machine exposée pour le feu de joye de la Saint- Jean-Baptiste sur le pont de Saône, &c.	CXII

TABLE.

371

Les Portes du fanctuaire de l'Eglise de Lyon ouvertes à Meffire Claude de Saint-Georges, archevêque, &c.	N. cxv
La Statue équestre de Louis-le-Grand placée dans le Temple de la Gloire, &c.	CXXI
Décorations faites a Grenoble pour la reception des ducs de Bourgogne & de Berry.	CXXIV
Relation de la Fête donnée au palais abbatial de Saint-Germain-des-Prez par le cardinal d'Estrees.	CXXXVII

HISTOIRE.

Les Devoirs de la ville de Lyon envers ses Saints.	N. I
Épître dedicatoire aux Prevôt des marchands & Echevins, & Préfaces des tom. I & II de l'Histoire de la Ville de Lyon, par le P. Jean de Saint-Aubin.	L
Eloge historique de la ville de Lyon.	LVII
Histoire du roy Louis-le-Grand par les médailles, &c.	CIV
Les Divers caractères des ouvrages historiques.	CXIV
Histoire civile & consulaire de la ville de Lyon, &c.	CXVII
Projet de l'Histoire de l'ordre de la Visitation.	CXXVII
Extrait d'une Differtation sur les livres attribués a Florus, touchant l'affaire de Gotefcalc.	CXXXV

MELANGES.

Festi natales Delphini.	N. XVI
La Naissance du Dauphin à Fontainebleau.	XVI
L'Horoscope des lettres à la naissance de Mgr le Dauphin.	XVIII
Ad Clarissimum virum Nicolaum Chorier.	XIX
Novæ & veteris eloquentiæ Placita, &c.	XXXIV
In præmaturam mortem Joannis Verjusii.	XXXVI
Discours funèbre prononcé aux obseques de la reine-mere Anne d'Autriche.	IV
Oraison funèbre de Henry de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, &c.	LXIII

Histoire & portrait de Louis-le-Grand.	N. LXIV
Ludovico magno Theses dicat & consecrat Ludovicus a Turre Arverniciæ, princeps Turenus.	LXV
Relation du Parnasse sur les cérémonies du Baptême de Mgr le duc de Bourgogne.	LXXI
Relation du Parnasse sur les cérémonies du Baptême de Mgr le duc de Bourbon.	LXXII
Les Représentations en musique anciennes & modernes.	LXXIII
Lettre d'un gentilhomme de province à une dame de qualité sur le sujet de la comète	LXXV
Les Ballets anciens & modernes, &c.	LXXVII
Le Temple du Mont-Claros, &c.	LXXVIII
Explication d'une grande Thèse de théologie, de philosophie & de mathématiques	LXXXI
Explication de la Médaille de Louis-le-Grand pour l'affiche du College.	LXXXVII
Inscriptions pour les Globes céleste & terrestre du P. Coronelli.	LXXXVIII
Bouquet au Roy, pour le jour de Saint-Louis	XCI
Refutation des prophéties fausement attribuées à S. Malachie, &c.	CI
Examen de la fuite des Papes, sur les prophéties attribuées à saint Malachie.	CII
Les Respects de la ville de Paris en l'érection de la Statue de Louis-le-Grand, justifiés contre les ignorances & les calomnies d'un hérétique françois.	CV
Lettre d'un académicien à l'occasion d'une Momie apportée d'Egypte.	CVII
Deuxième Lettre d'un académicien, où sont expliqués les hiéroglyphiques d'une Momie apportée d'Egypte.	CVIII
Lettre à Marc Mayer sur une pièce antique.	CIX
Seconde Lettre à M ^r Mayer sur une autre pièce antique.	CX
Factum justificatif.	CXI
Le Gouvernement général & militaire du Lyonnais, &c.	CXIX
Lettres à Philibert Collet.	CXX
Differtation des Lotteries.	CXXII
Lettre touchant les découvertes faites par le P. Menestrier sur les antiquités de Lyon.	CXXIII
A Mgr Louis-Auguste, prince souverain de Dombes, sur son imprimerie de Trévoux.	CXXV
Mercurii Statua sub Hermæ nomine olim in Trivis posita.	id.
Hermatenæ Dumbensis Vocabulario utentibus Admonitio.	id.

Lettre a M ^r de Camps, abbé de Signy, sur une médaille de Jeanne d'Albret.	N. CXXXVIII
Description de la Colonne dressée a l'honneur de l'empereur Théodose, &c.	CXXXIX
Eclairciffemens sur la maison des Trivulces.	CXXX
Regi ob recens natum Philippo filio Aurelianensium Duci Carnotensem filium gratulatio.	CXXXI
A S. A. S. le duc d'Orléans, sur la naissance de son fils.	CXXXII
Explication d'une médaille en argent de Louis de Bourbon de Montpensier, prince de Dombes.	CXXXIII
Differtation sur l'usage de se faire porter la queue, &c.	CXXXIV
Bibliothèque curieuse & instructive, &c.	CXXXVI
Explication d'une médaille de Catherine de Médicis.	CXXXVIII
Lettre à M. Pianelli de la Valette, sur diverses pièces rares & curieuses, &c.	CXL
Sonnet pour l'Arfenal de Brest	CXLI
Au peintre Lebrun. Sonnet.	CXLII
Ludovico Magno Epinicion.	CXLIII
Deux Sonnets en langue italienne traduits en françois.	CXLIV

OUVRAGES MANUSCRITS ET INEDITS.

Projet & plan de l'Histoire de l'Eglise de Lyon.	N I
Histoire de l'Eglise de Lyon.	II
Notes sur l'Histoire de Lyon.	III
Entrees & Réceptions solennelles.	IV
Mélanges historiques sur Lyon.	V
Noms & surnoms des principaux maîtres-gardes des metiers, &c.	VI
Histoire de la Fondation du premier monastère de la Visitation, a Annecy.	VII
Documenta abbatiae Athanacensis.	VIII
Epoques de la ville de Lyon.	IX



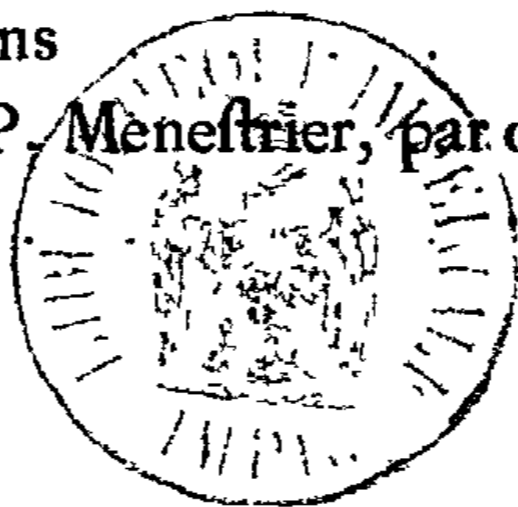
TABLE GENERALE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Notice historique sur le Collège de la Très-Sainte Trinité.	I à xxx
Recherches sur la vie du P. C.-F. Menestrier.	I
Description raisonnée des ouvrages, tant im- primés que manuscrits, du P. Menestrier	125
Lettre sur les Antiquités découvertes à Lyon, par le P. Menestrier	209
Hommage de Louis II, duc de Bourbon, pour le comté de Clermont, au roi Charles V.	217
Entrevue d'Isabeau de Valois, douairière de Bour- bon, avec la reine Jeanne sa fille.	221
Ouvrages de sculpture dans les rues de Lyon.	225
Inventaire de la Correspondance de Guichenon. (B. de l'Institut.)	229
Lettres inédites du P. Menestrier à Guichenon.	247
Lettres de Salvaing de Boissieu au même.	326
Lettre de Guichenon à Cl. Le Laboureur.	330

TABLE GENERALE.		375
Lettres de Le Laboureur à Guichenon.		333
— de Le Laboureur à Antoine de Grossi.		341
— de Chorier à Guichenon.		348
— de Chorier à Antoine de Grossi.		350
Lettre de G. de La Pize à Guichenon.		358
— de Cl. Oronce Finé de Brianville au même.		359
— de Lucrece-Chrestienne de Harlay au même		361
— de d'Urfé au même		362
Additions & corrections		365
Table des œuvres du P. Ménéstrier, par ordre de matières		367



214



Acheve d'imprimer le 8 octobre M D CCC LVI